

# Journal de la Pratique Musicale des Amateurs

édité par la Confédération Musicale de France



# **Editions Combre**

**24, boulevard Poissonnière, 75009 PARIS. Tél. : 824-89-24**

## **LE RYTHME**

### **ÉTUDE DU RYTHME**

*en trois volumes gradués*

*par l'ASSOCIATION DES PROFESSEURS du C.N.R. de LYON*

*composée des professeurs suivants :*

*Agnès CATIL, Pascale MAILLARD-CARRE, Jacqueline COURTOIS*

*Maryse LAFAY-CHOUVELLON, Evelyne LIBMANN, Jocelyne MONTFORT*

**Volume I :** Initiation musicale 3 (I.M.3) et Degré préparatoire  
2<sup>e</sup> cycle (D.P.).

**Volume II :** Degré élémentaire 1<sup>re</sup> année, 2<sup>e</sup> cycle (D.E.1).

**Volume III :** Degré élémentaire 2<sup>e</sup> année, fin du 2<sup>e</sup> cycle (D.E.2).

— • —

## **TRAITÉ RYTHMIQUE**

*Préparatoire à supérieur*

### **ÉQUIVALENCES RYTHMIQUES**

*en deux recueils, moyen et supérieur*

*de Michel MERIOT*

— • —

## **SOLFÈGE RYTHMÉ**

*51 exercices progressifs à une voix et une partie de percussion*

*de Georges AUBANEL*

— • —

## **TOUS LES RYTHMES AU PIANO**

*de Henri RAWSON*

## Sommaire

- |    |   |
|----|---|
| 2  | Concours international de Vichy                       |
| 3  | Congrès de la C.I.S.M.                                |
| 4  | 84 <sup>e</sup> Assemblée générale                    |
| 44 | Qu'est-ce que la W.A.S.B.E. ?                         |
| 46 | Pour votre information                                |
| 48 | Festival international d'accordéon de Digue-les-Bains |
| 51 | Petites annonces                                      |
| 54 | Promenade à travers nos régions                       |
| 80 | Manifestations  |

## FAITES DE LA MUSIQUE

Vendredi 21 juin 1985 :

# Fête Européenne de la Musique

Au-delà de l'hommage rendu à Bach, Haendel et Scarlatti, et de la référence à un patrimoine européen, l'Année Européenne de la Musique concentre ses efforts sur tous les acteurs de la vie musicale d'aujourd'hui, et en particulier sur les jeunes, qu'ils soient débutants ou praticiens confirmés, professionnels ou amateurs.

Tout au long de cette année 1985, échanges, rencontres et réalisations communes vont ouvrir les frontières et dessiner pour l'Europe un nouvel espace musical.

La Fête Européenne de la Musique du 21 juin prochain apporte à cet ambitieux projet toute la force d'un geste symbolique : le même jour, dans l'Europe entière, les musiciens de tous les horizons sont invités à faire résonner leurs voix et sonner leurs instruments dans tous les lieux publics, manifestant ainsi, au grand jour, leur passion et leur engagement individuel ou collectif.

Cette initiative du Comité Européen d'Organisation de l'Année Européenne de la Musique, que préside Walter Scheel, a été inspirée par l'expérience française. Depuis la première Fête de la Musique, celle du 21 juin 1982, le succès de cette vaste manifestation n'a cessé chaque année de s'amplifier. En 1984, elle a touché plus de six millions de Français, et commencé de s'étendre en Europe : le Portugal, la Grèce, Chypre, le Grand-Duché de Luxembourg, la Belgique et la Ville de Hambourg ont tenu à célébrer eux aussi, en musique, la venue de l'été, pour préfigurer la Fête européenne du 21 juin prochain.

Dans tous ces pays comme en France, la Fête du 21 juin s'est imposée comme une célébration de toutes les musiques en liberté. Cette dimension d'ouverture et de liberté est essentielle : rues, places, jardins, parcs, cours, écoles, églises, gares, tout lieu peut devenir, ce jour-là, le théâtre d'une manifestation organisée ou spontanée. Et toutes ces manifestations sont évidemment gratuites, même et surtout celles proposées par les institutions et les musiciens professionnels.

Mais c'est d'abord l'imagination qui compte : les orchestres régionaux installent un podium sur une place pour un concert en bras de chemise ; les artistes

lyriques chantent sur les marches de l'Opéra ; les groupes rock branchent leur sono chez les commerçants des rues piétonnières ; des voix d'enfants résonnent dans les cours des hôtels particuliers ; dans les gares, les jazz-bands couvrent le bruit des machines, quand ils ne prennent pas eux-mêmes le train ; les musiques militaires défilent ; la musique de chambre s'abrite sous les porches ; les joueurs de vielle ou de biniou improvisent des bals populaires ; les ustensiles de cuisine ou de bricolage se découvrent une vocation musicale ; des chorales s'improvisent autour d'un chef de chœur d'un jour...

Cette année, le dessinateur Tomi Ungerer a bien voulu mettre son talent au service de la Fête de la Musique en signant une affiche, et huit cartes postales originales annonçant avec humour la quatrième édition d'une manifestation désormais traditionnelle.

Paris, le 4 avril 1985

Information à la Presse :

Brigitte Olivier, Yolande de Courrèges  
Ministère de la Culture, Direction de la Musique et de la Danse, Service des Relations Extérieures  
53, rue Saint-Dominique  
75007 PARIS  
Tél. : 555-92-03, postes 347 et 403.



**Cmf**

121, rue La Fayette  
75010 PARIS  
Tél. : 878-39-42

journal de la  
**Pratique Musicale  
des Amateurs**  
Édité par la Confédération Musicale de France

Directeur-Gérant :  
**M. André PETIT**

Abonnement (8 numéros)  
du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre  
Le numéro : 10 F

FRANCE .....	sociétés	80 F	1 an
	individuels	80 F	1 an
ETRANGER .....	le numéro	25 F	
		180 F	1 an

IMPRIMERIE  
« LES MARCHES DE FRANCE »

## ESPACE DES ARTS DE CHALON/SAONE

### Pré-information musique

Dans le cadre des 12<sup>mes</sup> Rencontres musicales de Chalon-sur-Saône, et pour la célébration du tricentenaire Bach, Hændel, Scarlatti :

De beaux concerts en perspective pour tous ceux qui aiment la musique :

**Samedi 4 mai** : 20 h 30, église Notre-Dame de Lumière, avenue de Paris. Ensemble choral de Chalon, Ensemble vocal de Boulogne, Ensemble instrumental du Centre Musical, direction Ivan Markovitch.

Programme : oratorio de Noël, de J.-S. Bach.

**Vendredi 10 mai** : 20 h 30, Théâtre musical, 34, rue aux Fèvres. Concert Bach-Stockhausen, par Dan Lusgarten, musique électro-acoustique.

**Vendredi 17 mai** : 20 h 30, Théâtre musical, 34, rue aux Fèvres. Concert des orchestres d'élèves de l'Ecole Nationale de musique de Chalon-sur-Saône, sous la direction d'Ivan Markovitch.

Solistes : Daniel Weissmann et Narey Muller (violons).

Programme : œuvres de Bach.

# Concours international de Vichy

Nous vous rappelons que ce Concours aura lieu les 29 et 30 juin 1985 ; veuillez adresser tous vos courriers et propositions à la Confédération musicale de France, 121, rue La Fayette, 75010 Paris.

Nous rappelons le programme des œuvres retenues : œuvre imposée « Suite Divertimento » de Germaine Tailleferre, Molenaar.

### Morceau au choix

Les Sociétés devront préparer un autre morceau au choix parmi les 6 œuvres suivantes :

- Nuances, Désiré Dondeyne, Molenaar.
- Emblens, Aaron Copland, Bossey and Hawkes.
- Theme and variations OP. 43 A., Arnold Schoenberg, Shirmer (Eschig).
- Lieshout en zein molens, Henk Badings, Molenaar.
- A la Jeunesse, Istvan Sarkovy, Molenaar.
- Capriccio, Marcel Poot, Molenaar.

Une somme forfaitaire de 200 F par musicien sera attribuée au titre de la participation aux frais de voyage et de séjour ; d'autre part, la Confédération participera aux frais d'hébergement des musiciens.

Ce Concours n'est pas le Concours de la Lyre d'Or, mais un Concours International au titre de l'Année Européenne de la Musique ; cependant, la Lyre d'Or sera offerte en récompense à la meilleure formation.

(Suite page 3.)

## POUR UN ENSEIGNEMENT MUSICAL ACTIF

### YVON LE PREV

Professeur de Méthodes actives au Conservatoire National du Mans  
Animateur de stages

**PEDAGOGIE ACTIVE**, Musique vivante au CP et en Initiation musicale 1<sup>re</sup> année. Poèmes et comptines de C. Gloaguen, accompagnement pour l'instrumentarium ou les lames sonores. Cahier 1, CP et initiation musicale 1<sup>re</sup> année.

Ce cahier est enregistré par des enfants **SUR CASSETTE (AL 17)**

Cahier II, CP et Initiation musicale 1<sup>re</sup> année

Cassette (AL 20)

Cahier III, CE et Initiation musicale 2<sup>e</sup> année

Cassette (AL 23)

Cahier IV, CE et Initiation musicale 2<sup>e</sup> année

Cassette (AL 25)

**EXERCICES DE MEMORISATION POUR LA FORMATION DE L'OREILLE** destinés aux élèves du 1<sup>er</sup> cycle et d'Initiation musicale.

**MUSIQUES**, chants et rythmes en 6 cahiers progressifs dont 2 cahiers d'Initiation (A et B).

**RYTHMIQUE**, exercices et jeux élémentaires en vue de la lecture rythmique et du développement des réflexes, 3 cahiers.

**LAMES SONORES SEPARÉES**, première approche de la Musique par les chants populaires français, en 2 cahiers.

**CARILLONS MULTICOLORES**, 18 chansons très connues pour utiliser les carillons « Merlin » soprano et ténor.

**22 CANONS**, pour xylophones, soprano et alto.

Chez votre marchand habituel ou chez

**ALPHONSE LEDUC**, 175, rue Saint-Honoré, 75040 PARIS CEDEX 01, ☎ 296-89-11



Photo: Hains Dierckx

# Congrès de la C.I.S.M., avec Festival de Musique Européen

Dans le cadre de l'année européenne de la musique et sur invitation de l'Union Grand-Duc Adolphe (Fédération Grand-Ducale de Luxembourg), le prochain congrès de la Confédération Internationale des Sociétés Musicales (C.I.S.M.) aura lieu du 16 au 21 octobre, dans les bâtiments du Parlement Européen à Luxembourg. Le congrès aura comme mission, l'établissement d'une orchestration uniforme des orchestres d'harmonie (composition uniforme de l'orchestre d'harmonie), par ailleurs, souhaitables pour les orchestres à partir d'un certain niveau.

A l'occasion de ce congrès, l'Union Grand-Duc Adolphe organisera, les 17, 18, 19 et 20 octobre, un Festival de Musique Européen, consacré à la promotion de la musique contemporaine, avec la participation de quinze orchestres d'harmonie.

Peuvent participer au congrès de la C.I.S.M. à Luxembourg :

a) les délégués des fédérations affiliées ; b) les compositeurs ; c) les éditeurs ; d) les musiciens intéressés. Les ateliers musicaux (work shops), qui fonctionneront dans le cadre du congrès, permettront aux compositeurs de familiariser les intéressés avec des compositions d'avant-garde créées à l'intention des orchestres d'harmonie.

Chaque fédération affiliée à la C.I.S.M. est appelée à déléguer un orchestre d'harmonie à Luxembourg, pour y participer au Festival de Musique Européen, Ceci devra se faire pendant deux jours au cours de la période du 17 au 20 octobre. Grâce à l'appui par le comité européen d'organisation de l'Année européenne de la musique (Communautés Européennes et Conseil de l'Europe), et le Ministère des Affaires culturelles (Luxembourg), l'Union Grand-Duc Adolphe est prête à assumer les frais de séjour (logis et nourriture) d'une journée dans un hôtel ou de deux journées dans une auberge de jeunesse. En plus, le Luxembourg participera aux frais de route à l'intérieur du Grand-Duché.

Les sociétés devront jouer, dans le cadre du festival, un concert à programme réduit (l'œuvre d'avant-garde, l'œuvre d'un compositeur contemporain et l'œuvre dite traditionnelle), ainsi qu'un concert à programme complet. Un concours de musique n'aura pas lieu.

Pour de plus amples renseignements, prière de s'adresser à : Union Grand-Duc Adolphe, 2, rue Sosthène-Weis, L - 2722 Luxembourg-Grund. Tél. : 42536.

## Association française d'action artistique

Madame Catherine Clément, de l'Association française d'action artistique, nous avait convié à la conférence de presse qu'elle a donnée, le 4 février dernier, au grand foyer du théâtre national de l'Opéra de Paris.

C'est notre collaboratrice Christine Bergna du bureau administratif qui s'est rendue à cette manifestation et ci-dessous vous pourrez lire le compte rendu qu'elle nous a remis.

### Conférence du 4 février 1985

Catherine Clément nous a donné le bilan de l'Action Culturelle et artistique pour l'année 1984. Puis nous a présenté le programme artistique de cette année 1985, en insistant sur l'objectif fixé et l'orientation choisie : « l'Année Européenne de la Musique » décentralisée dans toutes les villes de France.

La parole a été donnée ensuite aux personnes représentatives des divers secteurs ; théâtre, danse, et qui ont eu une action artistique à l'étranger en 1984. A. Mouchkine, J. Savary et M. Maréchal, tous satisfaits, y ont trouvé un accueil cha-

leureux et souhaitent à l'avenir, que leur tournée soit plus longue afin de pouvoir établir un vrai contact avec le public mais aussi de répondre à sa demande. Dans le domaine de la chanson, J. Higelin, présent, nous a communiqué la joie qu'il a eue de pouvoir chanter et jouer en Afrique où il a trouvé de la musique, partout au quotidien.

Le bilan des actions artistiques à l'étranger reste positif en tous points pour l'année 1984 (dans l'optique de promouvoir la culture française à l'étranger).

La Conférence s'est conclue par un récital : Bizet et Fauré, qui nous a été donné par la chanteuse chinoise (interprète de Carmen en Chine).

**Samedi 18 mai** : 20 h 30, Théâtre musical, 34, rue aux Fèvres. Concert Bach-Scarlatti, piano et clavecin, par Irène Pamboudjian.

**Mardi 21 mai** : 20 h 30, église Saint-Pierre, place de l'Hôtel-de-Ville. L'Orchestre de Chambre de Dijon, sous la direction de Roger Toulet. Orgues : Jean Guillou.

Programme : concerto pour orgue et orchestre de G.-F. Hændel.

**Vendredi 31 mai** : 20 h 30, Espace des Arts, 5 bis, avenue Niepce. Orchestre d'harmonie de l'Ecole Nationale de musique de Chalons-sur-Saône, sous la direction de J.-P. Fouchecourt.

Soliste : Roger Muraro (piano).

Programme : G. Gershwin.

**Jeudi 6 juin** : 20 h 30, église Saint-Cosme, 22, avenue Victor-Hugo. Chœur de chambre régional de Bourgogne.

Direction : Roger Toulet.

Œuvres de Mozart, Bach, Monteverdi.

**Mardi 11 juin** : 20 h 30, église Saint-Pierre, place de l'Hôtel-de-Ville. Ensemble vocal de Bourgogne, ensemble baroque de Nice.

Soliste : Henri Ledroit (haute-contre).

Hændel : « Anthème de Gettigen » (création).

Direction : Jacques Echivard.

**Mercredi 19 juin** : 20 h 30, Espace des Arts de Chalons-sur-Saône, 5 bis, avenue Niepce. Orchestre symphonique d'Islande, sous la direction de Jean-Pierre Jacquillat.

Soliste : Jean-Pierre Wallez (violin).

Programme : T. Sigurbjornsson, « Mist » ; L.-V. Beethoven, concerto pour violon et orchestre ; C. Franck, « Symphonie en ré mineur ».

**Vendredi 21 juin** : Fête de la Musique, Espace des Arts, 5 bis, avenue Niepce. Ensemble instrumental du Centre Musical, sous la direction de Dominique Rovitz.

Au programme : Schoönberg.

Renseignements : Espace des Arts, 5 bis, avenue Niepce, 71100 Chalons-sur-Saône, tél. : (85) 48-11-85. Centre Musical, 5, place du Châtelet, tél. : (85) 48-65-39.

### LES RENCONTRES D'INTERPRETATION MUSICALE

Jeudi 9 mai 1985, 20 h 30, salle Pleyel, concert de l'Orchestre du XVIII<sup>e</sup> siècle sous la direction de Frans Brüggen.

Œuvres de Wolfgang Amadeus Mozart : « Concerto pour clarinette » (soliste : Eric Hoepflich), « Symphonie Haffner », « Symphonie en sol mineur ».

Prix des places : 55, 75, 85, 120 et 160 F.

Organisé par les Rencontres d'Interprétation Musicale dans le cadre de l'Année Européenne de la Musique. Location aux 3 F.N.A.C., Salle Pleyel.



15 et 16 mars 1985 :

# 84<sup>e</sup> Assemblée Générale



*Après l'arrivée des congressistes et les manifestations d'amitiés sincères, le Président André Petit ouvre la Congrès.*



# Allocution du Président André Petit

Mesdames, Messieurs,

Mes Chers Collègues, Mes Chers Amis,

Nous voici réunis dans ce beau quartier de Paris où tout a été mis en œuvre pour votre bien-être et pour que nous puissions, tous ensemble, travailler dans la plus grande sérénité pour la Confédération Musicale de France. A tous je souhaite la bienvenue, en mon nom, au nom des 23 membres du Conseil d'Administration, au nom des Présidents Régionaux, de nos Présidents Départementaux.

Ce Congrès est le deuxième Congrès Statutaire placé sous l'égide de la Régionalisation et de la Décentralisation. Nous avons eu à faire face à de nombreux problèmes car tout a été fait rapidement, un peu brutalement, mais il le fallait et je pense que c'est ici, à la C.M.F. que nous avons connu le plus de changement et où nous avons dû assimiler le plus.

La Confédération Musicale est le noyau central de notre grande fédération. La Direction de la Musique a signé avec nous pour deux ans une Convention Culturelle qui met bien en place nos devoirs réciproques ; l'année dernière était une année très importante, 1984 l'a été encore davantage, les choses se sont mises en place progressivement.

Maître Jay vous parlera cet après-midi de l'énorme travail de Formation Culturelle que nous avons fait, mais cependant je voudrais vous indiquer que dans les épreuves que nous vous donnons, rien n'est difficile si on veut bien, avant toute chose, s'attacher à l'esprit des programmes.

Nous avons eu cette année le Concours d'Excellence au Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris, et nous avons pu noter combien la formation musicale a progressé. Cela est un signe qu'elle intéresse nos jeunes et ainsi que je vous l'ai souvent dit, ils ne veulent pas n'importe quoi, ils veulent apprendre la Musique, la bien apprendre pour la bien jouer. Ce n'est pas eux qui refusent les programmes, ce sont leurs enseignants qui ne veulent pas les leur enseigner.

Nous avons dû faire en deux ans tout ce qui n'avait pas été fait depuis des années. Le programme de Formation Musicale n'est pas une création de l'actuel gouvernement, il a été mis en place bien avant la venue de M. Fleuret à la Direction de la Musique.

Cette année nous sommes sortis de notre Pays. M. Muller qui s'occupe tout particulièrement du chant choral, s'est rendu en Union Soviétique avec plusieurs associations françaises ; il y a suivi un séminaire d'études très important à Moscou et à Riga. Vous avez pu, sur le journal, lire les très intéressants comptes rendus qu'il a publiés sur ce voyage.

Je voudrais vous demander, et cela je le fais avec tout mon cœur, de ne jamais penser que nous sollicitons de votre part un renseignement ou un document sans une raison valable pour vous de le faire. Certaines de nos fédérations nous répondent rapidement, d'autres lentement et certaines jamais. Vous avez une autonomie dans vos régions c'est certain, mais cette autonomie doit quand même être placée sous l'égide de la C.M.F. car c'est d'elle que partent les initiatives, les programmes, enfin tout ce qui constitue la mission de notre association : enseigner la Musique. Nous avons une vocation culturelle avant tout et rien ne doit venir s'opposer à ce qu'elle puisse s'effectuer. Nous sommes là pour vous apporter toutes les aides dont vous avez besoin, nous recherchons pour vous les adresses qui vous manquent, les renseignements que vous pouvez désirer et que vous n'avez pas, nous avons parfois lancé des coups de téléphone pour vous apporter des informations les plus extraordinaires mais qui vous étaient utiles. Notre bureau du siège travaille pour vous sans relâche, avec toujours le sourire et le désir de vous aider chaque jour davantage.

Je serais heureux que tous le comprennent et surtout que l'on ne refuse pas, par exemple, de faire quelques sacrifices pour assister à des réunions importantes pour toutes les sociétés, pour tous les musiciens.

Lorsque nous prenons des postes au bureau du Conseil d'Administration de la C.M.F. ce n'est pas pour le titre mais c'est pour apporter une coopération, un travail constant au service de tous ; ce n'est pas à nous de solliciter le travail, c'est à chacun de nous d'adresser des propositions. Pour parler du seul journal, ne me dites pas que sur les 23 que nous sommes il est impossible

d'envoyer des articles qui ne soient pas des « Sainte-Cécile » ou des comptes rendus d'Assemblées Générales ?

Votre rôle doit être essentiel ; il ne doit à aucun prix être un rôle passif. Nous ne pouvons pas, étant donné la dispersion de nos membres à travers toute la France, tenir de nombreuses réunions mais nous pouvons collaborer par le courrier, par le téléphone ; je vous demande instamment de bien vouloir y penser pour l'année à venir.

Je vais passer la parole à M. Muller qui va vous donner lecture de son rapport moral. Vous entendrez ensuite le rapport financier de M. Lestavel, notre trésorier, et avant le repas, le quatuor de trombones de Paris vous offrira un concert que, nul doute, vous apprécierez. Tous à 14 heures nous reviendrons en séance, c'est alors que Maître Jay vous donnera lecture du rapport d'Action Culturelle et à 16 heures M. Camille Roy et M. Alain Surans viendront représenter M. Maurice Fleuret empêché, par les devoirs de sa charge, de se joindre à nous cette année. Vous pourrez poser des questions et j'espère que tout se passera dans la dignité la plus totale.

Nous allons peut-être avoir la chance que M. Boira de la Compagnie d'Assurance « Le Secours » puisse se joindre à nous et vous donner des informations concernant l'assurance, la manière de procéder pour être efficace et rapidement réglé, etc.

Nous aurons ensuite le plaisir d'entendre une très belle formation de jeunes et talentueux instrumentistes, le « Concert Arban ». Nous irons dîner et après le dîner, vers 20 h 45, un grand concert de Gala vous sera offert, interprété par la musique de la R.A.T.P. (Régie Autonome des Transports Parisiens).

La musique de la R.A.T.P. est une musique d'amateurs qui fait partie de la Confédération Musicale de France classée en division d'honneur. Vous entendrez successivement, la Batterie Fanfare, l'Harmonie et l'Orchestre symphonique et au cours de la prestation de la Symphonie un jeune violoncelliste virtuose, âgé de 14 ans, élève du conservatoire National Supérieur de Musique de Paris.

Demain, ce sera le vote pour renouveler le premier tiers sortant et nous terminerons sur un très beau concert donné par l'Ensemble de Cors de Versailles, dirigé par M. Bourgues, cor solo de l'Orchestre de l'Opéra de Paris.

Nous vous aurons, avant ce concert, donné les résultats du vote pour l'élection du tiers sortant. Le nouveau Conseil d'Administration se sera ensuite réuni pour élire son bureau et vous connaîtrez la composition du bureau du Conseil d'Administration qui va œuvrer pour toutes nos sociétés afin de les aider dans la tâche lourde mais combien belle qu'elles se sont assignée.

Je vous rappelle ma joie immense d'être ici auprès de vous et je vous remercie d'avoir répondu à notre appel, et en mon nom, au nom du Conseil d'Administration, je vous adresse mes plus chaleureux et cordiaux sentiments.

Le président est chaleureusement applaudi. M. Petit, s'adresse de nouveau au Congrès dans ces termes :

Avant de donner la parole à M. Muller, je voudrais excuser plusieurs personnes : tout d'abord, deux Vice-Présidents de la Confédération Musicale de France : M. Maurice Adam, qui en qualité de maire Adjoint de la Ville d'Aix-les-Bains se trouve empêché en raison des élections cantonales de dimanche prochain. M. Daniel Zemp, qui est absent également, empêché pour des raisons professionnelles.

J'ai reçu des lettres de M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'Economie et des Finances :

« Monsieur le Président,

Vous avez eu l'amabilité de me convier au 84<sup>e</sup> Congrès de la Confédération Musicale de France qui se tiendra les 15 et 16 Mars prochain et je vous en remercie vivement.

Malheureusement, il ne me sera pas possible de participer à vos travaux en raison d'engagements impératifs aux dates prévues. Croyez que je le regrette, je forme des vœux personnels pour le déroulement de ce congrès et la réussite du concert donné par les Formations Musicales de la Régie Autonome des Transports Parisiens, et vous prie de croire, Monsieur, le Président... »



# 84<sup>e</sup> Assemblée Générale

Et de M. Charles Hernu, Ministre de la Défense :

« Monsieur le Président,

*Vous m'avez aimablement invité à assister au concert donné par les formations musicales de la régie autonome des transports parisiens dans le cadre du 84<sup>e</sup> congrès de votre Confédération Musicale de France, le vendredi 15 mars.*

*C'est avec plaisir que j'aurais assisté à ce Concert, malheureusement je ne serai pas à Paris le 15 mars, je le regrette sincèrement tout en vous souhaitant le plus grand succès pour cette Manifestation.*

*Je vous prie de croire, Monsieur le Président... »*

C'est ensuite M. Muller qui donne lecture de son Rapport Moral.

## Rapport Moral de M. Joseph Muller

Mesdames, Messieurs,

Mes Chers Collègues, Mes Chers Amis,

Pour la première fois j'ai l'honneur et le très grand plaisir de vous présenter le rapport moral de la Confédération Musicale de France. C'est aussi avec une grande émotion que je vous donnerai lecture des principaux événements qui ont émaillé l'année 1984 préparant ainsi la grande Année Européenne de la Musique.

Nos actions mises en place en 1983 se sont consolidées ; nous avons eu la chance de nous trouver réunis dans un très joli cadre situé dans un des plus beaux quartiers de Paris. Tout se passera dans les Salons Hoche et ce soir le grand concert de gala y aura lieu. Maître Jay, dans son rapport culturel vous en parlera plus longuement que je ne le ferai ici. Cependant, je veux tout de suite préciser que ce concert sera interprété par les trois formations de la R.A.T.P. (Régie Autonome des Transports Parisiens), classées à la division d'honneur de notre Confédération. Vous entendrez successivement 3 pièces par la Batterie Fanfare, 2 très belles œuvres par l'Harmonie et la Symphonie vous interprètera 2 très belles pièces de Musique Française.

Au cours des 2 journées trois petits concerts viendront rappeler que nous sommes avant tout des musiciens et soyez assurés que vous entendrez alors de la très belle musique, tout d'abord par le quatuor de trombones de Paris, ensuite par le « Concert Arban » et enfin demain par l'Ensemble de Cors de Versailles que dirige M. Bourgue, cor solo de l'Orchestre de l'Opéra de Paris.

Nous avons, mercredi, tenu notre commission des finances ; son travail a été considérable car cette année nous devons changer le plan comptable et c'est elle qui a eu à faire le choix des comptes qui viendront remplacer ceux dont nous utilisons l'appellation jusqu'à présent. La Commission de Contrôle, elle aussi, a travaillé avec beaucoup de sérénité. Nous avons eu à déplorer l'absence de M. André Deltour qui fut notre trésorier jusqu'au Congrès de 1984.

M. Deltour a effectué un travail très important lorsqu'il a pris la trésorerie en 1976. Il nous a indiqué que son état de santé précaire ne lui permettait pas de se déplacer à Paris. Nous lui disons toute notre affectueuse amitié ainsi qu'à son épouse et lui souhaitons un prompt rétablissement.

Hier, jeudi, nous avons eu le matin, une réunion de la Commission Culturelle du Conseil d'Administration. C'est Maître Jay qui la présidait. Il nous a, avec beaucoup de talent, exposé la situation culturelle qui s'améliore sans cesse. Il nous a parlé du Concours d'Excellence, magnifique exemple de l'intérêt que nos jeunes portent à la Formation Musicale et il a encouragé toutes nos sociétés à suivre l'élan de ce grand mouvement de beauté dans la vérité, c'est-à-dire : pratiquer la musique comme elle doit l'être.

L'après-midi, le Président a réuni le Conseil d'Administration pour préparer notre Assemblée ; les synthèses des différents groupes de travail ont été exposées, et maintenant je vous souhaite à tous un bon Congrès dans la dignité. Je vais vous exposer les divers événements marquants qui se sont déroulés dans notre grande association, la Confédération Musicale de France, en 1984.

Rue La Fayette, où nous avons conservé le siège, c'est une ruche qui s'actionne pour vous apporter un maximum de renseignements, un bon journal, pour répondre à votre courrier, pour vous envoyer médailles et diplômes, pour tenir en ordre vos dossiers d'assurance et enfin pour faire, plus généralement, toutes les actions qui sont nécessaires à la vie de la Confédération. Le Secrétariat a un travail de correspondance très important car vos courriers sont de plus en plus nombreux et les questions que vous posez dans vos lettres demandent, le plus souvent, ample réflexion.

Le journal n'est pas publié à raison d'un numéro par mois, mais, les 8 numéros que nous devons établir sont déjà une astreinte si l'on pense que peu d'articles d'intérêt général nous sont envoyés, que nous recevons surtout des comptes rendus de réunions fédérales, de « Sainte-Cécile » et d'Assemblées Générales.

Je suis tout à fait d'accord avec vous, il faut que ces articles paraissent mais il faut voir plus loin et nous serions heureux que vous nous écriviez de temps en temps de jolies pages sur vos belles régions qui ont toutes leurs caractéristiques si attachantes.

Vous avez eu dans certains journaux, comme celui de novembre décembre, un rapport très complet des programmes de formation musicale, des œuvres imposées et au choix pour les concours, des morceaux à interpréter dans les divers niveaux et les diverses disciplines des examens fédéraux, à la fois, pour nos musiques traditionnelles et pour les batteries fanfares.

Je voudrais vous dire un mot des abonnements. A la rentrée de septembre nous avons mis le fichier de notre journal sur informatique par une société spécialisée. Ce travail a été une charge supplémentaire pour notre bureau qui n'en avait pas besoin en ces années de changement culturel.

Cependant, cette décision s'avérait nécessaire. La mise à jour manuelle comportant trop de risques d'erreurs que nous ne pouvons plus nous permettre à l'heure actuelle. Comment savoir exactement qui était à jour de paiement et qui ne l'était pas ? Nous avons lancé une enquête-recherche en prenant la précaution d'indiquer que si tout était en règle, la personne questionnée n'était pas concernée ; or, ce furent des levées de boucliers à la suite de cette relance, qui a cependant porté ses fruits puisque nous avons récupéré « sans douleur » plus de 85.000 francs.

Nombre d'erreurs venaient de ce que nous ne possédions pas les listes d'abonnés. Certaines fédérations avaient fait des listes, il y a plusieurs années, listes qu'elles modifiaient par un courrier ou par des collages successifs, méthode empirique, s'il en est, et génératrice d'erreurs.

Nous commençons maintenant, grâce à l'exploitation du fichier et à l'électronique, à avoir de bons résultats. Le journal est routé au tarif spécial «3 » c'est-à-dire, le moins cher de tous les tarifs qui ne sont pas celui de la commission paritaire et ce pour les raisons suivantes : posséder un numéro de commission paritaire équivalait à ne pas avoir de liberté totale sur la rédaction d'une revue. Tous nos articles de fédérations, bien entendu, font partie de ces restrictions, or il n'est pas pensable que nous éditions ce magazine s'il n'accomplit pas sa mission essentielle qui est d'informer, d'apporter des éléments culturels à tous et aussi de servir de trait d'union entre l'ensemble de nos fédérations dispersées sur tout le territoire métropolitain et aussi dans les territoires d'Outre-Mer et c'est ainsi que nous n'avons plus sollicité de numéro de commission paritaire, approuvés en cela par le Ministre des Finances, Maire de Nevers, M. Bérégovoy qui nous indique que notre liberté nous évite de payer la T.V.A. sur les ventes de nos journaux.

Souvenez-vous bien que les journaux doivent être adressés individuellement et ne pas être l'objet d'un abonnement faisant partie d'une cotisation. Lorsque vous rédigez vos règlements, veuillez séparer le journal de tout autre paiement.

Nos efforts se poursuivent pour vous faire éditer un journal de présentation agréable mais qui soit aussi un outil de travail ; alors de tout mon cœur je vous demande de vous abonner davantage. Il n'est pas pensable que dans une société un seul journal soit souscrit qui circule ou qui ne circule pas.

Il y a dans tous les numéros quelque chose qui intéresse les Musiciens, ne serait-ce que par la lecture des petites annonces, des concours possibles, des programmes d'enseignement, des communiqués du Ministère.

Y avez-vous bien songé ? Je voudrais que vous considériez cet appel comme un appel solennel, très important de mon rapport.





121, rue de La Fayette, nous trouvons encore un service très important pour nos sociétés, c'est celui des assurances. Imaginez le travail de ces jeunes femmes qui reçoivent vos contrats, qu'il faut contrôler, dont certains ne sont pas assortis de leur règlement qui parviendra par la suite par virement aux chèques postaux ou par chèque bancaire.

Il existe sur ces contrats une feuille blanche qui est celle des sociétés, une feuille jaune destinée aux fédérations et enfin une rose et une bleue, les deux seules à envoyer au siège, puisque l'une est pour la compagnie d'assurances et l'autre pour le siège.

M. Boira, de la Compagnie « Le Secours », qui est tout particulièrement chargé de la supervision de nos polices, va venir et il vous parlera de ces questions d'assurance qui, si l'on en respecte bien les règles d'adhésion, de déclaration, d'envoi de pièces, ne présentent aucune difficulté. Malheureusement, nous ne suivons pas toujours cette ligne de conduite et c'est le bureau du siège qui doit écrire pour réclamer, pour expliquer ; il est un trait d'union permanent entre la compagnie et vous-mêmes.

Je vais vous donner lecture des statistiques de l'assurance pour 1984 :

Nombre de dossiers .....	279
Dossiers matériels .....	232
Dossiers corporels .....	47
Nombre de décès .....	2
Dossiers refusés .....	20
Dossiers sans suite .....	7
Dossiers réglés .....	136
Dossiers en attente de règlement .....	62
Dossiers en attente de documents .....	52

136 dossiers ont été réglés pour une somme de : 75.363,93 F.

Les résultats de la gestion du portefeuille assurance sont pratiquement les mêmes que ceux de l'année passée. La différence du montant du capital remboursement provient de ce que nous avions eu 3 décès à déplorer en 1983.

Je ne saurais trop vous recommander de veiller à l'envoi des pièces qui vous sont demandées car 52 dossiers incomplets, c'est vraiment trop.

Je vais maintenant vous donner des statistiques concernant les médailles confédérales qui ont été adressées aux fédérations en 1984 :

#### Médailles :

• Bronze .....	735
• Argent .....	664
• Or .....	440

#### Médailles :

• Vétéran simple .....	253
• Vétéran étoile .....	249
• Vétéran palme .....	241

#### Médailles :

• Chef bronze .....	100
• Chef argent .....	62
• Chef or .....	86
• Médailles gouvernementales .....	15
• Plaques 50 ans .....	19
• Plaques 100 ans .....	36
• Barrettes bronze .....	58
• Barrettes argent .....	18
• Barrettes or .....	15
• Insignes .....	0

#### Médailles réduction :

• Bronze .....	5
• Argent .....	5
• Or .....	5

Ces médailles doivent faire l'objet de récompenses à caractère culturel et ne doivent pas être supplantées par une profusion de médailles fédérales.

Je voudrais vous dire un mot du Concours d'Excellence qui s'est déroulé en 1984.

Beaucoup de premiers prix, des prix d'excellence :

- en flûte dans notre fédération d'Aquitaine et en Picardie,
- en clarinette, en Lorraine et en Basse-Normandie,
- en cornet, dans le Nord.

En batteries-fanfares également, 2 prix d'excellence :

- un dans notre fédération Rhône-Alpes pour le tambour,
- un en Picardie pour le clairon.
- 2 prix d'Excellence pour le cor d'harmonie, en Basse-Normandie.



# 84<sup>e</sup> Assemblée Générale

Nous avons eu la grande satisfaction de noter de nombreux premiers prix qui sont acquis aux candidats pour repasser en 1985 la matière où ils ont été les plus faibles, soit la formation musicale, soit l'instrument.

A notre grande satisfaction, nous avons publié un très beau palmarès du 36<sup>e</sup> concours de Chant Choral scolaire qui s'est déroulé au théâtre Municipal de Mulhouse le 2 mai 1984.

Le Concours d'Excellence qui s'est déroulé le dimanche 3 mars 1985, nous a permis de noter des progrès considérables en Formation Musicale. Les prix d'Excellence ont été nombreux, beaucoup de premiers prix également, dont nous vous donnerons ultérieurement le palmarès, mais, cependant, je tiens à souligner combien les résultats de 1985 sont un augure favorable pour notre enseignement musical.

Lors du Conseil d'Administration du 21 mai 1984, nous avions chargé MM. Jean Julien et Jacques Harbulot d'élaborer un projet de règlement intérieur pour la Confédération musicale de France.

Ce projet qu'ils nous ont remis demande à être discuté en Conseil d'administration, mais tout d'abord en réunion du bureau — je mets en garde les rédacteurs éventuels qui n'auraient pas fait la différence entre « Statuts » et « Règlement intérieur » —.

Nous avons désigné des sous-commissions à la Commission d'Action Culturelle : il faut que les décisions prises par ces sous-commissions, composées de personnalités du monde musical, ne soient pas soumises à une décision ultérieure du Conseil d'Administration et retarder ainsi l'avancement de nos travaux ; d'ailleurs, nombreux sont les membres du Conseil faisant partie de ces sous-commissions. Le Conseil d'Administration a jugé que sa Commission Culturelle devait être tenue par des techniciens, c'est donc qu'elle leur fait confiance.

Je vous rappelle que les sous-commissions de la Commission d'Action Culturelle sont : Harmonies-Fanfaires, Chorales, Formation Musicale, Epreuves Instrumentales, Plectres, Accordéons et Batteries-Fanfaires.

La Commission d'Administration, nous l'avons déjà dit, n'a pas lieu d'exister car elle ferait double emploi avec le Conseil d'Administration et son bureau.

La Commission du journal n'a jamais beaucoup œuvré et cette Commission n'a pas lieu d'être maintenue ; par contre, la Commission financière est très importante car c'est sur son jugement, ses initiatives, que repose le bon déroulement de la vie de la C.M.F.

C'est une Commission où il faut avoir de l'imagination pour bien faire ressortir les valeurs réelles de nos Actions et qui doit rester très proche de notre mission : promouvoir la musique.

Dans le courant de cette année 1984, de nombreux amis nous ont quittés.

M. Alfred Moerlen était Président d'Honneur des chorales en Alsace. La grande famille du chant choral a perdu un éminent serviteur. Il a été pendant plusieurs années malade mais toujours vivement intéressé par ce qui fut le but de sa vie.

M. Georges Champault était un musicien Nivernais, une grande figure dans la région de Bourgogne.

Ce fut ensuite Francisque Bernard de notre fédération du Rhône qui est parti seulement 4 mois après son épouse.

Et puis M. Paul Audouin, il avait 102 ans lors de son décès. En Charente, c'est Marcel Lasalmonie, ex-chef de la prestigieuse musique principale de la Légion Etrangère, qui s'est éteint dans son petit village Charentais de Beaulieu-sur-Sonnette.

A Boulogne-Billancourt, dans les Hauts-de-Seine nous avons déploré le décès de Lucien Bonnard emporté dans sa 76<sup>e</sup> année par un mal inexorable.

Et c'est aussi André Delsarte, l'éminent chef de la sirène pendant 35 ans. C'était un chef d'orchestre complet doublé d'un compositeur de mélodies, d'opérettes. Il était Lauréat du Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris en Direction d'Orchestre.

Et, dans le Var, c'est M. Jean Meissel, professeur et Chef de Musique qui nous a quittés dans sa 64<sup>e</sup> année.

Le Président Jean Rouchon, qui pendant tant d'années, a présidé aux destinées de notre fédération de la Loire, n'est plus. Son physique était légendaire et son érudition en faisait une personnalité remarquable, qui savait se placer à la portée de tout le monde.

Tous connaissent Michel Becquet, le prestigieux tromboniste ; la fédération du Limousin fut en deuil car le 12 août 1984, son papa a été enlevé à l'affection des siens, alors que le 10 juin à Saint-Junien, il était présent auprès de Maître Charles Jay, lors d'une rencontre internationale des jeunes.

A leurs familles, à leurs amis, à leur fédération, nous adressons nos condoléances les plus émuees.

Nous avons la grande joie d'accueillir aujourd'hui notre collègue et ami, Jacques Harbulot, qui représente au Conseil d'Administration la fédération régionale de Champagne-Ardenne.

Le Jeudi 11 octobre, il fut victime d'un grave accident d'automobile. Il revenait d'une répétition de la chorale « Crescendo ». Cet accident, qui aurait pu avoir des conséquences très graves, peut-être même irréparables, s'est produit par la faute d'un conducteur en état d'ivresse au moment de l'accident.

Nous connaissons tous le dévouement de Jacques Harbulot ! Nous avons suivi les étapes de son immobilisation, d'abord à l'hôpital de Sedan et, ensuite, dans une maison de rééducation. Il a continué à travailler, aidé en cela par sa fille Françoise, toute dévouée à la fédération de Champagne-Ardenne. Mme Harbulot fut auprès de lui et encore aujourd'hui, elle est venue au congrès, sans doute heureuse de le voir assis parmi nous.

Cher Ami, je vous exprime, au nom de tous, des vœux de rétablissement définitif.

Un autre ami qui a tant travaillé et travaille toujours, a dû subir une importante opération à la suite d'une grave et douloureuse maladie ; c'est Jean-Pierre Malfait qui fut longtemps Président de la fédération Dauphinoise, maintenant intégrée à la région Rhône-Alpes.

C'est son gendre, notre ami Louis Levrangi, qui lui a succédé, mais nous savons que Jean-Pierre Malfait veille avec tendresse et affection sur cette fédération où il a accompli un travail exemplaire et fructueux.

Nous sommes heureux de l'accueillir et souhaitons qu'il puisse longtemps encore, nous apporter ses conseils, ses critiques, mais toujours pour le bien de la Musique !

Un carnet rose vient heureusement nous apporter fraîcheur et joie.

Une petite Estelle est née au foyer de Francis et Renée Harbulot, les enfants de notre ami Jacques Harbulot des Ardennes.

Une petite Mathilde est arrivée au foyer de Philippe Bovin, compositeur, et de Françoise son épouse.

Chez M. François de Banes Gardonne, chef de l'action musicale au Ministère de la culture, le bébé s'appelle Juliette. M. de Banes Gardonne est maintenant Directeur Régional de l'Action Culturelle à Montpellier.

Enfin Emeric, en arrivant, a fait un grand plaisir à sa maman : Laure Diouonnat du Service des associations de la Direction du Temps Libre au Ministère Jeunesse et Sports.

Toutes nos félicitations aux heureux parents.

Je voudrais revenir sur des points purement administratifs de notre Association.

Il s'agit de la cotisation confédérale. Cette cotisation qui n'avait pas subi d'augmentation importante depuis bien longtemps, a été revalorisée lors du congrès de 1984.

Je voudrais que vous compreniez combien elle est importante pour que nous puissions faire face à tous les services que nous rendons.

Depuis la régionalisation, tant de détails ont dû être mis en place, qu'il a fallu aider les employés du bureau administratif par l'embauche temporaire de personnel, afin de pouvoir tenir nos engagements vis-à-vis de vous-mêmes et vis-à-vis des différentes instances qui travaillent en collaboration avec nous.

Le Ministère, qui a les meilleures intentions à notre égard, veut bien nous aider mais, pour cela, il faut que nous lui fournissions des documents probants justifiant cette aide.

Or, tout cela nécessite d'envoyer des circulaires au plus vite, quelquefois, de collationner les réponses, certaines ne nous parviennent pas toujours, et c'est dommage !

Vous savez d'ailleurs très bien que ce n'est pas seulement dans les régions que les choses se passent, car les caisses des directions régionales des affaires culturelles sont alimentées par la direction de la musique à Paris.

Il est donc prioritaire de resserrer toujours davantage les liens qui nous unissent à la rue Saint-Dominique.

La mise à jour, je le répète, du fichier du journal a été une entreprise de grande envergure. Vous ne saurez jamais le travail qu'elle a nécessité au sein du bureau et cependant, il fallait que cela fut fait sans tarder davantage.

Tous les frais de personnel engagés ont été une charge supplémentaire importante et je vous demande de nous aider en respectant les quelques règles d'envois de vos documents, correctement rédigés et en temps voulu.

Cette année 1984, où tant d'actions artistiques et culturelles ont été menées, a supporté — mais elle n'en avait vraiment pas les moyens — un travail administratif plus intense que jamais.

Au boulevard Magenta, le Centre Culturel Albert-Ehrmann est composé de deux appartements. Au quatrième étage se trouve notre bibliothèque dont Maître Jay vous parlera cet après-midi lorsqu'il donnera lecture de son rapport d'action culturelle.

Nous y avons, l'année dernière, mis en place une grande salle de conférences qui nous permet de tenir nos conseils, de réunir les commissions et de pratiquer l'enseignement de l'harmonie, analyse et autres, lors des cours en vue de l'obtention du diplôme d'aptitude pour l'animation des sociétés musicales (D.A.A.S.M.).

Là aussi, il est du domaine de Maître Jay de vous parler de ce diplôme. Je veux simplement dire en quelques mots combien il s'avère nécessaire de former les animateurs de nos sociétés, et de leur donner un label de haute qualité.

La première de ces sessions était composée de 17 candidats, tous terriblement concernés par les travaux de préparation.

La direction de la musique a accepté que ce diplôme soit inclus dans notre convention, ce qui lui donne vis-à-vis des futurs employeurs de nos chefs et de nos directeurs d'écoles, une authenticité.

Dans cette salle du 4<sup>e</sup> étage, nous avons aussi tenu deux séminaires de musique contemporaine :

L'un dirigé par Philippe Boivin, auteur « d'Ouverture », l'autre, par Michel Decoust, Prix de Rome, Inspecteur Général de la Musique, auteur de « Spectre ».

Ces deux séminaires ont été attentivement suivis.

Au 5<sup>e</sup> étage, nous avons installé les pianos. Nous avons aussi fait l'acquisition d'une batterie et nous avons également installé du matériel musical, pupitres, tableaux, etc.

C'est là que se poursuivent les cours d'enseignement : formation musicale, analyse, etc.

Au sixième étage de l'immeuble, nous avons acheté, en même temps que le quatrième, une chambre. Cette chambre était dans un état de vétusté totale et inutilisable. Nous avons fait des travaux et elle s'est transformée en une très jolie pièce, avec l'eau courante chaude et froide, une installation de chauffage électrique, après que nous ayons demandé un compteur, en conformité, à l'E.D.F. ; elle abrite un jeune étudiant de 16 ans, le fils de notre ami Roger Lentz de Mulhouse qui est entré premier dans la classe de cor du maître Barboteu au conservatoire national supérieur de musique de Paris. Trop jeune, Thierry ne pouvait obtenir une place dans les foyers où on ne peut accéder avant 18 ans.

Nous sommes très heureux d'avoir pu rendre ce service à une famille où tous les enfants sont des musiciens !

Un mot encore concernant notre situation financière : nous avons dû être très vigilants. Ainsi que je vous l'ai dit, nous avons mis en place des actions qui auraient demandé beaucoup plus de temps que celui qui nous était imparti, mais cependant, il fallait le faire afin de rattrapper des retards considérables que nous avions pris au cours des années antérieures.

Rien n'était vraiment prévu dans nos finances pour mener de front le siège, le centre culturel et toutes les actions annexes.

Nous sommes arrivés, honorablement, à tout mettre en place le mieux possible et nous excusons si quelques petites erreurs se sont glissées dans notre travail ; nous sommes bien sûrs qu'elles ne sont pas capitales et que beaucoup d'entre-vous, chers amis, les avez rectifiées de vous-mêmes.

Merci à tous, Mesdames, Messieurs, Mes Chers Collègues, Mes Chers Amis, pour votre confiance, pour votre aide parfois lointaine mais certaine, et pour le travail très important et très fructueux que vous effectuez dans vos régions.

Rapprochez-vous davantage de la confédération qui est la grande association nationale des musiciens amateurs et vous verrez que bien des difficultés pour vous s'aplaniront et vos succès seront décuplés.

Merci de votre attention ; je vous souhaite un bon congrès, tant pour le travail que pour les magnifiques moments d'auditions musicales que vous allez passer !

Le Secrétaire Général  
Joseph MULLER

M. André Petit remercie M. Muller et demande aux congressistes de bien vouloir approuver ce rapport moral qui est adopté à l'unanimité.

**M. Petit reprend :**

« Avant de poursuivre, je voudrais saluer la présence de M. Weyermuller qui est le président de la Confédération internationale des Sociétés Musicales ; il nous a fait l'honneur de bien vouloir répondre à notre invitation et d'être présent à ce congrès, accompagné de son épouse.

**Aplaudissements**

Cet après midi, nous aurons la visite de M. Pieters, Président de la W.A.S.B.E.

Avant de donner la parole à notre Trésorier M. Lestavel, je vous ai dit tout à l'heure que M. Boira, de la Compagnie d'Assurance Le Secours est parmi nous ; nous allons lui donner la parole et vous pourrez ensuite lui poser des questions en ce qui concerne l'assurance.

**M. Boira :**

« M. le Président, M. le Secrétaire Général, Mesdames, Messieurs, c'est pour moi un grand honneur de me trouver parmi vous, et je tiens à remercier tout particulièrement M. le Président Petit de m'avoir invité à participer à cette Assemblée Générale. Je ne vais pas abuser du temps qui m'est imparti, car c'est une parenthèse d'assurances dans cette Confédération Musicale, qui présente une importance certaine, mais je crois qu'aujourd'hui ce n'est pas le thème essentiel de cette assemblée, c'est pourquoi je vais rester le plus discret possible au niveau du temps de parole.



Je voudrais simplement vous faire très brièvement un petit historique, pour vous dire que la Compagnie Le Secours est venue au droit de la Compagnie l'Europe, auprès de laquelle avaient été initialement souscrits les contrats d'assurances qui garantissent tant la confédération, que les Fédérations et Sociétés Musicales à effet du 1<sup>er</sup> janvier 1983. Si je fais ce rappel historique, c'est en raison du problème qui peut se poser concernant certains sinistres qui sont survenus avant le 1<sup>er</sup> janvier 1983

# 84<sup>e</sup> Assemblée Générale

et qui peuvent encore aujourd'hui ne pas avoir trouvé leurs solutions. En effet, lorsque le transfert de portefeuille de la Compagnie l'Europe à la Compagnie le Secours est intervenu, un accord entre les 2 sociétés a été pris selon lequel les sinistres survenus avant le transfert du portefeuille c'est-à-dire avant le 1<sup>er</sup> janvier 1983 seraient réglés par la Compagnie l'Europe. Or, à ce jour, nous rencontrons quelques difficultés pour un certain nombre de sinistres relativement anciens qui demeurent en suspens. Normalement, la Compagnie le Secours ne devrait pas intervenir dans le règlement de ces sinistres. Cela étant et afin de ne pas laisser se perpétuer une situation qui est à mon avis intolérable, nous avons fait différentes interventions au niveau de notre Direction Générale, auprès du Service de Liquidation de l'Europe afin de trouver une solution satisfaisante. D'ores et déjà, je peux vous annoncer qu'un certain nombre de ces sinistres est en voie de trouver une solution ; il restera à peu près une quinzaine ou une vingtaine de dossiers qui sont encore en litige, mais nous avons bon espoir d'arriver à obtenir une solution équitable pour ces affaires en instance.

En ce qui concerne la gestion de notre propre compagnie, qui donc depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1983 assure la C.M.F., ainsi que vos Sociétés, M. le Secrétaire Général faisait la synthèse de l'année 1984 ; nous avons eu fort heureusement un décès de moins à déplorer que l'année précédente, je forme le vœu en tout cas pour tout le monde qu'il n'y en ait pas pendant l'exercice 1985 ; toutefois si le malheur veut que vous soyez atteints ou l'un des membres de vos sociétés par un malheur quelconque, nous sommes là pour y veiller et je dois dire que nous sommes épaulés, en cela, nous compagnie d'assurance par l'équipe du siège de la Confédération, à laquelle je dois aujourd'hui apporter mes plus vifs remerciements pour le travail qu'elle effectue qui, pour nous représente une simplification très importante de la gestion que nous faisons.

Il est évident que, sans le travail important fait par l'équipe de la Confédération Musicale, il y aurait certainement beaucoup plus de délais dans la gestion des dossiers et dans leur aboutissement.

Ville de Saint-Germain-en-Laye (France)

## IV<sup>e</sup> CONCOURS international d'interprétation DE MUSIQUE CONTEMPORAINE



pour PIANO

18 au 21

sept. 85

fondateur

Bernard Fauchet

INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS :

Secrétariat Général du Concours International

de Musique Contemporaine pour Piano

Service des Affaires Culturelles

Hôtel de Ville, 16, rue de Pontoise

B. P. 252, 78103 Saint-Germain-en-Laye

Tél. : (3) 973-92-92

Cela étant, je voudrais vous parler un peu du document qui vous est chaque année adressé au moment de la souscription annuelle des polices, ceci généralement vers le mois de septembre. Nous allons essayer cette année de vous faire parvenir ces documents plus tôt encore que les années précédentes, de façon que vous puissiez très rapidement, et en tout début d'année 1986, avoir complété ces formulaires et les avoir retournés à la C.M.F.

Vous aurez sans doute constaté que dans le formulaire de cette année, une coquille s'était glissée en ce qui concerne l'assurance de Responsabilité Civile, où il était demandé une prime unique de 10 F par Fédération. Vous aurez tous lu bien sûr, Société à la place de Fédération ; il est évident que dans le prochain formulaire, ceci sera rectifié.

Très rapidement, quelles sont les garanties qui vous sont accordées ?

4 garanties : 2 obligatoires et 2 à souscriptions facultatives.

Les assurances obligatoires sont celles de Responsabilité Civile pour lesquelles nous avons rehaussé les garanties, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1985, en supprimant l'une des 2 options, et en ne prévoyant qu'une garantie unique, prévoyant des dommages corporels sans limitation de sommes, et des dommages matériels à hauteur de 500.000 F ; c'est une simplification que nous avons apportée avec un rehaussement des garanties, et c'est pour cette garantie qu'il y a une prime unique par Société donc c'est extrêmement simple à calculer. Elle est d'ailleurs pré-imprimée dans la partie de droite et elle le sera de même pour l'année 1986.

En ce qui concerne la seconde assurance obligatoire qui est celle contre les accidents, c'est l'assurance individuelle et qui vous garantit un capital en cas de décès, d'invalidité totale et, selon l'option choisie, une indemnité journalière.

Un conseil pour les remplir et pour faciliter le dépeuplement de ces documents qui sont forts nombreux à la réception, il vous est demandé de cercler la formule choisie. Les formules sont numérotées de 1 à 6 ; vous cerclerez le numéro que vous choisissez et vous mentionnez le nombre de membres à assurer et, pour déterminer votre prime, vous multipliez le nombre de membres à assurer par la prime correspondant à l'option choisie. C'est une opération horizontale très simple à faire.

Pour les garanties optionnelles, c'est-à-dire dommages aux instruments et incendie, le principe de fonctionnement est le même. Il s'agit de multiplier le nombre d'instruments à assurer par la prime unitaire pour avoir le montant. Pour la prime incendie, vous mentionnez la somme à assurer que vous multipliez par le taux de prime.

Ce sont des modes de calcul qui ont été repris sur ceux qui étaient pratiqués précédemment à l'Europe, et dont vous avez l'habitude. L'amélioration que nous avons apportée, est de porter sur la page initiale les tableaux de garanties contre les accidents, de façon à ce que vous puissiez avoir d'un coup d'œil tous les éléments sous les yeux. Donc je vous remercie à l'avance d'apporter le plus grand soin pour remplir ces documents car ce sont surtout les membres du personnel du siège de la Confédération qui font le premier tri, qui sont à la réception immédiate, et c'est à eux que vous apporterez une simplification importante en vous référant à ces quelques préconisations.

En ce qui concerne les sinistres, il est évident que, pour qu'un dossier puisse être rapidement réglé, il faut qu'il comporte l'ensemble des pièces qui vous sont demandées. M. le Secrétaire Général faisait état d'un nombre important de dossiers qui à l'heure actuelle n'ont pu être réglés, faute d'être complets.

J'attire donc toute votre attention sur ce point là. Il est très important, dès qu'un accident ou un sinistre quelconque, un dommage aux instruments, un accident corporel peu importe, dès l'instant où un sinistre vous est déclaré, il est important que vous réunissiez, que vous demandiez à la victime de réunir les pièces qui sont nécessaires. S'il s'agit d'un accident corporel, il est important de pouvoir obtenir les formulaires de remboursement de la Sécurité Sociale afin que nous puissions nous, compagnie d'Assurances, apporter le complément aux frais médicaux qui ont été engagés, et ces documents sont absolument indispensables ; il y a un certain nombre de dossiers notamment, qui peuvent difficilement être réglés, parce que nous ne disposons pas de ces formulaires et nous n'avons donc pas d'éléments d'appréciation au niveau des compléments de remboursement des frais médicaux.

En ce qui concerne les dommages aux instruments, ce sont les factures de réparations ou au minimum les devis qui doivent être transmis le plus rapidement possible à la Confédération, ne serait-ce que pour ouvrir le dossier. Il est évident que pour le règlement du dossier, la facture de réparations est indispensable. Ce sont des règles extrêmement simples, mais le respect de celles-ci doit permettre d'accélérer très sensiblement les indemnisations.

Je vous précise là encore, en ce qui concerne les sinistres, que la déclaration des circonstances du sinistre est également importante — nous avons assez fréquemment constaté des déclarations laconiques — ; je vous serais obligé de bien vouloir demander aux sociétés intervenantes de remplir le plus clairement possible ces formulaires de déclarations, tout ceci dans un but à la fois de simplification des tâches de gestion et d'accélération du règlement des sinistres.

Voilà les quelques mots que je pouvais vous apporter et les quelques conseils que je souhaitais vous donner, quant aux procédures d'assurances. Je ne voudrais pas prendre davantage sur votre temps, cela étant, je me tiens bien sûr à votre disposition pour répondre à toutes questions éventuelles que vous souhaiteriez poser.

**M. André Petit remercie M. Boira, chaleureusement applaudi.**

A la suite de cette allocution, plusieurs interventions ont été formulées auxquelles M. Boira répondra avec beaucoup d'amabilité et de précision.

### Fédération du Rhône



Une personne de la fédération du Rhône souhaiterait que l'intervention de M. Boira soit diffusée dans toutes les fédérations et sociétés.

### Fédération du Centre, M. Henry Petit



Problème sur la prime de responsabilité civile, où une erreur s'est glissée dans le libellé « Prime Unique par Fédération » au lieu de sociétés. Mettre en caractère gras et avant le total.

Problème dans la rubrique « incendie » : les sociétés sont habituées au « pourcentage » et non au « pourcentage », et les sociétés payent en pourcentage, M. Petit suggère d'écrire en entier pour mille.

M. Henry Petit demande à la Compagnie d'Assurances s'il ne serait pas possible d'assurer le vol parce que malheureusement, les sociétés sont victimes

de vols d'instruments. Y aurait-il moyen et dans quelles conditions de s'assurer pour le vol ? Une assurance à l'année ou d'une façon ponctuelle au cours d'un déplacement, mais là le risque est plus grand.

### M. Boira :

« L'assurance-vol est une assurance tout à fait réalisable ; nous pouvons l'étudier mais pour ce faire, ce qui est important pour une compagnie d'assurance et pour pouvoir déterminer une hypothèse disons de types de garanties ainsi que la prime correspondante, il est nécessaire d'obtenir ce que nous appelons une statistique, c'est-à-dire, il faudrait que nous puissions savoir en gros quels ont été les vols dont ont été victimes, au cours de l'exercice passé, les différentes sociétés de façon à déterminer une hypothèse disons de types de garanties ainsi que la prime correspondante. Il n'est nullement nécessaire de chercher une couverture très élevée, qui coûterait relativement cher, si le montant moyen des vols est relativement peu important.

C'est donc cet élément qu'il serait bon de connaître pour pouvoir affiner un type de garanties à vous proposer.

La réalisation d'une assurance-vol, je vous le dis aujourd'hui, est tout à fait réalisable. Jusqu'à présent, elle n'avait pas été envisagée car il est évident que cela entraînait une cotisation complémentaire qui venait s'ajouter aux différentes cotisations qui sont déjà payées par les sociétés.

Mais si c'est un vœu qui est aujourd'hui exprimé, ce n'est pas du tout pour la compagnie un problème que d'étudier une garantie en fonction des éléments qui nous seront transmis.

### Fédération de la Bourgogne, M. Julien



Il est demandé les originaux des pièces de sécurité sociale. Or ces originaux sont déjà réclamés par les sociétés mutualistes. Il n'y a pas deux originaux. Que faut-il faire ?

### M. Boira :

Il y a un principe qui régit le droit des assurances : c'est le principe indemnitaire, c'est-à-dire que l'assuré ne peut obtenir plus que son dommage.

Lorsqu'une mutuelle complémentaire intervient, la compagnie d'assurances n'intervient que si la garantie de la mutuelle complémentaire ne permet pas un remboursement à 100 %. Dans ce cas le problème peut se poser, et ce qu'il est possible de faire, c'est d'obtenir pour la compagnie d'assurances que nous sommes, une photocopie certifiée par un représentant autorisé de la société ou de la fédération ; c'est-à-dire qu'avant d'envoyer le formulaire de sécurité sociale à sa mutuelle, la personne qui a été l'objet d'un sinistre, maladie, accident, qui ouvre droit au remboursement complémentaire de notre Compagnie, présente donc à un responsable de la société ou de la Fédération ce document ; le responsable local visera la Photocopie en la certifiant conforme à l'original, c'est une solution que nous pouvons tout à fait accepter. »

**Abonnez-vous,  
faites abonner  
vos sociétés !**

# 84<sup>e</sup> Assemblée Générale

## Fédération Aquitaine, M. Fondriest



M. Fondriest demande s'il faut renvoyer un contrat d'une société qui n'aurait pas noté la responsabilité civile ?

### M. Boira :

« Oul, c'est une assurance obligatoire. Toute société doit être assurée obligatoirement auprès de quelque organisme que ce soit d'ailleurs, contre les risques de Responsabilité Civile. Il est évident que, compte tenu du contrat groupe souscrit par la Confédération Musicale de France qui prévoit quand même des modalités de Cotisations particulièrement intéressantes par rapport à ce qui peut se faire à l'extérieur, cette société a tout intérêt à souscrire auprès du contrat-groupe, mais en tout état de cause, aux yeux de la loi, elle doit impérativement s'assurer en responsabilité Civile. »

## Fédération Champagne-Ardenne, M. Harbulot



M. Harbulot pense que la Clause « calamités Naturelles » qui vient s'appliquer pour l'année 1984 pour les compagnies d'assurances, doit s'appliquer également dans le cadre du contrat de 1985.

### M. Boira :

« Vous pourrez constater, si vous regardez le formulaire d'assurances que, à la dernière page, sont prévues des extensions de garanties. Vous avez comme extensions de garanties, les catastrophes naturelles qui sont conformes aux prescriptions de la loi de 1982, vous avez l'extension des forces de la nature qui garantissent les problèmes liés surtout au niveau des tempêtes, du poids de la neige sur les toitures et la troisième extension de garanties qui concerne les attentats.

Pour ces deux dernières garanties, il ne s'agit pas de garanties obligatoires, mais de garanties à présentations obligatoires, c'est-à-dire que les compagnies d'assurances doivent impérativement les présenter à leurs assurés qui peuvent toutefois les refuser. Il est évident que nous avons tout intérêt à apporter ces garanties, car malheureusement les dommages d'attentats ou de forces de la nature sont de plus en plus fréquents, pas dans toutes les régions fort heureusement, mais cela arrive encore. C'est pour dire que les différentes extensions prévues par le législateur au niveau des garanties sont d'ores et déjà acquises à la C.M.F. »

## Fédération de Bourgogne, M. Savey



Une personne demande s'il ne serait pas possible d'accélérer le règlement des dossiers.

### M. Boira :

« Nous avons à présent au siège de notre compagnie un service qui est placé sous mon autorité et qui gère spécialement les risques de la C.M.F., donc le problème des pièces ne se pose pas. Cependant, à une époque, lorsque nous avons assuré la reprise des affaires de l'Europe, il y a eu un certain flottement, qu'il faut bien admettre, notamment courant 1983, et je pense qu'à l'heure actuelle et sauf cas exceptionnel, les règlements interviennent, lorsque les dossiers sont complets, dans un délai tout à fait raisonnable ; cela étant, je ne vous dirai pas qu'un dossier ne peut pas, par malheur, se trouver déclassé à un moment donné et aussi, qu'il ne puisse y avoir un décalage.

En ce qui concerne l'erreur de bénéficiaire sur un chèque, il est de fait qu'il peut très bien y avoir ce genre de problème.

## Fédération d'Alsace, M. Neeb

La fédération organise souvent des Concours d'élèves dans des locaux publics et les directeurs d'écoles nous demandent de nous assurer contre les dégâts qui pourront peut-être être occasionnés par les élèves. Qu'est-ce que la fédération peut faire ?

### M. Boira :

« C'est une assurance de Responsabilité Civile qui vous est demandée, c'est-à-dire qu'il vous est demandé de couvrir les dommages dont vous pourriez être tenus pour responsables en tant qu'organisateur. C'est une garantie qui est tout à fait réalisable et qui peut se faire au coup par coup, en fonction des différentes interventions. Ce qu'il est bon de savoir pour pouvoir envisager une garantie de ce type, c'est qu'il faut que vous préveniez suffisamment à l'avance la Confédération, en indiquant les dates pendant lesquelles vous utiliserez les locaux qui sont mis à votre disposition, et la garantie peut être accordée très facilement par avenant au contrat de base qui prévoit les garanties de la Confédération Musicale de France, pour des primes qui sont généralement très modiques. Donc aucun problème pour pouvoir mettre en place ce type de garanties. Le moyen le plus simple pour pouvoir obtenir cette garantie est d'envoyer un écrit à la C.M.F. Pour nous, nous suivons systématiquement ce que fait la Confédération Musicale de France, c'est-à-dire que je prends le cas extrême où nous serions prévenus après qu'ait eu lieu cette manifestation, cela ne pose pas de problème dès l'instant que la Confédération a été elle avisée en temps et en heure. Le tout, c'est qu'elle le soit par écrit de façon à pouvoir effectivement, pour son dossier, conserver une trace.

## Fédération des pays de la Loire, M. Boivin

Il est indiqué dans le contrat que le nombre des instruments doit être égal au nombre des personnes. Or si c'est tout à fait logique pour une société de Musique, ça l'est beaucoup moins pour une école de Musique qui a des cours de solfège. Est-ce que pour les écoles de musique, il peut y avoir une clause particulière ?

### M. Boira :

« Effectivement, je pense que lorsque ce contrat a été mis au point, ce cas bien précis n'avait certainement pas été imaginé, et c'est la raison pour laquelle seule avait été conçue la liaison

entre le nombre d'instruments et le nombre de musiciens au niveau des sociétés. De fait, je ne vois pas pourquoi, s'agissant d'une école qui ne disposerait pas d'un nombre d'instruments égal au nombre de participants, il y aurait impossibilité de déroger à cette clause. Donc je vais mettre à examen cette question de façon à pouvoir m'en entretenir avec la confédération.

Je dois dire que les différentes polices d'assurances garantissant la Confédération Musicale sont véritablement des polices sur mesure qui ont été initialement étudiées par l'Europe, que nous avons améliorées au niveau de leur rédaction, au niveau des garanties qui sont apportées, et je dirai que l'avantage de traiter ainsi en « sur mesure » et ne pas utiliser de contrats standards, permet justement de répondre aux questions que vous posez à l'instant et permet d'arriver à résoudre au moins 99 % des problèmes que vous posez. J'ai donc noté aujourd'hui les différents éléments qui m'ont été soumis et notamment, je pense, l'un des plus importants, concernant le problème du vol.

Je crois que c'est une garantie qui malheureusement, compte tenu des phénomènes de société que nous enregistrons de nos jours, est de plus en plus nécessaire. Nous allons donc étudier auprès de notre Compagnie les différentes questions que vous nous avez soumises et nous interviendrons. Je le ferai personnellement auprès des responsables de la Confédération pour leur proposer les amodiations que vous avez bien voulu faire aujourd'hui.

Je vous remercie une fois de plus à m'avoir invité à votre Congrès.

### **Fédération du Limousin, M. de Chalain**



Un certain nombre de chefs bénévoles de nos sociétés pourrait peut être sous forme de gratification bénéficier d'une assurance-vie, accident, qui aurait le mérite de ne pas avoir d'incidence fiscale et que pourrait peut être nous proposer la Compagnie d'Assurances.

### **M. Boira :**

« C'est un contrat qu'il est possible d'étudier, Monsieur, effectivement, car notre compagnie bien sûr garantit non seulement des dommages qu'ils soient matériels ou corporels mais également l'assurance-vie. Jusqu'à présent la question ne s'était pas posée, mais bien évidemment, en la matière, tout est réalisable, tout est envisageable, mais si vous le souhaitez nous pourrions envisager, donc, l'étude d'un contrat de ce type dont il faudrait déterminer le montant des garanties ; c'est également un domaine que nous pourrions voir avec la Confédération.

### **Fédération de la Basse-Normandie, M. Petit**

Une question qui avait été posée aussi, c'est la responsabilité des enseignants vis-à-vis des élèves. Il peut arriver dans une classe un incident avec un élève et les parents peuvent poursuivre les enseignants. Tous les enseignants, tous les instituteurs ont une assurance, ils sont couverts.

### **M. Boira :**

« Oui, ils sont couverts, de toute façon par l'intermédiaire de leurs établissements. »

### **M. Petit :**

« Non, ils ont une assurance personnelle. »

### **M. Boira :**

« Je pensais que vous visiez les enseignants qui intervenaient dans le cadre de leurs activités normales d'enseignants et dans le cadre des C.E.S. Effectivement, ils ont des assurances personnelles.

**Chaleureux applaudissements**

Le Président donne la parole à M. Robert Lestavel, Trésorier national, pour la lecture du rapport financier.

## **Rapport financier par M. Lestavel**

Mesdames, Messieurs,

Mes Chers Collègues, Mes Chers Amis,

J'ai l'honneur de vous donner lecture du rapport financier de la Confédération pour l'année 1984.

Nous avons réuni, mercredi, sous la présidence de notre ami Paul Courtial, président de la fédération régionale Provence-Alpes-Côte-d'Azur, la commission des finances. Tous les membres étaient présents sauf notre ami André Deltour dont l'état de santé ne lui permettait pas de se déplacer. Nous lui adressons des vœux chaleureux de rétablissement et l'avons contacté, au cours de la commission, téléphoniquement.

Comme vous le savez, en 1984, un nouveau plan comptable a été élaboré par la Direction des Finances de l'Etat et des Affaires Economiques, pour servir de guide aux Associations et Formations parisiennes reconnues d'utilité publique.

Nous sommes en fait plus qu'une Association Parisienne, mais ayant notre siège à Paris, nous sommes tenus d'appliquer ce plan en 1985.

Nous appliquons jusqu'à cette année, le Plan Comptable des grandes Administrations seul reconnu par le Gouvernement et susceptible de nous faire obtenir des subventions.

La Commission des finances s'est penchée sur les différents chapitres de ce plan et un canevas type a été élaboré pour l'établissement futur de nos documents comptables afin que nous puissions toujours suivre l'évolution de nos comptes dans le contexte général.

Il sera également établi, un document d'utilisation de ce plan.

Nous avons aussi réuni notre Commission de Contrôle, et M. Deltour en étant absent, M. André Vettard a travaillé avec M. Jean-Pierre Malfait.

M. Malfait, nous a montré un grand courage, à la suite de la grave opération qu'il a subie, et c'est sans une plainte, avec compétence et gentillesse qu'il est resté parmi nous toute cette journée de mercredi ; je voudrais, au nom de tous, le remercier chaleureusement et cordialement.

Mme Malfait est restée à ses côtés et cette réunion était vraiment bien sympathique.

Je ne veux pas vous parler trop longuement des différents comptes. Ils ont en cette année 1984 beaucoup fonctionné du



## 84<sup>e</sup> Assemblée Générale

côté des charges ; nos produits qui seront en légère augmentation en 1985 ne l'étaient pratiquement pas en 1984, car nous avons fait, sur le plan culturel, sur le plan administratif, un travail qui aurait dû se situer sur une échéance beaucoup plus longue.

En réalité, il n'était guère possible dans la conjoncture que nous avons connue, d'équilibrer recettes et dépenses réelles de l'année.

C'est grâce à notre trésorerie que nous avons pu équilibrer nos totaux égaux au bilan tout en accusant une perte d'exploitation de 9.581,99 francs.

Cette perte est évidemment théorique si l'on tient compte que notre trésorerie nous avait permis de faire face.

Notre bilan a été équilibré et je dirai, de justesse, car le petit « bénéfice » de 394,40 francs n'est que symbolique mais il est le symbole du travail effectué pour tenir cette grande association en équilibre.

Nos charges les plus lourdes proviennent des frais de personnel. En effet, nous avons dû, en cette année 1984, pour faire face à toutes nos obligations, prendre du personnel supplémentaire.

Vous le savez, les charges sociales sont très lourdes, les impôts sur salaires aussi.

Je pense qu'en 1985, les actions culturelles seront consolidées et que nous pourrions travailler sur un budget bien établi.

Je ne veux pas parler longuement des subventions ministérielles ; le principe voudrait qu'elles soient encourageantes pour 1985. Nous attendons d'en connaître davantage et il faudra bien que nous nous accommodions de ce qui nous sera donné.

La Commission a étudié le principe d'un ordinateur pour que nous traitions le journal au Siège et également la comptabilité.

Le Conseil d'Administration va se pencher sur ce problème, nous lui fournirons des propositions et si nous pouvions, avant la fin de l'année 1985, mettre en place un système d'informatique, nous aurions fait un grand pas vers l'amélioration de nos travaux.

A l'actif de notre bilan nous avons une somme de 3.570.000 francs qui représente les biens immobiliers de la Confédération. Ces biens qu'elle a acquis après la vente de Toucy — sauf l'appartement de la rue La Fayette — ont été jusqu'à présent dotés d'améliorations.

Nous devons, sans aucun doute, commencer à les amortir dès 1985 mais jusque là nous leur avons apporté une plus value certaine.

Nous immobilisons un leg Marc-Delmas qui varie légèrement au fil des ans et ce qui sauve notre actif, ce sont, bien sûr, les valeurs réalisables ou disponibles, dont le montant de 886.341,11 francs a permis que nous n'ayons pas de dettes au cours de l'exercice.

Notre passif ne présente aucune particularité, si ce n'est une perte d'exploitation dont je vous ai précédemment parlé et qui ne nous donne quand même qu'un bénéfice symbolique.

Je veux, moi aussi, demander que l'on tienne compte, lorsqu'on fixe des dates de concours, d'assemblées, du travail du bureau administratif du Siège.

En effet, le début d'année c'est le moment où tous les documents arrivent avec leur règlement, toutes les modifications à apporter au fichier du journal, les abonnements, etc.

Il faut donc absolument éviter de programmer notre Congrès au mois de mars, ce qui amène des perturbations graves dans l'établissement des documents indispensables à la bonne tenue de nos réunions.

L'année dernière, au congrès, nous avons dû augmenter, plus largement, le montant de la cotisation et le prix de l'abonnement que nous n'eussions souhaité le faire, tout cela parce que ces deux postes n'avaient pas été revalorisés en temps voulu comme il eut été nécessaire de le faire ; pour que pareil désagrément ne se produise plus, nous augmenterons progressivement, dans les normes d'augmentation du coût de la vie, et la cotisation et le prix de l'abonnement au journal.

En 1986, je demande que la cotisation passe de 125 à 135 francs, soit une augmentation de 8 % et le prix de l'abonnement de 80 à 85 francs, soit une augmentation de 6,25 %.

La Confédération est le pivot central de toutes nos activités, le contact avec les ministères de tutelle lui sont faciles.

Vos actions, si elles sont bien présentées et bien justifiées, pourront, par notre intermédiaire, connaître un succès.

Nous allons, de notre côté, avec la commission des finances faire en sorte que l'équilibre de nos recettes et de nos dépenses permette d'apporter, au sein de nos fédérations, des améliorations et des encouragements.

Nous avons accompli notre mission dans des conditions difficiles et je remercie, avant toute chose, la commission des finances, la commission de contrôle, tous mes collègues et également les personnes qui ont travaillé dans des conditions très difficiles à l'élaboration de notre dossier financier.

Bon congrès chers amis...

**Applaudissements**

M. Petit remercie M. Lestavel pour son rapport.

M. Jacques De Chalain, Président du Limousin, demande si nous employons du personnel ou des T.U.C., M. Lestavel lui répond du personnel.

M. Petit donne ensuite la parole à M. Vettard pour la lecture du rapport des commissaires aux comptes.

## Rapport de la commission de vérification des comptes

Présenté par M. André Vettard  
et M. Jean-Pierre Malfait



Conformément à la mission dont nous a investis l'Assemblée Générale, nous nous sommes rendus le mercredi 13 mars 1985 à 9 h 30 du matin, au Siège de la Confédération Musicale de France, en vue de procéder à la vérification des Comptes de l'Exercice concernant la période du 1<sup>er</sup> janvier 1984 au 31 décembre 1984.

Nous nous sommes assurés de la sincérité des informations sur tous les documents qui nous ont été soumis, ainsi que sur les documents annexes qui nous ont été fournis, à notre demande sans aucune restriction.

Nous n'avons constaté ni anomalie, ni irrégularité dans la passation des écritures comptables. Tous les documents que nous avons eus en notre possession sont bien tenus par un personnel motivé que nous félicitons, qui sous la responsabilité de Mme Burelli et malgré de nombreuses difficultés, a su faire preuve d'efficacité.

L'an dernier, nous avons attiré l'attention des responsables sur la nécessité d'être vigilants pour assurer l'équilibre financier de notre association.



Nous constatons cette année, dans le Compte d'Exploitation un léger solde débiteur qui bien que largement compensé par des créances en cours de règlement (factures de Publicité, de récompenses, etc.), n'en est pas moins un signal qu'il faudra prendre en compte.

Les points sensibles restent le poste « Personnel » où certains aménagements seront à apporter pour en alléger le coût et d'autre part, les frais financiers importants que nous avons à supporter concernant les intérêts d'une somme empruntée il y a quelques années pour faire face à une situation difficile.

La mise en place en 1985, du nouveau Plan Comptable très bien explicitée dans le rapport de la Commission Financière, entraînera un certain nombre de modifications de structure qui devraient conduire à une meilleure maîtrise de l'exercice futur.

En résumé, nous pouvons dire que les finances de la C.M.F. ne sont pas en difficulté, mais que 1985 sera encore une année difficile où une vigilante gestion restera de rigueur.

En foi de quoi et sur la vue des pièces mises à notre disposition, nous nous estimons en mesure de vous conseiller d'accepter tels que présentés sur les documents en votre possession, les Comptes de l'Exercice clos le 31 décembre 1984 et d'en donner quitus au Président et au Trésorier, à qui nous adressons nos remerciements pour le travail effectué.

**André VETTARD**

**Applaudissements**

M. Petit demande aux congressistes d'approuver le rapport financier et il l'est à l'unanimité du congrès.

### **M. Courtial, Président de la Commission des Finances, demande la parole :**

« Je suis très heureux que vous ayez accepté le rapport financier. Tous mes collègues de la commission des finances se sont penchés sur le poste « frais du personnel ». Nous avons eu largement l'occasion de travailler, on n'est jamais allé si loin, paraît-il, dans une commission des finances. J'en remercie tous les collègues qui ont eu la patience de passer avec moi cette journée. Nous avons travaillé, et c'est bien volontiers que nous l'avons fait. Nous avons rencontré un personnel dévoué, motivé, qui a mis à notre disposition tout ce dont nous avons eu besoin. M. de Chalain nous a demandé si l'on utilise des T.U.C. à la C.M.F. Nous n'utilisons pas de T.U.C., nous avons deux postes F.O.N.J.E.P. financés par Jeunesse et Sports attribués à deux de nos secrétaires du bureau administratif répondant par des diplômes au minimum demandé pour bénéficier de cette aide. Ces postes F.O.N.J.E.P. sont très intéressants pour le budget. Si la charge administrative est aussi lourde, je suis aussi fautif que vous, car il en est de notre faute à nous, fédérations régionales.

Nous avons un petit déficit d'exploitation et cependant, un certain nombre de factures ne sont pas réglées, pour certaines depuis un an, par certaines fédérations. Tout cela représente des comptes à tenir, des relances à effectuer ; c'est une trésorerie qui n'est pas utilisable non plus que disponible ; et qui constitue une charge d'exploitation.

Nous venons d'avoir un long débat relatif aux assurances, là encore, les dossiers ont nécessité des correspondances importantes, des retours de documents, des retours de chèques, etc.

Toutes ces actions constituent des charges, et j'avais pensé, mes collègues m'ont là-dessus un peu freiné, instituer une taxe pour participation aux frais. Il faut que dans nos fédérations nous spécialisons quelqu'un pour bien contrôler. Si certaines de nos déclarations d'assurance allaient directement à la Compagnie, elles ne passeraient pas la barre car elles sont libellées bien souvent d'une façon curieuse. C'est nous qui devons alléger la charge administrative.

Je vais vous parler du journal. Le fichier est passé sur informatique mais à nous de donner des listes correctes, les changements d'adresses au fur et à mesure. Nous sommes une association, loi de 1901, nous ne devons en principe faire ni bénéfice ni perte. Nous ne vendons rien, pas même le journal. Nous fournissons des services ; des subventions de fonctionnement de deux Ministères de tutelle sont allouées à la confédération. Elles sont augmentées au compte-gouttes, et elles ne nous permettent pas de réaliser tout ce que nous voudrions.

Mercredi a été une journée bouleversante pour tout le monde, très intéressante à tous les niveaux. Si nous n'allégeons pas

la charge de travail, nous n'allégerons jamais les charges administratives. Nous avons effectué une mission pour apporter des remèdes, et nos collègues de la commission de contrôle ont fait la leur. Je vous remercie d'avoir bien voulu m'écouter. »

M. Petit remercie M. Courtial pour son intervention.

### **M. Lestavel intervient :**

« Si vous me le permettez, M. le Président, je voudrais remercier M. Courtial pour ce qu'il vient de vous dire, je suis en parfait accord avec lui et j'estime qu'il faudra tenir compte de ses suggestions. »

**Chaleureux applaudissements**

### **M. Petit :**

« Nous perdons beaucoup de temps pour l'administration, même au sein de nos fédérations. Bien des heures pourraient être consacrées à une animation culturelle profitable à tous. Lorsqu'on parle du personnel administratif, je lui rendrai hommage demain matin à la fin du congrès, M. Courtial n'a pas évoqué l'ouverture qui s'est faite à la C.M.F., de tous les côtés, dans un temps très court ; cette ouverture a nécessité un travail considérable et nous avons conscience qu'il reste beaucoup à faire. Cet après-midi Maître Jay va vous donner lecture du rapport d'action culturelle. Dans toute cette action le bureau administratif a participé par un travail considérable.

Les abonnements, les cotisations, qui constituent un énorme travail de pointage, de contrôle et en pas tout à fait trois mois de travail nous devons préparer le concours d'excellence et le congrès. Les réponses de votre part n'arrivent pas, il faut donc donner des coups de téléphone « relance », c'est quelque chose d'inimaginable. Quand nous vous demandons, avec des dates limites, de répondre soit à nos circulaires, soit à nos questionnaires, faites-le. C'est parce que votre réponse est nécessaire que nous vous le demandons. Par exemple, il faut quand même commander des repas, préparer les salles, préparer tout ce qui incombe, toujours, à notre personnel administratif pour que vous soyez à l'honneur pour cette journée. Le Concours d'Excellence a été, cette année, supérieur à tout ce qu'il a été, en nombre de candidats et en qualité ; que de travail pour le mettre sur pied, pour préparer tous les dossiers, les inscriptions, rechercher les jurys, les accompagnateurs. Il avait lieu le 3 mars, nous sommes le 15. Nous avons, hier, au Conseil d'Administration discuté de cette question de dates. Que le concours d'Excellence, reste, lui, au début mars, mais le congrès doit avoir lieu dans la 2<sup>e</sup> Quinzaine d'avril. D'autre part, au mois de mars il y a beaucoup d'échéances électorales, certains d'entre vous ont regretté que le concours d'Excellence n'ait pas eu lieu comme c'était le cas, il y a quelques années, le dimanche qui suit le congrès. Quand on sait que le congrès se termine le samedi et qu'il fallait revenir le dimanche pour certaines personnes du bureau administratif, alors non, c'était vraiment trop demander.

Voyez-vous un inconvénient à ce que le congrès ait lieu plus tard, éventuellement dans la deuxième quinzaine d'avril ?

Je vais vous demander d'approuver cette proposition en levant la main. La maison est de verre, ici, tout doit être dit. »

**(Les congressistes approuvent, M. Petit les remercie pour cette approbation à l'unanimité.)**

Une personne demande à ce que la date du congrès soit fixée longtemps à l'avance. « Bien sûr », répond M. Petit, « nous le ferons ». Après le 15 avril il y a deux week-ends mais aussi le problème des sorties, des manifestations ; le dernier dimanche d'avril c'est la journée des déportés, beaucoup de sociétés sont de service. Nous allons donc étudier, avec votre collaboration, des dates qui ne viennent entraver aucune de vos actions musicales. Je vous remercie de votre participation à nos travaux.

Je serais heureux que vous alliez visiter l'exposition d'éditeurs de musique et des facteurs d'instruments qui se tient au rez-de-chaussée. Nous allons ensuite avoir un très beau concert donné par le quatuor de trombones de Paris. A tout à l'heure. »

### **M. Petit :**

« Tout à l'heure, M. Lestavel vous a parlé de l'augmentation de la cotisation. Nous n'aimons pas parler d'augmentation, malheureusement, et vous le savez bien, le montant de notre cotisation



# 84<sup>e</sup> Assemblée Générale

a subi un retard considérable. L'année dernière, nous avons réajusté son montant en le portant à 125 francs. Cette année il devait passer à 150 francs mais la commission des finances a jugé que c'était trop lourd ; c'est pour cela que nous vous proposons pour 1986 135 francs.

Etes-vous d'accord pour ce montant de la cotisation ; si vous êtes d'accord vous levez la main. Ceux qui ne sont pas d'accord sur cette augmentation voudront bien prendre la parole. »

## **Intervention de M. Vanhoutte de la Fédération du Nord :**

« Je remercie la Confédération d'être devenue plus raisonnable dans le taux d'augmentation de ses cotisations, parce que nous avons connu dans le passé des taux qui étaient de l'ordre de 33 %, 25 % et 50 % et je vous assure qu'il n'est pas possible de répercuter ces taux-là auprès de nos sociétés. Elles sont en général assez pauvres, alors je constate que l'on a fait un gros effort. J'espère que cela se poursuivra dans le futur et je vous en remercie.

## **M. Petit remercie M. Vanhoutte ;**

Il réitère qu'il y avait un retard considérable, la cotisation n'avait pas suivi le coût de la vie ces dernières années.

« Nous avons bien conscience de ce problème pour une bonne raison : c'est que nous sommes tous concernés dans nos fédérations. »

Il y avait deux voix contre et aucune abstention.

M. Petit poursuit :

« La cotisation est donc portée en 1986 à 135 F et le prix de l'abonnement au journal à 85 F. Les tarifs d'imprimerie changent ainsi que le coût du papier, nous avons dit aussi qu'il n'y a pas assez d'abonnements souscrits.

Le journal a changé, il peut s'améliorer encore davantage. Il vous a été demandé d'envoyer des articles, des articles qui intéressent tout le monde, bien écrits, lisibles, pour que les personnes de la rédaction n'aient pas à les retaper et à s'interroger sur leur contenu.

Si nous pouvions doubler le nombre d'abonnements, et ce n'est pas impossible, nous pourrions faire pour vous un outil d'action culturelle absolument magnifique. Vous avez aussi, dans vos fédérations, des bulletins qui sont d'ailleurs très intéressants ; il ne faudrait pas qu'ils fassent du tort au journal de la C.M.F. auquel vous vous devez d'apporter des articles de vos régions toujours sur fond musical, et non pas uniquement des articles décrivant la vie de nos sociétés. Nous ne méprisons pas du tout ces derniers, très intéressants, qui servent de trait d'union entre toutes nos régions ; mais cependant, nous aimerions que vous soyez nos principaux rédacteurs en chef ! Parlez-nous du répertoire de vos concerts car cela peut servir à d'autres sociétés quand on recherche une œuvre. Il faut que ce journal ait une vraie valeur artistique, que nous puissions le diffuser ailleurs que dans nos sociétés. Dans ma région j'avais un bulletin qui plaisait bien, on m'en demandait même dans les autres régions de France ; je l'ai supprimé, de façon à ce que les abonnements à ce bulletin ne fassent pas tort au journal de la C.M.F. et je dois dire que depuis, j'ai eu en Normandie davantage d'abonnés au journal confédéral. Vous avez vos bulletins, c'est un trait d'union certain dans vos sociétés et dans vos régions, mais en même temps, faites une propagande pour le journal national.

## **Intervention de la Fédération régionale de Lorraine :**

« Puisque nous parlons journal, je tiens à remercier la C.M.F., ainsi que la commission du journal, pour les quelques lignes parues dans le journal que nous avons découvert tout à l'heure, concernant la tragédie de nos musiciens de Forbach. En effet, il y a eu plusieurs musiciens disparus lors de cette effroyable catastrophe, et nos amis de Lorraine et moi-même tenons à remercier la C.M.F.

**Applaudissements**

## **M. Petit :**

« La C.M.F., monsieur, c'est une grande famille, dont nous faisons tous partie ; lorsqu'il y a joies, nous sommes ravis, lorsqu'il y a peine, nous sommes attristés. »

## **Intervention d'une personne dans la salle :**

(Nous pensons qu'il s'agit de M. Combe) :

« Mes chers amis, M. le Président, je voudrais prendre la parole à propos du journal de la pratique musicale des amateurs ; la présentation de ce journal est excellente, j'ai cependant regretté de ne pas trouver, sur le numéro de janvier, la présentation du congrès et je sais que la tâche matérielle de l'administration est très grande et qu'elle ne lui permet pas toujours de tout faire. Vous avez dit tout à l'heure, M. le Président, qu'il fallait davantage d'abonnements mais je crois qu'il faut aussi nous persuader que c'est un excellent « véhicule », qui doit franchir la frontière de nos sociétés. Il faut envisager que ce journal aille aux Présidents, aux Maires, aux Conseillers Généraux, aux Parlementaires. Vous avez dit, très justement : il faut que chacun se discipline dans l'organisation du journal, prenons nos responsabilités ; il faut que nos articles correspondent bien à quelque chose. Evitons les longs discours.

Il serait bon que dans les premières pages du journal, il y ait quelques informations sur la vie du Conseil d'Administration de la C.M.F.

Je crois que c'est important dans le but, non seulement, d'informer les musiciens, mais de se servir de l'excellente présentation auprès des médias, auprès des personnalités élues, et de leur envoyer le journal de la pratique des musiciens amateurs.

## **M. Petit :**

« En ce qui concerne l'annonce du congrès, vous avez parfaitement raison, mais nous avons eu beaucoup à faire pour le mettre en place et c'est pour cela que nous avons demandé, tout à l'heure, que la date du congrès soit retardée.

En ce qui concerne le journal et sa diffusion, je suis entièrement d'accord avec vous pour en envoyer aux Maires, aux Conseillers Généraux, aux parlementaires et je pense que chaque fédération devrait pouvoir ajouter des abonnements pour ses principaux élus. Sur le plan C.M.F., nous adressons le journal dans les ministères ainsi que dans bien d'autres grandes associations. La vie du Conseil d'Administration est une excellente idée, et j'ajouterais même que nous parlerons des commissions. Je vous remercie chaleureusement pour votre intervention. »

## **Intervention de M. Henry Petit, Fédération du Centre :**

« Je voudrais répondre au sujet des bulletins fédéraux. Ce sont des bulletins complémentaires du journal. Ils ne font pas concurrence au journal C.M.F., ce ne sont pas du tout les mêmes articles. Il arrive que des sociétés fassent passer un article dans le bulletin fédéral mais elles désirent aussi qu'il paraisse sur le plan national ; nous le faisons mais c'est l'exception. Nos bulletins fédéraux sont très modestes, et ce que nous insérons, ce sont les consignes pour les unions départementales et les trésoriers. »

## **Intervention de M. Levrangl, Fédération Rhône-Alpes :**

« Je voulais simplement dire que j'ai regretté l'abandon du titre « Journal de la Confédération Musicale de France », auquel s'est substitué l'appellation « Journal de la pratique musicale des amateurs ».

Je souhaiterais, et nombreuses sont les sociétés de ma fédération qui souhaiteraient voir revenir ce titre de « Journal de la Confédération Musicale de France ».

Ce titre a été un petit appel du pied en direction du Ministère, alors j'aimerais savoir si cet appel a été entendu et s'il s'est concrétisé par une attribution de subventions plus importantes en direction de la Confédération, ce dont je ne suis pas sûr.

Puisque j'aborde ce chapitre des subventions, j'aimerais que dans ce journal paraisse, par exemple, le montant des subventions d'Etat, enfin en crédits déconcentrés, qui sont attribuées dans chaque région afin que l'on puisse en avoir connaissance et éventuellement se servir des chiffres énoncés dans les fédérations voisines pour avoir une action près des élus de notre fédération. C'est un souhait.

## **M. Petit :**

« Les subventions sont très irrégulières d'une région à une autre, et le journal n'est pas fait pour en donner le montant.

L'autre part ce qui est intéressant pour vous, ce sont les subventions de votre fédération régionale et vous pouvez en connaître le montant, soit par la présidence régionale, soit par la délégation régionale des affaires culturelles. Quant au titre, nous avons été tenus d'en changer lorsque nous espérons obtenir un accord de la commission paritaire ; le Ministère n'a rien à voir dans cette affaire.

Nous avons gardé notre indépendance vis-à-vis de la commission paritaire et nous pensons que c'est bien ainsi. Nous reparlerons de ce titre au Conseil d'Administration. Cependant, je vous rappelle que nous mettons sous le titre la mention : « Edité par la Confédération Musicale de France ».

#### **Intervention de M. Boulay, Fédération Rhône-Alpes :**

« Justement, vous parliez des journaux et nous avons édité depuis l'an passé, un « Musicien Drômois », qui se rapporte à un bulletin de liaison pour les sociétés musicales de la Drôme et qui ne fait aucunement concurrence au journal de la Confédération.

Il y est question des Conseils d'Administration de la Drôme, des sociétés musicales de la Drôme, et il a très bon accueil auprès des sociétés. Nous avons réussi à le faire sans aucun apport demandé aux sociétés. Il sort trois fois par an à une réunion de printemps au début de l'année, au mois de juin à d'autres réunions et à l'assemblée générale de l'automne. Alors l'acheminement se fait automatiquement, il est très lu, mais je suis d'accord avec M. Combe, il faudrait peut-être pour le journal de la confédération, pour certains comptes rendus, limiter justement la dimension des articles. Il y a beaucoup de choses qui n'intéressent pas les Français, et les musiciens français. Le bulletin qui s'adresse directement aux départements intéresse les départements, comme il y a des journaux locaux dans la presse et des journaux nationaux. Le bulletin de la Confédération c'est le journal national, il faut qu'il intéresse toutes les sociétés de France. »

#### **Intervention de M. Jacques Harbulot, Fédération Champagne-Ardenne**

« Si l'on veut que le journal pénètre chez les jeunes, il faut qu'il soit renouvelé. »

#### **Intervention de Mme Burelli, Secrétaire Administratif :**

« Il y a beaucoup plus de jeunes abonnés que de très vieilles personnes, vous ne le savez peut-être pas ; nous qui recevons les abonnements, j'entends aussi tous ceux qui ne passent pas sur vos listes, ceux qui nous viennent en direct, dans ces abonnements-là, il y a énormément de jeunes justement, et je vais vous dire pourquoi M. Harbulot : parce que les jeunes suivent les petites annonces pour trouver des emplois, ils suivent les concours, ils suivent tout ce que nous leur apportons, qui peut justement les « mettre dans le bain ».

Arrivée de M. Lancen qui nous fait toujours l'amitié d'être parmi nous.

#### **M. Petit :**

« Je vous demande de bien vouloir faire une visite aux exposants.

Avez-vous des questions à poser ?

#### **Intervention d'une personne dans la salle :**

« C'est au sujet des annonces, le bulletin est arrivé souvent après délai. »

#### **M. Petit :**

« Il y a eu beaucoup de problèmes ; nous luttons contre cela. La parution du journal est tributaire des problèmes d'imprimerie, de routage. Il n'y a pas que les grands mouvements de grèves des P.T.T., certaines fois ce sont les centres de tris ; nous luttons constamment contre de petites grèves dans certains secteurs.

Je vous demande de visiter l'exposition, mais je souhaiterais que tout le monde revienne écouter le concert. Nous avons trois ensembles dans les 2 journées — je ne parle pas du concert de ce soir, mais de trois petits ensembles de musiciens de très grande valeur. Nous avons voulu que ces concerts soient de très haut niveau ; alors, il faut nous faire l'amitié d'être présents pendant l'audition, d'ailleurs, vous ne le regretterez pas. Merci pour cette bonne matinée. »

*Le Quatuor de Trombones de Paris.*





## Petit concert du quatuor de trombones de Paris

Les quatre musiciens du quatuor de trombones prennent place.

Ce quatuor est formé de prestigieux instrumentistes.

Ce sont : Michel Becquet, Jacques Fourquet, Alain Manfrin et Gilles Millère. Leur prestation magnifique fut d'un niveau très élevé qui subjuguait l'assistance ; chacun des morceaux fut salué par des applaudissements chaleureux et nourris, c'est un vent de belle musique et de grande élévation dans toutes les pensées qui est passé dans la salle pendant l'audition du quatuor de trombones de Paris.

Après la dernière note les musiciens reçurent la visite de nombreuses personnalités du congrès venus les féliciter et avoir avec eux un entretien.

Bravo à ces jeunes, si sains, si modestes et combien talentueux, quel exemple pour nos jeunes car n'oublions pas que tous ont fait leurs premières armes dans nos écoles d'amateurs et au sein de nos sociétés.





# La visite de l'exposition





Un déjeuner a été servi dans le cadre ravissant du salon Etoile.

A 14 heures les congressistes revenaient en séance et les



Un  
moment  
de détente  
apprécié...

travaux ont repris par le rapport d'action culturelle lu par Maître Charles Jay, 1<sup>er</sup> Vice-Président délégué et Président de la Commission d'Action culturelle.



## Rapport de la commission d'action culturelle et sociale

Mesdames, Messieurs,

Mes Chers Collègues, Mes Chers Amis,

Lors du Congrès de 1984, je vous avais donné beaucoup d'explications concernant les nouveaux programmes de Formation Musicale et les Sous Commissions de la Commission d'Action Culturelle chargées de mettre en place tous ces programmes.

Je ne vais pas y revenir ; je vais plutôt vous donner les résultats de cette Action dans laquelle nous avons persisté et dont nous commençons à recueillir les fruits.

Des levées de boucliers ont salué l'annonce des nouveaux programmes de Formation Musicale et cependant, ils ont été mis en place bien souvent avant que nous les prenions en charge nous-mêmes et déjà appliqués dans une grande partie du territoire.

Nous étions donc tenus de les appliquer à notre tour sous peine de nous attirer des reproches, aujourd'hui et demain, des plus hautes Instances Culturelles et de vous-mêmes.

C'est tout d'abord dans le Concours d'Excellence qui vient d'avoir lieu, que nous avons pu noter les progrès de notre politique d'Action culturelle.

Encore sur son récent succès, le Concours d'Excellence a été une remarquable démonstration. Le nombre d'inscriptions sans cesse croissant (75 cette année), la qualité des candidats et la qualité des prestations doivent nous conforter dans la poursuite de l'orientation où nous nous sommes engagés.

Je n'ai pas manqué, lors de la lecture du palmarès, de féliciter, non seulement les lauréats, mais aussi leurs professeurs. Tout n'est pas absolument parfait, mais cependant, la « dictée » tant décriée, il n'y a pas si longtemps, se passe maintenant dans des conditions plus qu'honorables, et c'est pour nous une très grande satisfaction. Autant que pour les instruments, les Epreuves de Formation Musicale font de ce Concours d'Excellence, un Concours de très haut niveau.

Je voudrais vous entretenir des Batteries-Fanfares.

Les Batteries-Fanfares sont une discipline qui avait été très sous-estimée et négligée à la Confédération musicale de France, entre autres.

Elles représentent de la Musique à part entière et les Clairons, les Trompettes de Cavalerie, les Cors de Chasse, les Tambours méritent beaucoup d'égards.

Notre but est de les revaloriser et d'en relever les niveaux afin de leur redonner des lettres de noblesse.

Nous avons pour cette discipline établi des épreuves spécifiques se rapportant aux mêmes niveaux que ceux des autres instruments.

Un bon enseignement nécessite des études convenablement effectuées et guidées. Alors quelle satisfaction dans nos Cités, que d'entendre ces magnifiques Ensembles animer les Fêtes et apporter leurs concours aux Services Officiels.

Nous devons donc former des éléments de qualité qui viendront s'intégrer utilement dans nos Formations de Batteries-Fanfaires, afin de leur conférer un Label certain de Qualité.

Nous avons établi un programme de concours pour les orchestres philharmoniques, ce programme paraît dans le bulletin de ce mois-ci. Nous nous sommes évertués à le rendre le plus progressif possible et à l'adapter aux effectifs quelques fois inégaux pour ne pas dire insuffisants, mais là encore, comme pour les orchestres à vent le rôle du chef sera de trouver les moyens qui assureront l'équilibre et la bonne répartition des pupitres.

L'accordéon dont je vais vous parler fait l'objet de notre vigilante attention.

Nous avons à deux reprises depuis 1983 tenté de réunir une Sous-Commission de travail.

La diversité d'expression et de pratique de ce bel instrument, ne nous a pas facilité la tâche.

Nous devons donc lui apporter tous nos soins et grâce aux spécialistes compétents que nous avons à la Confédération Musicale de France, nous allons donner à l'Accordéon la possibilité de s'élever au rang des plus nobles instruments.

Je voudrais rappeler qu'il existe de nombreux Orchestres d'Accordéons dans notre Fédération. Nous avons donné un programme d'Œuvres pour les Concours : Œuvres imposées. Œuvres au choix.

Nous espérons que nombreuses seront les Formations d'accordéonistes qui se rendront dans nos concours et montreront toutes les possibilités de leur instrument au sein de l'Orchestre.

L'année dernière, je vous avais parlé des Orchestres à Plectre et exprimé toute ma sympathie et l'intérêt que nous ressentons pour ces instruments.

Jamais avant 1983, il n'en avait été question à la Confédération Musicale de France et sous l'autorité compétente de notre Ami, Mario Monti, nous avons réuni une sous-commission.

Nous avons pu réaliser combien ces Formations exigeaient de culture Musicale et d'intense travail pour obtenir les résultats que nous avons pu apprécier au Congrès 1984 grâce à la prestation du Quatuor à Plectre de l'Estudiantina d'Argenteuil.

M. Monti est allé au fond des choses.

Il a organisé des concours de classement où il s'est rendu lui-même dans différentes régions de France.

Nous ne doutons pas qu'il va continuer avec d'autant plus de cœur que les résultats qu'il a obtenus sont satisfaisants.

Nous serions très heureux que cette année encore, des réunions exceptionnelles puissent avoir lieu pour les pratiquants des instruments à plectre.

L'année dernière, l'une d'entre elles avait permis un rassemblement de haute qualité musicale.

Nos plectres sont situés en Alsace, en Bourgogne et en Région Parisienne.

Nous souhaiterions que des mandolinistes soient tentés dans d'autres régions par les si beaux textes écrits pour les mandolines au cours des siècles passés et toujours pleins de fraîcheur, de spontanéité et d'intérêt.

Nous souhaitons vivement qu'en 1985, de nouveaux Ensembles se forment et nous ferons des efforts tout particuliers pour les y aider.

Un chapitre très important de notre Action Culturelle :

Ce sont les stages.

Une Sous-Commission des Stages est à constituer en fonction des besoins de toutes les autres Sous-Commissions.

Pour évaluer ces besoins, il est indispensable que notre Ami, Daniel Zemp, Vice-Président de la Confédération musicale de France, appelé à s'occuper des Stages, assiste à toutes les Sous-Commissions afin de recueillir leurs besoins.

Il pourra ensuite prévoir l'organisation et dispenser des conseils aux futurs organisateurs régionaux.

Il ne faut jamais oublier qu'une Convention lie réciproquement la Direction de la Musique et la Confédération Musicale de France pour des Actions bien déterminées, toutes purement culturelles.

C'est de la Confédération que doivent partir les initiatives, les programmes, tout ce qui constitue, comme vous l'a dit ce matin notre Président, la mission de notre Association : enseigner la musique.



# 84<sup>e</sup> Assemblée Générale

On ne se sert pas suffisamment pour l'enseignement initial de la Musique, de cette faculté d'expression qu'ont les enfants par l'instrument le plus naturel : la Voix.

La pratique de la voix développe en même temps l'oreille musicale, et aide à l'épanouissement de l'enfant. C'est la raison pour laquelle nous devons applaudir aux méthodes sensorielles.

Nous nous devons de rappeler ces notions fondamentales ; elles sont à la base de nos modifications des programmes pédagogiques de la Formation Musicale à la Confédération Musicale de France.

Nous devons applaudir à l'essor que prend le Chant Choral en France et ici à la Confédération Musicale de France où nous avons près de 15.000 Choristes.

La Sous-Commission des Chorales a beaucoup travaillé pour élaborer les programmes des Concours des différentes Formations. Les programmes ont été entièrement rénovés, rajeunis, mis au goût du jour.

J'attire votre attention sur le fait qu'il arrive que pour se procurer un morceau, on se trouve en face de quelques difficultés, mais avec l'aide du bureau de la Confédération, il est bien rare que ces difficultés ne soient pas applanies.

Ayez donc confiance, appelez-nous lorsque vous avez un ennui.

Nous sommes là pour vous aider !

M. Muller, notre Responsable des Chorales qui est aussi notre Secrétaire Général a fait un très beau voyage d'études en U.R.S.S. avec d'autres Associations de Chant Choral.

Des séminaires ont eu lieu à Moscou et à Riga. Vous avez d'ailleurs pu en lire les très intéressants comptes rendus parus dans différents numéros du Journal de la Confédération.

Nous espérons un grand développement de nos chorales au cours de l'Année Européenne de la Musique.

Je vais vous dire un mot des Examens Fédéraux :

Vous avez reçu les Jeux d'Épreuves concernant la Formation Musicale et Instrumentale.

Toutes ces Épreuves sont le fruit des travaux de spécialistes confirmés très proches de nos Fédérations.

Ils sont tous enseignants dans leur spécialité.

Il faut que nos professeurs s'appliquent eux-mêmes à faire aimer certains morceaux de facture contemporaine.

Nous nous devons de faire entrevoir ces œuvres nouvelles à nos jeunes et de les aider à s'y familiariser.

Cela nous a été reproché, cependant inversement, on pourrait nous faire grief d'ignorer cette nouvelle littérature.

Cette écriture très complexe requiert une technique solfégique très développée.

Elle devient tout à fait familière aux jeunes interprètes et ce ne sont pas eux qui en redoutent l'approche, mais plutôt certains enseignants qui se refusent à regarder l'avenir en face.

Je vais vous dire un mot de notre Bibliothèque Musicale Confédérale :

Elle s'enrichit par l'apport d'œuvres et de matériels que nous envoient les Éditeurs et des morceaux de Concours pour les différents instruments, ce qui nous permet de renouveler régulièrement le répertoire des Examens et des Concours.

Nous recevons également des ouvrages didactiques appropriés aux nouvelles méthodes pédagogiques de Formation Musicale.

Vous pouvez consulter ces œuvres sur place tous les matins du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h 30, sauf pendant les périodes de vacances.

Nous allons mettre en place un catalogue, catalogue que nous vous enverrons sur demande.

Tous ces efforts sont faits pour vous aider au maximum à appliquer de façon rationnelle, les nouvelles méthodes pédagogiques de Formation Musicale.

J'ai gardé à ce très important sujet, un moment privilégié de mon exposé :

Je veux parler du Diplôme d'Aptitude pour l'Animation des Sociétés Musicales.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 13 décem-

bre 1984 à laquelle assistaient des représentants de la Direction de la Musique, nous avons demandé avec insistance que ce diplôme soit un Diplôme inclus dans nos moyens de promouvoir le développement de l'art musical et de l'enseignement dans nos Sociétés.

Maintenant, c'est chose faite et le Diplôme figure sur la Convention signée entre M. Fleuret, Directeur de la Musique et de la Danse et notre Président.

Nous vous avons fait parvenir le règlement de ce Diplôme.

Le programme du Concours comporte tout d'abord une Épreuve Éliminatoire de Formation Musicale, ainsi que des Épreuves d'admission en analyse, harmonisation, rédaction d'une orchestration pour les Chefs d'orchestres ou la transcription pour Chœur à 3 voix égales pour les Chefs de Chœur, une exécution instrumentale individuelle : l'instrument est laissé au choix du candidat ou une exécution vocale individuelle.

Viennent ensuite les Épreuves définitives qui comportent un cours de Formation musicale à donner à un ou plusieurs élèves de différents degrés, un entretien avec le Jury sur le répertoire, la pédagogie, les méthodes de travail, ensuite une Épreuve de direction pour les Candidats Chefs d'Orchestre ou de Chœur, et enfin un entretien avec le Jury sur l'Administration et la Gestion des Associations, loi de 1901 et sur les Relations avec les Pouvoirs Publics.

Les cours pour l'obtention de ce Diplôme ont commencé les 23 et 24 février avec un groupe de 17 candidats. Ce groupe a travaillé avec Mme Ida Gotkowski, MM. Désiré Dondeyne, et Michel Prud'homme.

L'enthousiasme était très grand, tous étaient très concernés et désireux de profiter tous les mois des cours de ces éminents professeurs.

C'est dans la joie et l'enthousiasme qu'ils ont travaillé pendant ces 2 journées.

Ils ont eu à faire face à leurs frais de transport et d'hébergement ; mais nous rappelons que la Confédération Musicale de France offre les cours et le samedi un déjeuner réunit tout le monde dans un restaurant proche du Centre Culturel Albert-Ehrmann.

Nous souhaitons dans l'avenir que les Fédérations comprennent que les cours qui sont dispensés au Centre Culturel Albert-Ehrmann sont différents de ce qui peut être fait au sein d'une Fédération et qu'elles coopéreront à cette formation des futurs animateurs.

Les lauréats du Concours apporteront dans leur Fédération un label de haute qualité et nous souhaitons que cet exemple de formation de nos futurs Chefs et Responsables d'écoles soit fait dans un esprit d'unanimité.

C'est à ce seul prix que nos Formations pourront survivre et trouver audience auprès des Autorités.

Pour conclure ce court rapport d'activités culturelles, je voudrais tout d'abord remercier chaleureusement toutes les personnalités qui nous ont consacré une partie de leur temps précieux et leur savoir pour travailler à nos côtés, ainsi que tous nos amis de la Confédération Musicale de France bénévoles, qui par leur travail et leurs encouragements, leurs critiques aussi nous ont prodigieusement aidés.

Rien n'était facile encore cette année et cependant, on a ressenti que les progrès étaient en marche.

Tout ce que nous faisons, c'est pour la Confédération ; c'est pour qu'elle mérite son titre de : 1<sup>re</sup> Association de musiciens amateurs.

C'est en quelque sorte pour vous, Présidents dévoués, Enseignants, Musiciens que nous luttons.

Il faut mériter ce rôle prépondérant, mais pour cela, il faut vouloir comprendre que les choses continuent et qu'elles continueront encore. Il faut donc préparer l'avenir et c'est là l'essentiel de notre Mission.

Mesdames, Messieurs,

Mes Chers Collègues, mes Chers Amis, je vous dis à tous Bon Courage car nous sommes sur la Bonne Voie.

Charles JAY

La lecture de ce rapport fut saluée par de chaleureux applaudissements.



### **M. André Petit intervient :**

« Nous allons pouvoir ouvrir le débat ; si vous avez des questions à poser à Maître Jay, je vous demanderai de bien vouloir prendre la parole. »

**Mme Burelli :** demande à M. Petit la permission de faire une communication de la part de MM. Roy et Fontes qui arriveront du Ministère de la Culture avec un peu de retard.

M. Fontes viendra vous parler des T.U.C. Nous Confédération, nous avons à honorer un contrat de 50 T.U.C. Mais peut-être que dans vos fédérations, alors que vous avez beaucoup de travail, beaucoup de choses qui vous sont difficiles à assumer, vous pourriez envisager d'avoir auprès de vous quelques-uns de ces jeunes, qui ne vous coûtent rien. Ils travaillent à mi-temps et ils sont payés par le gouvernement à raison de 1.200 francs et éventuellement s'ils vous donnent satisfaction, vous pouvez leur donner 500 francs par mois, pas plus, au titre d'une gratification.

Alors peut-être est-ce intéressant pour vous d'avoir des T.U.C. pour vous aider : M. Fontes, de la Direction de la Musique, vous en dira plus que moi. »

### **M. Petit :**

« Nous ouvrons le débat. »

### **Intervention de M. Monti, Sous-Commission des plectres et délégué du Val-d'Oise :**



« Je remercie Maître Jay pour son exposé, et surtout pour l'aide efficace qu'il a apportée à la Sous-Commission des plectres qu'il a présidée. A travers ses conseils judiciaires, il nous a permis un travail très intéressant.

J'ai reçu un nombreux courrier de province sur ces travaux de la Sous-Commission des plectres, et beaucoup regrettent que ces travaux n'aient pas été publiés sur le journal de la C.M.F.

Deuxième point : en tant que délégué du Val-d'Oise, j'ai été convoqué à la préfecture, par une commission pédagogique, c'est-à-dire, un conseil pédagogique pour l'enseignement de la musique dans les conservatoires et écoles municipales du Val-d'Oise. Je représentais l'union des sociétés musicales du Val-d'Oise. Etaient représentés à ce Conseil : 3 Directeurs de Conservatoires contrôlés par l'Etat, 3 Directeurs d'écoles municipales, le Directeur de la Fédération de l'union des conservatoires et un Directeur de Conservatoire en milieu rural, groupant plusieurs écoles de musique. Le nouvel inspecteur pour l'Île-de-France nous a parlé des transformations qui allaient être faites, des orientations dans l'étude de la formation musicale, dans le programme des Conservatoires, de la mise en place de nouveaux C.A., par exemple, C.A. de flûte à bec, jazz, accordéon, chant choral, classe de chant choral, direction de classe d'orchestre, électro-accoustique, ensuite des orientations des nouveaux programmes d'enseignement et de formation musicale qui seront basés sur 3 cursus de 3 ans, 3 cycles avec contrôle à la fin de chaque cycle. Cycle de trois ans, et non plus des examens annuels comme on a fait jusqu'à maintenant, avec contrôle continu des connaissances pendant 3 années. Ces nouvelles orientations vont avoir lieu dans tous les départements, parce que c'est le Ministère de la Culture qui les met en place. J'ai appris que cela a eu lieu dans certains départements de Rhône-Alpes.

Ensuite, j'ai abordé le problème des rapports entre les conservatoires et les sociétés. Beaucoup de mes collègues m'avaient demandé justement de poser cette question, parce que dans certains conservatoires les rapports avec les sociétés ne sont pas très bons, et les conservatoires n'envoient pas de musiciens dans les sociétés locales. J'ai abordé ce problème en tant que représentant de l'union des sociétés de musique, et en fin de réunion nous avons créé des commissions qui vont se réunir le mois prochain : une commission pour l'éducation musicale, une

commission que je vais diriger sur les rapports entre sociétés de musique et les écoles de musique, ensuite sur les activités inter-villes entre différents conservatoires. Je tenais à vous mettre au courant de tout cela parce que la mise en route va se faire.

### **Réponse de Maître Jay :**

« Je vous remercie M. Monti. Je réponds à votre question.

Votre premier vœu, celui de voir paraître sur le journal fédéral les comptes rendus des commissions, dont la commission des plectres, c'est un vœu qui a déjà été exprimé ce matin, je crois. On a déjà parlé de cette affaire. Mme Burelli a d'ailleurs répondu que plus nous aurions d'abonnés, plus on pourrait augmenter le nombre de pages à mettre à votre disposition. Votre vœu est très valable et nous nous efforcerons, brièvement peut-être, de signaler les commissions et les principales décisions qui y sont prises.

Pour la deuxième partie de votre exposé, je n'ai pas menti en disant que vous alliez au fond des choses, parce que vous nous avez fait part de pas mal de démarches et de réunions auxquelles vous avez participé. Tout cela prouve que vous êtes vraiment le défenseur des plectres, que vous avez pris votre rôle à la confédération très au sérieux et nous vous souhaitons le meilleur des résultats, dont nous profiterons tous. »

### **Intervention de M. Michel Delguidice, délégué de l'Indre-et-Loire :**

« M. le Président, Mesdames, Messieurs, voici quelques questions que mes délégués d'Indre-et-Loire m'ont chargé de vous poser. En ce qui concerne les morceaux d'examen : il y a trop d'erreurs tous les ans, et trop d'errata, à la suite de ces erreurs dans les journaux de la C.M.F. En particulier, morceaux à imposer épuisés chez les éditeurs, non réimprimés d'où l'impossibilité de se les procurer. Les commissions chargées du choix des morceaux au niveau de la C.M.F. devraient, avant d'arrêter définitivement les listes, se renseigner si les morceaux existent réellement chez les éditeurs.

Deuxièmement, certains morceaux imposés n'existent que dans les recueils, parfois quelques lignes à jouer sur 8 ou 10 pages. Je pense surtout aux petits degrés ; ces recueils sont trop onéreux pour nos jeunes musiciens ; si l'on veut mettre la musique à la portée de tous, il serait bon de n'imposer que des morceaux édités seuls, un par un.

En ce qui concerne le nouveau programme de formation musicale il est nécessaire pour évoluer, avancer, et améliorer le niveau de nos sociétés d'amateurs. Toutefois, pour les petites sociétés rurales, auxquelles je pense surtout, qui constituent une bonne majorité, il est parfois impossible d'appliquer ce nouveau programme. Pourquoi ? Manque de moyens financiers, une bonne moitié des sociétés d'Indre-et-Loire ont des indemnités de fonctionnement comprises entre 1.000 francs et 4.000 francs par an. Manque de moyens matériels appropriés, en particulier piano, guide-chant, pour les dictées musicales, et enfin manque de professeurs compétents. Je parle toujours ici de sociétés appartenant surtout à de petites communes rurales : l'époque du bénévolat et du chef de musique pluri-disciplinaire enseignant tous les instruments, de la petite flûte au soubassophone, en passant par les clairons et les tambours, est révolue. Mais il convient de rendre hommage aux anciens chefs de musique qui se sont dévoués corps et âmes dans le passé, et bénévolement, pour maintenir les sociétés dans les conditions difficiles. Ils méritent toute notre reconnaissance.

Pour appliquer le nouveau programme, ce qui est encore une fois une nécessité, la logique voudrait que les autorités qui l'imposent, donnent également les moyens financiers pour les réaliser, en particulier actions au niveau des communes pour qu'elles réajustent les indemnités de fonctionnement des musiques. »

### **Maître Jay :**

« Je vous remercie, vous avez posé, Monsieur, une série de questions. Je l'ai notée au vol, au fur et à mesure, et je vais répondre à la première, je crois qu'en tout il y en a 5, enfin je les ai réunies en 5.

Alors, pour la première question, vous parlez des erreurs dans la publication des morceaux imposés et des épreuves. Il y a certaines erreurs, nous en avons parlé hier à la commission culturelle, concernant les épreuves de formation musicale. Il est des erreurs que le lecteur peut corriger de lui-même. Néanmoins certains de nos collègues de la commission culturelle ont fait une liste de ces erreurs, qui vous sera envoyée la semaine prochaine et vous pourrez les corriger en connaissance de cause.

## 84<sup>e</sup> Assemblée Générale

Pour les morceaux imposés, les éditeurs ont toujours le morceau qu'on leur demande. Mais ils ne l'ont pas toujours en quantité suffisante.

Il y a aussi des anomalies qui se sont produites pour le hautbois. 4 ou 5 morceaux de hautbois avaient déjà été donnés l'an dernier, nous les avons remplacés aussitôt et, par correspondance, vous en avez été avisés. L'erreur est humaine et croyez bien que nos assistants, les personnes qui se dévouent pour venir choisir les morceaux sont tous des techniciens actuellement encore en activité, et si on ne peut pas leur faire confiance, à qui faire confiance ? Eux-mêmes pensent que les œuvres doivent encore exister et existent, et quelques fois, peut-être, pourraient-ils se renseigner un peu plus à fond, mais je vous assure quand même qu'ils apportent tous leurs soins et leur dévouement pour établir cette liste, tout de même assez conséquente, des morceaux imposés. Alors excusez-nous pour les quelques erreurs, et dès que nous en découvrons une nous-mêmes ou parce qu'on nous l'a signalée, aussitôt nous vous envoyons un rectificatif. »

### **Intervention de M. Guy Melssonier, Fédération Régionale Parisienne :**

« Certaines personnes nous indiquent que des morceaux de cor d'harmonie n'étaient plus édités. Je voudrais connaître avec précision quels sont ces morceaux, car nous avons programmé des œuvres qui ont été éditées il y a 3 ou 4 ans, d'auteurs tels que M. Barbotou. Je faisais partie de la sous-commission qui a choisi les morceaux de cor, je ne pense pas que cette anomalie soit de notre fait mais plutôt de celui des éditeurs. Ils nous avaient dit que ces morceaux étaient édités et nous les avons programmés parce qu'ils nous semblaient tout à fait valables.

Nous nous engageons à voir cette question de l'édition musicale de très près, lors d'une prochaine programmation des morceaux d'exams.

### **Maître Jay :**

« Je n'ai pas terminé. J'ai encore plusieurs réponses à vous communiquer.

En ce qui concerne le recueil, je dois vous dire que nous évitons les recueils et les méthodes ; par exemple, au piano, nous avons imposé « la Fileuse » de Mendelssohn, en cours moyen, nous avons eu tort d'indiquer l'édition Durand, parce que cette édition qui publiait autrefois les romances de Mendelssohn en morceaux séparés ne le fait plus. Elle a répondu qu'elles étaient épuisées, mais les « Romances sans paroles » de Mendelssohn ne sont pas épuisées, elles sont disponibles chez d'autres éditeurs. Vous voyez on ne peut pas tout prévoir alors, une prochaine fois nous n'indiquerons plus d'éditeur, Mendelssohn étant dans le domaine public tout le monde peut l'éditer. Il y a 40 et quelques romances sans paroles de Mendelssohn, elles seront forcément éditées en recueil, et la musique coûte très cher, nous le savons.

Les programmes de formation musicale nécessitent naturellement au moins deux heures de cours par semaine, toutes les petites écoles ne peuvent pas soutenir les frais, c'est la raison pour laquelle les délégations régionales ont pour mission de demander aux écoles rurales de former des syndicats à vocations multiples, ou des écoles intercommunales, avec des professeurs itinérants, et je crois que c'est le seul recours pour ces écoles rurales de supporter à 4 ou 5 bourgs ou villages réunis, les frais engagés. C'est vraiment la solution, pour assurer la formation musicale dans nos campagnes. Je le dis surtout pour les petits niveaux. En ce qui concerne les plus hauts niveaux il y a des écoles municipales, maintenant nationales les plus importantes qui sont un peu éloignées du bourg ou du village mais dans lesquelles les enfants poursuivent leurs études d'instruction générale.

Votre pensée pour nos vieux professeurs est très sympathique et émouvante, elle l'est aussi pour nos vieux musiciens qui ont rendu des services et qui en rendent encore quelquefois. Il arrive un moment où il faut renoncer, et laisser la place aux plus jeunes, mais je suis certain qu'il faut récompenser tous ces dévoués collaborateurs et leur garder une reconnaissance sans limite. Nous ne pouvons faire mieux dans le domaine du cœur.

### **Intervention de M. Guillet, Fédération du Centre :**

« J'ai quelques problèmes avec une école de musique du Loiret-Cher et l'harmonie qui en dépend. Cette école de musique comporte 200 élèves, 10 professeurs ; l'harmonie 60 exécutants

est en division d'excellence B ; la batterie fanfare a 20 exécutants et pour l'instant tout se passe à peu près bien. L'enseignement est normal, les concerts sont bien suivis, nous avons un public nombreux, le répertoire utilisé est tout à fait celui qui convient pour une division d'excellence. Mais voilà, la municipalité éprouve quelques ennuis : ennuis financiers puisque le Maire a été dans l'obligation de donner sa démission, le budget n'ayant pas été voté ; les professeurs ont reçu une lettre de l'adjoint délégué à la Culture, par laquelle ils apprenaient qu'ils ne seraient plus rémunérés par la municipalité à partir de la prochaine rentrée, mais par l'harmonie, à laquelle on attribuerait une certaine subvention. »

### **Maître Jay :**

« Pour rémunérer les professeurs de l'école ? »

### **M. Guillet :**

« C'est bien cela, mais il faut savoir que l'an dernier, enfin pour cette année scolaire, l'école de musique a coûté environ 80 millions de francs anciens et la mairie propose une subvention de 35 millions anciens à l'harmonie. Cela veut dire qu'il va falloir supprimer plus de la moitié des heures de cours.

Dans ce cas-là, quel peut être le recours du directeur ? A quelle instance peut-on s'adresser pour essayer d'obtenir satisfaction, pour essayer de conserver l'école de musique, parce qu'il y va de la vie de cette école de musique. »

### **Maître Jay :**

« Je voudrais poser une question à mon tour ; ce directeur est-il un fonctionnaire municipal ? »

### **M. Guillet :**

« Ce directeur c'est moi ! Non je ne suis pas fonctionnaire municipal. J'étais fonctionnaire de l'éducation nationale, je suis retraité et je suis appointé en heures supplémentaires par la municipalité. Ce que je défends, ce n'est pas ma place, c'est la place des professeurs. Nous avons des professeurs tout à fait valables, presque tous prix de Conservatoire de région et cela marche très bien. »

### **Maître Jay :**

« Et quel est leur statut ? »

### **M. Guillet :**

« Il n'y a pas de statut. »

### **Maître Jay :**

« Ils sont donc contractuels ou vacataires. »

### **M. Guillet :**

« Ils sont absolument contractuels, c'est-à-dire que la municipalité n'a jamais voulu qu'il y ait un statut de l'école de musique, et nous n'avons rien du tout. »

### **Maître Jay :**

« La municipalité a-t-elle demandé l'agrément de votre école ? »

### **M. Guillet :**

« Pas du tout puisque la municipalité, au contraire, voudrait que le niveau de l'école baisse (nous avons 200 élèves). Elle considère l'école de musique comme un luxe, et on en reviendrait alors à la solution unique de batterie-fanfare.

### **Maître Jay :**

« C'est « Grandeur et décadence ». Moi, je crois que votre école subit une crise de croissance que la municipalité n'accepte pas ; elle craint maintenant que cette école prenne trop d'importance parce qu'elle se trouve au niveau de l'école agréée, et peut-être même de l'école nationale. Le seul conseil que l'on puisse vous donner — M. Petit pourrait peut-être en donner un meilleur — je crois que c'est celui de vous adresser au délégué régional de l'action musicale ; vous lui expliqueriez votre cas et verriez la marche à suivre pour essayer de convaincre personnellement votre Maire. Dans tous les cas il faut maintenir la position, la situation de vos professeurs, que vous défendez ; c'est au nom de vos professeurs que vous faites cette démarche. Je crois que le délégué régional n'y restera pas insensible.

### **M. Gullet :**

« Je voudrais citer en comparaison une ville dont le nombre d'habitants est identique, c'est Vendôme. A Vendôme, il y a 160 heures de cours et nous n'en avons que 95.

### **Intervention d'une personne dans la salle concernant l'A.D.D.M. :**

« Je voudrais dire un mot à ce sujet. Effectivement ce qu'a annoncé tout à l'heure M. Monti est très important. Ce ne sont pas les A.D.I.M. ou les A.D.I.A.M. que nous voulons combattre, au contraire. Dans certains départements, ils ont fait des choses extraordinaires, ils ont permis le développement de l'enseignement musical et dans le cas présent, sur les directives du ministère, vont se mettre en place des comités techniques départementaux qui se regrouperont en 3 ou 4 collèges ; dans un premier collège c'est le cas des représentants de l'enseignement officiel, c'est-à-dire, le conservatoire de région ou l'école nationale du département, des directeurs d'écoles contrôlées donc agréées ; dans le second seront présentées les grandes fédérations et dans le 3<sup>e</sup> les écoles intercommunales ou les écoles associatives indépendantes. Il est de notre intérêt d'être présent dans une de ces commissions, et d'y faire entendre la voix de notre fédération. Il est important de ne pas se tenir à l'écart, ces commissions devant être mises en place, c'est inéluctable. On ne peut pas se voiler la face, et il faut que nous soyons prêts à intervenir le jour où on nous sollicitera.

### **M. Petit :**

« Nous avons eu un excellent rapport culturel ; discutons sur ce rapport.

### **Intervention de M. Vandenmosselaer, fédération du Midi-Pyrénées :**

« Comme nous le faisons dans notre pays de rugby, je vais remettre la balle au centre, en vous disant quelques mots qui sont à la fois des questions, des compliments ou des reproches et chacun en retirera ce qui le concerne. Vous avez dit que nous sommes obligés de respecter les décisions ministérielles. »

### **Maître Jay :**

« Effectivement, excusez-moi de vous interrompre, nous acceptons des subventions et nous devons tenir compte des conseils qui nous sont prodigués à l'échelon gouvernemental. »

**M. Vandenmosselaer** s'explique longuement sur le travail culturel administratif que doivent effectuer nos éducateurs bénévoles dans nos campagnes, en milieu rural. Il n'a pas apprécié qu'on vienne nous parler des T.U.C., il aurait préféré entendre parler de tous ces gens qui enseignent l'instrument, de la flûte au soubassophone. Nous lui rappelons que l'aide des T.U.C. peut être importante pour nos fédérations aux petits moyens, parce que le travail que ces jeunes effectueront pendant un an déchargera les bénévoles qui, occupés par leur propre métier, ne peuvent consacrer au bénévolat tout le temps que ce dernier requiert.

Nous rappelons à M. Vandenmosselaer que la C.M.F. ne fait aucune politique, les gouvernements passent, elle reste, mais elle doit toujours suivre les directives du ministère qui subventionne ses travaux.

**M. Vandenmosselaer** demande pourquoi on ne fait pas une école départementale aux gens de la Guadeloupe. Réponse : on doit faire une école pour toutes les Antilles. M. Vandenmosselaer nous indique qu'on allait remettre l'émission « Les musiciens du soir » et que rien n'est fait.

Réponse : On n'a jamais dit qu'on allait remettre l'émission « Les musiciens du soir », une lutte est entreprise pour que les harmonies retrouvent droit d'antenne.

En cette période, et M. Vandenmosselaer le sait, où le budget du ministère des Finances est très serré, on ne peut pas obtenir de dérogation sur les taux de T.V.A. Ce n'est pas le moment, vraiment, d'en parler.

Tout ce propos est long, mais il répète toujours la même chose sans l'expliquer vraiment. Par contre, nous avons beaucoup apprécié les paroles du Président Gachassin qui a dit devant les présidents des conseils régionaux « Nous ne saurions être un frein à une évolution raisonnée, et surtout acceptée en toute

bonne démocratie par ceux à qui elle est destinée, et nous devrions partout faire en sorte que les jeunes y soient associés, car pour nous, la musique que nous pratiquons et que nous respectons en l'aimant passionnément reste aussi, et surtout, un fait social, qui touche particulièrement notre jeunesse. »

**M. Petit** a rappelé à M. Vandenmosselaer qu'il avait posé une question bien locale concernant les droits d'inscription dans les différentes municipalités. « Je dois vous dire » dit M. Petit, que d'autres ont voulu le faire, mais cela leur a causé un tort considérable parce que ces sociétés n'ont pas été aidées par les instances départementales ou régionales, et du moment qu'elles n'ont pas fait payer un droit d'inscription aux parents d'élèves, elles n'ont pas eu les indemnités du département et de la région. Méfiez-vous de cela.

**M. Vandenmosselaer** explique alors qu'il y a participation, mais que c'est la ville qui paye les professeurs sans demander de contrepartie aux parents et aux enfants.

**M. Petit** rétorque qu'il est bien d'accord avec lui, mais la ville ne pourra pas obtenir de subventions, ni de la région, ni du département, la municipalité aura tout à sa charge, et il faudra bien qu'elle trouve les fonds pour payer les professeurs. Elle ne s'occupe pas que de la musique, et il y a d'autres associations dans la ville. Nos sociétés ou nos écoles sont aidées d'une façon très irrégulière par nos municipalités, vous avez raison sur ce point.

### **Intervention de M. Malfait :**

« La gestion n'est pas assez sévère, on fait des dépenses qui ne devraient pas être faites. »

### **M. Courtial répond à M. Malfait.**

Il lui indique qu'il n'a pas toujours été dans la commission, mais qu'il a été simplement un congressiste parmi d'autres. Il a dit en son temps ce qu'il pensait devoir dire.

Il y a plusieurs années, il s'est passé des choses dont on ne parlera pas, dont on supporte encore les conséquences, alors, dit-il, je profite de ce que je suis président de la commission financière pour dire que tout ce qui a été ultérieurement entériné doit être définitivement oublié.

M. Deltour a été un très bon trésorier, et à l'époque, il ne l'était pas. Il ne nous a rien caché, au contraire, depuis 1977 nous avons tout eu, et nous avons pu tout apprendre. Nous ne devons faire grief à personne. Si M. Deltour n'est pas présent à la commission, c'est que son état de santé précaire ne le lui permet pas. Son dernier mandat de trésorier s'est situé sur la gestion de l'année 1983, et c'est un quitus élogieux qui a suivi le travail de la commission. M. Deltour aurait dû présider la commission de contrôle des comptes. Il est très facile de critiquer, il est beaucoup moins facile d'agir. Nous ne répondons pas toujours comme nous devrions le faire aux demandes qui nous sont faites pour le bien de nos fédérations. Nous avons reçu une circulaire pour nous demander quels étaient nos comptes rendus d'activités et nos projets, pour que le ministère puisse évaluer les subventions qu'il pourrait éventuellement nous attribuer. Nous sommes 23, nous avons eu 10 réponses. »

**M. Petit** intervient pour rappeler que nous avons eu à faire face à un retard considérable lorsque le 3 mars 1983 la confédération a changé ses méthodes de travail. Il n'est pas question de critiquer et de reprendre tout ce qui s'est passé avant 1977. Nous avons souffert, j'ai moi-même lutté contre tous ces éléments de souffrance. Nous savions que la situation serait difficile, nous la remontons et reprenons le dessus. Vous ne pouvez pas nier que d'immenses progrès ont été réalisés. Cependant, si l'on considère la C.M.F., ce qu'elle est aujourd'hui il n'est possible que cela se fasse sans sacrifices incontestables à la commission des finances, où je n'étais pas ayant des obligations professionnelles. Les choses vous ont été exposées avec la plus grande clarté, la plus grande franchise ; je remercie ma collaboratrice du bureau qui l'a fait, car il faut beaucoup de courage pour exposer certains problèmes délicats et difficiles ; que le point final soit mis maintenant à tout cela. Vous savez à quoi vous en tenir, et nous œuvrons tous pour le bien et le renom de notre association.

Monsieur Malfait, je voudrais vous dire que je n'ai pas pris la lettre de votre exposé mais son esprit à travers certains mots qui pourraient choquer quelqu'un qui n'aurait pas compris le cœur qui vous anime, et l'amour que vous vouez à nos sociétés. Pour moi, il n'en est rien, je les prends comme un enseignement de valeur.

# 84<sup>e</sup> Assemblée Générale

Vous savez mieux que quiconque que rien n'était compliqué, tout est clair dans notre manière d'exprimer nos comptes. Il y a la trésorerie telle qu'elle s'est passée, qui a œuvré tout au long de l'année. Il y a le compte d'exploitation difficile, du fait de différentes factures impayées à équilibrer et notre bilan en tant qu'association, loi de 1901, nous ne devons faire ni bénéfices ni pertes : ce que nous faisons à la C.M.F.

En ce qui concerne les écoles, nous avons tout fait pour rattraper comme je le disais tout à l'heure un retard considérable, il y a eu écloison d'écoles de musique et la C.M.F. devait employer tous les moyens à sa disposition pour prendre en main toutes ces écoles.

## **Intervention de M. Leymonerie, Fédération de Midi-Pyrénées :**

« Il va être bientôt 16 h 30. Ce matin, nous avons eu la lecture et l'approbation des différents comptes rendus moraux, financiers, et je m'étonne que l'on remette en question ce qui a été décidé et voté à l'unanimité ce matin.

Je voudrais revenir sur ce qu'a dit mon collègue et ami, M. Vandenmosselaer, représentant les Hautes-Pyrénées ; il a posé des questions techniques, et nous avons répondu sur des questions administratives. Alors, j'aimerais que nous apportions quelques réponses, quelques précisions, aux questions posées par mon collègue de Midi-Pyrénées, à savoir ce que nous faisons pour les enseignants qui sont dans nos campagnes. Je suis également représentant d'une école de musique d'un village de 2.000 habitants, et nous avons des problèmes à ce niveau. Alors le compte rendu financier a été approuvé, ne revenons pas là-dessus, parlons un peu maintenant des techniques et des musiciens.

## **Maître Jay :**

« Votre question n'est tout de même pas technique. Elle est aussi financière, elle concerne l'organisation des écoles. Je passe la parole à M. Petit. »

## **M. Petit :**

« Lorsque nous avons modifié les programmes comme ils l'ont été, et que nous les avons adaptés à l'enseignement officiel cela n'a rien à voir avec ce qui se fait dans les conservatoires ; on en revient toujours là et cela ne veut absolument rien dire. Vous le savez, les élèves des conservatoires de région ne sont pas des professionnels, s'ils l'étaient nous n'aurions pas la crise que nous connaissons aujourd'hui car s'il y a davantage d'écoles et de cours dispensés, nous avons de moins en moins de professeurs, c'est officiel.

Nos conservatoires sont faits beaucoup plus pour les amateurs ; l'enseignement tel que nous voulons le pratiquer maintenant est beaucoup plus motivant pour les élèves et pour les professeurs. Maintenant dans les régions dans les fédérations, il faut organiser des séminaires de formation. Nous pouvons les organiser, soit dans nos fédérations, soit dans nos régions, nous le faisons chez nous et je vous assure que l'on y arrive très bien, et de très grands progrès sont constatés. Nous pourrions organiser des cours du soir où l'on enseigne avec des professeurs qualifiés de formation musicale et nous pourrions voir rapidement des progrès dans nos écoles. Nous avons toujours dit que ce programme devait être appliqué progressivement ce qui ne veut pas dire en en changeant le contenu.

Notre devoir est de former nos jeunes élèves, de les former comme il convient de le faire. S'ils veulent poursuivre leurs études ailleurs que dans leur cité d'origine, il ne faut pas qu'on leur demande de tout recommencer car avec la nouvelle méthode d'enseignement ils seront toujours à leur place partout où la musique est enseignée. L'enseignement des enfants a beaucoup changé à l'école ; il en est de même pour la musique. La musique, vous le savez, est le plus beau des langages, il faut donc que l'enfant l'apprenne comme il apprend sa langue à

## **Avis aux sociétés**

Lorsque vous organisez des concours de musique, renseignez-vous avant toute chose auprès de votre Fédération : cela évitera bien des erreurs.

l'école. Il faut former des professeurs, les recycler ; les associations départementales donnent des subventions pour cela, tous nos bénévoles si dévoués, qui veulent enseigner la musique vont aux cours de recyclage avec un enthousiasme extraordinaire parce qu'ils veulent faire les choses correctement, c'est très important. »

## **Intervention de M. Levrangi, Fédération Rhône-Alpes :**

« Je demande une petite réponse concrète, on pourrait peut-être demander enfin que dans chaque département soit attachée ou placée sous la responsabilité de la fédération ou d'un autre organisme une commission technique, par exemple un conseil pédagogique qui viendrait aider les professeurs de nos sociétés et qui organiserait des stages de formation, c'est un vœu que j'émetts. »

## **M. Petit :**

« Les choses commencent à se préciser, j'ai lu dernièrement dans l'école où j'enseigne, une proposition de la fédération d'Alsace recherchant un conseiller technique appointé qui fera partie de la fédération. »

## **M. Levrangi :**

« Est-ce que ce conseiller sera placé sous la tutelle du Président de la Fédération ou du comité technique de la fédération ou sous celle du délégué régional de la musique ? »

## **M. Petit :**

« Je pense qu'il est souhaitable que ce soit sous la tutelle de la fédération. »

## **Intervention d'une personne dans la salle :**

« Vous avez parlé tout à l'heure de l'enseignement musical. »

## **M. Petit :**

« Non pas de l'enseignement musical mais de l'enseignement général. »

La personne qui est intervenue demande s'il serait possible, par le truchement de la C.M.F., et par l'intermédiaire de l'inspection académique, d'introduire les écoles de musique dans l'enseignement primaire car, dit-il, nous nous heurtons régulièrement, c'est un vieux problème, à des moniteurs d'éducation musicale qui seraient prêts à faire des démonstrations à l'école communale, à donner des cours. Mais on se trouve devant un barrage, de la part de l'inspection académique.

## **M. Petit :**

« Je suis bien d'accord avec vous. Une étude a été faite au comité supérieur de la musique, au Comité National de la musique. Vous pouvez trouver cette étude dans le Journal de la pratique musicale des amateurs, numéro de février-mars. »

## **Intervention de M. Marcel Hélène, Fédération Poitou-Charente :**

« Je voudrais abonder dans le sens du président Petit dans ce qui vient d'être dit, et parler effectivement de ces nouveaux programmes, qui viennent d'être publiés intégralement, ce qui est une bonne chose. C'est une base de travail claire, et qui met sur la bonne voie l'enseignement de la musique. En particulier l'incitation à utiliser le chant comme support à l'enseignement. Pendant la panne de ce matin, j'ai été tenté de crier à M. Muller, qui fut mon professeur à l'Ecole Normale « meublons peut-être ce moment en chantant tous en chœur, faites nous chanter ». »

## **M. Hélène :**

« Cette base de l'enseignement du solfège, doit être considérée non seulement comme base d'enseignement, mais aussi comme un moyen pour faire aimer la musique aux enfants, je pense. Si on peut y ajouter la pratique d'un instrument, d'un abord facile, comme la flûte à bec, on arrive à créer, un ensemble d'exercices, qui est extrêmement tentant pour les enfants et qui donne d'excellents résultats.

Ce qu'il faut essentiellement, au départ, c'est faire aimer la musique, et la musique sous toutes ses formes. Tout ce qui est

musique, tout ce que l'on peut entendre, tout ce que les enfants entendent et voient à la télévision ; il y a des tas de choses à exploiter, y compris la chansonnette et la chanson.

Je crois même que dans les méthodes pédagogiques, si l'on pouvait utiliser ce que les enfants connaissent et fredonnent, on aurait des élèves, qui au lieu de fermer la méthode après l'heure de solfège jusqu'à la prochaine heure de la semaine suivante, prendraient goût et intérêt chaque jour chez eux, à essayer de jouer quelque chose. Quand ils jouent quelque chose d'un peu connu, ils savent s'ils font une erreur ou pas, et il ne faut pas les empêcher de le faire, il faut baser toute une méthode là-dessus.

Je voulais vous proposer autre chose qui se fait dans les pays étrangers, et ce sont des choses formidables qui sont mises en œuvre dans le domaine de l'éducation musicale et peut-être serait-il intéressant dans un avenir que je ne saurais situer, d'organiser des voyages, voyages d'études, disons, pour des responsables comme nous, pour des professeurs qui seraient contents d'aller passer trois ou quatre jours à l'étranger, au cours d'un été. J'en parlais tout à l'heure avec M. Muller. »

**M. Vandermosselaer** dit qu'il faudrait d'abord aller dans tous les départements de France.

**M. Hélène** rétorque qu'il citait la Hongrie, parce qu'il l'a connue l'année dernière, avec d'autres possibilités de visites, de rencontres et d'échanges, tout près de chez nous, qui pratiquent également des expériences infiniment intéressantes.

**M. Petit :**

« Merci Monsieur, je vais vous répondre rapidement. Tout ce que vous avez dit est parfait. Nous avons l'intention d'organiser très prochainement une réunion pour les responsables techniques des fédérations. Nous avons aussi participé à des rencontres internationales ; M. Muller est allé en Russie, participer à un séminaire de chant choral avec d'autres associations. »

### **Intervention de M. Maurice Faillenot, Fédération de Champagne :**

« Il y a un nouveau programme d'enseignement qui vient d'être mis en place. Or, cette mise en place demande à toutes les fédérations un travail considérable, et je voudrais demander aujourd'hui que le programme qui a été fait ne soit pas changé, qu'il ne subisse aucune modification pendant au moins les 7 ou 8 ans à venir. Le deuxième vœu concerne la formation musicale. C'est un souhait que j'ai déjà formulé aux deux congrès précédents. Je souhaiterais que le journal consacre régulièrement des articles concernant la pédagogie de formation musicale.

**Applaudissements**

**M. Petit :**

« M. Faillenot, nous allons bientôt clore ce débat car le temps qui nous est imparti est très limité. Le programme a été fait pour des jeunes élèves au départ et vous avez pu remarquer que la première année, il est question d'épreuves orales.

Pourquoi ? Parce que nous pouvons avoir des élèves qui n'écrivent pas encore. Mais lorsqu'un élève commence ses études plus tard, un peu plus âgé, il peut aller beaucoup plus vite. Le programme actuel ne ralentit pas, au contraire, l'arrivée des musiciens dans nos sociétés.

### **Intervention de M. Grevaux, responsable du Comité Technique de l'Ain :**

« Dans mon secteur nous avons donné de l'importance à l'harmonie, avec une école de musique de 200 élèves. Je m'occupe des élèves à l'école primaire également à l'école de musique avec 11 professeurs. Nous avons deux harmonies, neuf chorales scolaires, deux chorales d'adultes ; pour cela il faut apporter beaucoup de soi-même, afin de faire venir à nous les jeunes. L'inspecteur d'académie nous a bien fait comprendre qu'il faut faire une demande provisoire d'agrément, parce que chaque année elle risque d'être supprimée définitivement. Je ne voudrais pas que le jour où je vais quitter l'école, toute cette montée soit vouée à disparaître. »

**Intervention de M. Petit :**

« Merci. Maintenant, je vais donner la parole au Président Weyermuller. Nous pourrons, demain matin, pendant le dépouillement du scrutin, continuer ce débat sur l'enseignement de la musique. M. Weyermuller, vous avez la parole.

### **Président Weyermuller :**

« M. le Président, Mesdames, Messieurs, c'est avec un grand plaisir que j'ai accepté votre sympathique invitation d'assister à votre congrès annuel. Aussi, ai-je le grand honneur de vous transmettre, en ma double fonction de président de la Confédération Internationale des sociétés musicales, et de la Confédération Musicale Autrichienne, les très sincères salutations de presque 3 millions de musiciens et de choristes. Il m'a été très agréable, M. le Président, de suivre de près vos assises annuelles, et c'est de tout cœur que je félicite les différents



responsables de votre confédération pour leurs rapports à la fois éloquentes et intéressants. Les rapports présentés avec sincérité et conviction représentent le reflet réel de vos activités qui sont, il faut bien le souligner, des plus convaincantes. Il est vrai que la Confédération Musicale de France, avec ses fédérations régionales fournit les meilleurs exemples pour ce qui est d'une vie culturelle bien vivante, avec une place de choix réservée à l'idée créatrice, permettant aux habitants de votre si grand et important pays de passer de la culture de la passivité, à celle de la responsabilité. En cette année européenne de la musique, je me rends compte, non sans satisfaction, que nos sociétés de musique et de chant, regroupées au sein de la C.I.S.M. par l'intermédiaire de la Confédération nationale, représentent au niveau de leur fédération de vrais relais culturels, locaux et régionaux. Sensibiliser le grand public à la vie culturelle, l'inciter à y prendre une part plus active, lui faire comprendre qu'il a un droit à la culture, non pas la permission mais l'entière liberté de s'exprimer dans toute son authenticité, voilà notre grand rôle en tant que dirigeants régionaux, nationaux, et internationaux de la vie musicale d'aujourd'hui. Je me réjouis d'autant plus du fait que les programmes d'action musicale de la C.M.F. permettent de mettre en œuvre une culture vraiment vécue. L'animation socio-culturelle qui joue un rôle prédominant, c'est effectivement la mise en chantier du principe démocratique dans le domaine de la culture, permettant à chaque homme sa participation consciente à la vie culturelle. Voilà la haute fonction culturelle de nos sociétés de musique et de chant à l'horizon de l'an 2000. M. le Président, Mesdames, Messieurs ; dans l'Europe d'aujourd'hui nous sommes tous appelés à des actions communes, en faveur des sociétés chorales et instrumentales qui nous sont confiées. Je me rends bien compte que la France œuvre depuis toujours pour une co-opération mutuelle et compréhensive tant sur le plan européen qu'international, et avec une générosité qui mérite toute mon admiration, dans le concert des nations.

Votre grande confédération musicale nous donne la force pour attaquer les problèmes de notre temps, et dépasser les difficultés de chaque jour. Depuis 1982, la France fête, sur l'initiative du Ministère de la Culture, la fête de la musique, ceci chaque année le 21 juin au début de l'été. La C.I.S.M. considère cette initiative comme une des plus intéressantes, et elle a décidé d'encourager la confédération affiliée associée à la France, pour ce qui est de la célébration de la fête de la musique sur le plan européen, ceci le 21 juin prochain. Notre désir le plus ardent est de voir se dérouler la fête de la musique dans chaque ville, dans chaque village de l'Europe. Vous n'êtes pas sans savoir, Mesdames, Messieurs, que le comité européen pour l'organisation de l'année européenne de la musique a confié à la C.I.S.M. la réalisation du projet visant la promotion de la musique contemporaine par les orchestres d'harmonie. Ce thème sera mis en discussion à l'occasion du prochain congrès, qui se déroulera du 16 au 20 octobre 1985, dans les bâtiments du parlement européen à Luxembourg. A cette même occasion, les organisateurs du congrès, c'est-à-dire la C.I.S.M. et la fédération musicale du grand Duché, qui est l'union Grand-Duc Adolphe aimeraient réaliser un festival de musique avec la participation d'un orchestre d'harmonie par pays européen associé à l'année européenne de la musique. Aussi, j'ai le grand honneur de vous transmettre une invitation pour un orchestre d'harmonie français, appelé à participer en octobre prochain au festival de la musique contemporaine à

# 84<sup>e</sup> Assemblée Générale

Luxembourg. Les détails s'y rapportant pourront être réglés d'un commun accord entre la C.I.S.M. et la Confédération Musicale de France et dans le cadre de l'accord culturel franco-luxembourgeois. M. le Président, Mesdames, Messieurs, au cours de l'année dernière, la C.I.S.M. a créé un insigne, qui peut être porté par chaque musicien et choriste. Il a, en plus, créé plusieurs distinctions, à savoir : la médaille de vermeil pour honorer les mérites de nos responsables notamment au niveau local, la croix du mérite réservée aux administrateurs des fédérations et confédérations, ainsi que la croix d'honneur réservée à des personnalités qui ont hautement mérité à la vie musicale nationale et internationale. Aujourd'hui j'ai l'immense honneur de remettre la plus haute distinction de la C.I.S.M., la croix d'honneur, à M. le Vice-Président Charles Jay. C'est à l'unanimité que le comité de la C.I.S.M. a décerné cette haute médaille à Maître Jay, ceci sur proposition du Conseil d'Administration de votre confédération.

## Applaudissements

Votre distingué vice-président, Maître Charles Jay, est une personnalité éminente de la vie musicale, qui a amplement mérité cette haute distinction. Grand Prix de Rome, compositeur remarquable et auteur de méthodes d'enseignement musical, M. Jay s'est mis résolument, je serais tenté de dire farouchement, au service de notre grand mouvement qui est la musique des amateurs au niveau national et mondial. Nous devons à Maître Jay toute notre admiration et reconnaissance, pour ses efforts continus et inlassables au service de nous tous. C'est donc avec toutes mes félicitations que je vais remettre la croix d'honneur de la C.I.S.M. à Maître Jay.



## Intervention de Maître Jay :

« M. le Président de la Confédération Internationale des sociétés musicales. Je suis très touché et très honoré aussi de vos paroles, assurément trop élogieuses, mais principalement de la haute distinction que vous voulez bien me décerner.



Je vous connais, nous avons eu l'occasion de nous rencontrer depuis quelques années, et je me suis toujours trouvé en face d'un humaniste et d'un grand musicien, d'un grand amoureux de la musique. Nos rapports sont toujours très bons, mais les rapports verbaux ne sont pas toujours faciles, heureusement que nous avons la musique pour nous faire comprendre mutuellement d'une façon certaine, d'une façon vraiment complète et chaleureuse.

J'ai eu l'honneur d'assister plusieurs fois à vos congrès internationaux. Dans chaque pays, où nous sommes toujours bien reçus, j'ai pu apprécier la valeur de la Confédération Internationale. J'ai pu aussi avec fierté, et je le dis devant mes amis, me rendre compte de l'impact et de la place que tenait la musique française chez nos voisins européens. M. le Président, je vous remercie de tout mon cœur et à bientôt j'espère. »

## M. Weyermuller :

« M. le Président, la C.I.S.M. est particulièrement fière de constater que le Secrétaire Général de votre confédération occupe le poste, particulièrement important, de vice-Président de la C.I.S.M. Il s'agit, en l'occurrence, de M. le Professeur Joseph Muller, qui, il est vrai, se bat depuis longtemps pour la cause de la musique et du chant, tant sur le plan national qu'euro-péen. Permettez-moi d'exprimer toute ma reconnaissance à M. Muller, ceci dans l'espoir qu'il pourra se mettre encore pendant de longues années au service de nos actions communes ; merci cher ami, pour tout votre dévouement pour la cause de la C.I.S.M. Mesdames, Messieurs, je quitterai ce congrès avec la ferme conviction que la C.I.S.M. peut compter sur tout votre appui. J'admire la façon qu'a votre dévoué président, notre cher collègue, M. le Professeur André Petit, de diriger ce congrès. Il le fait à la fois avec compétence et discrétion. Il forme, avec ses collègues au sein du conseil d'administration de la C.M.F., une équipe résolue à travailler au bien-être des musiciens, et choristes de votre si grand pays, la France.

Ce travail est d'autant plus fructueux, puisque votre confédération peut compter sur un secrétariat puissant et bien équipé, dirigé par Mme Paula Burelli, votre si sympathique et dynamique secrétaire administratif. Bref, votre confédération, M. le Président, est sur la bonne voie, à la découverte de l'Europe, d'un monde libre, un monde bouleversé par des crises économiques d'ordre structurel, et par un terrorisme toujours plus cruel et impitoyable, monde qui pourrait retrouver la paix, nous le savons, par les chants paisibles et les airs d'harmonie, les meilleurs, au sein de nos sociétés et de nos fédérations musicales. Merci !

## Applaudissements

## M. Petit :

« Merci, mon cher Ami, pour vos paroles très aimables pour la C.M.F., pour nous tous. Nous souhaitons toujours avoir de très bons rapports avec la C.I.S.M. et nous travaillerons toujours la main dans la main. Je vais donner la parole à M. Camille Roy, qui a beaucoup de choses à vous dire. Je le remercie d'avoir bien voulu consacrer un peu de temps à notre confédération. En effet, son emploi du temps est très chargé. Nous avons eu ensemble des relations excellentes tout au long de l'année, très heureuses pour la C.M.F. »

## M. Camille Roy, Inspecteur Principal de l'action musicale à la Direction de la Musique et de la Danse :

« M. le Président, Mesdames, Messieurs, tout d'abord, j'aimerais me joindre à l'hommage que M. Weyermuller vient de rendre à Maître Jay. Car c'est vrai que nulle décoration n'est plus méritée que celle-là, car je crois vraiment que Maître Jay a mis une compétence et un grand niveau musical dans tout son travail au sein de la C.M.F., que par conséquent, vraiment, nul hommage n'est plus justifié que celui-là. Et je tiens vraiment à m'associer personnellement, ainsi qu'au nom de M. Fleuret, à l'hommage qui lui est rendu.

M. Maurice Fleuret, Directeur de la Musique et de la Danse ne pouvait pas aujourd'hui se rendre à votre congrès, comme il aime le faire chaque année, car vous connaissez son attachement à votre Fédération et surtout son attachement à votre action pour le développement de la pratique musicale des amateurs. C'est pourquoi il m'a demandé de le représenter ici, et de venir vous entretenir quelques instants de la politique musicale, et surtout des projets qui nous sont communs. Nous voudrions établir un dialogue avec nos partenaires, et l'un de nos partenaires privilégiés, je pense, c'est précisément la C.M.F.

Si nous jetons un regard en arrière, si nous essayons d'analyser tout ce qui s'est passé à la C.M.F. depuis notre première rencontre — si j'ai bonne mémoire c'était en 1982 — on peut voir que ces quelques années ont été fertiles en initiatives, et qu'un chemin absolument considérable, et même impressionnant, a été parcouru. Tout d'abord, la Confédération Musicale de France a réussi le pari, et ce n'était pas un mince pari, de sa régionalisation, et cela grâce à la véracité et à la réalité de son implantation dans toutes les Régions de France. Ce premier point était absolument capital. Pourquoi ? Parce que la loi sur la régionalisation comporte une véritable mutation de toutes nos institutions.

Et c'était pour votre Confédération, un gage pour son avenir, qu'elle ait le pouvoir d'accomplir cette mutation.

D'emblée, la demande de la Direction de la Musique était très grande, mais elle était nécessaire. Il était donc nécessaire de préparer l'avenir, et je ne saurais vous dire combien nous sommes tous vraiment très heureux de cette extraordinaire réussite qu'a été cette régionalisation de la C.M.F. Autre réussite, celle de la réforme de vos statuts, que Maurice Fleuret saluait l'an passé, comme « un Chef d'Œuvre de démocratie ».

Au sujet de ces deux transformations structurelles primordiales il faut évoquer ici le travail énorme qui a été fourni par tous les représentants des régions au sein du Conseil d'Administration ainsi que la ténacité, la lucidité, mais aussi la patience et la sagesse de votre cher Président, M. André Petit, qui a su mener à bien cette mutation nécessaire, mais extraordinairement difficile, et cela sans qu'à aucun moment le bon fonctionnement de la Confédération ne soit compromis. Bien au contraire, votre confédération a pris un nouvel élan, semble-t-il sur de nouvelles bases, un nouveau souffle. Et je voudrais que M. André Petit en soit ici vivement remercié et surtout félicité. Ces 3 années ont été chez vous le théâtre d'un véritable renouvellement pédagogique. Cela est le fruit du travail des commissions sous l'impulsion du grand musicien que j'ai salué tout à l'heure, c'est-à-dire M. Charles Jay, à qui il est indispensable de rendre à nouveau hommage pour tout son apport compétent et avisé à la vie musicale de la C.M.F. Mais puisque, j'en suis au chapitre préliminaire des hommages, je n'oublierai pas, bien sûr, Mme Paula Burelli, à qui incombe la charge écrasante de la coordination de tout l'édifice. Elle porte ce fardeau avec une aisance déconcertante avec des trésors d'ingéniosité, d'imagination, de jeunesse et d'audace. Elle joint à un inlassable dévouement une qualité peut être encore plus rare, et qui est tout simplement l'intelligence. C'est dire que des partenaires d'une telle qualité sont forcément des personnes que nous avons plaisir à rencontrer lors de nos réunions communes à la Direction de la Musique, ou dans le cadre de la C.M.F. Ils sont devenus pour nous de véritables amis, et ce point est je crois capital, dans la mesure où nous sommes, à la Direction de la Musique, conscients de l'importance de l'enjeu, et qu'un si brillant départ devrait normalement avoir des suites non moins fructueuses, ce qui ne veut pas dire que ces objectifs soient faciles à atteindre.

Néanmoins, il faut déjà que nous prenions conscience du chemin parcouru, sans auto-satisfaction aveugle, ce qui ne veut pas dire qu'il faut renoncer à voir de quoi peut être fait l'avenir.

Je dirai tout d'abord que, vis-à-vis de la pratique amateur, et plus particulièrement de la pratique au sein de la C.M.F., il y a un progrès dans l'état d'esprit environnant, c'est à dire dans la manière dont les actions sont reçues.

Naguère, lorsque je parlais dans certains milieux spécialisés, même auprès de certains responsables du Ministère de la Culture, de l'importance des Harmonies et des musiques populaires, je rencontrais au mieux des sourires, souvent des haussements d'épaules et même des manifestations d'hostilité déclarée. Actuellement, il semble bien que le pas soit fait, qu'on se rende compte que la pratique musicale des amateurs est importante pour la culture et pour l'avenir de notre Pays.

Un consensus semble enfin s'établir autour de ce projet primordial et cela, je vous assure que c'est quelque chose qui n'est peut être pas mesurable en chiffres, mais qui est absolument capital.

Autre fait significatif : je voudrais parler du succès qu'a rencontré la reprise de l'Œuvre extraordinaire que Luciano Berio a composée pour des réunions d'harmonies et qui s'appelle « Accordo ». Vous savez que cette œuvre magistrale a été reprise lors du dernier festival d'art contemporain de Strasbourg par une réunion de musiques d'Alsace. Ce Festival s'appelle « Musica 84 ». En 1983, les musiques populaires avaient déjà effectué une percée dans certains festivals d'art contemporain en particulier, aux festivals de Strasbourg et de Metz. Mais, comparant ce résultat avec celui de 1984 nous pouvons voir que cette fois, c'est la presse musicale régionale et surtout nationale qui s'est emparée de l'événement, c'est-à-dire qu'il y a un changement réel des mentalités. Et cela, je crois vraiment que c'est quelque chose qu'il faut saluer, parce qu'on peut voir là, que c'est une des plus graves cloisons de notre vie musicale qui s'abat enfin, et que, par conséquent, il est possible aujourd'hui, d'obtenir une collaboration entre les amateurs pratiquant la musique et les professionnels du plus haut niveau.

Si vous savez qu'entre temps de nombreuses harmonies, pas encore assez à mon gré, ce sont associées à nos projets de commandes-missions à des compositeurs, je pense que nous



complétons là utilement le tableau ; c'est ainsi qu'une très importante composition de M. André Rillotte qui est un des musiciens de l'I.R.C.A.M. va voir le jour, grâce aux sociétés des pays de la Loire, et elle sera donnée en 1<sup>re</sup> audition j'espère lors du prochain festival d'Angers, sous la direction de l'actuel directeur du Conservatoire de Nantes, j'ai nommé Lionel Rehac.

Là encore, il s'agit de la collaboration d'un grand musicien avec des amateurs. Je citerai également la très audacieuse Société de Jarny qui avait créé autrefois « Ouverture » de Philippe Boivin et qui cette fois s'est mise au Jazz, ce qui est quand même une pratique tout à fait novatrice.

Elle est en train de travailler sur des œuvres du compositeur André Mouret.

Je reviendrai tout à l'heure, à propos de ces répertoires, sur ce problème de la création, qui est un des leviers majeurs dans la dynamique que vous avez su créer. N'oublions pas, à ce sujet que la ville du Havre, sous l'impulsion inlassable de M. Decugis, va mener à bien un nouveau concours de partitions pour musiques d'harmonie. Cette initiative est d'une très grande utilité dans la vie des harmonies, et je pense qu'il est tout à fait nécessaire qu'on puisse trouver une solution pour la diffusion à grande échelle, dans vos sociétés, de partitions qui sont primées. Je l'ai dit, le contexte est favorable. L'intérêt s'éveille de tous côtés en direction du renouveau de la Confédération Musicale de France. Il importe de voir arriver, à ce point de notre réflexion, les problèmes qui risquent de surgir. En effet, la demande de pratique

## 84<sup>e</sup> Assemblée Générale

musicale chez les jeunes a connu un accroissement sans précédent lors des dernières années. On voit que de plus en plus de jeunes fréquentent les écoles de musique et les conservatoires. Beaucoup de ces jeunes ont acquis des niveaux techniques et musicaux très élevés au cours de leurs études. D'autre part, vu le nombre croissant de ces instrumentistes, et en particulier, la proportion des instrumentistes à vent, on peut, sans être grand prophète, augurer, qu'il va être nécessaire de créer de nouveaux ensembles d'instruments à vent, donc de nouvelles harmonies, très prochainement, sinon même, très vite. Mais le problème est que tout effet positif, risque bien sûr d'avoir un effet problématique. Je veux parler du retour nécessaire de ces jeunes qui sont formés dans leurs sociétés d'origine. Et il y va bien sûr de l'avenir de ces sociétés. Et là, je crois qu'il faudrait analyser le problème, sans se cacher le risque qu'il peut y avoir, de différences de technicité musicale extrêmement grandes, entre les jeunes qui ont bénéficié d'une formation et ceux qui n'ont pas eu ce privilège. C'est pourquoi je pense qu'il est nécessaire de rechercher, tous ensemble, des solutions aux problèmes de formation car, si on ne prend pas ce problème à cœur, il y a fort à parier qu'hélas, certaines sociétés deviennent caduques, parce qu'elles n'auront pas su saisir le progrès à temps, et ne seront plus des interlocutrices convaincantes pour ces jeunes qui ont une demande sur le plan de la qualité.

C'est pourquoi je ne saurais trop approuver, M. le Président, votre proposition d'hier qui m'a été transmise par ma Collègue, Mme Majewski, de donner la priorité à ce qui est développement de la formation, de l'enseignement, aux stages.

Nous avons donné priorité, les 2 dernières années, aux changements structurels. Maintenant je crois vraiment que c'est la formation qui est l'objectif n° 1 à dépasser. C'est pourquoi j'approuve très vivement la création que vous venez de faire, de stages de formation pour vos jeunes chefs de sociétés musicales dans le sein de la centrale. Cette formation est assortie d'un projet de diplôme C.M.F. et ce diplôme devrait en quelque sorte servir de label, de « Porte d'Entrée ».

Je pense que c'est une initiative de première importance. M. Maurice Fleuret avait insisté les années précédentes pour que les cadres de votre association puissent trouver les moyens de formation à portée de leurs lieux d'activité, c'est-à-dire dans les régions. Sur ce sujet, nous recevons sans cesse des propositions absolument passionnantes venant de régions incroyablement variées, qu'il s'agisse de la Charente, de la Région Midi-Pyrénées, de la Seine-et-Marne, du Nord.

Cela nous montre que la prise de conscience existe à un niveau que nous n'osions presque pas espérer, et qu'une formidable volonté de se mettre au travail commence à poindre.

Bien sûr, chère Madame Burelli, toutes ces initiatives, venant de tous côtés, ne vont pas faciliter votre travail. Cela vous en donnera encore un petit peu plus, puisqu'il va falloir coordonner tout cela.

Mme Majewski me faisait état hier, du problème qui semblait se rencontrer au niveau des Fédérations Régionales, des commissions et du Conseil d'Administration. Et je me demandais — c'est une suggestion personnelle — s'il ne faudrait pas, maintenant qu'on est arrivé à un point de maturité en ce qui concerne les statuts et qu'ils sont adoptés, accomplir un nouveau travail au niveau du règlement intérieur de la Confédération.

### Mme Burelli :

« Cela a été mis en route. »

### M. Roy :

« Ce que je voulais dire, c'est qu'au niveau de la coordination, et dans l'esprit de la régionalisation, il me semble qu'il est très important que chaque région puisse trouver sa propre voie en particulier dans le domaine de la formation, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de solution miracle, type, qui puisse être appliquée de façon arbitraire. Il y a des pays de montagne, il y a un pays de plaine, des pays où il y a un énorme passé de pratique des amateurs ; il y en a d'autres où la pratique est beaucoup plus sporadique. Il est évident qu'on ne peut pas appliquer les mêmes solutions à des types de sociétés différents selon les régions. C'est pourquoi, devant toute cette initiative galopante, nous avons créé, il faut que cela se sache, à la direction de la musique, une ligne spéciale sur le budget qui s'appelle Harmonie-école.

Cela ne veut pas dire que la démarche qui a été adoptée par la région Nord, démarche passionnante, semble-t-il, fort efficace,

puisque j'ai eu le privilège avec Maurice Fleuret d'assister, l'année dernière, au concert de cette harmonie-école et que je l'ai beaucoup apprécié, soit la seule solution possible bien qu'elle semble convenir parfaitement à la région du Nord. J'ai par exemple le témoignage sur ce qui se passe dans la région de Toulouse. Le nombre de musiciens amateurs y est absolument impressionnant. On en recense à peu près 20.000. Il y a en plus un orchestre symphonique à Tarbes, qui est affilié à votre Confédération, et qui est très actif, des activités spécifiques ; c'est ainsi que dans l'Ariège on a mis l'accent sur la pratique des cuivres anciens ; cela c'est une rareté. La solution qui a été proposée par le dialogue entre la Confédération et la délégation régionale de Toulouse a abouti finalement à la création d'une harmonie junior par département, et ces Harmonies junior aboutissent annuellement à des rencontres qui rassemblent en moyenne 600 musiciens.

Il s'est créé des activités encore plus particulières, par exemple, ce qu'ils appellent les Bandas qui sont des orchestres de « type-corrída ». Enfin toute une recherche est faite là-bas, sur le problème du répertoire et de son renouvellement. Par exemple, ils ont demandé à une chargée de mission d'accomplir un travail sur la période 1850-1970, 120 ans de musique sociétaire en Midi-Pyrénées, et là-dedans, sont analysés aussi bien les changements de mœurs, que les causes des différents répertoires, etc. Je pense que la redécouverte de ces répertoires anciens peut être un levain tout à fait formidable pour l'abord de musiques nouvelles ; et cette réflexion me ramène sur le problème du renouvellement du répertoire. Puisque je l'ai évoqué tout à l'heure au niveau des activités très brillantes concernant la musique contemporaine, je voudrais dire combien je suis de tout cœur avec tous ceux, et ils sont de plus en plus nombreux dans votre Confédération, qui voudraient que l'on donne une priorité, voire une exclusivité à la musique originale aux dépens des transcriptions. Disons que les orchestres à vent sont en eux-mêmes une matière musicale qui peut être splendide, mais qui est d'autant plus belle qu'elle ne cherche pas à mal imiter l'orchestre symphonique, parce que, tout simplement, jamais 20 Clarinettes ne pourront imiter le timbre de 40 violons ! Bien sûr, il est utile de jouer certaines œuvres, mais je crois vraiment que toute la recherche qui peut être faite au niveau de la musique originale, est une ligne de force qui est un gage de vie et de jeunesse pour la confédération. Et c'est pourquoi je renouvelle à nouveau la justification que nous avons de notre politique de commandes-missions. Vous savez de quoi il s'agit ; il s'agit de commandes faites par la Direction de la Musique à des compositeurs, pour qu'ils puissent élaborer un projet de composition avec une société, c'est-à-dire avec des musiciens, qu'ils puissent faire connaissance, qu'ils élaborent la musique avec eux et qu'ensuite ils puissent passer à la composition et qu'enfin ils puissent assister le chef, ou les chefs de sociétés. Ils peuvent s'associer avec le chef pour monter l'œuvre, donc c'est vraiment un projet à la fois de création, mais en même temps de vie commune ; nous cherchons donc à aider pour que ces opérations puissent être totalement en dialogue avec vous.

Là-dessus, je dois dire que nous n'avons eu que des succès mais trop rares, c'est-à-dire, qu'il n'y a peut-être pas assez de demandes de sociétés, et par conséquent, pas assez de compositeurs qui se sont manifestés, et pourtant, à chaque fois que nous avons pu le faire, le résultat artistique a été admirable et pas forcément avec les sociétés les plus virtuoses techniquement. Cela peut se faire même avec des gens qui sont relativement débutants, ce n'est pas du tout réservé aux Top-niveaux, parce qu'il y a un système qui prévalait jusqu'ici, qui est de faire faire la commande par la Garde Républicaine, et puis ensuite on diffuse et jouera qui pourra. Là, ce n'est pas du tout notre principe. Notre principe est de vraiment faire, concrètement, le travail avec les amateurs. Je voudrais analyser aussi une autre chose, une autre réflexion qui m'est venue, lorsque j'ai assisté précisément au concert de l'harmonie-école de Lille, à savoir que dans ce concert, les jeunes avaient programmé des arrangements directement-issus de la musique de rock. Et là je pense, qu'en fait il s'agit d'un besoin profond et d'ailleurs, disons que la transcription — là il s'agit forcément d'une transcription — était très bien faite, et on avait vraiment un plaisir fou à voir ces jeunes jouer ça.

Je pense donc qu'il y a là une piste qu'il ne faut pas négliger forcément, au nom du sérieux ou de la bonne éducation, et cette notion d'expression de la jeunesse est quelque chose qui peut apporter un sang neuf formidable à la confédération. Ce qui ne veut pas dire, pour autant, que je souhaite que seule la musique



de divertissement soit privilégiée ; je pense que dans la musique, il y a place pour les 2 choses et que tout est un problème de dosage entre la pédagogie et les pédagogies, je dirais des fondements ; par exemple je pense qu'il serait souhaitable que les jeunes harmonies jouent de nombreux chorals de Bach. Cela se fait très peu et je pense que ce serait merveilleux pour leur culture harmonique par exemple ; ce sont des œuvres très simples, il n'y a que des noires et des blanches. Pourquoi ne les pousserait-on pas à jouer cela ? Je veux dire par là que la part de l'héritage est nécessaire, comme celle du divertissement. Tout est un problème de dosage.

Enfin je terminerai en évoquant tout d'abord une proposition du Ministère concernant les travaux d'utilité collective. Vous savez que beaucoup de régions nous demandent d'avoir des permanents ; les créations de postes sont extrêmement difficiles, cependant que le volume d'activités de chaque région est sans cesse galopant, et c'est pour ça que peut-être une réflexion sur les services que pourraient rendre ces travaux d'utilité collective est peut être nécessaire ici. Alors, je vous lis la communication que nous fait M. Michel Fontes, j'ai d'ailleurs des papiers que l'on pourra distribuer :

« Le Programme des travaux d'utilité collective a été défini le 16 octobre 1984 par décret n° 84 919. Les T.U.C. sont réservés aux jeunes de 16 à 21 ans, sans emploi, inscrits ou non à l'A.N.P.E. Sont exclus de la procédure, les étudiants ou ceux qui bénéficient d'une formation en cours. Les organismes d'accueil des T.U.C. peuvent être les collectivités territoriales, tout établissement public, les associations ou fondations. Il s'agit de travaux à mi-temps, rémunérés par le Ministère du Travail, sur une base de 1.200 francs par mois, l'organisme d'accueil pouvant compléter la rémunération jusqu'à concurrence de 500 francs. Les jeunes ont le statut des stagiaires de la formation professionnelle, les charges sociales sont donc payées par l'Etat. Lorsque l'organisme d'accueil a une compétence nationale les T.U.C. s'organisent au moyen d'une convention entre cet organisme et le Ministère du Travail de l'emploi de la formation professionnelle, délégation à l'emploi. Cette convention nationale consiste

en un engagement de la part de la structure concernée, d'intervenir auprès de ces correspondants locaux, pour les inciter à recruter au maximum une centaine de T.U.C. sur le territoire. Cet engagement n'a d'autre implication que la démonstration d'une attitude volontariste de la part de l'organisation nationale, vis-à-vis de ces composantes locales. Le Ministère de la culture compte beaucoup sur les grandes associations et fédérations, qui peuvent ainsi fournir une espérance aux jeunes, et réaliser des actions culturelles qu'ils ne pouvaient pas faire sans cette aide. »

Je vais céder la parole à M. Alain Surrans et en lui cédant la parole, je voudrais évoquer tous les brillants concours qu'ont fournis les sociétés à la dernière fête de la musique et c'est précisément de la fête européenne de la musique que va nous parler Alain Surrans.

Enfin je voudrais vous dire pour terminer, tout l'intérêt que nous déployons vis-à-vis de votre confédération et encore une fois, croyez bien que vous êtes au cœur de nos préoccupations. »

**Chaleureux applaudissements**

**M. Petit :**

« Merci, M. Roy de votre brillant exposé, nous sommes ravis de la collaboration entre vos services et la C.M.F.

Le règlement intérieur dont vous avez parlé est en cours de rédaction. Nous avons chargé M. Julien et M. Harbulot de travailler sur ce règlement et de faire un projet. Ce projet a été déposé, nous y avons travaillé.

Donc après le congrès, nous allons tenir une réunion, et le projet sera soumis au bureau, ensuite au Conseil d'Administration et bien sûr vous sera communiqué.

Nous aurions aimé que cela ait été fait pour aujourd'hui, malheureusement, ce n'était pas possible. Voilà M. Roy, merci pour votre intervention et votre aide. Avant de donner la parole à M. Surrans nous allons écouter le « Concert Arban ».

## « Concert Arban »

Avant l'allocution de M. Alain Surrans, le congrès a eu le grand plaisir d'entendre une prestation du « Concert Arban ».

Le « Concert Arban » est un quintette de cuivres. Il est composé de 2 trompettes, d'un cor d'harmonie, d'un trombone et d'un tuba.

Nous vous donnons ci-dessous le nom des artistes qui sont tous de brillants Premiers Prix du Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris. Comme leurs amis trombonistes que nous avons entendus ce matin, ils sont issus de nos écoles et de nos sociétés de musique d'amateurs.

Il s'agit de : Jean-Paul Leroy, Thierry Caens, Eric Vernier, Yves Favre et Michel Godard.

Ils nous ont ravis par la variété des pièces interprétées, l'humour qu'ils savent déployer dans certaines œuvres dont ils mettent au point les arrangements. Ils furent salués par de chaleureux applaudissements très vifs, très nourris et c'est avec une certaine nostalgie que nous les avons vus quitter la scène. Bravo à tous ces musiciens en attendant le plaisir de les retrouver parmi nous.

M. Petit remercie le « Concert Arban » de nous avoir donné un si beau programme.



# 84<sup>e</sup> Assemblée Générale

## M. Petit :

« Bravo encore, merci au concert Arban. Je vais donner la parole à M. Surrans.

« M. Surrans est le chef de cabinet de M. Maurice Fleuret, directeur de la musique et de la danse au Ministère de la Culture. Il s'occupe tout particulièrement du Comité français de l'Année européenne de la Musique. M. Surrans, vous avez la parole. »

## M. Surrans :

« Merci M. le Président, c'est un redoutable honneur que de passer après Rossini et Scott Joplin, car je risque de manquer d'un peu de verve, mais je serai de toute façon bref, comme j'avais l'intention de l'être. M. Fleuret m'a demandé de venir vous donner quelques informations sur l'année européenne de la musique. Je suis ici au titre du Comité National Français pour l'année Européenne de la Musique, et je dois vous dire de la part de M. Fleuret, toute la satisfaction qu'ont les responsables français de l'Année Européenne de la Musique, devant les centaines, les milliers d'initiatives, qui se sont lancées à travers la France, et dans l'Europe tout entière pour concourir à la réussite de cette Année Européenne de la Musique pour servir ses objectifs, et établir entre les différents pays du conseil de l'Europe, auxquels se sont déjà ajoutés d'autres pays, des liens aussi fructueux, intéressants, exceptionnels, que riches de développements à venir. Parmi les quelques informations que je peux vous donner, il en est une qui est assez intéressante : c'est, après que la



Yougoslavie a été autorisée par le Conseil de l'Europe, bien qu'elle n'en soit pas membre, à se joindre aux travaux de l'année européenne de la Musique, qu'un nouveau pays, lors de la dernière réunion du comité européen, le 23 janvier dernier, a été autorisé à s'intégrer à l'Année Européenne de la Musique — Il s'agit du Japon — et je pense que certaines initiatives vont, de la même manière, unir à l'Europe des pays tels que le Québec, le Maroc, etc. Donc il y a une volonté d'expansion de l'Europe, qui sans doute aujourd'hui apparaît surprenante aux parlementaires européens qui ont décidé, il y a 4 ans, de lancer cette idée d'une année européenne de la Musique. Je ne vous rappellerai pas que cette idée de l'A.E.M. est née de la coïncidence des tricentnaires de Bach, Haendel, Scarlatti, quatrième centenaire de Schutz, le centenaire de la naissance d'Alban Berg ; on a ajouté Janequin, Boëly, et tous ceux que vous connaissez bien. Néanmoins, à partir de cette idée, de cette coïncidence, une série d'objectifs ont été déterminés par les différents responsables nationaux. Ce sont des objectifs généraux assez ambitieux, qui traitent de la création, de l'importance de la jeunesse. Cela n'est pas une découverte, mais il y a aussi le besoin de décloisonner les genres, de donner à toutes les musiques la même dignité, quand elles ne l'ont pas, le besoin surtout de faire circuler la musique et les musiciens à travers l'Europe d'une manière plus efficace, parce que nous avons parfois l'impression que la musi-

que, les musiciens, circulent beaucoup moins bien aujourd'hui à travers l'Europe, qu'ils ne circulaient à la renaissance et c'est une constatation qui méritait d'être approfondie et de mener à une action, à des séries d'actions qui vont tout au long de cette année être tentées et dont certaines ont déjà fort bien réussi.

Parmi les projets européens, je devrais en mentionner une quarantaine qui me semblent tout à fait révélateurs, symboliques. Je m'arrêterai simplement sur le projet de la C.M.F. pour cette année européenne de la musique, qui est un projet de concours de composition pour harmonie, en collaboration avec la ville du Havre, avec l'harmonie municipale du Havre, et c'est un projet qui sert de manière éclatante deux des objectifs principaux de l'A.E.M. qui sont : la création et surtout le rôle de la création dans la manière et l'écoute musicale d'aujourd'hui ; les créateurs sont aidés mais ils doivent être joués, et surtout, que les exécutions de leur œuvre ne soient pas comme une obole, comme une obligation. Mais je suis venu surtout vous parler de la fête de la musique parce que la fête de la musique est, dans cet ensemble d'échanges, très riche d'initiatives, quelquefois drôles, quelquefois profondes, quelquefois promises à des développements qui dépasseront l'année 1985. Elle occupe une place particulière parce qu'elle est un geste symbolique très fort. J'ai représenté Maurice Fleuret dans un certain nombre de réunions européennes, et la question qui se posait toujours aux 24 pays participant au comité européen était : quel est l'événement qu'on peut trouver, qui peut rassembler, ne pas uniformiser, respecter chacun, lui permettre de s'exprimer, respecter chaque nation, chaque culture, lui permettre de s'exprimer, et en même temps, montrer une parfaite unité. Un certain nombre de projets avaient été lancés au cours des mois, et un par un, ils sont tombés. Le seul qui soit resté, et que Maurice Fleuret, au nom du comité français, avait proposé dès le départ aux membres du comité européen, c'est celui de la fête de la musique, celui d'étendre à toute l'Europe la fête de la musique, le 21 juin 1985. Au début, cette idée a soulevé l'enthousiasme. C'était une idée très simple, qui semblait facile à exécuter, et qui avait une énorme force symbolique. Petit à petit, au fil des réunions, certains collègues européens ont un peu déchanté, ou du moins ont commencé à parler des difficultés que leur poserait l'organisation d'une telle manifestation, aussi difficile à maîtriser, aussi large et aussi populaire. C'est vrai, en France, nous avons eu avec cette fête de la musique une chance extraordinaire, parce que nous avons réussi à mobiliser la première année.

Rappelez-vous en 1982, nous avons réussi en quelques semaines à mobiliser tous les musiciens de France, même ceux qui ne jouaient pas étaient concernés ce jour-là. C'est vrai que je n'ai pas oublié la rapidité avec laquelle la confédération musicale de France et d'autres associations, et d'autres fédérations, avaient répondu à l'appel du ministre et avaient bousculé tous les musiciens pour arriver à cette étrange réussite qu'était la première fête de la musique. Dans les autres pays, ce n'était pas toujours si facile, et l'organisation des musiciens, qu'ils soient amateurs ou professionnels, est parfois différente, et un certain nombre de représentants de pays d'Europe nous ont opposé des objections, et puis ont trouvé un certain nombre d'idées qui contrecarraient un peu celle de la fête de la musique. Heureusement, depuis, nous avons eu l'appui de certaines fédérations internationales, en particulier, la Confédération internationale des sociétés Musicales qui va, dans les mois qui viennent, nous être d'un grand secours. Puis nous avons essayé de faire taire les objections. Nous n'y sommes pas arrivés tout à fait. Néanmoins, je crois pouvoir vous dire aujourd'hui que dans chaque pays d'Europe, si la fête de la musique n'a pas l'ampleur qu'elle a connue depuis 4 ans elle existera, sous une forme ou une autre. Et pour cela, il faut se mobiliser et c'est la raison de ma venue aujourd'hui, parce que toutes vos sociétés ont un rôle énorme à jouer. Au ministère de la Culture, nous essayons de remuer à travers l'Europe, tous ceux qui peuvent nous aider à faire avancer ce projet. C'est un projet qui a été finalement retenu par le comité européen, qui figure dans ses recommandations pour 1985 comme l'une des manifestations importantes de cette année, mais en même temps, à cause des objections qui se sont fait jour, l'engagement européen n'est pas encore parfait du côté des responsables. Donc, l'engagement doit maintenant venir de la base, des musiciens eux-mêmes, des professionnels, des amateurs, des élèves, des débutants, des néophytes, de ceux qui n'y connaissent presque rien ou pour qui la musique est une chose importante. Parce qu'évidemment, toute organisation lourde — et une organisation européenne est très lourde — ne peut pas prendre à

elle seule des décisions, lancer les appels nécessaires ; il faut qu'un appel existe et il existe, mais il est nécessaire qu'il touche tous les musiciens. Donc au Ministère de la Culture, nous nous y employons parce qu'en France, nous savons comment on fait une fête de la musique, et nous donnons des renseignements, nous expliquons à nos collègues étrangers qui nous rendent visite, où à qui nous rendons visite ce qu'est pour nous la fête de la musique et ce qu'elle peut devenir à travers l'Europe à notre avis. Mais nous avons aussi un grand besoin de tous les musiciens de France qui ont participé à la fête de la musique, et pour qui la fête de la musique est une réalité concrète, un symbole de liberté d'engagement dans l'acte de la pratique musicale, un engagement qui est important pour la société et ça je sais que c'est un sentiment que beaucoup de spectateurs de la fête de la musique avaient, celui de voir des gens manifester une passion pour la musique qui n'était pas, quand on l'a regardée, un simple goût. C'était plus fort que cela, et c'est cela qu'il faut communiquer aux autres pays d'Europe. Vous avez des contacts très fréquents avec des sociétés musicales étrangères, celles des pays limitrophes d'abord, et puis à travers les jumelages existants entre vos villes et un certain nombre de villes d'Europe, en particulier des villes de République fédérale allemande, mais aussi d'autres pays. Il y a donc un courant d'échanges qui existe ; certains courants d'échanges n'existent pas, mais peuvent être créés par le biais de ces relations qui existent entre villes voisines quand on est proche d'une frontière, ou bien entre villes jumelées quand il y a un jumelage et ce que je voudrais vous inviter à faire — c'est ce que M. Fleuret m'avait demandé de vous expliquer — c'est d'essayer d'établir des contacts, de renouer quand ils existent, d'établir quand ils n'existent pas et qu'il y a une possibilité d'établir, des contacts avec toutes les sociétés musicales avec lesquelles vous pouvez avoir des relations étroites pour imaginer quelque chose ensemble pour la fête de la musique. Evidemment, il ne s'agit pas d'organiser des échanges coûteux entre sociétés musicales, parce que c'est vrai que c'est très difficile, quelquefois, de mener une opération aussi lourde, mais une simple sollicitation avec des idées ; je pourrais vous en proposer une, par exemple un échange de répertoire ; il est certain que dans un certain nombre de pays, il y a des répertoires qui ont des différences très sensibles, surtout pour ce qui est de la musique originale, avec le répertoire français, et il y a peut-être à organiser des échanges de partitions entre 2 sociétés musicales. Je prendrai un exemple : la Norvège : le Ministère norvégien de la culture ne souhaite pas s'associer officiellement à la fête de la musique, mais nous a témoigné une certaine bienveillance pour l'idée. La raison principale, avec la Norvège, comme avec un certain nombre de pays du Nord, c'est que chez eux, la Saint Jean qui se fête le 23 juin est une fête très importante, et qu'il est difficile de faire une autre fête deux jours avant, et d'autant plus difficile que les écoles sont fermées dès le 15 juin. Mais évidemment, nous sommes invités à prendre des contacts avec tous les musiciens norvégiens, en particulier les musiciens amateurs, pour imaginer une forme de participation de la Norvège.

Et je crois qu'à travers les Sociétés Musicales, il y a peut-être quelque chose à essayer. Evidemment en France, une seule ville est jumelée avec une ville norvégienne, c'est la ville d'Orléans, avec Kristiansund. Mais on peut peut-être, en s'appuyant sur les Sociétés d'Orléans et sur les contacts qu'elles peuvent établir avec leur jumelle de Kristiansund, imaginer un mouvement pour la Fête de la Musique dans cette ville et autour de cette ville de Kristiansund que pour ma part je ne connais pas du tout.

Nous avons, de la même manière, provoqué déjà des rencontres de musiciens, toujours dans le même esprit, dans les régions proches des frontières, en nous appuyant en particulier sur les délégués régionaux à la musique, les représentants de la direction de la musique et de la Danse dans nos régions.

Déjà, un certain nombre de projets existent concrètement que ce soit avec l'Espagne avec les 3 régions frontalières à l'Espagne, l'Italie — là les projets sont un peu flous — avec la Suisse aussi, sa frontière avec la Franche-Comté ; déjà un certain nombre de projets se passent ou se passeront sur la Frontière, autour de la Frontière, de part et d'autre de la Frontière. Pour l'instant, seul le Rock est représenté dans cette idée d'échanges transfrontaliers, mais il y a 3 pays avec lesquels des contacts importants existent, et auxquels les sociétés musicales apporteront un concours qui sera très sensible, très fort. C'est d'abord la République fédérale allemande, et je sais que, déjà, un projet est en gestation pour un vaste concert qui se déroulerait sur le pont de Kehl, donc sur la Frontière symbolique entre la France et l'Alle-

magne, à Strasbourg. Un autre pays, c'est le Grand-Duché de Luxembourg, puisque grâce à M. Schumacher en particulier, à son rôle au sein de la Confédération Internationale des Sociétés musicales, de son rôle dans son propre pays des rapports qui se créent avec la Lorraine, il y a déjà un certain nombre d'actions qui sont prévues. Et le 3<sup>e</sup>, c'est la Belgique, avec laquelle des actions sont également prévues et, en particulier, un très beau projet, lui aussi symbolique, dont certains d'entre vous ont déjà entendu parler sans doute, qui est un grand rassemblement de musiciens professionnels et amateurs sur la frontière sur le No Man's Land de la frontière, tout près d'une petite ville qui s'appelle Bon Secours. Et je sais déjà la participation à la fois de l'Orchestre de Lille, qui n'est pas certaine, mais en tout cas de l'Orchestre de la R.T.B., et puis du ballet du 20<sup>e</sup> Siècle, un certain nombre de danseurs du Ballet du 20<sup>e</sup> Siècle de Béjart, et puis des musiciens de chambre. Et puis je sais qu'il y a le projet d'un grand rassemblement d'harmonies venues des 2 côtés. Le projet, dans son état actuel, étant de faire travailler à des harmonies du Nord et à des harmonies de Wallonie, l'œuvre de Berio, « Accordo », et de la faire interpréter par les musiciens des 2 nationalités sur la frontière, sur ce No Man's Land qui existe entre les 2 postes — frontière près de cette petite ville de Bonsecours. Voyez, les imaginations commencent déjà à s'échauffer sur la fête de la musique. Comme chaque année, quelques mois avant la fête, nous commençons à recevoir des suggestions, des idées. Je crois que nous avons déjà reçu au Ministère de la Culture 5 ou 6 hymnes pour la Fête de la Musique, qui ont été composés par des compositeurs, amateurs la plupart, qui nous ont fait des propositions. Nous avons aussi des propositions qui émanent de musiciens professionnels, c'est-à-dire que les professionnels, à leur tour, ont pris complètement le rôle très important de la Fête de la Musique pour eux, comme pour les amateurs et leurs projets arrivent avec une solide avance pour être sûrs de pouvoir les réaliser. Nous avons des orchestres, évidemment comme toujours les radios qui doivent programmer longtemps à l'avance, les télévisions, mais aussi toutes sortes de musiciens professionnels. Et donc la place commence à être prise de tous côtés, et je crois que c'est maintenant aux Musiciens amateurs d'agir, et d'agir dans ce sens de l'Europe, qui est le thème de cette Fête de la Musique 1985 qui j'espère, le restera dans les années suivantes en attendant que la Fête de la Musique gagne d'autres pays. Je suis certain que nous allons avoir déjà des manifestations de la Fête de la Musique au Japon puisque le Japon fait partie de l'année Européenne de la Musique maintenant. Je précise au titre d'observateur que nous avons aussi des manifestations prévues à Hong-Kong et bientôt au Québec ; nous avons quelques espoirs sur le Maroc, et, mon dieu, je crois qu'un jour la Fête de la Musique sera une date universelle, certainement, si toutes les énergies, et en France en particulier, d'où l'idée est partie, et d'où elle a le plus de force pour convaincre, s'unissent, si tous les musiciens se mettent à l'œuvre. Nous sommes maintenant à quelques mois de la Fête de la Musique, il est temps de se mettre au travail et je vous y invite au nom de M. Fleuret, au nom du Ministre qui est très attaché à cette Fête de la Musique ; je vous invite donc à travailler cette année dans ce sens de l'Europe en imaginant, en essayant et en portant ce message de fraternité et de musique tout court, qui par son rayonnement devrait gagner profondément déjà une bonne partie de l'Europe, cette année. Merci.

Chaleureux applaudissements

**M. Petit :**

« Merci beaucoup M. Surrans. Préparez bien la Fête de la Musique, qu'elle soit très vivante. On vous le demande. Nous allons clore pour aujourd'hui la session. Nous la reprendrons demain matin, par l'élection du tiers sortant du Conseil d'Administration. Vous pouvez aller visiter l'exposition, voir les expositions d'instruments et d'éditions. Le Concert de la musique de la Régie Autonome des Transports Parisiens aura lieu dans cette salle à 20 h 45. Bonne soirée à tous, merci.

Dans le hall des salons Hoche, les congressistes se sont retrouvés et les conversations, toutes empreintes de cordialité et d'amitié, allaient bon train. Puis ce fut l'heure du dîner aux chandelles dans le salon Etoile. Ensuite tous rejoignirent le salon New York où eut lieu un magnifique concert.

C'est dans une salle comble que nous avons eu tout d'abord le plaisir d'entendre la batterie fanfare de la Régie Autonome des Transports Parisiens, excellente formation qui nous a donné 3 morceaux bien enlevés, bien interprétés sous la baguette de son Chef M. Guy Péron.

# *Les échos du grand concert*



Des personnalités assistaient au concert.

M. Lebel, maire du 8e arrondissement, nous avait fait l'honneur et le plaisir malgré ses nombreuses occupations de passer quelques moments auprès de nous.

Nous avons accueilli le Président de la C.I.S.M., M. Weyermuller et Mme Weyermuller, le Président de la W.A.S.B.E., M. Pleters et Madame, M. Camille Roy accompagné de son épouse la merveilleuse Eliane Tancheff. Mme Majewski de l'Action Musicale était là, ainsi que la charmante Claudie Bobin accompagnée de son époux.

Notre ami, Gérard Calvi, compositeur, Président du Comité National de la Musique lui aussi nous avait fait le grand honneur et l'immense plaisir d'être auprès de nous. Jacques Masson Forrester, Secrétaire Général du Comité National de la Musique, Serge Lancen, compositeur, Michel Prud'homme, soliste de l'Armée de l'air, Professeur de conservatoire et Directeur de notre harmonie de Clichy étaient là, tous amis fervents de notre Confédération.

La salle était très chaleureuse et lorsque Jacques Mas dont l'éloge n'est plus à faire, leva sa baguette sur les premières notes du Boléro de Ravel, un grand silence se fit dans la salle et nous pûmes apprécier ce merveilleux orchestre composé de travailleurs qui exercent une profession difficile (conduire les trains du métro ou les autobus à travers les rues bondées de Paris). C'est un tonnerre d'applaudissements qui salua la fin de l'Œuvre.

Ensuite, nous entendîmes une œuvre de Florent Schmitt très difficile « les Dionysiaques » admirablement interprétée.

Un court entracte eut lieu avant la deuxième partie réservée à l'Orchestre Symphonique de la R.A.T.P. qui interpréta tout d'abord le Concerto en la mineur pour violoncelle et orchestre avec un soliste extraordinaire Henri Demarquette. A 14 ans, on n'a guère de carrière et pas d'autre renom que celui de ses maîtres : Paul Foufil, Maguy Hauchecorne et Philippe Muller dont il est l'élève au Conservatoire National supérieur de Musique depuis deux ans. Il y travaille également les sonates dans la classe de Geneviève Joy et le quatuor à cordes avec Jean Mouillère. La fréquentation du festival de Prades et d'Académies d'été comme celles de Pierre Fournier et Paul Tortelier lui a également beaucoup apporté.

Il nous a ravi par son jeu tout de virtuosité et de souplesse. Ce fut un grand moment de la soirée.

Enfin l'Orchestre symphonique interpréta « Bacchus et Ariane » d'Albert Roussel et bien longtemps après que la Musique se soit tue, crépitaient encore de chaleureux applaudissements.

Bravo à la R.A.T.P., à son Chef Jacques Mas, à ses prestigieux musiciens, amateurs comme nous tous et qui nous ont montré ce que l'on peut faire quand on aime la Musique, la vraie, la belle, celle qui ravit, non seulement, les auditeurs mais aussi ceux qui l'exécutent.

## Samedi 16 mars 1985

Le samedi 16 mars à 9 heures précises, les travaux du Congrès reprenaient leur droit. M. Petit a accueilli les participants qui avaient élargé auprès de nos gentilles secrétaires et reçu une enveloppe contenant le bulletin de vote. Des délégués à l'Assemblée Générale, appelés par leurs Fédérations, n'étaient pas là hier et venaient ce samedi pour élire le 1<sup>er</sup> Tiers sortant du Conseil d'Administration.

### Le Président :

« J'espère que vous avez passé une très bonne soirée, grâce à cet excellent concert que nous a donné la musique de la R.A.T.P. Nous avons voulu cette année un programme complet de ce que peut faire une belle société appartenant à la C.M.F.

Vous avez d'abord entendu une excellente batterie-fanfare, et puis l'harmonie, prestigieuse dans deux interprétations, et enfin un grand orchestre symphonique.

Tous ces musiciens sont des musiciens de haute qualité ; le jeune soliste qui a prêté son concours est remarquable, il a 14 ans.

Une autre année, nous espérons vous faire entendre une très bonne chorale, un ensemble à plectre ou d'accordéons afin que toutes les formes de musique pratiquées à la confédération soient mises à l'honneur.

Je souhaiterais vivement que chaque année nous puissions interpréter, lors du concert du congrès, une création.

Dans le cadre de l'année européenne de la musique et du comité français, nous avons cette année, le grand concours de composition de la ville du Havre pour lequel nous apportons une importante participation. Nous avons déjà de nombreux manuscrits. M. Surrans, chef de cabinet de M. Fleuret vous a parlé hier de l'année européenne de la musique. Il a cependant oublié une importante manifestation : c'est le concours international d'exécution de Vichy. Je souhaite que de tels concours soient renouvelés très souvent.

Nous allons procéder aux élections pour élire le premier tiers sortant du Conseil d'Administration élu en 1984. A cet effet nous avons envoyé dans les fédérations des circulaires pour connaître les candidatures : les fédérations ont le choix entre un candidat — je rappelle que tous les candidats sortants sont rééligibles — ou si elle le désire, d'autres noms qui peuvent figurer sur l'imprimé qu'elles devaient remplir.

Lorsque nous procéderons à l'élection chaque fédération sera appelée, ainsi que les délégués qu'elle s'est choisis pour l'accompagner à l'assemblée générale.

Vous pouvez avoir des pouvoirs, mais pas plus de trois par personne mandatée ; M. Muller, veuillez présenter les Candidats du Tiers sortant. »

« Pour la région Aquitaine, le candidat est M. J.-C. Fondriest ; la Région Auvergne, M. André Reilin ; la Région Bourgogne, M. Jean Julien ; la Région Bretagne, M. Georges Gallnier ; la Région Centre, M. Henry Petit ; la Région Champagne-Ardenne, M. Jacques Harbulot ; la Région Corse, M. Ange Rezoagli, absent, enfin, pour la région Alsace, votre serviteur. »

M. Petit reprend la parole et répond à une question posée depuis la salle pour savoir si M. Ange Rezoagli a assisté à une réunion du Conseil d'Administration.

« M. Rezoagli n'a pas assisté aux réunions, c'est un homme gravement malade mais qui s'active beaucoup intellectuellement dans sa région : la Corse. Statutairement, il ne peut pas lui être fait grief de ses absences. »

M. Petit appelle ensuite M. Dauberton, Président de la Fédération de Guadeloupe qui nous lit un rapport comme il le fait chaque année.

## Rapport de M. Dauberton

M. le Président, Mmes et MM. les Représentants des différentes Fédérations,

C'est toujours avec le même plaisir que mes Collègues et moi, sommes venu aujourd'hui vous apporter le témoignage de l'amitié réelle des Guadeloupéens, et prouver aussi par notre présence la fidélité de notre Fédération à la Confédération Musicale de France.

Par ailleurs, nous pouvons dire qu'au niveau de cette dernière, la Fédération Musicale de la Guadeloupe est considérée et traitée comme toutes les Fédérations de l'Hexagone.

Cette année, mon intervention n'a qu'un but : relancer les Représentants du Ministère de la Culture, à propos de l'Ecole de Musique Inter-Académique en Guadeloupe.

Ce projet nous tient tous à cœur et c'est la raison pour laquelle je me permets d'insister auprès de vous M. le Président, M. le Directeur de la Musique.

Au 80<sup>e</sup> Congrès de la Confédération Musicale de France, la Délégation Guadeloupéenne avait déjà mis l'accent sur l'urgence et la nécessité de créer dans notre Département une Ecole de Musique.

En 1982, elle était aussi présente aux travaux de la 81<sup>e</sup> Assemblée Générale de la Confédération Musicale de France. Ce jour-là pour la première fois M. le Directeur, vous aviez honoré de



voire présence ce Congrès qui s'était tenu dans l'Auditorium Ravel-Debussy, Maison de la S.A.C.E.M. à Neuilly-sur-Seine, mais vous ne pouviez rester qu'un laps de temps car les devoirs de votre charge vous réclamaient ailleurs. Ainsi, vous n'aviez pu entendre mon intervention.

Intervention dans laquelle je renouvelais ce vœu cher à tous mes Compatriotes. « Voir naître une grande Ecole de Musique en Guadeloupe. »

En 1983, à la demande de M. le Président André Petit, vous aviez pu écouter l'intégralité

de mon allocution, et là, je signalais à vous et à l'Assemblée, la nécessité pour nous d'avoir des structures adéquates afin d'aider les futurs musiciens guadeloupéens à avoir une bonne formation.

Entreprise bien difficile je vous l'avoue, mais qui correspond à un besoin réel.

Nous savons tous l'importance de l'éducation musicale dans le développement de l'enfant et dans l'acquisition de son patrimoine culturel.

Donner à l'adolescent une ouverture sur l'art, lui donner aussi un moyen de meubler ses heures de loisirs, n'est-ce pas le détourner par la même occasion d'activités stériles et dangereuses ?

Nous Membres de la Fédération Musicale de la Guadeloupe, aimons la musique, mais aimer la musique, c'est la faire aimer aux autres, et pour cela, il faut une condition sine qua non, avoir des structures d'accueil.

En 1984, à la suite de mon intervention, vous nous aviez donné des assurances positives à ce sujet, et c'est avec un grand espoir M. le Directeur, que nous attendons l'aboutissement de ce projet, auquel nous souhaitons d'être associés, car nous avons foi en la musique. Ce que nous demandons c'est de pouvoir l'exprimer.

Je termine ma courte allocution par un message de félicitation destiné à Mme Paula Burelli, pour la haute distinction qu'elle a reçue le 13 décembre 1984, des mains de M. Fleuret, Directeur de la Musique et de la Danse. Distinction bien méritée car nous connaissons tous ici son dévouement sans limite pour la cause de la musique.

Très chère Madame, mes Amis et moi vous félicitent et vous souhaitent longue vie, car la Fédération Musicale de la Guadeloupe a encore besoin de vous, et nous mélomanes guadeloupéens espérons vous recevoir un jour.

#### **Applaudissements.**

M. Petit remercie M. Dauberton pour son intervention, il lui rappelle que nous nous souvenons tous de son souhait et des encouragements que lui avait apportés M. Maurice Fleuret l'année dernière.

Il félicite M. Dauberton pour l'action qu'il mène en Guadeloupe où cette école de musique serait bien nécessaire. Il promet, lorsqu'il en aura l'occasion, de parler à M. Fleuret de ce grave problème ; on le rencontre d'ailleurs dans d'autres régions de métropole.

#### **Intervention de M. Neeb, Fédération d'Alsace**

M. Neeb nous entretient d'un vœu concernant le nouveau programme pour les petites sociétés des petits villages d'Alsace. Il demande à ce que le nouveau programme soit appliqué progressivement. Il est répondu à M. Neeb que son vœu aurait dû être adressé avant le congrès pour être soumis d'abord à la commission concernée, en l'occurrence à la commission culturelle, puis être discuté en Conseil d'Administration.

M. Petit retient le vœu de M. Neeb, mais il sera discuté à la prochaine commission culturelle.



Maître Jay rappelle que nous avons toujours recommandé que le programme de formation musicale soit progressivement appliqué. De petites modifications provisoires peuvent être appliquées jusqu'au moment où l'ensemble du programme pourra être littéralement suivi dans la fédération d'Alsace. Il est difficile d'avoir une représentation de toutes les fédérations en commission car alors les sous-commissions se composeraient de 90 personnes, et on ne peut alors pas faire grand-chose. Les commissions ne se réunissent pas toujours avec les mêmes personnes ; nous essayerons de passer un peu dans toutes les fédérations, pour qu'en quelques années, tous les spécialistes de chacune d'elles aient pu se présenter à au moins une ou plusieurs commissions. Je crois que c'est répondre en partie à votre vœu, pour le reste nous méditerons en détail et la réponse pourrait paraître dans un prochain journal.

Une personne dans la salle demande à recevoir les épreuves d'examens un peu plus tôt, car cette année elles ont été adressées au mois de mars.

M. Petit répond que cela représente un très gros-travail ; il serait peut-être nécessaire que les sociétés les aient un peu plus tôt non pas pour les diffuser, mais pour préparer le matériel pour les examens.

Ce n'est pas une personne qui fait les épreuves mais toute une équipe ; entre les copies, les corrections, c'est un travail de longue haleine, il faudrait presque s'y prendre maintenant pour 1986.

#### **Intervention de M. Montl :**

« Nous pourrions peut-être aussi envisager les cours des examens basés sur des cycles de 3 années, comme cela a été préconisé dans les écoles de musique, par le ministère, c'est-à-dire donner une certaine liberté d'enseignement, de façon à ne pas avoir des examens tous les ans, mais tous les trois ans. Ce serait peut-être intéressant, et soulagerait beaucoup les petites sociétés. A la fin de chaque cycle un examen très sérieux aurait lieu, pour donner un label de qualité. Je pense que c'est une idée. »

#### **Maître Jay :**

« M. Montl sait que je suis un peu de son avis. Cela pourrait permettre aux présidents de sociétés, aux conseils des petites sociétés, d'intervenir de façon un peu moins pressante auprès des écoles et leur laisser, sauf pour le programme, mais pour l'application et pour le rythme de travail, peut-être un peu plus de liberté, en tous les cas, pour le contrôle de leurs élèves, comme on le fait dans les grandes écoles ; mais il y aurait le danger qu'un examen n'a jamais découragé un élève, au contraire ça le stimule ; l'abus d'examens est peut-être une chose néfaste, mais il faut de temps en temps un contrôle qui soit plus qu'un contrôle, c'est-à-dire un examen. Alors les examens procurent beaucoup de travail aux dirigeants d'une société et c'est dans ce sens que je pense que votre idée n'est pas mauvaise, pour que les sociétés ne soient pas toujours en train de préparer un examen. Le savoir des enfants doit être contrôlé, et les enfants suivis pas à pas. C'est une idée qui pourrait être discutée, étudiée et puis bien pensée, mais je suis certain que dans l'année, nous aurons l'occasion d'en parler, M. Montl. »

#### **Intervention de M. Harbulot :**

« Je trouve ces examens assez superficiels.

C'est tout un ensemble qui aurait des économies à réaliser, parce qu'il est arrivé un paquet de feuilles sur lesquelles il y a quelquefois une seule portée, multipliée par 90 fédérations ce qui représente à la fois le papier, la machine... »

#### **M. Petit :**

« Nous avons voulu que les choses soient très claires, très nettes pour faciliter votre travail ; nous avons voulu qu'il y ait une

page par épreuve, pour ne pas tout mélanger. Tout cela pour la clarté. Et ce n'est pas là que se situent d'éventuelles difficultés financières. Il est impensable que nous remettons des épreuves touffues où tout est mélangé, à nos fédérations. Ce serait leur manquer d'égards, ce qui est tout à fait insupportable. Nous passons maintenant à l'Élection. »

## Election du tiers sortant

Pendant le vote, diverses interventions de personnes dans la salle :

M. Levragi : « Est-ce que l'on ne pourrait pas envoyer les bulletins de vote aux régions et ils en font la répartition en fonction de leur désir. »

M. Petit appelle les scrutateurs ; M. Labbé, M. Buttard, M. de Chalain, dirigeait le scrutin.

M. Petit demande alors aux congressistes de visiter l'exposition.

M. Savey de la fédération de Bourgogne demande la parole. « Je voudrais », dit-il « revenir sur cette élection que nous venons de faire. Peut-être que parmi nous certains ont été surpris que la Saône-et-Loire de la région Bourgogne se soit abstenue de voter. L'article 5 des statuts prévoit bien qu'il doit y avoir un candidat par département. »

N.D.L.R. (note de la rédaction). — Les statuts ont été adoptés lors d'une réunion de l'assemblée générale extraordinaire de la Confédération Musicale de France, le 13 novembre 1983. Cette assemblée désignait deux d'entre ses membres, M. Savey et M. Harbulot pour effectuer certains changements que pourrait préconiser le ministère de l'intérieur, où le Conseil d'Etat quant au texte des statuts, et ce afin d'éviter la réunion d'une autre assemblée extraordinaire.

Les projets de modifications ont été adressés par le bureau de la confédération musicale, sous double enveloppe à M. Savey et à M. Harbulot afin que l'un et l'autre signent les textes qu'on leur proposait et qu'ils retournent le tout à la C.M.F. Nous avons dans les dossiers les doubles de ces différentes tractations, le Conseil d'Etat, en la personne de M. Crémieux-Brilhac, rapporteur du dossier de la C.M.F., a effectivement téléphoné plusieurs fois à la confédération.

Si nous nous en tenons à ce que M. Savey a dit au congrès, il y a confusion entre candidats au Conseil d'Administration et délégués à l'assemblée générale.

L'article 5 des statuts dit ceci : « Le renouvellement du Conseil d'Administration a lieu chaque année par tiers en assemblée générale. Les membres sortants sont rééligibles ; à l'expiration du mandat d'un membre du Conseil d'Administration, ou en cas de démission ou de décès de celui-ci, la fédération régionale à laquelle il appartient présentera d'autres candidats. »

D'autre part, il a été adressé à chaque président régional un imprimé et une circulaire lui demandant d'indiquer ses candidats pour le renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration.

La lettre de M. Julien dit : « L'assemblée générale de Bourgogne m'a renouvelé sa confiance ».

M. Julien ajoutait : « Par contre si l'on se réfère au nouveau statut il doit y avoir une candidature par département, etc. »

Cette lettre n'était pas parfaitement claire et ne répondait pas à la demande qui avait été faite.

Personne au secrétariat administratif ne se permettrait d'éliminer des candidats, alors qu'il était demandé clairement d'indiquer purement et simplement des noms sur un imprimé.

Nous mettons en garde toutes les personnes qui ont pris la parole sur ce sujet pour qu'il n'y ait plus à l'avenir, confusion entre délégués à l'assemblée générale et candidats au conseil d'administration.

M. Savey est un président de fédération départementale qui a toujours si bien travaillé pour la C.M.F. qu'il est dommage de lui avoir fait une peine quelconque, mais cette peine n'est pas de notre fait.

## Intervention de M. Jean-Luc Jungbluth, Directeur de Musique et Culture.

« Je voudrais vous remercier de bien avoir voulu m'inviter à votre congrès qui, malgré des problèmes inévitables dans toute assemblée surtout avec de nouvelles structures, s'est dans l'ensemble bien déroulé et est prometteur pour les prochaines années. Je voudrais revenir à quelque chose qui avait été dit hier particulièrement, concernant l'importance de l'initiation musicale des petits. C'est effectivement quelque chose de très important à plusieurs titres, ne serait-ce que pour des raisons d'élargissement de la base du recrutement. Lorsqu'on accueille les jeunes seulement à l'âge où ils sont capables de souffler dans un trombone, on ne peut accueillir que ceux qui, a priori, ont déjà envie de rejoindre nos sociétés, alors que si on les prend dès l'âge de 5-6 ans comme nous essayons de le faire, on peut accueillir énormément d'enfants car l'initiation musicale apporte un développement global à l'enfant, pas seulement pour la société musicale, mais pour tout son équilibre.



Bien sûr, pour ces classes d'éveil musical et d'initiation, il faut des animateurs formés. On a mis hier l'accent sur la formation ; alors, comme nous sommes une association nationale, et que nous travaillons en étroite collaboration avec la C.M.F. et sur le plan local du lieu de notre siège, puisque nous sommes à Strasbourg en Alsace, avec l'Union départementale des sociétés de musique, je voudrais vous signaler une possibilité : nous organisons des cycles nationaux complets de formation en pédagogie musicale active, donc qui concernent les classes d'éveil musical. Nous accueillons beaucoup de professeurs d'écoles de musique, des professeurs de l'enseignement général aussi, peut-être pas suffisamment de membres de sociétés de musique.

Nous avons un cycle qui se déroule en Alsace, toujours pendant les 3 jours du week-end. Nous avons un prochain stage qui a lieu du 4 au 6 mai. Nous débutons un cycle à l'automne à Paris ; je vous invite à vous renseigner, c'est quelque chose de passionnant, avec un grand professeur, une autorité mondiale en la matière puisqu'il s'agit du professeur Jos Vuytack qui est disciple de Carl Orff, et qui fait un travail extraordinaire. Donc, je vous invite à vous intéresser à la chose ; vous avez l'opportunité de commencer un cycle complet de formation en 5 degrés. Je voudrais signaler également autre chose, dans un tout autre domaine. Nous avons constaté que le répertoire offert aux sociétés de Musique, et surtout aux petites sociétés de Musique n'était pas toujours adapté. Nous nous en plaignons toujours, nous le savons tous, et nous avons lancé également un grand Concours National de Composition pour orchestre d'harmonie. Ce n'est pas un concours qui fait concurrence à celui du Havre, rassurez-vous. D'ailleurs vous avez l'amabilité de publier cette initiative. Nous avons appelé des partitions spécialement adaptées pour les petits orchestres de 3<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> divisions, avec des effectifs également adaptés à la réalité de ces formations. Il est inutile d'écrire pour le hautbois, la clarinette basse quand on veut s'adresser à une formation de 3<sup>e</sup> division qui a tout juste 20 musiciens. Il est évident qu'il n'y aura pas de clarinette basse dans cette formation et donc, il faut que l'œuvre sonne très bien avec ses effectifs. C'est l'originalité de ce concours. Nous avons reçu 35 partitions dont 6 ont été sélectionnées par un jury de haute valeur, dont Maître Jay, Joseph Muller aussi, qui sont là. Il y a également M. Gérard Calvi, Michel Decoust, Ida Gotkowski et des représentants de sociétés de musique, qui connaissent bien les problèmes réels des petites sociétés, et je vous invite tous à la finale de ce concours. Ces œuvres vont être créées par des orchestres d'harmonie amateurs le 28 avril à Strasbourg. Cette finale sera enregistrée, et nous avons obtenu l'accord a priori de l'éditeur, problème qui a été très difficile à régler. Un grand éditeur s'est engagé à éditer toutes les œuvres sélectionnées. Vous pourrez trouver ces œuvres adaptées, et le disque aussi avec leur enregistrement. Donc je vous invite de toutes façons à Strasbourg le 28 avril. Merci. »

Chaleureux applaudissements.

# 84<sup>e</sup> Assemblée Générale

M. Petit : « Merci, c'est très intéressant. Nous vous remercions de votre intervention. Lorsque vous parlez des concours de composition pour musique d'harmonie, plus il y en aura mieux ça vaudra. Le Concours du Havre est une grande organisation, il faut savoir écrire pour les petites sociétés avec les instruments qu'ils ont et non avec les instruments qu'ils n'auront peut-être jamais. »

## Proclamation des résultats du vote pour l'élection du tiers sortant du conseil d'administration



Nombre de bulletins : 108  
Bulletins nuls : 5  
Bulletins valables : 103  
Ont obtenu pour :  
L'Alsace, M. Joseph Muller : 103 voix.  
Aquitaine, M. Jean-Claude Fondriest : 103 voix.  
Auvergne, M. André Relin : 102 voix.  
Bourgogne, M. Jean Julien : 103 voix.  
Bretagne, M. Georges Galinier : 94 voix.  
Centre, M. Henry Petit : 101 voix.  
Champagne-Ardenne, M. Jacques Harbulot : 97 voix.  
Corse, M. Ange Rezoagli : 66 voix.

*Concert par l'Ensemble de Cors de Versailles, dirigé par Daniel Bourgue, cors solo de l'Orchestre de l'Opéra de Paris.*

### M. Petit :

Je vais demander au Conseil d'Administration de bien vouloir se réunir, nous allons passer dans une autre salle pour l'élection du bureau.

Je voudrais vous faire une communication en ce qui concerne le concours de Jonzac. Je dois vous signaler qu'il y a encore de la place pour recevoir quelques sociétés. Alors dans vos fédérations, si vous connaissez des sociétés qui souhaiteraient concourir cette année, qu'elles s'adressent à Jonzac. Avant de conclure, je voudrais vous remercier tous pour les travaux poursuivis en-

semble, pendant cette journée et dernie, je dois dire qu'il y a eu échange d'idées et nous allons travailler dans ce sens. Nous sommes entre amis, nous voulons que la musique progresse. Eh bien il est tout à fait normal qu'il y ait de temps en temps quelques excès, mais je pense que la C.M.F. est sur la bonne voie, parce que lorsqu'on se passionne de cette façon, c'est parce que l'on veut que les choses aillent très bien. Soyez certains que nous avons pris note de vos observations. Nous travaillons dans l'intérêt de nos sociétés. Je vous ai parlé des problèmes que nous rencontrons, dus au manque d'informations des fédérations qui ne renvoient pas les documents que nous leur soumettons. Lorsqu'on vous envoie une circulaire, même si elle ne vous paraît pas très utile, pour nous elle l'est. Vous savez, la direction de la musique nous demande constamment des informations et elles servent ou elles ne servent pas ; nous devons toujours répondre à ces demandes. Nous devons toujours être présents et rapides au niveau de la C.M.F. Alors aidez nous dans ce sens-là.

J'en profite également pour dire un très grand merci au bureau administratif. Le bureau administratif était toujours dans le fond de cette salle pour vous recevoir. Je dois dire que pour organiser ce congrès, difficile, tous ont beaucoup travaillé, je dirai même d'une façon pas toujours humaine, parce qu'il fallait absolument y arriver ; croyez-moi nous pouvons leur dire un très grand merci ; et je remercierais tout particulièrement Mme Burelli qui tient son bureau avec beaucoup de cœur, d'une main très ferme. Je dois dire que Mme Burelli a travaillé dans des conditions très difficiles parce que sur le plan santé, elle a eu des problèmes comme beaucoup d'entre nous peuvent en avoir dans un hiver mais tous les jours elle est venue malgré tout au bureau, et on peut lui dire un très grand merci, car vous savez le travail effectué est considérable. »

### Chaleureux applaudissements.

Le représentant de la Guadeloupe a félicité Mme Burelli pour sa décoration. Nous avons eu cette grande joie ; toute la Confédération Musicale de France est honorée par cette croix des arts et des lettres. M. Maurice Fleuret s'était déplacé au centre culturel Albert-Ehrmann de la Confédération pour la lui remettre, et cela a été pour nous une très grande fierté que Mme Burelli reçoive cette décoration qui était amplement méritée. Encore une fois à tous et à toutes un très grand merci et il faut que nous nous employions à alléger ce travail souvent très pénible croyez-le.

Vous allez entendre maintenant l'ensemble de Cors de M. Bourgue. Un grand merci également à nos exposants, c'est toujours intéressant d'avoir cette exposition. A vous tous bon courage et soyez persuadés que nous sommes à la Confédération près de tous vos soucis ; si vous souhaitez nous rencontrer, ce sera pour nous un très grand plaisir ; je suis à Paris tous les vendredis et serai heureux de pouvoir communiquer avec vous. Merci. »

Présentation du Concours de Jonzac par Claude Révolte.



*Concert par l'Ensemble de Cors de Versailles, dirigé par Daniel Bourgue, cor solo de l'Orchestre de l'Opéra de Paris.*



## Election du bureau du conseil d'administration



**M. Muller :** « Voilà comment se compose le Bureau du Conseil d'Administration de la C.M.F. »

Président : André Petit.

1<sup>er</sup> Vice-Président délégué : Maître Charles Jay.

Vice-présidents délégués : MM. André Relin, Maurice Adam, Daniel Zemp.

Secrétaire général : M. Joseph Muller.

Secrétaire adjoint : M. Guy Meissonier.

Trésorier : M. Robert Lestavel.

Trésorier adjoint : M. Louis Gachassin.

Je vous remercie Mesdames, Messieurs. »

L'excellent concert du groupe de M. Bourgue a été chaleureusement applaudi !

Fin des travaux et réunion au Salon « Etoile » pour le dernier repas, tout de cordialité. Nous complimentons la Direction et le personnel des Salons Hoche, tout particulièrement M. Rouet, si dévoué et si efficace au cours de notre réunion.



COLLECTION  
GUY TOUVRON

**TROMPETTE  
ET PIANO**

Répertoire à l'usage  
des conservatoires et  
écoles de musique :

chaque partition est accompagnée d'un disque.

Face 1 : trompette et piano,

Face 2 : piano seul pour l'accompagnement.

PIÈCES pour

- ENSEMBLES DE TROMPETTES
- QUINTETTES DE CUIVRES



éditions

**J.M. FUZEAU S.A.**

B.P. 6 - 79440 COURLAY - Tél. 49.72.22.13



**Nous vous rappelons que pour 1985 :**

- La cotisation confédérale est fixée à 125 F par société.
- Le prix de l'abonnement au journal à 80 F pour l'année, soit 8 numéros.

## FESTIVAL DE THEATRE DE PARME

Le Festival de Théâtre de Parme se déroulera du 12 au 21 avril prochains en même temps que la Rencontre Européenne de l'Acteur.

Le Directeur du Festival et le Secrétaire Général de l'Association Française d'Action Artistique présentaient ces manifestations le mercredi 3 avril dernier à l'Institut Culturel Italien de la rue de Varennes à Paris.

Alain Surrans évoquait, lors de notre dernier congrès, les échanges en Europe, sur le plan musical. Dans le domaine théâtral aussi, le « voyage européen » existe et la France sera très présente à Parme, que ce soit par ses grandes institutions — la Comédie-Française, le Théâtre National de Strasbourg — ou par la participation de troupes moins connues comme le Théâtre du Point-Aveugle, la Compagnie la Rumeur, ou les Matinaux.

Par ailleurs, pendant les rencontres sur l'acteur et sur la dramaturgie et l'écriture contemporaine, s'exprimeront quelques-unes des personnalités les plus importantes du monde théâtral français : des auteurs, comme Marguerite Duras ou Michel Vinaver, des metteurs en scène, comme Jean-Pierre Vincent, Gildas Bourdet, Bernard Sobel... des dramaturges, des professeurs-pédagogues, des critiques : Bernard Dort, Pierre Romans, Monique Le Roux, Jean-Pierre Sarrazac.

Cette présence de la France à Parme témoigne bien de la richesse, sinon de la vitalité du théâtre dans notre pays.

Certains de nos lecteurs pourront s'étonner de lire dans le « Journal de la Pratique Musicale des Amateurs » un article consacré au théâtre. C'est que notre journal peut aussi être le lieu où l'on rende compte d'autres pratiques : pour nous il s'agit de Culture et d'Art.

J.S.

## RENCONTRE DE FANFARES, BREST, JUILLET 1985

Chers Amis Musiciens,

La Ville de Brest (Département du Finistère) envisage d'organiser une rencontre internationale de Fanfares le samedi 20 et le dimanche 21 juillet 1985.

Les Sociétés de Batteries-Fanfares retenues devront se présenter sans majorettes et la prestation devra être de très bonne qualité.

Les conditions financières ne sont pas arrêtées définitivement. Elles seront définies avec les sociétés candidates qui doivent dès à présent prendre contact avec le Service Accueil-Animations de la Ville de Brest (tél. : 16 (98) 00-87-81), rue Frézler, 29279 Brest Cedex.

La Ville de Brest sera heureuse de vous accueillir en sachant que vous apporterez avec vous un peu de la gaieté de votre région grâce à la musique des Fanfares qui a su rester une musique populaire.

Groupement de la Fédération Musicale du Rhône

# Soirée musicale de très brillante qualité interprétée par l'Union des Sociétés Musicales de la Ville de Lyon

C'est dans le cadre prestigieux de l'Auditorium Maurice Ravel, que l'Union des Sociétés Musicales de la ville de Lyon offrira aux Lyonnais, le 15 février 1985, pour la quatrième année consécutive, une soirée musicale de très brillante qualité, interprétée par les Sociétés Instrumentales et chorales amateurs de la Ville de Lyon.

Les mélomanes lyonnais furent accueillis dans le hall par les Trompes de Chasse de la Diane Lyonnaise. Ils avaient répondu très massivement à l'invitation qui leur avait été faite, ainsi que les personnalités, que Pierre Casari, comédien, écrivain, présentera les différentes compositions de cette soirée :

En première partie du programme « Poète et paysan de Suppe » et « Tancrède » de Rossini, interprétés par l'ensemble des formations harmoniques, sous la direction de Jean-Pierre Prajoux du Conservatoire de Lyon.

Ce fut ensuite l'ensemble des orchestres symphoniques qui, sous la direction de Jean-Paul Bouvatier, interpréta deux entractes de « Rosamonde » de Schubert et « Passacaille », thème fugué en ut mineur de Bach, œuvre transcrite pour grand orchestre symphonique par Jacques Filieul.

La deuxième partie débutait par l'intervention de Patrice Caire, titulaire de l'orgue de l'Auditorium Maurice Ravel, qui avait comblé les nombreux amateurs d'orgue présents, par l'interprétation talentueuse de deux pièces judicieusement choisies.

Puis ce fut des extraits de « Paulus » de Mendelssohn par l'ensemble des chorales et orchestres symphoniques (300 exécutants) sous la direction du M<sup>e</sup> Raymond Jarniat. Interprétation excellente, fait de nuances très subtiles, avec Patrice Caire à l'orgue, et en solistes, Mme Dorabella, soprano de l'Opéra et Eugène Gruet, basse de l'Opéra de Lyon.

Le concert se terminait par l'« Hymne à la nature », chœur de Beethoven, exécuté par l'ensemble des formations harmoniques, symphoniques, chorales de 400 exécutants sous la baguette du M<sup>e</sup> Raymond Jarniat.

Le public enthousiaste ovationnait le chef, les instrumentistes et choristes, et réclamait un bis.

C'est un excellent concert que l'ensemble des sociétés musicales de Lyon a offert aux Lyonnais sous la présidence effective de M. Francisque Collomb, Sénateur-Maire.

L'Union des Sociétés Musicales de la Ville de Lyon est décidée à poursuivre cette activité méritoire en 1986, en organisant le cinquième concert qui sera, c'est certain, d'une qualité et d'une exécution à la recherche de la perfection.

Tout ne se réalisera que par la volonté des Présidents, Directeurs, Musiciens, Choristes, dont les efforts devront être à la mesure de la confiance et de l'audience qui maintenant leur est accordée.

Le Président, Louis Bouissou, en remerciant tous ceux et toutes celles qui, depuis plusieurs mois travaillent pour la réussite de cette soirée, les responsables de nos sociétés, les directeurs, instrumentistes et choristes et d'une façon particulière : MM. Buttard, Combe, Fangeat Marcel, Fray, ainsi que toutes les bonnes volontés qui sont venues se joindre à notre équipe.

Il adressa ses remerciements aux très nombreuses personnalités présentes :

M. Francisque Collomb, Sénateur-Maire de Lyon et madame.

Le général Chaix, représentant le général Cuq, Gouverneur militaire de Lyon, et madame.

M<sup>e</sup> Jacques Berger, vice-président du Conseil général, Président de l'A.D.I.M., représentant M. Palluy, Président du Conseil général.

M. Jean-Paul Bonnet, Vice-Président du Conseil général, adjoint au Maire.

Mme Simone André, Conseiller général, adjoint au Maire.

M. André Soulier, Premier Adjoint au Maire.

M. Bernard Neveu, Délégué Régional de la musique, représentant M. Renaudin, Directeur Régional de la Musique.

M. Maurice Adam, Vice-Président de la Confédération Musicale de France, Président de la Fédération des sociétés musicales Rhône-Alpes, représentant M. Petit, Président de la Confédération Musicale de France.

M. René Combe, Vice-Président de la Fédération des Sociétés Musicales Rhône-Alpes, Président de la Fédération des Sociétés Musicales du Rhône.

M. Guyonnet-Duperrat, Délégué de la S.A.C.E.M. et madame.

M. Meulet, Secrétaire Général de la Communauté Urbaine, etc.

En soulignant combien leur présence était importante pour le devenir de nos sociétés musicales d'amateurs, en leur prouvant ainsi leur attachement.

Le Président Bouissou dit toute sa reconnaissance aux jeunes chefs Jean-Pierre Prajoux et Jean-Paul Bouvatier, ainsi qu'au M<sup>e</sup> Raymond Jarniat, à Patrice Calre, pour leur concours le plus entier et aux solistes, Mme Dorabella et Eugène Gruet, condition impérative pour la réussite d'une telle manifestation. Il remercia aussi Pierre Casari qui a présenté avec brio le programme et Jean Astier, Directeur de l'Auditorium ainsi que tout son personnel.

Il conclut en formulant le souhait que, grâce à l'appui total des pouvoirs publics, au travail important effectué par les membres amateurs de nos sociétés, et à la qualité sans cesse améliorée des œuvres interprétées, l'Union des Sociétés Musicales de la Ville de Lyon, partie intégrante dans la vie musicale lyonnaise, puisse développer sa mission culturelle et sociale auprès des amateurs lyonnais.

A l'issue du concert au cours d'une réception empreinte d'une grande simplicité, M. Maurice Adam, Vice-Président de la Confédération Musicale de France, Président de la Fédération des sociétés musicales Rhône-Alpes, adressa ses félicitations à tous ces musiciens et choristes amateurs de nos sociétés, pour la qualité de l'exécution d'un programme judicieusement choisi, et en les engageant à aller toujours de l'avant.

A son tour, M. Francisque Collomb, Sénateur-Maire de Lyon, félicita chaleureusement les acteurs de cette soirée, il s'adressa à leurs chefs pour la maîtrise dont ils font preuve. Le Sénateur-Maire a apprécié la qualité de l'exécution digne de Lyon et de sa réputation artistique, en formulant le vœu que l'Union des Sociétés Musicales de Lyon, poursuive son action pour aller vers de nouveaux et francs succès.

Année scolaire  
1984-1985

## Concours Publics

M. Marc Bleuse, Directeur du Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris, 14, rue de Madrid, nous communique la liste des concours publics de l'année scolaire 1984-1985 :

Samedi 11 mai : basse continue-clavecin, 9 heures et 14 heures, salle Dupré.

Mercredi 29 mai : orgue, 9 heures et 14 heures, salle Dupré.

Vendredi 31 mai : guitare, 9 heures et 14 heures, salle Dupré.

Lundi 3 juin : cor, 9 heures, salle Berlioz ; saxophone, 14 heures, salle Dupré ; direction d'orchestre, 13 h 30, salle Gaveau.

Mardi 4 juin : piano, 9 heures et 14 heures, salle Chopin-Pleyel ; direction d'orchestre, 9 heures et 13 h 30, salle Gaveau.

Mercredi 5 juin : piano, 9 heures et 14 heures, salle Chopin-Pleyel ; danse, 13 heures, Opéra-Comique.

Jeudi 6 juin : piano, 9 heures et 14 heures, salle Chopin-Pleyel ; harpe, 14 heures, salle Dupré ; alto, 9 heures et 14 heures, Théâtre Tristan-Bernard.

Vendredi 7 juin : harpe, 9 heures et 14 heures, salle Dupré ; piano, 9 heures et 14 heures, salle Chopin-Pleyel.

Samedi 8 juin : piano, 9 heures et 14 heures, salle Chopin-Pleyel.

Dimanche 9 juin : chant, 14 heures, salle Gaveau.

Lundi 10 juin : chant, 14 heures, salle Gaveau.

Mardi 11 juin : orchestration (Orchestre C.N.S.M.P.), 9 heures et 13 h 30, salle Berlioz ; hautbois, 9 heures et 14 heures, salle Dupré ; violoncelle, 9 heures et 14 heures, Théâtre Tristan-Bernard.

Mercredi 12 juin : Instrumentation (Ars Nova), 9 heures et 14 heures, salle Berlioz ; violoncelle, 9 heures et 14 heures, Théâtre Tristan-Bernard.

### CONSERVATOIRE NATIONAL SUPERIEUR DE MUSIQUE DE PARIS

14, rue de Madrid, 75008 Paris -  
Tél : 293-15-20

Jeudi 13 juin : orchestration (Orchestre C.N.S.M.P.), 9 heures et 13 h 30, salle Berlioz.

Vendredi 14 juin, flûte, 9 heures et 14 heures, salle Dupré.

Samedi 15 juin : flûte, 9 heures et 14 heures, salle Dupré.

Lundi 17 juin : trombone, 14 heures, salle Berlioz.

Mardi 18 juin : trombone-basse, tuba, saxhorn, 14 heures, salle Dupré.

Jeudi 20 juin : percussion, 9 heures et 14 heures, salle Berlioz ; violon, 9 heures et 14 heures, Théâtre Tristan-Bernard.

Vendredi 21 juin : clarinette, 14 heures, salle Dupré ; violon, 9 heures et 14 heures, Théâtre Tristan-Bernard.

Samedi 22 juin : violon, 9 heures et 14 heures, Théâtre Tristan-Bernard.

Lundi 24 juin : cornet, 9 heures, salle Berlioz ; trompette, 10 heures et 14 heures, salle Berlioz ; clavecin, 9 heures et 14 heures, salle Dupré ; violon, 9 heures et 14 heures, Théâtre Tristan-Bernard.

Mercredi 26 juin : basson, 14 heures, salle Dupré.

Jeudi 27 juin : contrebasse, 14 heures, salle Dupré ; art lyrique, 20 h 30, Théâtre de Rungis.

Vendredi 28 juin : ondes Martenot, 15 heures, salle Berlioz.

N.B. : Salle Berlioz, au Conservatoire, 14, rue de Madrid, 75008 Paris.

Salle Dupré, au Conservatoire, 14, rue de Madrid, 75008 Paris.

Salle Chopin-Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris.

Salle Gaveau, 45-47, rue de La Boétie, 75008 Paris.

Théâtre de Rungis, Centre culturel « Arc-en-Ciel », 1, place du Général-de-Gaulle, 94150 Rungis.

Théâtre Tristan-Bernard, 64, rue du Rocher, 75008 Paris.

### STAGE DE SOREZE

Guy Dangain soliste à l'Orchestre National de France, Professeur au Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris, Concertiste International, donnera comme chaque année des cours de clarinette aux rencontres musicales de Sorèze (81110) entre le 15 et le 28 juillet 1985.



Guy Dangain parlera chaque jour d'un sujet bien précis. Le 16 juillet, l'embouchure, la colonne d'air ; le 17 juillet, la sonorité ; le 18 juillet, le staccato ; le 19 juillet, la technique des doigts ; le 20 juillet, la phrase musicale ; le 21 juillet, le premier et le deuxième concerto de Spohr, travail et écoute de disques ; le 23 juillet, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> concerto de Spohr, travail et écoute de disques ; le 24 juillet, le choix d'un bec et des anches ; le 25 juillet, comment travailler pour progresser ; le 26 juillet, approche du langage contemporain (œuvres de notre temps, écoute de disques) ; le 27 juillet, les clarinettes de notre temps, écoute de disques ; le 28 juillet, programme agréable et progressif du jeune débutant clarinetiste au cours supérieur.

L'école de Sorèze étant équipée d'une salle de cinéma, les stagiaires auront le plaisir de voir deux films musicaux pendant leur séjour.

Les 18, 20, 21, 25, 26, 28 juillet auront lieu des concerts.

Le 20 juillet 1985, Guy Dangain jouera le concerto de Mozart accompagné par l'orchestre de Zurich.

Au même programme, le concerto de flûte avec Maxence Larrieu, le concerto de basson avec Jean-Pierre Laroque, le concerto de cor avec Pierre Delvescovo.

Pour tout renseignement, écrire à Mme Régine Giraudeau, Secrétaire des Rencontres Musicales de Sorèze, 8, rue de Ségur, 33000 Bordeaux. Tél. : (56) 51-53-51.

### FEDERATION RHONE-ALPES

La fanfare de l'Etoile de Bussières, dans la Loire, recherche pour son festival de Mai 1986, une société classée en division d'honneur. Toutes les sociétés intéressées par cette offre sont priées de prendre contact avec M. G. Rose, Secrétaire de la société, rue Aristide-Briand à Bussières, 42510 Balbigny.

**L'ASSOCIATION FRANÇAISE  
DES FESTIVALS  
INTERNATIONAUX DE MUSIQUE**

L'Association a tenu sa conférence de presse annuelle le 26 mars 1985 dans les salons d'un grand hôtel parisien

Deux cent cinquante personnes avaient répondu à l'invitation des organisateurs.

Saluant M. Maurice Fleuret, Directeur de la Musique, le Président de l'Association, M. Pierre Lagrange, exposa brièvement les travaux de l'Association dans les domaines administratif, juridique, artistique. Il fit état notamment du Protocole d'accord conclu avec la S.A.C.E.M. et des études juridiques sur le problème de la protection sociale des artistes. Il attira l'attention sur le fait que les sommes réclamées indûment, selon l'Association, par certaines Caisses complémentaires, ne pourraient être versées, en tout état de cause et que l'enjeu de la procédure en cours était la disparition ou la survie des festivals et des manifestations similaires.

Quelques chiffres devaient donner à l'auditoire « le poids » de l'Association : plus de 350 concerts et 350.000 auditeurs, 1 million de dépliants diffusés, l'ensemble des budgets des auditeurs en voyages, séjours, concerts atteignant 100 millions de francs lourds.

M. Maurice Fleuret transmit à l'auditoire les félicitations de M. Jack Lang, Ministre de la Culture, et exposa les répercussions de la décentralisation qui, à partir de 1986, donnera aux Régions les moyens de soutenir les Festivals. Le Ministère travaille pour aider à la solution des difficiles problèmes évoqués par l'Association.

Un somptueux buffet offrait aux invités les spécialités des régions des Festivals.

À l'issue de la Conférence, les Festivals, réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, adoptèrent une disposition permettant à des organisateurs non membres de l'Association de bénéficier de ses travaux par un système d'abonnements.

On peut se procurer la Brochure de l'Association comportant les programmes des 18 Festivals membres en s'adressant à son Secrétariat : 2 d, rue Isenbart, 25000 Besançon. Tél. : (81) 80-73-26.

**CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR**

Jeudi 23 mai : Concert le Triptyque à 20 h 45, Salle Rossini, 6, rue Drouot, 75009 Paris, métro Richelieu-Drouot.

Œuvres de Serge Lancel : Sonate, Concerto pour contrebasse et piano, Croquis.

Soliste Yoan Goller.

Œuvres de Pierre Max Dubois : Sonate Di Mady pour clarinette et piano ; Sonatine Tango pour basson et piano.

Entrée libre.

**Musique des gardiens de la paix  
de Paris**

**CONCERTS PUBLICS  
1985**

**MAI 1985**

Jeudi 2	17 h	Square Jean-Morin	Batterie-Fanfare
Jeudi 9	16 h	Jardin du Luxembourg	Orchestre d'harmonie
Mardi 14	17 h	Parc Montsouris	Orchestre d'harmonie
Jeudi 16	17 h	Parc des Buttes-Chaumont	Batterie-Fanfare
Jeudi 23	16 h	Jardin du Luxembourg	Batterie-Fanfare
Jeudi 30	16 h	Jardin du Luxembourg	Orchestre d'harmonie

**JUIN 1985**

Jeudi 6	16 h	Jardin du Luxembourg	Orchestre d'harmonie
Mardi 11	17 h	Parc G.-Brassens	Batterie-Fanfare
Jeudi 13	17 h	Square Trousseau	Batterie-Fanfare
Vendredi 14	17 h	Jardin du Ranelagh	Orchestre d'harmonie
Jeudi 20	21 h 30	Palais-Royal	Orchestre d'harmonie et Batterie-Fanfare
Vendredi 21	16 h	Parvis Notre-Dame	Orchestre d'harmonie et Batterie-Fanfare
Jeudi 27	16 h	Jardin du Luxembourg	Orchestre d'harmonie
Jeudi 27	15 h	Parc Floral	Batterie-Fanfare

**JUILLET 1985**

Mardi 2	17 h	Parc Montsouris	Orchestre d'harmonie
Mardi 9	16 h	Parvis Notre-Dame	Orchestre d'harmonie et Batterie-Fanfare
Jeudi 11	17 h	Jardin du Ranelagh	Orchestre d'harmonie
Samedi 13	16 h	Jardin du Luxembourg	Orchestre d'harmonie et Batterie-Fanfare
Dimanche 14	16 h	Parvis Notre-Dame	Orchestre d'harmonie et Batterie-Fanfare

**AOUT 1985**

Jeudi 22	17 h	Square Necker	Batterie-Fanfare
Jeudi 29	16 h	Jardin du Luxembourg	Orchestre d'harmonie et Batterie-Fanfare

**SEPTEMBRE 1985**

Mardi 3	17 h	Square Chériloux	Batterie-Fanfare
Jeudi 5	17 h	Parc Montsouris	Orchestre d'harmonie
	17 h	Square Saint-Lambert	Batterie-Fanfare
Mardi 10	17 h	Parc des Buttes-Chaumont	Batterie-Fanfare
Jeudi 19	16 h	Jardin du Luxembourg	Orchestre d'harmonie et Batterie-Fanfare

*Nous publions, in extenso, la lettre ci-dessous que nous a adressée M. Marcel Lorieau, Président de l'U.D. de Vendée, Vice-Président de la Fédération des Pays de Loire.*

Monsieur Marcel LORIEAU  
Président de l'U.D. de Vendée  
Vice-Président de la Fédération  
des Pays de Loire  
128, Boulevard d'Angleterre  
85000 LA-ROCHE-SUR-YON

Le 26 Mars 1985

28 MARS 1985 25082

CONFEDERATION MUSICALE DE FRANCE  
121, rue Lafayette  
75010 PARIS

Monsieur le Président,

Je suis heureux de porter à votre connaissance que plusieurs petites communes de Vendée se sont, depuis la rentrée, groupées afin de constituer une école de musique intercommunale pour :

- L'AIGUILLON-SUR-MER
- LA TRANCHE-SUR-MER
- CRUE
- ST-MICHEL-EN-L'HERM
- TRIATZE

Il s'agit là d'une expérience très intéressante car ce qu'une commune ne peut supporter seule, plusieurs peuvent le faire.

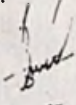
La direction administrative est assurée par un président dynamique, Monsieur Joseph MADY, et la direction des études par Monsieur Roger GRESSIER.

Le dimanche 3 Mars, j'ai assisté au concert de cette école, j'ai ainsi pu me rendre compte du travail effectué depuis la rentrée.

Cette expérience mérite d'être encouragée. Cette école organise un festival de musique le 12 Mai 1985 à L'AIGUILLON SUR MER en Vendée (charmant petit port de la côte Atlantique). Je souhaisite que ce festival soit annoncé sur le Journal de la Confédération.

Avec mes remerciements,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.



## Fédération musicale de Seine-et-Marne

A l'occasion de ses 75 ans, l'Harmonie municipale de Dammarie-les-Lys et de son Ecole de formation musicale, directeur : M. Lesaffre Clément, organise un concert le :

**Dimanche 5 mai 1985 à 18 heures,** en l'église Notre-Dame de la Visitation, à Dammarie-les-Lys (77), avec le trio suivant :

- trombone : M. Raymond Katarzynski, Soliste à l'Opéra de Paris, Professeur au C.N.R. de Boulogne-Billancourt et concertistes international ;
- trompette : M. Bruno Nouvlon, Soliste à l'Opéra de Paris ;
- piano : M. Jacques Delécluse, Soliste à l'Orchestre de Paris, Professeur au C.N.S.M. de Paris.

## SIXIEME CONCOURS INTERNATIONAL DE COMPOSITION ORIGINALE POUR ORCHESTRE D'HARMONIE

### REGLEMENT DU CONCOURS :

- 1) Le Concours est ouvert aux citoyens étrangers et aux Italiens.
  - 2) Les compositions, sans limite d'inspiration, peuvent avoir une durée maximale de 12 minutes.
  - 3) Les compositions doivent être accompagnées par l'adaptation pour piano aussi bien que par la partition. Les compositions doivent être anonymes, titrées et accompagnées par une enveloppe fermée avec le titre de la composition à l'extérieur et nom, prénom et adresse du compositeur à l'intérieur.
  - 4) Un jury International composé d'experts, présidé par maestro Goffredo Petrassi, choisira les vainqueurs du Concours.
  - 5) Les décisions du jury seront sans appel.
  - 6) Les prix à disposition sont : 1<sup>er</sup>, lire 2.000.000 ; 2<sup>e</sup>, lire 1.500.000 ; 3<sup>e</sup>, lire 1.000.000.
  - 7) Les compositions devront parvenir, avant le 15 juillet 1985, à : Segreteria Pro-Loce, Corso Cardinale Rotelli, 06073 Corciano (PG) Italia, par courrier recommandé.
  - 8) La participation au concours est gratuite pour les concurrents étrangers.
  - 9) Les manuscrits seront retournés sur demande.
  - 10) La participation au Concours comporte l'acceptation de ce Règlement sans réserve.
- Les Prix du 5<sup>e</sup> Concours International de Composition Originale pour Orchestre d'Harmonie (1984) ont été ainsi attribués : 1<sup>er</sup> Prix : pas attribué ; 2<sup>e</sup> Prix : à Hans de Jong (Hollande) ; 3<sup>e</sup> Prix : à André Walgheim (Belgique).
- La cérémonie de distribution des prix a eu lieu le 19 août 1984, pendant les manifestations du XX Agosto Corcianese.

DEPUIS PLUS DE 25 ANNEES

## LE KIOSQUE D'ORPHÉE

20, rue des Tournelles, 75004 PARIS. Tél. : 271-42-21

ENREGISTRE ET TRANSCRIT VOS ENREGISTREMENTS SUR DISQUES HI-FI ET CASSETTES EN PETITES ET GRANDES QUANTITES

Vous pouvez bénéficier de son EXPERIENCE et vous serez certain qu'il tirera le QUINTESSANCE de vos bandes magnétiques

Ses pressages sont de TRES GRANDE QUALITE et le matériel employé pour la gravure TRES SOPHISTIQUE.

Documentation sur simple demande

## AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCES D'EMPLOIS

Ministère de la Culture : J.O.

**Avis de vacance d'emploi de directeur dans les écoles de musique contrôlées par l'Etat :**

Est déclaré vacant à l'Ecole nationale de musique de Gap un poste de directeur.

Les demandes devront parvenir à la mairie intéressée dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis au « Journal officiel » de la République française.

Les candidats devront également informer la direction de la musique et de la danse, 53, rue Saint-Dominique, 75007 Paris, du poste sur lequel ils auront été recrutés.

**Avis de vacances d'emplois de professeur dans les écoles de musique contrôlées par l'Etat :**

Sont déclarés vacants dans les écoles de musique contrôlées par l'Etat, les postes de professeur ci-après :

Toulouse :

Clarinete : seize heures.

Musique de chambre cordes : seize heures.

Guitare : seize heures.

Ecriture musicale : seize heures.

Orgue : seize heures.

Flûte traversière : seize heures.

Gap :

Formation musicale (deux postes) : seize heures.

Hautbois : seize heures.

Violon alto : seize heures.

Danse : seize heures.

Besançon :

Violon : seize heures.

Rouen :

Chant choral : seize heures.

Flûte traversière : seize heures.

Saint-Etienne :

Chant : seize heures.

Amlens :

Formation musicale : seize heures.

Dijon :

Clarinete : seize heures.

Les demandes devront parvenir à la mairie intéressée dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis au « Journal officiel » de la République française.

Les candidats devront également informer la direction de la musique et de la danse, 53, rue Saint-Dominique, 75007 Paris, du poste sur lequel ils auront été recrutés.

**Abonnez-vous,  
faites abonner  
vos sociétés !**

# Qu'est-ce que la W.A.S.B.E. ?



La W.A.S.B.E. (World Association for Symphonic Bands and Ensembles, Association Mondiale pour orchestres d'harmonie, fanfare et ensembles) a été fondée lors de la Conférence internationale pour orchestres à vents à Manchester en Grande-Bretagne, en juillet 1981.

Elle a pour but de promouvoir l'orchestre d'harmonie comme moyen d'expression musicale autonome, doté de son propre héritage culturel, de développer et d'encourager l'échange international de compositeurs, chefs de musique, éditeurs, professeurs et étudiants et de faire reconnaître l'importance de l'orchestre à vents dans le développement de meilleures relations internationales.

A la W.A.S.B.E. pas de grands discours, de médailles, de banquets mais des musiciens au service de la musique.

Tout membre peut participer à toutes les manifestations organisées dans le cadre de chaque conférence mondiale (concerts, séminaires, cours, etc.) ; il reçoit tous les deux mois un bulletin (paraissant en cinq langues) avec des informations du monde entier ; il peut utiliser gratuitement la bibliothèque (conducteurs et enregistrements sur cassette) ; il peut participer au programme d'échange de chefs de musique et patronner une bourse d'étude ; il reçoit une liste des membres et un répertoire sélectionné international.

La première conférence mondiale W.A.S.B.E. a eu lieu à Skien en Norvège, au mois de juillet 1983 ; plus de 150 membres en provenance de 24 pays y assistèrent. La prochaine conférence aura lieu à Kortrijk en Belgique, du 15 au 21 juillet 1985.

Pour toute information veuillez écrire à : Secrétariat W.A.S.B.E., José Couckuyt, Menenstraat, 301 A, B 8520 Menen, Belgique.

N.B. : La ville de Kortrijk (Courtrai pour les Français), se situe à 20 km au nord de Lille.

**Du 14 au 21 juillet 1985  
A Courtrai en Belgique (à 20 km de Lille)**

## Deuxième Conférence Mondiale de la W.A.S.B.E.

sous le Haut Patronage de Sa Majesté la Reine Fabiola de Belgique.

- 12 Concerts ;
- 2 Masters-class pour chefs d'orchestre.
- 1 exposition internationale de partitions.
- Plusieurs créations mondiales d'œuvres originales et spécifiques pour orchestres d'harmonie.
- Une exposition d'instruments anciens (par le Musée du Conservatoire de Bruxelles).
- Rencontres pour compositeurs, éditeurs du monde entier.

Une chance pour les chefs d'orchestre, les éditeurs, les compositeurs et tous les musiciens français qui sont passionnés par le véritable orchestre d'Harmonie, par son répertoire spécifique et par toute la musique pour instruments à vent en général.

(Dans deux ans, en 1987, la prochaine conférence W.A.S.B.E. aura lieu aux U.S.A., peut-être à Chicago !)

### Un aperçu du programme et des intervenants :

Concerts par des orchestres prestigieux :

- All Japan High School Band ;
- Banda Primitiva, Liria, Espagne ;
- Bofors Musikkor, orchestre d'harmonie, Suède ;
- California State University, Fresno, U.S.A. ;
- Grand Orchestre d'Harmonie des Guides, Belgique ;
- Harmonie « Sint Michael », Thorn, Pays-Bas ;
- Kent Schools Symphonic Band, Grande-Bretagne ;
- Musique de la Police Nationale, France ;
- National Norwegian Youth Brass Band, Norvège ;
- Omnibus Wind Ensemble, Suède ;
- Orchestre d'harmonie du Conservatoire Royal de Bruxelles, Belgique ;
- R.N.C.M. Wind Ensemble, Conservatoire de Manchester, Grande-Bretagne ;
- Sacramento Valley Concert Band, U.S.A. ;
- Saint Mary's College Wind Ensemble, U.S.A. ;
- Schweizerisches Jugendblasorchester, Suisse ;
- et d'autres orchestres et ensembles.

Conférences par des spécialistes internationaux (Chefs d'orchestre, musicologue) :

- Arnoldo Amore (Argentine) ;
- Elle Apper (Belgique) ;
- Frank Battisti (U.S.A.) ;
- Hans Boschma (Pays-Bas) ;
- Ignace De Keyser (Belgique) ;
- Trevor Ford (Norvège) ;
- Donald Hunsberger (U.S.A.) ;
- Gérard Leclerc (France) ;
- Norbert Nozy (Belgique) ;

- Linda Pimentel (Canada) ;
- Henk Van Lijnschooten (Pays-Bas) ;
- Loeb Van Zullenburg (Afrique du Sud) ;
- Gé Voskuylen (Pays-Bas) ;
- David Whitwell (U.S.A.).

#### Evénements spéciaux :

Discours d'inauguration par Frederick Fennell (U.S.A.).

Discussion sur les droits d'auteur par des spécialistes sous la direction de Victor Legley (Belgique).

Cours pour chefs d'orchestre, Geoffrey Brnd (Grande-Bretagne).

Cours pour chefs d'orchestre, Bob Reynolds (U.S.A.).

Exposition internationale de partitions, d'instruments, etc.

Le saxophone à l'honneur, avec la participation de solistes internationaux.

De nombreuses premières mondiales de nouvelles œuvres pour orchestres à vents.

Exposition d'instruments historiques, organisée par le prestigieux Musée instrumental de Bruxelles.

Une journée à Bruges, joyau des Flandres.

Des excursions pour les membres de la famille.

Des concerts d'ensemble et des concerts en plein air.

#### Voyage et logement :

Pour toute aide dans l'organisation de votre voyage à Courtral, adressez-vous à : M. Patrick Vandromme, Wagons-lits Tours, Jan Palfijnstraat, 30, B 8500 Kortrijk, Belgique, tél. : (56) 21-44-46. Télex : 85508.

Pour la réservation de chambres, veuillez contacter : M. José Couckuyt, Secrétaire W.A.S.B.E., Menenstraat, 301 A, B 8520 Menen, Belgique, tél. : (56) 41-34-76.

#### Inscription :

Le droit d'inscription pour les non-membres de W.A.S.B.E. est de 50 U.S. dollars.

## CLUB MUSICAL P.T.T. DE PARIS

Association régie par la loi du 1.7.1901, agréée Société d'Education Populaire par le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Siège social : Ministère des P.T.T., 20, avenue de Ségur, 75700 Paris, tél. : 336-35-71. C.C.P. : 1318.91 R Paris.

### ACTIVITES DU CLUB POUR LES MOIS DE MAI & JUIN 1985

#### SPECIAL RASPAIL

Jeuil 23 mai, à 20 h 30 : Récital de piano avec Marie-Pierre Carlier, professeur au Club. Œuvres de : Bach, Beethoven, Chopin, Debussy.

#### KIOSQUES

— Harmonie : mercredi 5 juin, 20 h 30, kiosque Chérioux, XV<sup>e</sup> ; mercredi 12 juin, 20 h 30, kiosque Temple, III<sup>e</sup> ; mercredi 19 juin, 20 h 30, kiosque Montsouris, XIV<sup>e</sup>.

— Accordéons et Variétés : jeudi 6 juin, kiosque Trousseau, XII<sup>e</sup> ; jeudi 23 juin, kiosque Chérioux, XV<sup>e</sup> ; jeudi 20 juin, kiosque Temple, III<sup>e</sup>.

### CONCERTS FRANCO-ALLEMANDS A PARIS

Avec la participation de l'orchestre P.T.T. de Gottingen (R.F.A.)

Vendredi 14 juin, à 17 heures : square Chérioux, XV<sup>e</sup>.

Samedi 15 juin, à 21 heures : salle des Congrès du Ministère.

### CENTENAIRE DE L'HARMONIE DE CALUIRE (RHONE)

Du 13 au 18 mai. Exposition retraçant les cent ans de vie musicale de l'harmonie, mais aussi une exposition au cours de laquelle les élèves de l'école primaire de Caluire (environ 1.000 élèves) pourront voir et entendre tous les instruments de l'orchestre.

Mardi 21 mai à 20 h 30, église de l'Immaculée-Conception, place de l'église (Caluire centre). Concert trompette et orgue avec : Bernard Soustrot, trompettiste ; Henri Houbard, titulaire des orgues de la Madeleine à Paris.

Programme : œuvres de Bach, Haendel, Liszt (année du tricentenaire Bach, Haendel). Renseignements auprès de M. Szostek. Tél. : (16-7) 808-14-04.

**N'hésitez pas**

**à utiliser**

**nos petites annonces**

# LE TERRITOIRE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

(Tahiti)

## RECRUTE

pour son

## CONSERVATOIRE ARTISTIQUE TERRITORIAL

école nationale sise à Papeete

### ● 1 DIRECTEUR

### ● 1 PROFESSEUR DE FORMATION MUSICALE

### ● 1 PROFESSEUR DE VIOLON

### ● 1 PROFESSEUR DE PIANO

#### A TEMPS COMPLET

- soit Directeur ou Professeur titulaire détaché
- soit titulaire du Certificat d'Aptitude correspondant

#### CONDITIONS DE TRAITEMENT

##### Fonctionnaires Territoriaux

Traitement Métropolitain abondé d'un coefficient de majoration (actuellement: 1,84) indemnité d'éloignement (actuellement: 15 mois de salaire métropolitain)

##### Titulaires du C.A.

recruté comme contractuel du Territoire (traitement mensuel équivalent aux fonctionnaires territoriaux)

#### PRISE DE FONCTIONS: 1er SEPTEMBRE 1985

Les candidatures, curriculum vitae, photos, et copies des diplômes sont à adresser conjointement à: Monsieur l'Inspecteur Général de la musique, Ministère de la Culture 53 Rue Saint-Dominique-75003-Paris et Madame la Directrice de Conservatoire Artistique Territorial B.P. 463-Papeete-Tahiti avant le 15 Mai 1985



FÉDÉRATION  
MUSICALE  
DE NORMANDIE

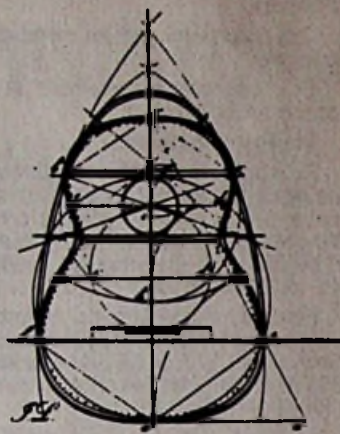
**STAGE  
DE DIRECTION  
ET  
D'ORCHESTRE  
D'HARMONIE**

organisé avec la participation  
du Ministère de la Culture  
du Ministère de la Jeunesse  
et des Sports  
et de l'O.D.A.C. du Calvados

du 1<sup>er</sup> au 12 juillet 1985  
au lycée de Deauville

Renseignements et inscriptions :

André PETIT  
100 ter, boulevard Herbet-Fournet  
14100 LISIEUX. Tél. : (31) 62-18-47



*Plans géométriques de la partie 3 de luth  
révisant le numéro 10*

**STAGES  
DE  
LUTHERIE**

S'adresser à :

**M. Joël LAPLANE**  
25, rue Edmond-Dantes  
13004 MARSEILLE

Ville de Rueil-Malmaison  
Conseil Régional d'Ile-de-France

**ACADÉMIE INTERNATIONALE  
DE MUSIQUE DE CHAMBRE  
JEAN-FRANÇOIS PAILLARD**

4 au 24 Juillet  
1985



Avec le concours :

- de la Direction de la Musique
- du Conseil Général des Hauts-de-Seine
- du Conservatoire National de Région
- de l'A.D.I.A.M. 92

Renseignements et inscriptions

Orchestre Jean-François PAILLARD,  
60, rue de Laborde - 75008 PARIS  
(Tél. 1/387.18 28)



**2<sup>e</sup> CONCOURS  
INTERNATIONAL  
DE HARPE CELTIQUE**

Concours International  
de HARPE CELTIQUE

Hôtel de Ville  
France - 22100 - DINAN -  
Tel : 96. 39.22.43.

**DINAN**

**Côtes-du-Nord**

**6 Juillet 1985**



Musique  
en  
Haute  
Maurienne



Du dimanche 18 août 1985 en soirée  
au vendredi 30 août 1985 inclus

5<sup>e</sup> Rencontre de Chant Choral

L'ART LYRIQUE  
PURCELL : KING ARTHUR  
VERDI : IL TROVATORE

Stage organisé par le District de  
Haute-Maurienne et l'Association Théâtre  
et Musique avec le concours du Ministère  
de la Culture.

Direction artistique Jacques GRIMBERT

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Association THÉÂTRE ET MUSIQUE  
64, rue Saint Honoré, 75001 PARIS. Tél : (1) 508.85.97

STAGE NATIONAL  
DANSE POPULAIRE FRANÇAISE

28 juin-2 juillet 1985

FLANDRES  
LORRAINE  
LANGUEDOC

Institut national d'éducation populaire de  
marly-le-roi-78  
agrée déla



# concours international marguerite long jacques thibaud



## épreuves de piano paris 1986

du 6 au 15 décembre 1986

AVEC LE CONCURS DU NOUVEL ORCHESTRE PHILHARMONIQUE DE RADIO-FRANCE  
et en collaboration avec le Bureau de Concerts Marcel de Valmèste

SECRETARIAT GÉNÉRAL DU CONCOURS, 32, avenue Matignon 75008 PARIS TEL. 266-66-80

Téléphone à partir du 25 OCTOBRE 1985 : (1) 42-66-66-80

## Académie Internationale de Musique et de Danse de Lozère

1985

4<sup>e</sup> année

### VILLE DE CHANAC (48230)

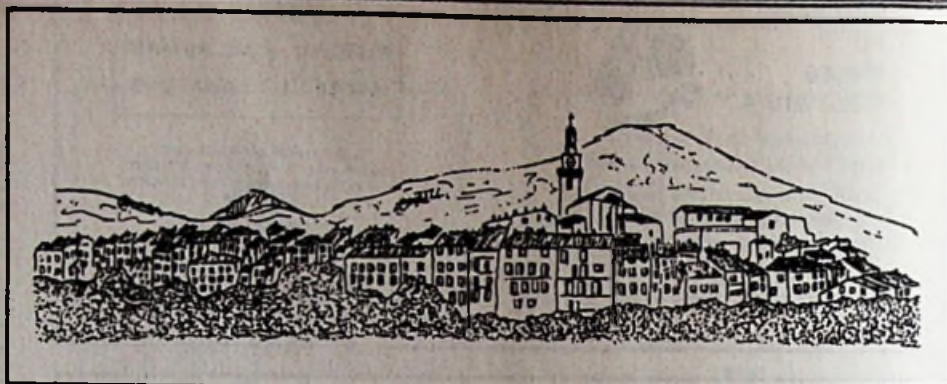
1<sup>re</sup> SESSION  
du 5 au 15 juillet  
inclus

Stages :  
Chant choral  
Orchestre  
Art dramatique

CENTENAIRE DE V. HUGO  
TRICENTENAIRE DE J.S. BACH  
5<sup>e</sup> CENTENAIRE DE C. JANEQUIN

L. LESAGE, Académie de Lozère  
1<sup>re</sup> session

25, rue de Vaugirard  
75006 PARIS



# Festival international d'accordéon et prix de composition pour accordéon de Digne-les-Bains

Le 5<sup>e</sup> Prix International de Composition pour Accordéon de la Ville de Digne-les-Bains (France), aura lieu le 11 octobre, et le 5<sup>e</sup> Festival International d'Accordéon, les 12 et 13 octobre.

Le concours est ouvert aux compositeurs de toute nationalité sans limite d'âge.

Le Concours est placé sous l'égide de la Ville de Digne-les-Bains (France), de l'Académie d'Accordéon des Alpes-de-Haute-Provence (A.D.A.), du groupe G.A.L.A. (Groupe d'Accordéon Littérature Arts), avec le soutien du Ministère de la Culture et placé sous la Présidence de M. le Maire, Conseiller Général, Pierre Rinaldi.

Plusieurs Prix sont prévus :

- Prix de la ville de Digne-les-Bains : 10.000 F pour l'œuvre première nommée ;
- Prix de l'Office du Tourisme : 3.000 F pour l'œuvre deuxième nommée ;
- Prix de 1.000 F offert par l'A.D.A. des Alpes-de-Haute-Provence, pour l'œuvre troisième nommée.

Le règlement du Prix de Composition et tous autres renseignements pourront être adressés sur demande.

## REGLEMENT

I. — Le 5<sup>e</sup> Prix International de Composition pour Accordéon de la ville de Digne-les-Bains (France) aura lieu le 11 octobre. Le concours est ouvert aux Compositeurs de toute nationalité sans limite d'âge.

II. — Le Concours est placé sous l'égide de la ville de Digne-les-Bains (France), de l'Académie d'Accordéon des Alpes-de-

Haute-Provence (A.D.A.), du Groupe G.A.L.A. (Groupe d'Accordéon Littérature Arts) avec le soutien du Ministère de la Culture et placé sous la Présidence de M. le Maire, Conseiller Général, Pierre Rinaldi.

III. — L'objet du Concours est une composition dont la forme est laissée au compositeur. 1 catégorie : Trio : Accordéon, Flûte, Violoncelle ; Durée : 15 minutes maximum pour chaque œuvre.

IV. — Seules les compositions qui n'ont jamais été publiées et n'ayant jamais obtenu un autre prix pourront être présentées à ce concours.

V. — Chaque compositeur ne peut présenter qu'une seule œuvre.

VI. — Les œuvres devront parvenir au Secrétariat du concours : Office du Tourisme, B.P. N° 4, 04002 Digne-les-Bains Cedex (France), avant le 15 septembre. Les envois doivent rester anonymes. Aucun nom ne doit apparaître sur les compositions. Dans une enveloppe cachetée doivent figurer le nom et l'adresse du compositeur. Cette enveloppe doit être jointe à la composition lors de l'envoi.

VII. — Le Bureau du Comité comprenant : des représentants de la ville de Digne-les-Bains (France), du G.A.L.A., statue souverainement quant à l'admission des œuvres au concours, compte tenu que celles-ci répondent aux conditions du règlement.

VIII. — Le Jury est constitué de 4 membres au moins. Toutes personnalités de renommée internationale. Le Comité peut assister le Jury sans participer au vote final.

IX. — Le Prix de la ville de Digne-les-Bains est fixé à 10.000 F (Dix mille francs) pour l'œuvre 1<sup>re</sup> nommée ; le Prix de l'Office de Tourisme est fixé à 3.000 F (Trois mille francs) pour l'œuvre 2<sup>e</sup> nommée, et un Prix de 1.000 F (Mille francs) est offert par l'A.D.A. des Alpes-de-Haute-Provence pour l'œuvre 3<sup>e</sup> nommée.

X. — le Jury a possibilité de refuser le ou les Prix, s'il estime à la majorité absolue, qu'aucune des œuvres présentes ne le mérite.

XI. — L'œuvre première nommée sera éditée avec la mention « Prix du 5<sup>e</sup> Concours de Composition de la ville de Digne-les-Bains (France) ». L'Œuvre pouvant être exécutée dans le cadre du Festival International d'Accordéon de Digne-les-Bains, l'année suivante.

XII. — Un compositeur avec une œuvre primée ne peut pas présenter, l'année suivante, une composition dans la même catégorie.

XIII. — Chaque Œuvre devra être envoyée en deux exemplaires : l'original qui sera envoyé après le concours (sauf pour le vainqueur) ; un double (photocopie), qui sera conservé par les organisateurs ; ou deux photocopies : dans ce cas, une sera conservée, l'autre renvoyée si l'auteur en fait la demande.

XIV. — Tout litige qui naîtra du présent règlement est de la compétence exclusive des Tribunaux.

XV. — Le présent règlement étant déposé en l'étude de M<sup>e</sup> P. Mathieu, huissier de Grande Instance à Digne-les-Bains (France).



*La maison de la clarinette  
avec  
sa famille complète  
conseiller technique :*  
**Monsieur Léon LEBLANC,**  
*1<sup>er</sup> Prix  
du conservatoire de Paris.*

**LEBLANC**

403, RUE DES PYRENEES  
75020 PARIS  
☎ 636 59 52

**CLARINETTES  
FLÛTES  
HAUTBOIS**

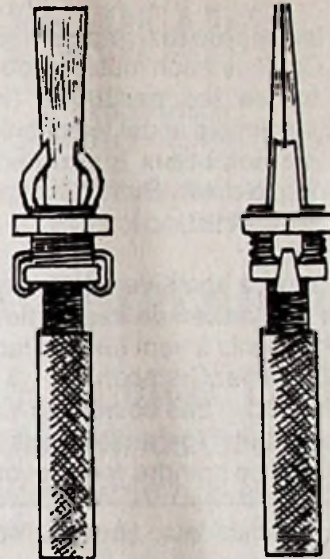
*En vente chez les principaux  
marchands de musique.*

## HAUTBOÏSTES

Pour maintenir en permanence l'ouverture de votre anche dans sa meilleure position de fonctionnement équipez-la du régulateur B.G.

### « LE CRABE »

Votre anche conservera vigueur et sonorité et vous votre sérénité.



Notice complète par enveloppe timbrée à votre adresse envoyée à :

**Bouché Gabriel, 36, rue Carnot  
69190 SAINT-FONS**

## **LYON MUSIQUE**

des musiciens au service des musiciens

Direction : **Paul PROUD**

1<sup>er</sup> prix unanimité du Conservatoire de Lyon  
ex-musicien

de la Musique des Equipages de la Flotte

Directeur d'Harmonie

**5, cours Gambetta - 69003 LYON**

**Tél. : 860-54-07**

**« TOUTE LA MUSIQUE »**

Instrument et librairie musicale

**ATELIER DE REPARATION  
SPECIALISTE DES INSTRUMENTS  
A VENT**



## LE SAVIEZ-VOUS ?

Le seul spécialiste dans votre région

### ARPEGE

10, rue de la Barque, à Saint-Lô 50000  
Téléphone : (16-33) 05-64-74

- Fournit les morceaux imposés dans les examens de la Confédération musicale de France.
- Fournit toutes les partitions (françaises ou étrangères) sur simple appel téléphonique.
- Dispose de nombreux instruments (Courtois, Gaudet, Evette, Selmer, Buffet Crampon, Yamaha, Couesnon, Royal Artist).

**Livraison rapide.**

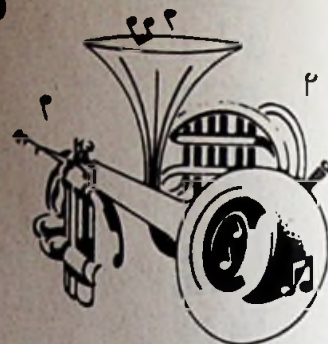
Garantie et service après-vente sur place.

- Possède un atelier de réparation spécialisé dans les instruments à vent (ancien facteur d'instruments des Ets Buffet Crampon).

- Immobilisation très courte de l'instrument
- Remise en état (garantie 6 mois)
- Possibilité de prendre rendez-vous

- Remise spéciale aux sociétés et écoles de musique
- Remises confidentielles au chef de musique : nous consulter

# NOUVEAU A LYON



## J.S. MUSIQUE

### Le vrai spécialiste des INSTRUMENTS A VENT

vous propose un stock

- d'instruments
  - d'accessoires
  - de pièces détachées
- dans les plus grandes marques
- un atelier de réparation et de révision très équipé.

**ENEZ NOUS VOIR**

56, rue de la Charité 69002 LYON  
ou téléphonez au 16 (7) 838.20.47

## CHEFS DE MUSIQUE !

### PROFITEZ de nos PROMOTIONS « Royal-Artist »

TROMPETTE, en ut et si b .....	
CORNET, si b .....	
BUGLE, si b .....	
ALTO, mi b .....	
BARYTON, si b .....	
BASSE, si b à 4 pistons .....	
SOUBASSOPHONE, si b, pavillon orientable et démontable .....	
TROMBONE, à coulisse .....	
TROMBONE, à pistons .....	

CUIVRE	ARGENTE
885	1.165
1.060	1.400
1.235	1.570
1.790	2.410
2.440	3.260
3.410	4.565
10.100	12.800
1.210	1.490
3.800	4.940

SAXO SOPRANO, si b .....	
SAXO ALTO, mi b .....	
SAXO TENOR, si b .....	
SAXO BARYTON, mi b .....	
CLARINETTE, si b super ébène .....	
GRANDE-FLUTE, argentée plateaux pleins .....	

LAQUES OR  
CLES CHROMEES

4.185
4.185
4.735
8.400
1.950
1.990

Depuis 25 ans, 3.000 harmonies, sociétés et écoles de musiques nous font confiance.

POURQUOI PAS VOUS ?

# GUILLARD BIZEL

2 et 9, rue d'Algérie - LYON - Tél. : (7) 828-44-22  
ATELIERS MODERNES DE REPARATIONS  
CONDITIONS SPECIALES AUX SOCIETES DE MUSIQUE



# PETITES ANNONCES



Payables d'avance conformément au tarif ci-après :

NOUVEAU TARIF A COMPTER DU 1 <sup>er</sup> FEVRIER 1984	
de 1 à 5 lignes.....	82.00 F
de 6 à 10 lignes.....	150.00 F
de 11 à 15 lignes.....	230.00 F
de 16 à 20 lignes.....	315.00 F
Plus de 20 lignes, la ligne supplémentaire.....	9.00 F

Ces prix s'entendent T.V.A. et toutes taxes comprises. la ligne comporte 32 caractères, signes ou espaces.

Les personnes intéressées par les annonces portant la référence « Ecrire au journal sous n°... » doivent adresser leur correspondance sous enveloppe timbrée sans mention d'adresse au journal de la Confédération Musicale de France, 121, rue La Fayette, 75010 PARIS, en mentionnant le numéro de l'annonce.

Les enveloppes non timbrées ne seront en aucun cas transmises.

## Offres d'emploi

La ville de DINAN recrute directeur de l'école municipale de musique (indices bruts début 466, terminal 761). Candidatures avec C.V. détaillé et copies des titres et diplômes à adresser à M. le MAIRE, hôtel de ville, 22104 DINAN, avant le 30 avril 1985.

La ville de NIORT (DEUX-SEVRES) recrute un professeur de formation musicale, un professeur de trompette, titulaires du C.A. pour l'école municipale agréée. Candidatures à adresser au bureau du personnel, Hôtel de Ville, 79022 NIORT CEDEX, au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 1985. Prise de fonctions septembre 1985, renseignements école municipale de musique. Tél. : (49) 24-73-74.

A 20 minutes de Paris par R.E.R., à 20 km de Paris par autoroute directe, département de l'Essonne, ville de Viry-Châtillon recrute 4 professeurs :

- 1) formation musicale ;
- 2) chant ;
- 3) violon ;
- 4) clarinette.

Postes à temps complet.

Titulaires du C.A. : 16 heures hebdomadaires (indices C.A.).

Autres candidats : 18 heures hebdomadaires (avec léger abattement).

Après concours sur épreuves qui auront lieu les :

- chant : 28 mai ;
- formation musicale : 3 juin ;
- violon : 4 juin ;
- clarinette : 11 juin.

Prise de fonctions à partir du 9 septembre 1985.

Renseignements : Conservatoire. Tél. : (6) 921-52-43.

Adresser les candidatures avant le 15 mai 1985, à M. le Maire, Hôtel de ville, 91178 VIRY-CHÂTILLON CEDEX.

Cherche musiciens retraités pour renforcer harmonie et batterie-fanfane existantes. Ambiance amicale et chaleureuse. Ecrire amicale philharmonique, 07120 RUOMS. Tél. : 39-66-97.

Harmonie d'Argenton-sur-Creuse (Indre) cherche musiciens retraités particulièrement petits cuivres, trombones, basses, clairons, etc. pour renforcer les effectifs des pupitres aux répétitions et sorties. Possibilité donner cours. Ecrire B.P. 51, 36200 ARGENTON-SUR-CREUSE.

Fanfane avec batterie cherche directeur. Direction + école de Musique (solfège, cuivres obligatoires, connaissances en percussion appréciées).

Temps partiel mais possibilité d'emploi complémentaire. Possibilité de mutation pour un rédacteur communal. Candidature à adresser à la Présidente : 5, rue de Mondreville, 77570 CHATEAU-LANDON.

Afin de compléter ses pupitres, l'Orchestre National des Chemins de Fer Français recrute : 6 violons, 4 altos, 2 violoncelles, 2 contrebasses, 2 cors, 1 trombone, 1 tuba. Ecrire à Pierre MERLETTE, 17, rue du Docteur Goldstein, 95410 GROSLEY. Tél. : 983-44-12.

Ville d'ALBERTVILLE (SAVOIE) recrute pour son école municipale de musique « agréée » et pour la rentrée de septembre 1985 un professeur de piano concours organisé courant juin 1985. 20 heures hebdo. Indices 325 à 601. Renseign. et candidatures à Dir. du Conserv., 688, rue Commandant-Dubois, 73200 ALBERTVILLE. Tél. : (79) 32-27-82.

## Demandes d'emploi

J.H. 4 premiers prix de C.N.R. + prix national de région du C.N.R. instrumentiste à vent et à cordes, pianiste, expérience direction harmonie, participation stages perfectionnement, cherche poste prof. solfège cuivres ou directeur école de musique. Accepte emploi de mairie. Prendre contact par téléphone au : (16-22) 95-66-81, en cas d'absence, au : (16-3) 959-60-51 ou écrire sous n° 190 au journal qui transmettra.

# XII<sup>es</sup> GUITARES DU SAUBESTRE EN BEARN

Organisation  
AMIS DE CAUBIN - ARTHEZ-DE-BEARN

Direction Artistique  
Francisco ORTIZ

## Stage International

15-27 juillet 1985

Chapelle de Caubin

64370 ARTHEZ-DE-BEARN

Tél. : (59) 67-75-64 - 67-70-52 - 67-76-30

## Programme des Concerts

Mardi 16 juillet :

Récital Javier HINOJOSA

Mercredi 17 juillet :

Récital Francisco ORTIZ

Vendredi 19 juillet :

Animation Village

Samedi 20 juillet :

Récital Jorge CARDOSO

Lundi 22 juillet :

Récital Ricardo MOYANO

Mercredi 24 juillet :

Récital Pedro SOLER

Jeudi 25 juillet :

Audition des Elèves

Vendredi 26 juillet :

Gala des Professeurs

Samedi 27 juillet :

Concours International  
de Guitare  
Cérémonie de clôture

Le stage et tous les concerts ont lieu à la Chapelle de Caubin, M.H. classé XII<sup>e</sup> siècle.

Réservations pour les concerts : 16 (59) 67-70-52

# PETITES ANNONCES *Emf*

Payables d'avance conformément au tarif ci-après :  
NOUVEAU TARIF A COMPTER DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 1984

de 1 à 5 lignes.....	82,00 F
de 6 à 10 lignes.....	150,00 F
de 11 à 15 lignes.....	230,00 F
de 16 à 20 lignes.....	315,00 F
Plus de 20 lignes, la ligne supplémentaire.....	9,00 F

Ces prix s'entendent T.V.A. et toutes taxes comprises, la ligne comporte 32 caractères, signes ou espaces.

Les personnes intéressées par les annonces portant la référence « Ecrire au journal sous n°... » doivent adresser leur correspondance sous enveloppe timbrée sans mention d'adresse au journal de la Confédération Musicale de France, 121, rue La Fayette, 75010 PARIS, en mentionnant le numéro de l'annonce.

Les enveloppes non timbrées ne seront en aucun cas transmises.

## Demandes d'emploi

Couple cherche postes E.M. Elle, prof. Méth. Actives 6 ans exp. Formation par stages : lui, prof. Clarinette, 8 ans exp., méd. d'or Cl. + Divers ; Dipl. + Stages. Ecrire au journal sous n° 189 qui transmettra.

Directeur fondateur école municipale agréée, chef d'Orch., Chef de chœur, cherche mutation dans établissement sérieux, possède longue expérience, dynamisme, exc. références et conscience professionnelle, serait aussi favorable à création ou direction école intercommunale, écrire journal n° 188.

URGENT. Lauréat du C.N.S.M. de Paris, 14 ans expér. à la musique des gard. de la paix de Paris, fondat. et direct. école de Mus., cherche un poste fixe direct. école municip. de musique (Danse et orch. acpt.) dans région sud de la France, étudiera toutes propositions. D. HOULLIER, 19, le Parc, 91000 EVRY.

Retraité assurerait cours et direction société en échange logement sud de la France. Ecrire au journal sous n° 187.

Tromboniste M. D'or DIJON, élève école normale mus. Paris cherche poste prof. Tromb. Soif. Tél. : (20) 55-76-04.

## Occasions

Vends :

— Saxhorn basse Yamaha neuf.

— Cor d'harmonie Selmer.

— Flûte traversière Selmer.

— Picolet Noblet en Ebène.

Tous avec étui. Prix très intéressants. Renseignements au : (16-4) 448-53-17.

Harmonie batterie municipale de ST-POL-SUR-MER vend costumes genre officier de marine T.B.E., prix à débattre selon la quantité achetée.

Vend orchestration moderne personnalisée pour orchestre d'harmonie, liste sur demande. S'adresser : Académie municipale de musique, 206, rue Victor-Hugo, 59430 ST-POL-SUR-MER. Tél. : (28) 64-35-05.

M. Louis JAY, 8, rue de la Déorme, 42220 BOURG-ARGENTAL, tél. : (77) 39-72-14, vend Trombone Courtols Modèle Jazz révélation, percé 12,7 avec étui en très bon état.

## Divers

Cause retraite, cessation de production et liquidation de stock... A profiter de suite... Genres très variés : Harmonies, Fanfares, Symphonique. Demandez la liste des œuvres et des conditions très exceptionnelles, Gilbert LAYENS, 28, avenue du Général-Leclerc, 17320 MARENNES. Anciennes publications, musicales maritimes.

Arrange toute musique tout style pour harmonie, Fanfare, Big Band Orchestre de Danse. Arrang. adapté à votre ensemble suivant nb musiciens et niveau. Tél. : (84) 52-32-69.

Cherche pour historique fanfare chasseurs à pied et alpins tout s'y rapportant depuis leur création eff. Implantation, chefs, tenues, répertoire, programmes de concerts, photos, originaux ou non. Frais remboursés. S'adresser à Chef de Musique Doumène J.-P., FANFARE 1<sup>er</sup> G.C., 51090 REIMS CEDEX.

Magasin de Musique à vendre dans le Calvados. Ecrire sous n° 191 au journal qui transmettra.

## Concours

Ville d'Avranches (Manche) recrute par voie de concours directeur école municipale de musique devant assurer la direction de l'harmonie et de la batterie municipales. Prise de fonctions souhaitée septembre 1985. La sélection se fera d'abord sur dossier puis sur épreuves pour les candidats présélectionnés. Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae détaillé et de la copie des titres et des diplômes devront être envoyées avant le 9 mai 1985, à M. le Maire d'Avranches, Hôtel de Ville, 50300 AVRANCHES. Pour tout renseignement complémentaire, tél. : 58-18-11.

## MINISTERE DE LA CULTURE

### Avis de vacance d'un emploi de directeur dans les écoles de musique contrôlées par l'Etat

Est déclaré vacant à l'Ecole nationale de musique de Papeete un poste de directeur.

Les demandes devront parvenir à la direction de la musique et de la danse, 53, rue Saint-Dominique, 75007 Paris, à l'attention de M. Chabrun (Daniel), inspecteur général de la musique.

### Avis de vacance d'emplois de professeur dans les écoles de musique contrôlées par l'Etat

Sont déclarés vacants dans les écoles de musique contrôlées par l'Etat les postes de professeur ci-après :

Chartres : *Violon* : huit heures.

Strasbourg : *Chant* : seize heures.

Saint-Quentin : *Percussion* : seize heures.

Brest : *Trompette* : seize heures.

Viry-Châtillon : *Formation musicale* : seize heures ; *Chant* : seize heures ; *Violon* : seize heures ; *Clarinete* : seize heures.

Saint-Nazaire : *Violon* : seize heures.

Versailles : *Formation musicale* : seize heures.

Chambéry : *Piano* : seize heures.

Amiens : *Contrebasse* : seize heures.

Les demandes devront parvenir à la mairie intéressée dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis au *Journal officiel* de la République française.

Les candidats devront également informer la direction de la musique et de la danse, 53, rue Saint-Dominique, 75007 Paris, du poste sur lequel ils auront été recrutés.

Sont déclarés vacants dans les écoles de musique contrôlées par l'Etat les postes de professeur ci-après :

Papeete : *Piano* : seize heures ; *Violon* : seize heures ; *Formation musicale* : seize heures.

Les demandes devront parvenir à la direction de la musique et de la danse, 53, rue Saint-Dominique, 75007 Paris, à l'attention de M. Chabrun (Daniel), inspecteur général de la musique.

## Nous vous rappelons que pour 1985 :

- La cotisation confédérale est fixée à 125 F par société.
- Le Prix de l'Abonnement au journal à 80 F pour l'année, soit 8 numéros.
- Le livret d'identification à 50 F.
- La Carte Théâtre à 30 F.

*Le samedi 23 mars, salle Molière :*

# Magnifique concert donné par la Lyre Amicale de Poissy

Organisé par Guy Meissonier, Président de la Fédération Musicale des Yvelines et Directeur de l'Harmonie, et avec l'active efficacité du Secrétaire Général de la Lyre, Maurice Humbrecht, cette prestation dépassait les concerts habituels tant par le nombre de musiciens, que par les œuvres présentées.

Le Président Jean Bernot, avec sa finesse, sa compétence, son humour tout particulier très apprécié, présenta l'ensemble du programme. En première partie, l'Orchestre Départemental composé de musiciens de diverses harmonies Yvelinoises, donnait 3 morceaux :

- Music for the Royal Fireworks, de Haendel ;
- Chorale and Beguine de Eric Osterling ;
- Essay for Band, de Brendt Eissinger.

L'Harmonie de Poissy poursuivait avec : Marche Héroïque, de C. Saint-Saëns ; London Suite d'Eric Coates ; I. Covent Garden ; II. Westminster ; III. Town To-Night ; Musique à la Carte, de Willy Hautvast ; Besame Mucho, de Consuelo Velazquez ; Evolution, de Willy Hautvast.

Au cours de cette audition, Guy Meissonier confiait sa baguette à l'un des jeunes professeurs de l'École de musique (sol-fège) Gille Logue, clarinettiste confirmé par ailleurs, qui sut conduire avec fougue et fermeté « Musique à la carte » et « Besame Mucho ».

En seconde partie, le public venu nombreux, attendait disons, le clou de la soirée, avec l'exécution de la Symphonie Funèbre et Triomphale de Berlioz ; la scène avait été avancée pour laisser place aux 160 exécutants venus des Harmonies de Poissy, Aubergenville, Mantes-la-Ville, et Saint-Rémy-les-Chevreuse.

Disons quelques mots de cette œuvre que Berlioz fut amené à composer pour le 10<sup>e</sup> anniversaire des Journées de Juillet et l'inauguration de la colonne de la Bastille, nouveau tombeau de leurs glorieux combattants (provisoirement inhumés devant la colonnade du Louvre). Les moyens étant laissés à son entière convenance, il choisit, pour une exécution de plein air, le grand orchestre d'harmonie avec 600 exécutants.

La Marche Funèbre devait être entendue pendant le trajet du cortège, de Saint-Germain-l'Auxerrois à la place de la Bastille. L'Oraison funèbre devait constituer une sorte d'« adieu adressé aux morts illustres au moment de la descente de leurs corps dans le tombeau monumental ». La symphonie devait s'achever sur un « hymne de gloire, l'apothéose, quand, la pierre funèbre scellée, le peuple n'aurait plus devant lui que la haute colonne surmontée de la Liberté aux ailes étendues et s'élançant vers le ciel comme l'âme de ceux qui moururent pour elle ».

Dans l'Oraison funèbre, fait suite, à de magnifiques fanfares, un solo de trombone en forme de cavatine précédé d'un récitatif, solo d'une forte intensité que sut rendre une jeune trombone amateur de l'harmonie de Poissy avec beaucoup de maîtrise et d'émotion ; merci Florence Lissandre.

Quand Guy Meissonier, tendu mais sûr, leva sa baguette devant ses 160 musiciens, tous en chemise blanche, le public, attentif, sentit qu'un grand moment se préparait et si cette symphonie impressionna fortement ses premiers auditeurs parmi lesquels Wagner, qui lui consacra des lignes enthousiastes, elle impressionna non moins fortement les mélomanes réunis dans la salle Molière qui, silencieux et médusés après la note finale, d'un seul mouvement se levèrent en applaudissant à tout rompre.

Guy Meissonier pouvait être fier de sa prestation et les nombreux rappels qui suivirent, marquèrent, dans l'esprit de tous les présents, musiciens et auditeurs, une inoubliable soirée qui se termina pour les interprètes et amis, par un pot amical en coulisse.

Le Vice-Président,  
André BOLLE.



Confédération Musicale de France  
121, rue La Fayette, 75010 PARIS

*Nous vous rappelons que la Bibliothèque Nationale, située 103, boulevard Magenta, 4<sup>e</sup> étage, est ouverte tous les matins, du lundi au vendredi, de 9 h 30 à 12 heures, sauf pendant les congés où la Confédération Musicale de France est elle-même fermée.*

*Vous pouvez consulter des œuvres instrumentales, des matériels d'Orchestres et des œuvres didactiques.*

**Indiquez-nous avec précision votre code postal.**

**Si votre ville dépend pour le code d'une autre localité, veuillez nous l'indiquer clairement.**

Le Service  
des Abonnements

MINISTÈRE DE LA CULTURE

**Avis d'examen  
de professeur de musique**

Les épreuves du diplôme d'Etat de professeur de musique auront lieu en 1985-1986 pour les disciplines suivantes :

saxophone : novembre-décembre 1985 ;  
clarinette : janvier-février 1986 ;  
trombone : janvier-février ;  
cor : janvier-février 1986 ;  
jazz : mars-avril 1986 ;  
trompette : mars-avril 1986.

Les demandes de préinscription doivent être adressées à la direction de la musique et de la danse (bureau de la formation), 53, rue Saint-Dominique, 75007 Paris (téléphone : 555-92-03, poste 460 ou 391).

La clôture des préinscriptions est fixée au 31 mai 1985.

# Promenade à travers nos régions

*Ce sont nos magnifiques Régions de France ! Tous les articles figurant dans cette rubrique sont rédigés par nos amis originaires et demeurant dans nos Provinces.*

*Ces pages régionales nous ont été demandées avec insistance, non seulement par les membres affiliés à nos Fédérations, mais par nos lecteurs indépendants. En cette période de décentralisation et d'aménagement régional, il serait dommage de les restreindre.*

## Alsace

### Bas-Rhin

#### STRASBOURG

##### Le concert de l'Harmonie de Bischheim et de la Chorale des Enseignants de Strasbourg

Le dimanche 10 mars 1985, au Palais de la Musique et des Congrès de Strasbourg : la parfaite alliance de la Musique instrumentale et de la Musique vocale.

L'Harmonie de Bischheim, sous la direction de Charles Dromson, et la Chorale des Enseignants de Strasbourg, animée par Gérard Foltz, avaient élaboré avec une enthousiaste ferveur un programme de haut niveau qui a ravi les nombreux amis de la Musique qui ont occupé le Palais des Congrès jusqu'au dernier fauteuil.

La Chorale était remarquable par son homogénéité, sa diction et ses interprétations expressives. L'Harmonie, dans son « meilleur jour », présentait les œuvres du programme avec une aisance et une musicalité de « Division d'Honneur ». La ferme assurance de Charles Dromson et la sensibilité nerveuse de Gérard Foltz ont fait merveille. Trois solistes : Daniel Keiser (hautbois), Elisabeth Elsass (soprano), Noëlle Weith (piano) et le sympathique et excellent présentateur Charles Schwartz ont apporté leur précieuse contribution à ce concert qui fut une parfaite réussite et en même temps une véritable « Fête de la Musique ».

#### LE PROGRAMME

##### Première partie :

G. Frescobaldi, Toccata, pour orchestre d'harmonie (arr. Earl Slocum).

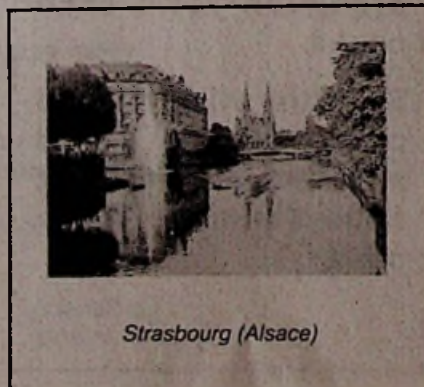
G.F. Haëndel, Alleluia, extrait du « Messie », pour chœur et orchestre d'harmonie (arr. van Kammen).

J.Ch. Bach, Sinfonia (en Si b majeur), petite symphonie en trois mouvements : allegro assai, andante, presto, pour orchestre d'harmonie (arr. A. Meyns).

W.A. Mozart, Piu non si trovano Grazie Agl'inganni tuoi, ensemble madrigal de la chorale.

J. Brahms, Ich Fahr Dahin, Horch, der Wind Klagt in Den Zweigen, ensemble madrigal de la chorale.

G. Verdi, Aïda, Finale du 2<sup>e</sup> acte, hymne, marche, danse pour chœur et orchestre d'harmonie (arr. P. Stalmeier).



Strasbourg (Alsace)

## Deuxième partie :

C. Orff, Carmina Burana (extraits), chants profanes, Solistes, chœur, orchestre d'harmonie (arr. J. Moevenhout, J. Krance, D. Zemp). Fortuna : O Fortuna, velut Luna ; Fortune plango vulnera. Primo vere : Ecce gratum. Uf Dem Anger : Tanz ; Chramer, gip die Varwe mir ; Reie. Cour d'Amour : In trutina. Blanziflor et Helena : Ave formosissima. Fortuna Imperatrix Mundi : O Fortuna, velut Luna.

L. Bernstein, West Side Story, sélection du musical pour orchestre d'harmonie (arr. N.J. Duthoit).

M. Bernard, Suite de chansons québécoises, chœur avec accompagnement piano.

K. Oshrat/S. Orr., Alleluia (Grand Prix de la chanson), pour chœur et orchestre d'harmonie (arr. Ch. Beck).

Personnalités présentes au Concert : MM. Marcel Rudloff, Sénateur-Maire de Strasbourg, Président du Conseil Régional ; Joseph Muller, Secrétaire Général de la C.M.F., Président des Chorales d'Alsace ; André Klein-Mosser, Conseiller Général-Maire de Bischheim ; Muckensturm, Inspecteur d'Académie ; Winfried Rosenfelder, Oberbürgermeister d'Achern (R.F.A.) ; Krantz, Maire de La Wantzenau ; Alfred Stengel, Vice-Président des Chorales d'Alsace ; Friedel Moritz, Directeur Confédéral du Bund Deutscher Blasmusikverbände (Confédération de la R.F.A.) ; Major Bernd Faber, Chef du Luftwaffenmusikkorps (Musique de l'Air) de Karlsruhe (R.F.A.) ; Wengler, Sigrist, Ohlmann, Peter, Maetz, de la Fédération des Sociétés de Musique d'Alsace ; de nombreux présidents, directeurs et délégués de sociétés de musique et de chant des deux rives du Rhin.

Au cours d'une sympathique réception, à laquelle la Municipalité de Bischheim avait convié les choristes, les musiciens et leur famille, ainsi que les personnalités, ont pris successivement la parole : M. Klein-Mosser, Conseiller Général, Maire de Bischheim ; M. Lucien Lerch, Président de la Chorale des Enseignants, et Robert Bottemer, Président de l'Harmonie de Bischheim.

## Aquitaine

### Gironde

#### SAINT-LOUBES

##### La Lyre a fêté Sainte-Cécile

Comme chaque année à la même époque, La Lyre de Saint-Loubes a fêté la Patronne des Musiciens : Sainte-Cécile.

Les Musiciens se sont rendus à l'Eglise où la messe fut célébrée par l'Abbé Masson.

Sous la baguette de leur Chef, M. A. Juin, les musiciens exécutèrent les quatre parties de « la messe jubilaire » de Laurent Delbecq.

« La Fille du Régiment » conduisit ensuite les musiciens à la salle Max Linder où eut lieu le concert public. L'Harmonie avec l'appui des trompettes de cavalerie ouvrit le concert en jouant « la marche de





*L'Harmonie de Bischheim et la Chorale des Enseignants de Strasbourg au Palais des Congrès et de la Musique.*

la Garde Consulaire ». Puis furent exécutés « Les vagues du Danube », « Song for lovers », avec les cors de chasse « Roncevaux », « Pavane », « Sensation ». « Stop the Cavalry ».

Puis ce fut l'entracte pendant lequel eut lieu la remise des diplômes aux Elèves de l'Ecole de Musique. Ces récompenses furent remises par, Monsieur le Maire de Saint-Loubès, MM. Ricard, Salsac et Jacques, Vice-Présidents de La Lyre, Juin, Directeur, Peychaud et Hérad, professeurs de l'école de Musique.

M. Serge Servant, Directeur de l'Ecole de Musique, pour des raisons de santé n'a pu participer à cette fête.

La seconde partie du concert commença par « Vive le Douanier Rousseau », puis « Les Corons », Georgia, Champs-Elysées, The Chairman, et pour terminer « Chante Chante ».

Ensuite à la cantine scolaire vin d'honneur offert par la Municipalité, suivi du banquet au cours duquel des allocutions furent prononcées par MM. Jacques Durieux, notre nouveau Président ; Roux, Maire de Saint-Loubès ; Madrelle, Président du Conseil Régional d'Aquitaine, Président du Conseil Général de la Gironde, Sénateur-Maire de Carbon-Blanc ; Dufois,

Vice-Président de la Fédération Musicale du Sud-Ouest ; Juin, Directeur de l'Harmonie.

En reconnaissance à M. Ricard, notre ancien Président, pendant dix-huit ans, La Lyre lui a offert un souvenir qui a été remis par la Secrétaire, Mlle Pascale Juin. M. Ricard fut très touché et remercia tout le monde en souhaitant encore longue vie à La Lyre qui fêtera dans quelques années son centenaire. Remercions le Twirling Baton Loubésien pour sa participation et en particulier, la Présidente Mme Ginette Berthelier.

### **GRADIGNAN**

**Quand l'harmonie Sainte-Marguerite célèbre Sainte-Cécile...**

Dimanche 3 février : L'Eglise a rassemblé tout ce que Gradignan compte de fidèles et de mélomanes ; la messe de 10 heures est, en effet, dite en l'honneur de Sainte-Cécile, patronne des musiciens.

Là-haut, tout près de l'orgue flambant neuf, l'harmonie Sainte-Marguerite, au complet, a pris place.

Dans quelques instants, elle va permettre au bon peuple de la paroisse d'entendre quelques jolis morceaux de son réper-

toire : après la Suite Algérienne de C. Saint-Saëns, suit la « Mort d'Ase », extrait de Peer-Gynt de Grieg ; puis « Sur une portée » nous ramène tout près de chez nous (le compositeur G. Layens est originaire de Marennes...) fort agréablement et nous permet de remarquer Pascal Barrau (trompette solo) ; enfin, l'église déverse le flot de ses fidèles tandis qu'éclate le poème symphonique « Rushmore », d'A. Reed, qui met, comme pour rappeler l'altitude des monts américains du même nom, un point culminant à ce programme musical, qui aura permis de confirmer les progrès réalisés par cette toute nouvelle harmonie sous la baguette à la fois ferme et subtile de son jeune chef Henri Laborde.

Rappelons à l'occasion que cette formation, émanation de la Fanfare Sainte-Marguerite, qu'Henri Dupart avait amenée à jouer les tout premiers rôles au plan national, n'a que depuis deux années, en accueillant en son sein les pupitres des bois (flûtes, clarinettes, hautbois et bassons) décidé de franchir le pas qui autorise la dénomination d'« harmonie ». Bien sûr, nos musiciens savent qu'il leur faut travailler pour que leur harmonie parvienne au niveau qu'avait atteint la fanfare Sainte-Marguerite... Ils en ont le talent et l'ambition. C'est, du reste, un grand encouragement que leur a prodigué, fin décembre, à

Cmf



l'occasion d'un concert donné à Gradi-gnan, le jury de la Fédération des sociétés musicales du Sud-Ouest en classant en 1<sup>re</sup> division cet ensemble qui ne demande qu'à confirmer, au mois de mai prochain, au concours organisé à Limoges, tous les espoirs placés en lui.

Et comme il ne saurait être question, pour une société musicale, de fêter Sainte-Cécile sans banquet, nos musiciens se réunirent dans la salle des cantines municipales pour goûter avec leurs familles, un délicieux repas.

A l'allocution du président Miquieu avaient répondu M. Jousse Dubien, représentant le Maire de Gradignan, et M. Ciran, président des sociétés musicales du Sud-Ouest.

## PESSAC

Comme elle le fait depuis 1861, la Musicale Saint-Martin vient de fêter une nouvelle Sainte-Cécile.

Comment honorer la patronne des musiciens sans lui offrir quelques pages classiques ? C'est pourquoi le deuxième dimanche de février, M. Léo Parus et vingt-cinq solistes de l'harmonie de cette société ont offert une messe en musique en l'église Saint-Martin, où le père Michel les accueillait, au nom des prêtres de la paroisse, et célébra l'office en présence du docteur Dalbos, maire.

Tour à tour on entendit la « Suite pour une sainte Cécile », de Lesueur ; l'intermezzo de « Cavalleria Rusticana », de Mascagni ; « Judex », de Gounod ; et la « Symphonie pour les soupers du roi », de Delalande.

Après la partie musicale, le vin d'honneur offert par la ville et servi au 1980 de l'avenue Pasteur. Il y fut évoqué les espérances de cette grande école culturelle, mais aussi ses problèmes.

Le président Rigouste, s'il se félicitait que l'exercice 1984 se termine bien de façon maternelle, ajoutait qu'il dirige une véritable P.M.E. avec trente-deux salariés, et parlait d'un budget d'un million de francs prévu pour 1985. Une société où le dialogue est souvent nécessaire avec les élus.

Il remerciait la ville de Pessac et, évidemment, les professeurs, dont M. Léo Parus, directeur de l'École du cru, mais il regrettait que l'harmonie manque d'éléments, malgré la valeur de ladite école.

Pessacais depuis deux ans, M. Parus disait combien il appréciait la valeur de ses

élèves, qui sont pourtant initiés dans des locaux vétustes et dispersés. Il parlait des projets qu'il nourrit pour l'harmonie qu'il dirige, l'orchestre des jeunes qu'il a relancé et évoquait la possibilité d'un concert où ses élèves seront intégrés avec ceux de huit autres écoles.

Quant à M. Lignot, représentant le président de la Fédération des sociétés musicales, il se félicitait des brillants résultats obtenus regrettant toutefois que cette société ne présente pas d'élèves aux concours de la fédération, d'où perte de subventions.

Représentant le maire et entouré de MM. Pierres et Martinez, M. Sicre, maire adjoint, conseiller général, disait que les souhaits du président étaient entendus. Cela pour la réfection de la Maison de la société où était servi le vin d'honneur, et pour une meilleure utilisation de la salle Saint-Marc.

Comprenant les difficultés qu'il y a de gérer une école de 400 élèves, M. Sicre émettait le vœu de voir cette Musicale Saint-Martin montrer davantage son savoir-faire aux Pessacais.

Le verre de l'amitié levé, place était au banquet traditionnel des membres de la société.

## Bourgogne

### Nièvre

## NEVERS

### Philharmonie municipale

Comme il est de tradition, la Philharmonie municipale de Nevers a donné un Concert divertissement au « Petit Théâtre », le 27 janvier devant plus de trois cents personnes. Ce concert qui a duré près de deux heures a fait vibrer, grâce à ses 75 musiciens, tous les auditeurs aux différentes tonalités des sept morceaux interprétés.

Ce fut d'abord, sous la baguette experte de son Directeur, Maurice Bardin, la célèbre ouverture de « Poète et Paysan » de Suppé avec, au saxophone ténor solo, Didier Charton, aux chaudes sonorités. Cette œuvre fut suivie de la « Symphonie de Paris » de Serge Lancel, compositeur très connu des Nivernais et particulièrement apprécié. Ces deux œuvres, très agréables, ont permis de mettre en valeur le niveau technique de cette société.

Ensuite, un ensemble de huit instruments, avec Bernard Prugnac et Gérard Allard, hautbois, Bernard Caillet et Thierry Marcher, clarinettes, Jean Smektaala et Lucien Gravellet, cors, Pascal Thiriot et Lionel Belhacene, bassons, interpréta la « Sérénade en ut mineur » de Mozart, composée vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et orchestrée pour les musiques militaires autrichiennes de l'époque. A cet octuor, après cette sérénade, se joignit Louis Seutet, flûte, dans l'interprétation du « Vol du bourdon » de Rimski-Korsakov.

Après l'entracte, le directeur adjoint Camille Joly prit la baguette pour « Fascinating Drums » de Ted Huggens, pièce de jazz où le pupitre de percussions était constitué des jeunes élèves de la classe

de l'École Nationale de musique de Nevers, formés par leur professeur Camille Joly. Cette œuvre, sous les applaudissements vibrants du public, dut être bis-sée.

Puis fut donnée une œuvre typique espagnole, très colorée, de Jérónimo Gimenez « le bal de Louis Alonzo », agréable extrait d'une Zarzuela. Et, pour terminer ce concert en apothéose, devant un public très chaleureux, la Philharmonie exécuta avec brio la « Danse du sabre » de Khat-chaturian, enlevée avec brio. Mlle Cottard, comme à l'accoutumée, présenta avec beaucoup de talent et d'érudition chaque pièce du concert.

Le prochain concert donné par cette brillante société aura lieu à la Maison de la Culture de Nevers le dimanche 5 mai. C'est avec grand plaisir que nous la retrouverons.

### Jean Julien, élu à la Présidence de la Société des Concerts Nivernais

Cette association symphonique, créée en 1932, a toujours su apporter au public nivernais et neversois, une qualité dans ses interprétations. Son Président fondateur, Maître Léon Sainson, avait cru devoir, en 1978, céder sa place à M. Pierre Laplane, mais les années passent et celui-ci, appelé à faire valoir ses droits à la retraite dans sa profession et de ce fait, devant quitter Nevers, a jugé bon de donner sa démission.

C'est un musicien, bien nivernais, qui a été appelé à sa succession : M. Jean Julien. Exécutant à part entière depuis 1938 au pupitre des violons-altos, il avait été, pendant de nombreuses années, secrétaire de cette société, mais avait dû abandonner momentanément, du fait de son élection à la présidence de l'Union départementale des Sociétés musicales de la Nièvre et de la Fédération Régionale des sociétés musicales de Bourgogne. En retraite depuis déjà deux années, il se consacre entièrement à la défense de la Musique et des Sociétés musicales d'amateurs et son activité vivante l'a fait choisir pour siéger au Conseil d'administration de notre Confédération nationale.

Nous lui adressons, au nom de tous les musiciens bourguignons, nos plus vives félicitations.

### Société des concerts nivernais

Le deuxième concert organisé par la Société des Concerts Nivernais pour sa saison 1984-1985 a eu lieu à la Maison de la Culture de Nevers, le dimanche 3 février. Le programme choisi commémorait le tricentenaire des naissances de Jean-Sébastien Bach et de Georg Friedrich Haendel.

C'est devant une salle copieusement garnie (plus de 700 personnes) que débuta ce concert présenté par Sylvie Haller, sur un texte préparé par Léon Thibault, Directeur de la Chorale Mixte Nivernaise.

En lever de rideau, l'orchestre avait inscrit la suite n° 1 en ut majeur de Jean-Sébastien Bach, dans laquelle hautbois et basson se mettent en valeur au rythme des gavottes, bourrées, menuets et autres passe-pieds.

Avec ce même compositeur, figurait le concerto en mi majeur pour violon et orchestre dans lequel Gérard Poulet, avec son merveilleux talent, sut conquérir un public ébloui. Disciple de Zino Francescatti, de Yéhudi Menuhin et surtout de Henryk Szeryng, cet excellent artiste, avec son jeu simple, subtil, sensible et généreux, souleva un véritable tonnerre d'applaudissements, avec de nombreux rappels chaleureux, au cours desquels, sans se faire prier, Gérard Poulet interpréta la célèbre Chaconne, suivie bientôt, avec le même succès et enthousiasme, d'un caprice de Paganini.

Dans ce concerto, les cordes de l'Orchestre, de l'avis même de ce grand soliste, surent lui donner une réplique impeccable dans laquelle la baguette du chef, Michel Haller, n'était certes pas étrangère.

Pour terminer cette soirée, l'orchestre devait donner de nombreux extraits de la Water Music de Georg Friedrich Haendel et, devant la réaction très chaleureuse du public, blâssa le « Hornpipe » particulièrement enlevé.

Un troisième concert est prévu le dimanche 17 mars 1985. Intitulé « Vienne à Nevers » il comporte des œuvres de Schubert, de Mozart et de Johann Strauss. Nul doute qu'avec une telle affiche, la salle de la Maison de la Culture connaîtra à nouveau une grande affluence.

Beethoven avait été choisi pour l'ouverture de la saison musicale de la Société des Concerts Nivernais, le dimanche 18 novembre 1984, à la Maison de la Culture de Nevers.

Sept cents personnes, parmi lesquelles beaucoup de jeunes, élèves de l'Ecole Nationale de Musique, avaient pris place dans la salle, lorsque M. Jean Julien, le nouveau Président de la Société, rendit un émouvant hommage à la mémoire de Maurice Bertin-Denis, disparu depuis quelques jours seulement. Pendant de nombreuses années, Maurice Bertin-Denis avait assuré avec grand talent, la présentation des concerts par des commentaires toujours très appréciés, fruits d'une recherche personnelle et d'une grande érudition. L'orchestre, placé sous la direction de Michel Haller, s'associait à cet hommage en interprétant l'Aria tiré de la Suite en Ré de J.-S. Bach, dans une exécution particulièrement émouvante.

Au programme figurait donc la deuxième symphonie de Beethoven, œuvre rarement inscrite dans les concerts, mais dont la fraîcheur et la richesse d'idées, fort bien rendues par l'orchestre, mettaient un contact direct avec le public très attentif.

En seconde partie, ce même contact s'établissait dans la « Fantaisie pour piano, chœur et orchestre » du Maître de Bonn. Depuis longtemps Beethoven désirait associer les voix à l'une de ses œuvres. Il la réalisa avec cette « Fantaisie » qui devait lui servir de thème dans l'Ode à la joie terminant sa 9<sup>e</sup> symphonie.

Gisèle Magniez, professeur à Nevers, et titulaire d'une licence de piano et d'harmonie, ainsi que d'un prix de fugue et de contrepoint du Conservatoire National supérieur de musique de Paris, donnait la

réplique, dans un jeu précis et plein de sensibilité, à l'orchestre et aux chœurs constitués par l'ensemble des chorales du Conservatoire et de la Chorale Mixte nivernaise, l'ensemble étant placé sous la conduite heureuse et pleine d'autorité de Michel Haller, Directeur de l'Ecole Nationale de Musique de Nevers.

Cette œuvre fut saluée par le chaleureux applaudissements et les rappels d'un public enthousiaste furent comblés par la reprise en bis du dernier mouvement.

La présentation avait été assurée au pied levé, mais avec beaucoup de talent et de charme par Mme Sylvie Haller.

L'activité de la Société des Concerts Nivernais se résumait voici quelques années aux Concerts qu'elle donnait à Nevers, en collaboration avec l'Ecole Nationale de Musique.

Depuis deux ans, ses dirigeants ont pensé que cette activité devait se décentraliser en direction principalement des communes rurales de la Nièvre. Aidé en cela par le Conseil général de la Nièvre et par l'A.D.D.I.M. 58, cet orchestre symphonique a donc pu se produire dans diverses villes nivernaises.

Le 24 février dernier, placé sous la direction de Michel Haller, directeur de l'Ecole Nationale de Musique, cet ensemble, comprenant une soixantaine d'exécutants, professeurs de l'école et amateurs, donnait une soirée dans la salle polyvalente de Moulins-Engilbert.

Devant un public enthousiaste et très attentif, c'est un programme choisi qui fut exécuté. En premier lieu figuraient des extraits de la Water Music de G.-F. Haendel, dont on fête cette année le tricentenaire de la naissance et dans lesquels les cors, bassons et hautbois se mirent en valeur.

En seconde partie, Jean Smektała, professeur à l'Ecole Nationale de Musique, présentait, avec beaucoup de talent et de sensibilité, le 3<sup>e</sup> concerto en mi b pour Cor et orchestre de Mozart. Le public lui fit une chaleureuse ovation. Et pour terminer le concert, c'est la 2<sup>e</sup> symphonie de Beethoven qui avait été choisie. Mené avec beaucoup d'autorité, l'orchestre donna le meilleur de lui-même, suivant chaque inflexion de la baguette de son chef, Michel Haller, avec souplesse et précision. C'est sous des applaudissements nourris que se retirèrent tous les membres de cette valeureuse société.

### **En Saône-et-Loire : une innovation à renouveler : un échange de Chefs et une Fanfare de 160 exécutants en Division d'Honneur**

Peut-on parler d'exploit en Musique ? Pourquoi pas... ; en tout cas, c'est ainsi que les cent soixante acteurs et les huit cents spectateurs qualifiaient le Concert-Rencontre de Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire), le soir du 3 mars dernier.

Ce Concert-Rencontre a démarré sur l'idée d'un échange de Chefs ; échange de chefs, chef invité ?... cela ne s'était jamais pratiqué dans notre région. Roger Nectoux nourrissait ce projet depuis de nombreuses années, et deux de nos meilleures



*Hospice de Beaune*

Fanfares de France viennent de le réaliser d'une façon remarquable : l'Union Musicale de Saint-Marcel (en Division d'Honneur depuis 1956) et « Les Amis Réunis » de Montceau-les-Mines (en Division d'Honneur depuis 1962) se connaissent bien, suite à des rencontres musicales : concerts, concours, et grâce à la relative proximité des deux villes (une soixantaine de kilomètres). D'autre part, une profonde amitié et une grande estime lient les deux directeurs : Louis Prost et Roger Nectoux.

Alors, faire jouer les deux Sociétés ensemble, pourquoi pas ? Mais échanger les chefs, c'est autre chose ! Cette idée a pourtant séduit tous les intéressés et, dès le mois de décembre, une fois le programme bien défini, le travail a commencé : chaque chef a fait travailler à sa formation les deux œuvres que dirigerait l'autre chef, le 3 mars, ainsi que les trois œuvres qui seraient jouées par l'ensemble des deux Fanfares.

Pour les deux dernières répétitions précédant le Concert, l'échange a été réalisé : les deux directeurs se sont croisés sur la route (sans se voir d'ailleurs), car les répétitions générales, à Saint-Marcel, comme à Montceau-les-Mines, ont lieu le même jour : le vendredi soir.

Moment d'émotion à cette grande « première » répétition : et pour celui qui tient la baguette : « comment serai-je accueilli, et perçu ?... », et pour l'exécutant : « Je dois m'appliquer au maximum, mais est-ce que je saurai comprendre ce nouveau chef ; est-ce que nous pourrons le suivre ?... ». Eh bien, tout s'est très bien passé : chacun s'est montré à la hauteur de la situation, les deux chefs ont été adoptés d'emblée par des musiciens, heureux de cette innovation et stimulés par la perspective de ce Concert exceptionnel. Le résultat, quant à lui, a été à la hauteur de l'Œuvre entreprise, et de la réputation des deux Sociétés. Voici comment s'est déroulé ce Concert-Rencontre du 3 mars, au Centre d'Animation et de Rencontres de Montceau-les-Mines, dont les magnifiques installations (salle de Concert de 900 places, avec l'une des plus grandes scènes de France, salle « polyvalente » pouvant contenir un repas de 1.000 couverts, etc.) ont donné toutes satisfactions à l'ensemble des participants : de 13 h 30 à 15 heures : mise en place des 160 musiciens pour l'accord, et répétition des morceaux d'ensemble ; de 15 heures à 16 heures : détente ; à 16 heures : l'Union Musicale de Saint-Marcel ouvre le Concert sous la direction de Roger Nectoux, avec l'Ouverture d'Oberon (Weber), suivie d'une sélection de Porgy and Bess (Gershwin). La Fanfare « Les Amis Réunis » succède à celle de Saint-Marcel pour jouer, sous la direction de Louis Prost : Marche Funèbre

Cmf

## Promenade à travers nos régions

du Crépuscule des Dieux (Wagner) (participation combien délicate à jouer, et surtout à diriger : bravo, monsieur Prost !) et la Czardas n° 1 de Michiels.

Après l'entracte, les spectateurs ont vu s'installer ce magnifique Orchestre Fanfare de 160 exécutants, composé ainsi : 3 petits bugles, 37 grands bugles, 4 altos, 5 barytons, 13 basses, 8 contrebasses cuivre, 2 contrebasses à cordes, 10 cornets, 8 trompettes, 12 trombones, 9 cors, 1 petite flûte, une clarinette, 8 saxophones soprano, 14 saxophones altos, 9 saxophones ténors, 5 saxophones barytons, 2 saxophones basse, une dizaine de percussionnistes.

Après le régal des yeux, car la disposition et la présentation de l'ensemble furent également une réussite, le public, enthousiaste, put entendre la Troisième Marche aux Flambeaux (Meyerbeer), emmenée par Roger Nectoux, et la redoutable Ouverture 1812 (Tchaïkovsky), remarquablement dirigée par Louis Prost.

Après avoir vibré sous les accents passionnés de la Musique de Tchaïkovsky, puis sous les applaudissements d'un public littéralement conquis par les sonorités et la musicalité de cette magnifique Fanfare (combien reste-t-il encore de véritables Fanfares ?), la salle entière a scandé le rythme de l'« Entrée des Gladiateurs » (Fucik), dernière œuvre inscrite au programme.

Enfin, Louis Prost a fait jouer la Marche « Blaze Away » (Holzmann), et comme le public en redemandait, il mit un point final au Concert en reprenant le Final de 1812.

Les musiciens et leurs familles terminèrent cette journée par un repas qui groupait 270 convives, toujours dans l'enceinte du Centre d'Animation et de Rencontres, et les musiciens ont pu ainsi mieux faire connaissance avec le voisin de pupitre de l'instant d'avant.

Les dirigeants des deux Sociétés ne manqueront pas de tirer de riches enseignements de ce Concert-Rencontre avec échange de Chefs. Cette formule est une innovation chez des amateurs ; elle fut un succès total. Nous ne pouvons que souhaiter qu'elle fasse école, pour le plus

grand profit de la Musique et de nos Sociétés populaires, tout en associant le souhait suivant : Que les Compositeurs n'oublient pas qu'il y a encore en France — et certainement aussi ailleurs — de belles Fanfares, pourvues d'excellents pupitres de percussions ; ces formations attendent, et ne demandent qu'à jouer des œuvres originales pour Fanfare.

### Bretagne

#### Côtes-du-Nord

#### GUINGAMP

**Sainte-Cécile à la « Cipale » :  
pour une meilleure collaboration avec  
l'Ecole de musique**

La Cipale a fêté, dimanche, la Sainte-Cécile en donnant un concert de qualité dans la salle du cinéma « Le Celtic », devant plus de cent spectateurs. Parmi ceux-ci, M. Briand, député-maire ; M. Julienne, président de la Musique municipale ; le capitaine Villory. Exécutants et personnalités se sont ensuite retrouvés à l'occasion d'un repas.

Lors des discours, Yves Tilly, chef de la Musique, a une fois de plus regretté le manque de collaboration entre l'Ecole de musique et la Cipale. Cette dernière rencontre en effet beaucoup de difficultés



pour recruter de jeunes musiciens, un rajeunissement étant nécessaire pour assurer la pérennité d'une des plus anciennes sociétés guingampaises.

Afin qu'une plus étroite relation avec l'Ecole municipale soit mise en place, une réunion devrait être organisée. La municipalité y participerait en tant qu'arbitre.

La prochaine prestation de la Cipale aura lieu dimanche, à l'occasion de la Sainte-Barbe des sapeurs-pompiers. Les exécutants devront se rassembler à 10 heures, à la caserne des pompiers.

## Finistère

### BREST

#### Une Sainte-Cécile réussie

En dépit du changement de salle intervenu au dernier moment... un morceau du toit de la salle Cerdan s'étant « envolé » dans la tempête du vendredi soir, un public très nombreux a assisté au traditionnel concert de la Sainte-Cécile, donné par l'Harmonie municipale de Brest, le dimanche 25 novembre 1984 au palais des Arts et de la Culture de la rive droite.

M. Berthelot, maire, M. Gentil, adjoint délégué à la Culture, le commandant Ognier, chef de la Musique principale des Equipages de la Flotte, M. Figaro, sous-chef de la Musique des Equipages de la Flotte, avaient tenu à honorer de leur présence le concert de l'Harmonie brestoise.

Au cours de ce concert, dirigé par Roland Delemailly, furent interprétés :

— « Ouverture de la Chauve-Souris »

opérette viennoise de Johann Strauss suivant une transcription de R. Clérisse ;

— « Boléro » de Maurice Ravel ;

— « Sonate » pour cor, trompette et trombone de Francis Poulenc, interprétée par trois professeurs du Collège musical de Brest : Pierre-Louis Ducreux, au cor ; Olivier Sergent, à la trompette ; François Maugrenier, au trombone ;

— « Concerto » pour piano et orchestre de Warren Barker. Cette œuvre plaisante et d'écoute agréable fut interprétée au piano par Mme Françoise Alamany, professeur au Collège musical de Brest ;

— « Train de Plaisir » polka de Johann Strauss d'après un arrangement de Désiré Dondeyne ;

— « Glenn Meets Wolfgang » morceau de jazz de Jef Penders ;

— « Bugler's Holiday » divertissement pour un trio de trompettes de Leroy Anderson. Cette dernière œuvre permet de mieux connaître les trois premières trompettes de l'Harmonie : MM. Marc Delemailly, Georges Gorry et Olivier Sergent.

Cette Sainte-Cécile 1984 a été également marquée par la remise de récompenses à plusieurs musiciens, puisque au cours de l'entracte, M. Gentil, conseiller délégué à la Culture, remit des lettres de félicitations de la Confédération Musicale de France :

**Première lettre de félicitations :** Soazic Fourgeaud, flûtiste ; Martine Jaffrenou, clarinettiste ; Thierry Berthier, trombone ; Lionel Fichant, percussionniste ; Joël Guervenou, saxophoniste ; Michel Lample, saxophoniste ; Bruno Le Corgne, bassiste ; Serge Le Goueff, saxophoniste.

**Deuxième lettre de félicitations :** Christine Bidon, bugle ; François Cloutour, bassiste.

Le public participa à ces remises de récompenses, en manifestant son enthousiasme et ses encouragements par de chaleureux applaudissements.

A l'issue de ce très agréable concert, M. Berthelot, maire de Brest, entouré de plusieurs membres du conseil municipal, recevait les musiciens et les membres actifs de l'Harmonie dans le salon Riche-lieu de l'hôtel de ville. A l'occasion de cette réception, Mlle Florence Le Gallo, flûte,

# 35<sup>e</sup> Festival de Musique de Toulon 1985

OPERA DE TOULON MERCREDI 22 MAI 15 h 30 et 20 h 30 DEMI FINALE Entrée libre	10 <sup>e</sup> CONCOURS INTERNATIONAL Discipline <b>CLARINETTE</b>	VENDREDI 24 MAI 20 h FINALE Prix des places 20 F
OPERA DE TOULON MARDI 4 JUIN 21 heures Prix des places 35 à 100 F	Ballet National de MARSEILLE Roland PETIT	
OPERA DE TOULON VENDREDI 7 JUIN 21 heures Prix des places 30 à 80 F	Recital de Piano Yury BOKOFF <i>en hommage à Bernard Gavoty</i> (J.S. Bach, Beethoven, Brahms, Ravel, Chopin)	
Eglise SAINT LOUIS de TOULON MARDI 11 JUIN 21 heures Prix des places 70 F	Orgue et Trompette Gaston LITAIZE et Roger DELMOTTE <i>à la mémoire de Pierre Cochereau</i> (Purcell, Bach, Vienne, Beethoven, Messiaen, Liszt)	
OPERA DE TOULON VENDREDI 14 JUIN 21 heures Prix des places 30 à 80 F	Kammerorchester der Staatsphilharmonie Rheinland - Pfalz Mannheim Dir. H. SCHÄFFER (Magnificat, Ouverture N° 7, Concerto, 114. Ravel, Concerto Grosso J. S. Bach)	
OPERA DE TOULON MARDI 18 JUIN 21 heures Prix des places 35 à 100 F	ORCHESTRE PHILHARMONIQUE de MONTE-CARLO Dir. : Jerzy SEMKOW Soliste François-René DUCHABLE, piano (Mozart, Greg, Brahms)	
Eglise SAINT LAURENT OLLIOULES VENDREDI 21 JUIN 21 heures Prix des places 70 F	Trio Flûte - Alto - Harpe Christian LARDE - Jean SULEM Marie-Claire JAMET (Kreutzer, Hoffmeister, Schubert, Matiegka, Honegger, Rousset, Debussy)	
OPERA DE TOULON MARDI 25 JUIN 21 heures Prix des places 30 à 80 F	ORCHESTRE SYMPHONIQUE D'ISLANDE Dir. : J.P. JACQUILLAT Soliste Régis PASQUIER, violoniste (Nordli, Beethoven, Franck)	
Collégiale St PIERRE SIX-FOURS VENDREDI 28 JUIN 21 heures Prix des places 70 F	Les Solistes de PRAGUE Dir. Artistique Hubert SIMACEK Direction : Henri KLOPFENSTEIN Soliste Jiri TOMASEK, violoniste (Mozart, Haydn, Stamitz, Schubert)	
Eglise St LOUIS HYERES MERCREDI 3 JUILLET 21 heures Prix des places 70 F	RENAISSANCE CITY CHAMBER PLAYERS DE DETROIT (U.S.A.) Dir. : Misha RACHLEVSKY (Diamond, Chostakovitch, Bach, Mendelssohn, Rossini)	
Fort de BREGANCON SAMEDI 6 JUILLET 21 heures Prix des places 90 F	ENSEMBLE A VENT Maurice BOURGUE (Dvorak, Strauss, Mozart)	

REDUCTION DE 20% POUR LES CONCERTS A PARTIR D'UNE ASSOCIATION CULTURELLE...  
ETUDIANTS MUSIQUES A.C. J.F.P. ET A.D.E.V.S. DU CONSERVATOIRE  
A L'EXCEPTION DU CONCERT CONNE AU FORT DE BREGANCON  
RENSEIGNEMENTS DANS TOUTES LES SONS-COOP D'INITIATIVE

Location OFFICE DE TOURISME DE TOULON, 9 Avenue...  
Tel 194 92 65 92 à partir du 13 mai 1985  
Par correspondance Palais de la Bourse, 21, Jean Moulin, 83000 Toulon

*Cmf*



MM. Michel Hoffmann, hautbois, Denis Burgaud, clarinette, David Krollkowski, basson, et Pierre-Louis Ducreux, cor, interpréteront « Three Shanties » de Arnold.

Ensuite, MM. Marc Delemailly, Georges Gorry, Olivier Sergent et François Maugrenier présenteront : « Méditation pour trois trompettes et un trombone » œuvre inédite de M. Meyer, ancien directeur de l'École nationale de Musique de Brest, qui avait été invité à cette réception. M. Meyer fut vivement félicité et remercié au nom de tous, par M. Berthelot, pour cette œuvre qu'il venait d'offrir à M. Delemailly, chef de l'Harmonie municipale.

Cette journée se terminait, comme le veut la tradition, par un banquet qui regroupait à nouveau les musiciens autour de M. Gentil, délégué à la Culture.

M. GUERVENOU, secrétaire.

### LANDERNEAU

#### L'Orchestre et l'Ensemble choral du Léon réunis pour un concert de qualité

Le dimanche 28 octobre les Landerneens ont pu évaluer les progrès effectués par l'Association philharmonique de l'Elorn depuis son premier concert voici 10 ans.

Pour la circonstance, l'Orchestre avait invité l'Ensemble choral du Léon ainsi qu'Eliane Pronost et son quatuor vocal.

Les auditeurs sont venus nombreux à l'église Saint-Houardon pour écouter ce concert exceptionnel.

L'ouverture était donnée par Bernard Cavarec, l'organiste attitré de l'église, dans une fugue de J.-S. Bach. Des applaudissements chaleureux le remercièrent.

Eliane Pronost devait ensuite interpréter de sa voix pure quelques chansons bretonnes et celtiques ; elle était soutenue par des voix d'hommes.

L'Orchestre, sous la direction de Roland Delemailly, a transporté les spectateurs dans un univers musical international. Au programme figurait « l'Ouverture napolitaine » d'Osterling. Cette œuvre a été exécutée avec brio. Les solistes trompette ont pu démontrer tout leur savoir-faire et leur talent. Sans transition, l'orchestre a enchaîné avec un air typiquement russe de Borodine : « Dans les Steppes de l'Asie centrale », changement d'ambiance certes

mais qui a permis de juger l'aisance des musiciens dans des styles musicaux différents.

Puis Roland Delemailly et l'Orchestre ont démontré que leur répertoire s'étendait aussi aux œuvres contemporaines. Avec « Les Danses américaines », le swing a résonné entre les piliers de l'église. Ainsi s'est achevée la première partie du concert.

Après l'entracte, les auditeurs ont assisté avec un plaisir évident au concert commun de l'Orchestre philharmonique et de l'Ensemble choral du Léon dirigé par Roger Abjean, l'Ensemble étant dirigé par Roland Delemailly.

Le Chœur et l'Orchestre avaient mis à leur répertoire « L'Ave Verum » de Mozart, « Jésus que ma joie demeure » de J.-S. Bach, « Nabucco, le chœur des esclaves » de Verdi ainsi que des chœurs gallois et bretons.

Le concert devait se terminer, après plusieurs « prolongations » par le désir commun de se retrouver à nouveau dans le courant du mois de décembre, à Morlaix cette fois.

Y. CALVES.

### Ille-et-Vilaine

#### RENNES

##### L'Harmonie municipale fête la Sainte-Cécile

En ce matin du dimanche 9 décembre, c'est l'église Saint-Germain qui sert de cadre à la 1<sup>re</sup> manifestation de ce qui sera une véritable « Journée de la musique ». Si l'Harmonie municipale fait retentir la voûte de l'éclat de ses cuivres, la Maîtrise de la cathédrale et la Chorale du Thabor, auxquelles l'Harmonie apporte son concours pour certains morceaux, rehausseront la solennité de cette messe d'interprétations aussi talentueuses que variées. Deux alertes pas redoublés, exécutés sur la place Saint-Germain, terminent cette première partie d'une journée qui connaîtra son apothéose l'après-midi, au théâtre de la ville archi-comble du parterre au 3<sup>e</sup> balcon. Tour à tour puis ensemble, l'Harmonie municipale, la Maîtrise de la cathédrale et la Chorale du Thabor interprètent un programme copieux et éclectique qui recueille les plus vifs applaudissements du public.

Les trois maîtres d'œuvre de cette journée, qui n'ont ménagé ni leur peine, ni leur talent pour en assurer le succès, Gérard



L'ensemble du Placître de Guimiliau

Rangé, chef de l'Harmonie, l'abbé Orhant, qui dirige la Maîtrise de la cathédrale et l'abbé Bérel, directeur de la Chorale du Thabor, ont vu leurs mérites justement reconnus et récompensés par le ministre de la Culture Jack Lang : au cours du spectacle, tous les trois ont été faits chevaliers dans l'ordre des Arts et des Lettres.

Un vin d'honneur à l'hôtel de ville, réunissant tous les participants, mit un terme à cet après-midi mais servit en même temps de « prélude » au banquet servi dans la superbe salle des fêtes de la mairie. Menu et service furent à la hauteur du cadre : parfaits. M. Rose, adjoint au maire, représentant notre premier magistrat retenu par ses fonctions ministérielles, présidait, entouré de Mme Hervé, de personnalités rennaises, des membres de l'Harmonie, de la Fanfare, de leurs conjoints. Selon l'usage, Gérard Rangé dressa le bilan d'une année de travail à l'Harmonie, M. Rose lui répondit ; ensuite diplômés et médailles récompensèrent jeunes musiciens... et moins jeunes (jusqu'à 40 ans de musique) pour leur assiduité et leur dévouement à la cause de la musique populaire.

Selon l'usage aussi, chanteurs et chanteuses égayèrent la fin de cette soirée et de cette belle journée placée sous le double signe de la musique et de l'amitié.

P.J.

La Fédération Musicale de Bretagne est heureuse d'adresser ses plus vives félicitations aux récipiendaires et particulièrement à Gérard Range, son vice-président.

### Morbihan

#### LORIENT

##### L'Union chorale lorientaise à l'honneur La médaille des Sociétés musicales et chorales à Marcel Henry et Bernard Dupont

Manifestation de sympathie dimanche matin à l'Union chorale lorientaise : le président Marcel Henry a reçu la médaille d'honneur des Sociétés musicales et chorales des mains de M. le Drian, député-maire, tandis que M. Galinier, président de la Fédération musicale de Bretagne, remettait la même décoration à M. Bernard Dupont, directeur musical.

Le secrétaire de la société, Bernard Le Cabelléc, a rappelé le dévouement des deux récipiendaires : Bernard Dupont a commencé à chanter à 9 ans à la Chorale paroissiale de Cherbourg ; en 1959 il entra à l'Accord parfait lorientais et en 1974 à l'Union chorale lorientaise ; la société ne comptait plus que 12 exécutants, elle en totalise aujourd'hui 32 et 30 concerts sont donnés chaque année. Les Gabiers d'Armon dont la renommée dépasse les limites de la ville sont nés de la volonté de M. Dupont et de quelques autres qui voulaient créer quelque chose d'original.

Marcel Henry chante depuis 1946 et il affirme qu'il continuera jusqu'à sa mort... Après avoir été archiviste, il fut élu vice-président de l'Union chorale en 1963 et président en 1965.

Les membres de la société assistaient à cette cérémonie de même que les représentants des Chorales qui avaient parti-

clépé au concert du 60<sup>e</sup> anniversaire, M. Alraut pour Kanérian an Oriant et Lanoë pour Engoulvent. Mme Carado s'était excusée. Par contre M. Moreau, directeur de l'Ecole de musique, honorait la manifestation de sa présence.

Notons que l'Union Chorale lorientaise est la seule Chorale d'hommes de Bretagne.

## Centre

### Cher

#### **BOURGES**

#### **Le concert annuel de gala de la S.A.M.P. avec Maurice André**

La Société Amicale de Musique Populaire de Bourges a donné son Concert annuel de Gala le 7 février 1985 au Hall des Congrès de Bourges, avec la participation du trompettiste Maurice André.

Cette audition a obtenu un très gros succès en raison, bien sûr, de la personnalité de l'invité d'honneur, mais également en raison de la participation très effective des spectateurs présents dans la salle — une salle comble — qui n'ont pas ménagé leurs encouragements au soliste, aux musiciens et aux organisateurs de la Soirée.

En lever de rideau de ce Concert, les soixante-dix exécutants de l'Harmonie de la S.A.M.P. ont interprété successivement :

— La « Danse Grecque du Divertissement des Erynnies » de Massenet.

— Les trois numéros de « Sigurd Jorsalfar » de Grieg, sous la baguette de leur directeur, Jean-Rémy Rousseau.

Le sous-directeur de la S.A.M.P., Daniel Duchet, devait ensuite conduire l'orchestre pour l'exécution d'une œuvre du Compositeur Jean Arignon, intitulée « Les Heures Sénégalaises », rapsodie africaine au cours de laquelle le pupitre de la Batterie a su provoquer l'enthousiasme de la salle grâce à la virtuosité très spectaculaire de ses divers composants...

La « parole » fut alors donnée à Maurice André — celui que tout le monde attendait — accompagné par l'Association des concerts de Bourges et dirigée par Robert Martignoni, Directeur du Conservatoire Municipal de Musique et de Danse.

Maurice André, avec la rigueur de ses interprétations, avec la précision de sa technique très personnelle et, par ailleurs la désinvolture combien agréable de la présentation de ses interventions, n'a pas failli à sa réputation de galvaniseur de publics.

Un public particulièrement attaché à la personnalité de l'homme, du Musicien, du virtuose de la trompette ; un public qui a chaleureusement applaudi, acclamé, rappelé, ovationné :

— l'« Ouverture de Don Juan », de Mozart ;

— le « Concerto en Ré Majeur », de Tartini ;

— une transcription de « La Flûte Enchantée », de Mozart ;

— l'« Ave Maria », de Schubert.

Dès l'ouverture de la soirée, le Président de la S.A.M.P., Aimé Tramoy, adressa ses remerciements aux nombreuses personnalités qui avaient répondu favorablement à l'invitation des organisateurs et, en quelques mots, rappela les objectifs de sa société.

Société composée exclusivement de Musiciens amateurs dont le seul but est de diffuser la Musique Populaire, tant à Bourges que dans la périphérie immédiate et même à l'occasion de déplacements à l'extérieur sous la bannière de la Confédération Musicale de France.

Un sympathique vin d'honneur mit un terme à cette inoubliable soirée qui marquera de son empreinte, l'ouverture des manifestations musicales de l'année 1985, année au cours de laquelle sera célébrée, le 21 juin, l'année européenne de la Musique, facteur de civilisation, de bonheur, d'humanisme ; notre raison de vivre.

### Loiret

#### **L'Harmonie de Briare**

En 1977, l'arrivée d'un chef originaire du Nord de la France, M. Serge Rose, donnait un nouveau départ à l'Harmonie, ce qui devait concrétiser les vœux de toute la population briaraise.

Composée alors de 20 musiciens environ, la Société est à présent forte de 55 éléments.

Cette progression nous la devons en premier lieu au Conseiller Général, Maire de Briare, lequel devait créer une école de musique municipale dès 1977 et au soutien des anciens musiciens qui sont restés pour encadrer les jeunes. Il faut souligner que notre Conseiller Général, Maire, M. Poulain, est un passionné de Musique.

Voulant confirmer ses progrès, l'Harmonie, pour avoir le droit de participer à un concours, se fait classer en 1983 et c'est en deuxième division qu'elle obtient un premier prix au concours de Cosne-sur-Loire.

Toujours sous la direction de son chef, M. Rose, aidé de son président, M. Royer, l'Harmonie continue de faire des progrès. Quatre-vingts pour cent des éléments qui composent l'orchestre ont moins de 18 ans et sont tous issus de l'Ecole de Musique. Voici quelques œuvres du répertoire : « l'Italienne à Alger », « Poète et Paysan », « Matin, midi et soir à Vienne », « Lugdunum »..., pour ne citer que les principales.

Le 25 novembre 1984, l'Harmonie honorait sa patronne, sainte Cécile.

Après un court défilé dans l'artère principale de la ville, les Musiciens prenaient place dans le chœur de l'Eglise Saint-Etienne. Au cours de cette messe solennelle, ils interprétaient :

— « Der Freischütz Marche », de Fijid Schoon ;

— « Don't look that blue again », de Van Delft ;

— « La Dame de Pique », célèbre ouverture de Suppé ;

— « North March », de Philibert.

C'est sous les bravos des nombreux auditeurs que les Musiciens quittaient l'Eglise pour se rendre, en ordre de défilé, à la salle où aurait lieu le traditionnel banquet. Assistaient à ce repas, M. Sicre, premier adjoint, représentant de la municipalité et madame, M. l'adjutant Pinson, chef de la Gendarmerie et madame, ainsi que l'Abbé Le Bordais, Curé de la Paroisse. Cette journée se termina tard dans la soirée, à la grande joie de tous les invités.

Si l'Harmonie de Briare est essentiellement composée de jeunes, elle a encore le privilège de conserver un vétéran, M. André Sançois, âgé de 82 ans. Il est entré à l'Harmonie à 12 ans, ce qui fait soixante-dix ans de musique puisqu'il participe encore à certaines manifestations.

A cette occasion, M. Sançois se voyait décerner le 26 janvier 1985 la médaille d'honneur des Sociétés Musicales et Chorales de France. Elle lui fut remise par M. Poulain au nom du Ministre de la Culture.



Cmf



M. Sançois, en guise de remerciement, invitait à son tour les musiciens ainsi que tous ses amis. Entouré de ses adjoints, M. Poulain offrait alors à M. Sançois la médaille de la ville. Pour honorer leur Ancien, les jeunes musiciens, sous la direction de leur chef, M. Rose, exécutaient quelques morceaux du programme à l'étude pour le Concert de Printemps.

En rendant hommage à M. Sançois, M. Poulain se devait de citer cet exemple aux jeunes de la Société et de leur rappeler : « Que serait Briare sans son Harmonie ?... »

## Champagne - Ardenne

### Ardennes

Parmi les éléments les plus notoires des Sainte-Cécile ardennaises 1984, citons :

— la célébration simultanée des Sainte-Cécile et Sainte-Barbe par « Les Echos de l'Argonne » de Granpré en décembre, et par « Le Réveil » d'Attigny, en janvier (après la campagne sucrière), avec les pompiers locaux ;

— le premier déploiement du drapeau des « Amis Réunis » de Bogny-sur-Meuse, acquis pour le 7<sup>e</sup> anniversaire de leur création ;

— le report du 17-11-84 au 19-01-85 de celle des « Enfants d'Yvois », de Cargnan, la fille du directeur accidenté dirigeant « Salut à Haybes-sur-Meuse » (5 Haybois présents), « Hymne au Soleil (Rameau), « Interludium » (Hautvast) et « Sortie solennelle » (Stellian) ;

— l'exécution de « Triptyque 51 » (Boutry), « Adagio » (Bolsvalliée), 2 chorals et 2 préludes (J.-S. Bach) et le 2<sup>e</sup> mouvement de la « Rhapsodie norvégienne » (Lalo) par l'H.M. de Charleville-Mézières (qui recevra le dimanche 19 mai, à 16 heures, au théâtre local, le Grand Orchestre d'Harmonie de la Garde Républicaine de Paris, dirigé par R. Boutry) ;

— le choix d'œuvres de R. Colteux (« Cortège triomphal », « Prière à la Vierge » et « Marche héroïque du Roi Jean »), plus « Andante religioso » de Semler-Collery par l'H.S.N.C.F. de Charleville-Mézières ;

— la célébration simultanée de la Sainte-Delphine (pour ses majorettes) et de la Sainte-Cécile (pour ses fanfaristes)

avec distribution de fourragères, galons et médailles par la Batterie-Fanfare Douzynoise ;

— une heure de Danses Alsaciennes fort appréciées par les 85 convives de l'Harmonie de Floing ;

— un diplôme de 10 ans et 3 médailles (15, 10, 30 ans) remis par l'administrateur fédéral haybois Hénon à la Sainte-Cécile de la séculaire (102 ans) Harmonie de Fromelennes ;

— 170 convives au repas de Fumay qui suivit la messe alliant Donizetti (« La Fille du Régiment »), Vivaldi (« L'Hiver »), Beethoven (l'adagio de « La Pathétique »), J.-S. Bach (« O Jésus ») et Rauski (« Sambre-et-Meuse ») ;

— la remise par le Président Fédéral Pihet de 3 médailles de 40 ans, 2 de 30 ans, 1 de 20, 1 de 15 et 1 diplôme de 10 ans à la Sainte-Cécile de l'H.M. de Givet ;

— Meyerbeer (« Marche du Sacre du Prophète »), Lully (« Prélude et Marche Triomphale »), Gounod (« Judex ») et L. Ganne (« Marche Lorraine ») au programme de la messe de Haybes-sur-Meuse ;

— le Quintette de Cuivres du Conservatoire de Reims épaulant « La Fraternelle » de Margut pour l'office religieux suivi d'un simple vin d'honneur (directeur accidenté) ;

— deux chorals de J.-S. Bach (« Allein zu dir » et « O Jésus... ») et deux œuvres pour trompettes (« Trumpet-Tune et Trumpet Voluntary ») de Purcell, pour l'H.M. de Montherme, grâce à un gros travail d'adaptation de P. Dumont ;

— une prestation appréciée des jeunes exécutants de « La Mouzonnaise » à l'abbatiale locale ;

— un grand concert en église le samedi, une assemblée générale élogieuse (31 services par 75 exécutants en 1984), une messe relevée, un défilé avec « Tap-toe-Majorettes » et un véritable déjeuner-spectacle animé par le sous-directeur Gallerin et des groupes de jeunes de l'U.M. Nouronnaise ;

— 80 musiciens et 80 autres convives autour des dirigeants locaux de « L'Indépendant » de Nouvion-sur-Meuse, où M. et Mme Jacquot (des « Mandolinistes de Yutz ») apportèrent la sympathie du Comité Régional Est de l'U.A.I.C.F. ;

— défilés toujours allègres pour les Batteries-Fanfars de Raucourt (sous la pluie), de Joigny-sur-Meuse, « L'Avenir » de Vivier-au-Court et « La Vrignoise » ;

— Mozart (« La Flûte enchantée »), Albinoni (« Adagio »), Messenger (« Angélus »), Verdi (« Air des trompettes d'Aïda ») au programme de la messe de l'H.M. de Rethel, qui entrevit pour cette année de nouvelles tenues et un voyage à Bitburg (R.F.A.) ;

— « Pump et Circonstances » (Edgar), « l'Automne et l'Hiver » (Vivaldi), « Concert à Versailles » (Phildor) par l'U.M. Revinoise, l'Ensemble de Cuivres ardennais y ajoutant « Trumpet Voluntary » (Purcell) ;

— de sympathies réceptions, défilés, repas et ambiance à « La Fanfare de Rocre » ;

— Beethoven (le mouv. de la 1<sup>re</sup> symphonie), Vivaldi (« Gloria »), Gounod (chœur final de « Faust ») et Bizet (extrait de « L'Arlésienne ») à la messe de l'H.M. de Sedan ;

— 1 diplôme de 10 ans, 3 médailles (15, 20, 30 ans) et surtout celle de vétéran avec étoile au Président d'honneur Lefranc de l'H.M. de Deux-Vireux (qui compte 47 élèves, dont 32 à l'instrument) ;

— débutée par un buffet froid pour une centaine de convives, la Sainte-Cécile de Vouziers a vu 250 mélomanes (dont le Président Pihet, les secrétaires F. Harbulot et N. Lacroix) applaudir l'arrivée à vélo du soliste de « Joyeux Cycliste », 13 morceaux de tous genres, un ensemble tchécoslovaque, 4 diplômés juniors et 41 lauréats des examens fédéraux. Parmi les musiciens vouzinois figurait M. Marc Duval, Directeur de « l'Union Musicale Ardennes-Musique » de Juniville, devenu également depuis lors Directeur de l'H.M. de Vouziers ;

— « La Marche Pontificale » (Gounod) et, avec la chorale paroissiale, le « Te Deum » de M-A Charpentier, pour l'H.M. de Warcq ;

— la présence du vice-président Chartogne, suppléant le président Pihet empêché, à la Sainte-Cécile de la seule Association Symphonique adhérente (dont le président est maintenant le trésorier fédéral M. Marc Fournier) tandis que la chorale d'adultes « Crescendo » marquait la fête de sa sainte patronne par un dîner amical.

Ajoutons que dans la plupart des sociétés précitées, les jeunes solfégistes ou instrumentistes n'ont pas été oubliés et ont bénéficié souvent d'un goûter.

### A L'HONNEUR

Nous apprenons avec plaisir que M. Marcel Duval, Directeur depuis 1961 de l'Ecole Municipale de Musique et de l'Harmonie Municipale de Rethel (08), fortes respectivement de 118 élèves (de solfège et d'instruments) et de 85 exécutants, qui fut aussi professeur d'éducation musicale aux collèges R.-de-Sorbon (de Rethel) et

**Le journal de la C.M.F. est le journal officiel des sociétés. Il doit être lu par tous, d'autant qu'il contient des articles très intéressants et des renseignements qui peuvent, à tout moment, vous être utiles.**

**Nous demandons également à nos lecteurs de se mettre à jour du règlement de leur abonnement, très modeste, sans attendre une relance, et aussi de nous signaler tout changement d'adresse afin que le journal ne revienne pas à la Confédération mais soit effectivement distribué.**



Vallières ( Saut-lès-Rethel), a été promu, le 18 janvier 1985, commandateur dans l'ordre des Palmes Académiques, en récompense des services rendus à l'Education Nationale.

Né à Valenciennes en 1914, venu à la musique à 9 ans, élève du maître Fernand Lamy au Conservatoire de cette ville, il fut musicien militaire (trombone à coulisse) jusqu'à la guerre de 1939 où il dirigeait la Fanfare du 511 R.C.C. de Verdun.

Professeur de musique en écoles primaires et au Cours Complémentaire d'Issore (63), il fut nommé officier d'Académie en 1951 et officier des Palmes Académiques en 1956. Il dirigea de 1946 à 1961, l'orchestre symphonique du Casino de Châtelguyon.

Tous ses amis de la F.M.A. d'Auvergne et de la C.M.F. lui adressent leurs vives félicitations pour cette brillante et méritée promotion.

## Languedoc-Roussillon

### Aude

#### OUVEILLAN

Pour plusieurs motifs le Comité de l'Union Musicale a dû retarder la célébration de la Sainte-Cécile patronne des musiciens. Les musiciens et leur épouse ont été invités au repas amical qui a eu lieu le 16 mars dans un Restaurant de Coursan.

Aux côtés de M. Maurice Barthez, Président, ont pris place M. Aussenac, Maire d'Ouveillan, M. Emile Capman, le dévoué Directeur de la Société, M. Robert Purroy, vice-président, M. Pierre Revel secrétaire, M. Léon Labadens, trésorier, et M. André Galy, vice-président des Sociétés Musicales de l'Hérault (Zone B). Le menu choisi et copieux fut très apprécié. Avant que ne fût servi le dessert M. Barthez remercia M. le Maire d'avoir accepté son invitation et félicita les musiciens et leur Directeur pour la bonne tenue des Concerts donnés pendant l'Année 1984. Il remercia particulièrement les musiciens qui viennent de l'extérieur de leur précieux concours. M. le Maire félicita M. Barthez pour son dévouement à la musique populaire et le remercia du concours qu'elle apporte aux manifestations officielles. M. Galy qui a été membre exécutant de l'Union Musicale en 1933 dit qu'il était heureux de se trouver parmi des amis musiciens et anciennes connaissances, il offrit au Président « l'Ouveillanaise Polka » pour deux Trompettes que lui avait dédiée M. Georges Dufour en 1944, alors Trompette Solo de la Garde Républicaine. Ce n'est que tard dans la soirée que l'on se sépara en se donnant rendez-vous pour le Concert de Printemps qui aura lieu courant mai.

### Pyrénées-Orientales

#### SAINT-ESTEVE

##### La Sainte-Cécile... fête de l'Union

En ce 24 novembre en fin d'après-midi, au foyer du Centre sportif et culturel, c'était la fête.

Il y avait : l'orchestre des jeunes élèves de l'école de musique de Saint-Estève, dirigé par M. Clauzel, la clique et les majorettes du Jovent del Monestir avec M. Verplancke, son président, et la batterie-fanfare « La Stéphanoise » et son président M. Demangeat.

Pour la première fois, et pour fêter la Sainte-Cécile, étaient réunies les trois associations musicales de notre cité.

A tour de rôle, ces trois groupes, après une courte allocution de bienvenue de M. Demangeat, firent entendre, devant un nombreux public, différentes interprétations musicales de qualité et toutes, très applaudies. Ensuite, ce fut la distribution rituelle des diplômes et médailles de bronze pour cinq ans et d'or pour dix ans d'activité musicale et associative. Ils étaient nombreux et, pour certains, très jeunes, à obtenir ces distinctions et c'est de bon augure pour l'avenir de ces groupes. La clique du Jovent et ses majorettes avec la batterie-fanfare firent une conclusion musicale à cette distribution.

Cette fête de la Sainte-Cécile était également le XV<sup>e</sup> anniversaire de la batterie-fanfare La Stéphanoise, et ce fut un échange de cadeaux qui débuta par la remise d'une belle médaille de l'Amitié par M. Verplancke, au nom de la clique et des majorettes du « Jovent de Monestir » à M. Demangeat qui, dit-il, fut l'artisan de cette réunion commune et se bat depuis des années pour arriver à ce résultat. Ensuite, M. Lesage, président du Centre sportif et culturel, remercia les trois associations et... sainte Cécile d'avoir béni les travaux de la réunion de clôture de la commission élargie des statuts, qui se tenait deux jours auparavant, le jour officiel de la Sainte-Cécile. A cette réunion fut fixée la date de l'assemblée générale du C.S.C., le 17 janvier 1985, qui verra en son sein, l'unité totale de l'ensemble des associations sportives, culturelles et de loisirs de Saint-Estève. M. Lesage voulut voir en cette manifestation, le symbole de cette union. Il remercia M. Demangeat pour son travail en vue de cette unité et lui remit au nom du C.S.C. et de ses associations,

Centoine Courtois Paris

Le triomphe de la Qualité

Photo Gérard NICOLAI

Instruments de Musique  
P. GAUDET  
8, rue Nancy 75010 Paris  
607.77.85

Documentation sur demande

Cmf

## Promenade à travers nos régions

pour le XV<sup>e</sup> anniversaire de la batterie-fanfare La Stéphanoise, et en souvenir de cette réunion qui marquera dans les annales de la vie associative de notre cité, un magnifique parchemin de métal gravé.

La parole fut donnée à M. Rousselot, premier adjoint au maire, qui au nom de M. Ey, occupé à d'autres tâches, et de la municipalité, remercia avec émotion ces « artisans de la vie musicale et... associative » et remit à M. Demangeat pour son dévouement permanent à l'animation et au renom de Saint-Estève, la médaille de la ville et lui donna l'accolade.

Très touché par toutes ces manifestations d'amitié, M. Demangeat à son tour, au nom de la batterie-fanfare pour laquelle il a tant œuvré, voulut remercier la municipalité, le centre sportif et culturel, le Jovent del Monestir et l'école des amis de la musique, en remettant à chacune et chacun un trophée souvenir de ce XV<sup>e</sup> anniversaire.

Cette manifestation se termina dans une ambiance joyeuse et animée, autour d'une table où l'on trinqua à l'avenir de Saint-Estève, de sa musique, de ses associations et de la Sainte-Cécile 1985.

### Midi-Pyrénées

#### Tarn

#### Fédération des Sociétés Musicales

Huit jours après qu'elle ait tenu son Assemblée Générale, la Fédération des Sociétés Musicales s'est donné un nouveau président, M. Emile Bardet. Homme de culture, ce vauréen, ancien condisciple de notre confrère René Mauriès, fit ses premières armes à la Lyre de Lavaur. Il succède à Noël Grand, homme de bien et super-organisateur de la « Fédé » depuis son élection à la Présidence au congrès de Gaillac, en 1978. C'est un Conseil d'Administration rajeuni qui se réunit à Castres dimanche 3 mars. Au scrutin secret pour le poste de président, M. Bardet obtint 12 voix et M. Averous 1 voix. Le nouveau Bureau a été élu comme suit : Vice-Présidents : MM. Averous (Lacaune), Dante (Lacrouzette), Jalabert (Albi) et Mme Gérard (représentante des Majorettes). Secrétaire : Mme Fuliotto (Estudiantina). Secrétaire adjointe : Mlle Tarroux (Albi). Trésorier : M. Llop (Estudiantina). Trésorier adjoint : M. Balayer (Gaillac). Membres



Les Moniteurs du stage B.F. 1985 avec M. Bardet.

délégués : MM. Biraben, Reverte, Miralles, Pradelles, Mlle Traboul. Comité d'honneur : Présidents : MM. Grand, Barthes, Bonnet, Bascoul, Dupret. Après avoir observé une minute de silence à la mémoire de Gilbert Rigaud, ancien trésorier de la Fédération et Directeur de l'Harmonie Saint-Eloi, récemment décédé, le C.A. aborda la question du Stage « Harmonie ». Ce dernier aura lieu à Pratlong, du 27 mars au matin au vendredi 5 avril au soir. Il accueillera soixante-cinq stagiaires.

J.B.

### RAZISSE

#### Faire marcher les Fanfares

Les moniteurs du stage départemental Batterie-Fanfare 1985 pouvaient avoir le sourire. Les 7 jours de Razisse, en février, furent un succès sans précédent. Nous en avons demandé la raison à Patrick Pradelles, de Graulhet. « Nous devons ce renouveau du stage B.F. à deux facteurs. Tout d'abord l'ambiance très typique du fait que moniteurs et stagiaires étaient des jeunes.

**Nous rappelons à nos correspondants que les textes des petites annonces et des manifestations doivent nous être fournis aux fins d'insertion au plus tard le 25 du mois précédant la parution du journal.**

**Nous ne pouvons faire paraître ceux qui nous seraient adressés après cette date limite.**

Ensuite à l'apport que fut la présence de M. Emile Bardet. Son autorité morale effective mais jamais imposée eut un effet bienfaisant pour nos jeunes... » Il faut ajouter un troisième facteur qui découle des deux précédents : la réussite. Apprendre six morceaux en une semaine n'est déjà pas si mal pour des amateurs. Et, comme nous demandions si nos stagiaires étaient intéressés par ces morceaux tout à fait nouveaux au répertoire B.F. dans le Tarn Patrick Pradelles de répondre : « Effectivement, ils l'étaient. D'ailleurs, je ne vous citerai que deux ouvrages, les plus originaux : « Troïka », de Devogel ; une image saisissante de la Sibérie ; quant à l'arrangement de Delgiudice sur « La Truite » de Schubert, il donne une fidélité de cet air classique ramené aux possibilités de notre formation musicale... » Patrick n'était pas seul. Avec lui, il y avait Serge Salvan, Jean-Luc Dante, Alain Ayrac, tous placés sous la compétente direction de Patrick Mirallès, tambour à la musique de l'Air de Bordeaux. Les soixante-cinq stagiaires de Razisse, cuvée 85, ne sont pas près d'oublier ce stage organisé par la F.S.M.O. Voici ce qu'en pense M. Bardet, Trésorier de la Fédération du Tarn :

#### Stage des Batteries-Fanfars de 1985

Je peux parler du stage année quatre-vingt-cinq :

Je ne connaissais rien et j'ai beaucoup appris.

Thierry, Serge, Jean-Luc, les deux Patrick, Alain,

Moniteurs en ces lieux, ont droit à nos « merci ».

Sur la gamme, j'ai vu nos jeunes s'escri-  
mer

Et puis, tout aussitôt, l'instrument à la bouche,

Ils ont, sur l'accordeur, avec ténacité  
Trouvé le do, le sol, sans aucune retouche.

Le soir, après dîner, tous ces airs mélodieux

Qui s'en vont jusqu'aux chambres, avec des accents fous,

Ce sont tous les anciens qui jouent à qui mieux mieux.

Tout ça m'a fait sentir, à moi, qui étais critique.

Qu'au temps où nous vivons, cette belle musique,

Harmonie ou fanfare, est la même pour tous.

Et c'est vrai !  
Car j'y étais.

Emile BARDET.

## Basse-Normandie

### Calvados

#### CAEN

**Éclatantes fêtes du Centenaire de l'Harmonie La Fraternelle de Caen**  
**La petite dernière du Club des Centenaires se raconte...**

« Quelques musiciens, pour la plupart du quartier Saint-Julien de Caen, avec le soutien de M. Armand Marie, ont pris l'initiative de former les éléments d'une nouvelle musique d'harmonie indépendante. Lors de l'Assemblée Générale constitutive, qui s'est tenue ces derniers jours d'octobre 1984 au Café du Centre, rue Saint-Pierre, vingt-cinq musiciens ont demandé leur inscription dans cette société qui a pris le nom de « Fraternelle » et qui est présidée par M. d'Anneville ».

C'est en lisant ces quelques lignes, extraites du « Bonhomme Normand » que les Caennais ont appris la naissance de La Fraternelle dont la baguette venait d'être confiée à M. Desruisseaux, ancien directeur de la musique municipale récemment dissoute.

Ainsi commença l'épopée de La Fraternelle dont vient d'être fêté le premier Centenaire.

Afin de marquer cette heureuse circonstance, l'année 1984 a été ponctuée par des événements importants qui resteront longtemps gravés dans les mémoires et en partie déjà relatés dans ce journal (Concerts par l'Harmonie de la Garde Républicaine, par l'Orchestre Gemeinschaft de Würzburg, Concert de Juin, au cours duquel André Bellis a confié la baguette à Roger Calmel pour l'interprétation de sa « Cantate Liberté » avec la participation de trois cents choristes — à noter également la participation à ce concert de Michel Becquet, puis en octobre Concert avec le quatuor de Saxophones Daniel Deffayet et le quintette de Cuivres de l'Orchestre National de France), mais il y manquait encore l'apothéose, bouquet final qui fut tiré le samedi 15 décembre au Palais des Sports de Caen.

Ils étaient deux cents musiciens, (125) danseurs, comédiens, décorateurs, techniciens du son et de l'image ou agents des services municipaux, à avoir travaillé sans compter pour faire une réalité de ce qui n'avait été longtemps qu'un rêve, que le fruit de l'imagination qui paraissait parfois

débordante, comme vous pourrez en juger en continuant de parcourir ces quelques lignes.

Ils étaient, paraît-il, deux mille à avoir répondu à l'appel de la « Frat' » : amis de vieille date déjà tout acquis à sa cause, amis de la musique venus faire sa connaissance, ou simplement curieux attirés par ce « Concert du Siècle ».

Sans tomber dans un style par trop di-thyrambique, je dirai simplement que tous sont partis merveilleusement heureux d'avoir été là ce jour-là.

Pour présenter cette soirée, « La Frat' » s'était assuré le concours d'un comédien, Mary-Pierre Vadelorge, qui s'est attaché à évoquer avec beaucoup d'esprit la vie de l'harmonie, vie qui s'est parfois confondue avec celle de la Ville de Caen et des grands événements de ce siècle avec des conséquences parfois dramatiques (entre 1914 et 1918, sur 85 musiciens, 68 furent mobilisés et 13 ne vinrent jamais plus s'asseoir derrière un pupitre). Ce concert a bénéficié du précieux concours de la classe de danse du Conservatoire National de Région de Caen qui, grâce à la complicité de Mme Bouhet Darmor, professeur et chorégraphe, a rehaussé, par des jeux de scène en costumes d'époque, par des danses et animations, la présentation de la soirée, et, pendant certains morceaux, a fait apprécier le talent des élèves et aussi la qualité de l'enseignement qu'ils reçoivent.

Enfin, chaque étape de la vie de notre Centenaire était illustrée par une projection de diapositives sur écran géant : Ville



Le groupe des stagiaires et moniteurs.

*Cmf*

*Promenade  
à travers  
nos régions*

de Caen, kiosques, photos de groupes, différents directeurs et présidents... L'écran était derrière les musiciens, bien sûr, et pour la bonne tenue de l'ensemble, la consigne était de ne pas se retourner. Incroyable mais vrai, la consigne fut appliquée.

Et si nous parlions du concert maintenant...

Les années 1900 — on dit que c'était la « belle époque » ; alors, allons-y, créons l'ambiance avec le « Final de l'ouverture d'Orphée aux Enfers » d'Offenbach.

Mais La Fraternelle ? Naissante, elle jouait de petites pièces adorables, telles les « Vers luisants », Gavotte de P. Lincke, ou « La Polka des Oiseaux » (Léon Conor), pièces reprises en cette occasion avec la participation de la classe de danse.

6 juillet 1890. Première grande étape : Concours à Granville, quatre premiers prix dont le prix d'honneur en troisième division, première section, grâce à l'ouverture de « Poète et Paysan » (Suppé). Cette même année, création de « Casse-Noisette ». Une petite élève de l'école de danse nous a montré son jeune talent dans « la Danse de la Fée Dragée ».

1914. Ce n'est pas un hasard si, parmi les grands succès musicaux de l'époque, on pouvait entendre « La Fête Militaire », mazurka d'A.-S. Petit, jouée par les dix-huit trompettes du pupitre.

1918. C'est l'Armistice. Le refrain préféré des soldats devient le chant de la Victoire, « Quand Madelon » (C. Robert et G. Allier).

Arrive alors le temps des années folles avec les rythmes et les danses nouvelles venus d'outre-Atlantique. La Frat' inscrit ces airs à son répertoire et ce soir joue « Charleston » (J. Devogel).

Bientôt va commencer l'ère Bellis. En effet, la foule vient au kiosque de la place de la République écouter et applaudir un

cornet solo qui triomphe dans les célèbres polkas à piston. En hommage à François Bellis, Pascal Pernoit a offert au public ravi une polka de concert pour cornet à piston « Hylda » (J. Reynaud).

1927. Les répertoires ont évolué en fonction des goûts du public, bien sûr, mais aussi des directeurs — Emile Clérisse puis son fils André — et vers 1930 sont abordées de grandes œuvres comme « La Polonaise n° 4 » de Chopin.

1934. Cinquante ans déjà — quatre mille musiciens étaient à Caen au Grand Concours International. Ah ! mon bon monsieur, c'était le... Et le directeur, admirateur de Massenet, inscrivait régulièrement au répertoire de La Fraternelle une œuvre de ce compositeur. Notre programme, lui, proposait « Scènes Alsaciennes » (suite n° 4, dimanche soir).

Cette évocation de l'Alsace nous ramène à de nouveaux événements tragiques et le 6 juin 1944, celui qui depuis 1927 dirigeait La Fraternelle et dont la compétence et l'acharnement au travail avaient permis la poursuite de son ascension vers les toutes meilleures harmonies de France, devait disparaître sous les ruines de son immeuble. Le souvenir de M. André Clérisse est encore présent dans bien des mémoires.

Evocation de la libération par les alliés avec « Washington Post » (marche mili-



aire de J.-P. Sousa), puis « Normandie » (Darius Milhaud).

1952. Étape, ô combien importante ! M. Dautel, Directeur du Conservatoire et qui assure actuellement la direction du C.N.R. de Caen, vient de recevoir la baguette de chef et mène La Fraternelle au Concours de Gouda en Hollande (médaillon d'or et drapeau d'honneur du Concours). M. Dautel, pris par ses occupations, quitte l'harmonie et en 1953 l'ensemble des musiciens demande à François Bellis de poursuivre l'œuvre entreprise.

François Bellis, mais oui, j'y suis, le cor-nét solo, devint directeur et :

1956. Concours International de Mâcon. Accession à la Division d'honneur.

1965. Lorient : Concours organisé par l'Unesco, réunissant les meilleures harmonies européennes. La Frat' est là. Et que croyez-vous qu'il advint ? Elle fut classée meilleure harmonie européenne.

1967. Nouvelle étape, et quelle étape ! Création de la batterie-fanfare confiée depuis cette date à André Matte, tambour-major. La batterie-fanfare accompagne toujours l'harmonie dans ses concerts. Le soir du Concert de Sainte-Cécile, revêtus de magnifiques costumes de grognards, ses membres firent une surprise aux spectateurs : six marches et refrains de l'Empire, ainsi que la Marche des Bonnets à pois. Quel triomphe !

1968. Pour des raisons de santé, François Bellis est contraint d'abandonner son poste de directeur. Chef particulièrement apprécié de tous, catalyseur de toutes les énergies et de tous les talents. Qui peut dire mieux ce que fut pour La Fraternelle François Bellis, que le formidable bond accompli sous sa direction. Si j'ai évoqué l'ère Bellis, c'est que depuis 1969 les musiciens « souffrent » sous la baguette de son fils André. Je me demande quelle force incoercible peut conduire chaque vendredi, tant de monde vers la salle où chacun s'impose deux heures de travail assidu.

Pour terminer la première partie du concert sur une note gaie, le programme proposait une polka de J. Strauss, « Train de plaisir ». Pour un chahut ce fut un beau chahut.

La deuxième partie débuta par la « Marche de la Garde Consulaire à Marengo » avec la batterie-fanfare. Puis nous eûmes le privilège de nous reposer (c'est un sociétaire qui vous parle) et d'écouter une formation prestigieuse, « Le Quatuor de Trombones de Paris ». Quand je vous aurai dit qu'ils furent égaux à eux-mêmes, je n'aurai rien à ajouter sur les virtuoses qui la composent. L'accueil du public m'en est témoin. Savez-vous qu'à une exception près, le Quatuor n'avait jamais joué devant une foule aussi importante ? Chauvin...

Et pour terminer ce concert spectacle, La Frat' a interprété avec brio les « Préludes » de Liszt. Les initiés apprécieront.

Comment voulez-vous résumer un siècle en quelques lignes ? J'aurais encore tant à dire. Et si j'avais la plume de Pierre Geffine ? Il nous aurait fallu le journal entier. Soixante ans de Fraternelle et encore cosolliste au pupitre des saxo-alto. Merci, monsieur Geffine, restez encore longtemps parmi nous et malgré toute la valeur

de ses nombreux jeunes, La Fraternelle aura toujours besoin d'hommes comme vous !

Le concert a été donné en présence de M<sup>e</sup> Girault, Sénateur-Maire de Caen, de M. André Petit, Président de la Confédération Musicale de France, et de nombreuses personnalités locales, accueillies par M. Clot, Président de La Fraternelle. Était également présente, une délégation de l'Orchestre Gemeinschaft de Wurzburg (ville jumelée avec Caen) et qui fêtait son dixième anniversaire.

Le concert était dirigé par André Bellis, déjà cité, et Christian Lecomte, Directeur Adjoint, tous les deux professeurs au C.N.R de Caen.

Le lendemain, au cours de la messe de Sainte-Cécile dite en l'Eglise abbatiale Saint-Etienne de Caen, devant une grande foule et de nombreuses personnalités, le Quatuor de Trombones de Paris et La Fraternelle ont joué des œuvres de circonstances et notamment les célèbres « Préludes » de Liszt.

Au banquet qui suivit, les orateurs se succédèrent et ils furent rarement si écoutés car, chacun savait qu'en ce jour nous étions loin des traditionnelles formules de circonstances. Je regrette de ne pouvoir énumérer tous ceux qui ont contribué au formidable succès de cette soirée du samedi 15 décembre 1984. Peut-être me hasarderai-je à faire quelques exceptions telles que J.-P. Morel, J. Guillouet, P. Duchesne, Michel Cousin, Robert Weddle et Ph. Leconte. Qu'ils en soient tous remerciés et nous espérons que la médaille éditée spécialement pour l'année du centenaire qui leur fut remise, sera pour eux le témoignage de notre reconnaissance. A l'issue du banquet, comme il est de tradition, eut lieu la remise des diplômes et récompenses :

- Etoile d'Argent de la Fédération Musicale de Normandie (dix ans de présence) : Mlle Martine Pichon, MM. Michel Morin, Denis Rabaut, Laurent Lebouteiller, Thierry Besnard, Michel Lhortolary, Francis Denoyer.

- Médaille de Bronze de la Fédération Musicale de Normandie (quinze ans) : M. Robert Vergrière.

- Médaille d'Argent de la F.M.N. (vingt-cinq ans) : Mlle Annette Langlois, M. Louis Guillotte.

- Médaille d'Argent de la Confédération Musicale de France (trente ans) : Mme Jantine Cancian.

- Médaille Dorée (quarante ans) : M. Robert Hue.

- Médaille des Vétérans : M. Marcel Clot.

En outre, les diplômes du prix Marcel-Petit de la Fédération Musicale de Normandie 1984 ont été remis à J. Rocancourt et Ph. Lecœur (cor), R. Robert, V. Requeut et A. Beaute (trompette).

Les diplômes du Challenge Emile-Clérissé 1984 de la F.M.N. ont été remis à Thierry Besnard et Ph. Favresse (clarinette) et J.-P. Bouchard (cor).

Rappelons que Thierry Besnard (détenteur du Challenge Clérissé) et Jean-Pierre Bouchard ont obtenu le prix d'excellence de la C.M.F. à Paris le 18 mars 1984.

Enfin, la plaquette argentée du Centenaire a été décernée par la Confédération Musicale de France à La Fraternelle et remise par M. André Petit, Président de la C.M.F., tant estimé en Normandie, et qui fut lui-même sociétaire de notre Harmonie tant que ses nombreuses occupations le lui ont permis. Furent également honorés les « fidèles ». Celles et ceux qui, par leur assiduité, ont mérité une mention particulière.

Avant de terminer, j'aimerais remercier M. Guillotte et le personnel du Restaurant Inter-Administratif qui nous accueillent toujours avec tant de compétence et de gentillesse depuis dix ans, réussissant toujours à satisfaire les plus exigeants.

Merci, Amis du quartier Saint-Julien. Soyez fiers, ceux d'aujourd'hui feront tout pour perpétuer votre Œuvre ! La Fraternelle, la bien nommée Société confiante en son avenir.

## OUÏSTRÉHAM-RIVA-BELLA

Il faisait très froid ce dimanche 20 janvier à Ouistreham et pourtant personne n'a eu beaucoup à puiser dans ses réserves l'énergie nécessaire pour affronter les rigueurs de l'hiver. L'Amour de la Musique et le plaisir de se retrouver ont largement suffi et c'est presque au complet que l'Union s'est réunie en l'Eglise Saint-Samson pour la traditionnelle célébration de Sainte Cécile. Presque, en effet, parce qu'il y avait quelques rares absences dont deux ont été particulièrement remarquées. Il s'agit de Pierre Guillouet, retenu par des obligations familiales, qui aurait dû recevoir la médaille des vétérans avec palme de la C.M.F., et de Pierre Geffine, souffrant. Je lui fais une place particulière parce que lui aussi est vétéran et qu'il termine sa soixante-quatrième année d'activité dans les Sociétés musicales, et qu'avec son sax-alto il « assure » non seulement à l'Union mais en division d'honneur avec La Fraternelle de Caen. Mais oui, les bonnes volontés sont souvent sollicitées. A tous les deux, nous leurs disons « A l'année prochaine ».

La cérémonie s'est déroulée en présence du Président Jean Longuet et de M. Ledran, Maire de Ouistreham et Conseiller Général. Au cours de l'office célébré en l'Eglise Saint-Samson de Ouistreham, l'Union Musicale, sous la baguette d'André Bellis, a interprété les morceaux suivants :

- « Marche Solennelle », de Haendel ;
- « Chanson de Solveig », de Edouard Grieg (soliste Jean-Luc Azebugle) ;
- Thème du « Concerto de piano » de Tchaïkovsky ;
- « Marche d'Athalie », de Mendelssohn.

La journée s'est poursuivie par le non moins traditionnel banquet. Si les musiciens ont été aussi bons que le chef de cuisine, l'Union a dû ravir son auditoire. Auparavant, le Président Longuet avait rappelé l'activité de l'année et souligné la présence d'un nombre croissant de jeunes. M. Ledran (Maire) a tenu à marquer toute la sympathie qu'il avait pour l'harmonie et il a remis une médaille de la Ville de Ouistreham à de fidèles musiciens :

Cmf

Promenade  
à travers  
nos régions

- MM. Patrick Tréol, Alain Cros, Loïc Le Touten, Jérôme Piekarski ;
- Mlle Agnès Ravailault.

Il a également tenu à nous assurer de son indéfectible soutien. Paroles toujours accueillies avec beaucoup de satisfaction. Pour l'anecdote, il a aussi été question (on en parle beaucoup à Ouistreham) d'une passerelle car-ferry vers l'Angleterre et les Anglais, eux aussi, aiment la Musique... Appel reçu, semble-t-il, cinq sur cinq. En attendant, il faudra reprendre rapidement le chemin des pupitres. Souvenir d'une belle journée. Espoir de prochains succès.

**Orne**

### L'AIGLE

#### Congrès de la Fédération Musicale de Normandie

C'est le dimanche 28 octobre qu'eut lieu le Congrès Annuel de la Fédération des Sociétés Musicales de Normandie ; la Ville de L'Aigle, dans l'Orne, avait accepté de recevoir les délégués des Sociétés Normandes et l'harmonie « Lyre Aiglone » avait organisé l'accueil.



Le Congrès avait pour cadre le château construit à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle sur les plans de Mansart et qui abrite maintenant les services municipaux.

Les Congressistes furent tout d'abord invités à se restaurer dans une des salles des communs avant de prendre place dans la grande salle d'honneur du château, cependant que leurs accompagnants étaient guidés vers la visite des musées et des monuments de la Ville.

Peu après 9 heures, M. Pelletier, adjoint municipal, délégué aux affaires culturelles et Président de deux Sociétés musicales aiglones, accueillait officiellement les quelques quatre-vingt-dix délégués avec une cordialité qui donnait le ton pour cette matinée de travail.

Ensuite, le Président André Petit remerciait les délégués représentant les sociétés des cinq départements qui avaient pu

faire le déplacement et transmettait les excuses de certaines personnalités avant de donner la parole au Secrétaire Général, M. R. Ouvrier, pour la lecture du rapport moral.

Ce rapport, constitué du condensé des activités des différentes commissions, ainsi que des manifestations musicales qui se sont déroulées tout au long des mois séparant le précédent congrès, qui s'était tenu à Rugles, dans l'Eure, en octobre 1983, de celui du jour, fut approuvé à l'unanimité.

Parole fut donnée ensuite à M. P. Colombani, ancien Trésorier Général, qui avait fait le déplacement depuis Bordeaux, pour présenter le bilan financier de l'exercice 1983.

Ce dernier laisse apparaître une légère perte qui ne met pas la situation budgétaire de la Fédération en danger, mais qui indique la nécessité de prendre des dispositions pour faciliter la gestion rendue délicate par les retards de règlements de cotisations et de subventions.

Depuis le départ de M. Colombani, et en attendant la nomination de son remplaçant, c'est le Président qui a dû assumer la charge de la trésorerie en plus de ses lourdes charges fédérales et confédérales.

Un nouveau trésorier a été pressenti et doit être élu par l'Assemblée Générale et le Conseil d'Administration de ce jour ; il prendra ses fonctions ensuite après l'approbation de la gestion intérimaire.

Vient ensuite un long débat sur la nécessité de majorer les cotisations des Sociétés, en fonction des différentes augmentations ressenties de toutes parts, en particulier par les services postaux, la cotisation confédérale, le prix du journal et les autres frais de fonctionnement.

Certaines sociétés, ayant de petits budgets, font état des difficultés ressenties.

Enfin, un tarif dégressif, tenant compte de l'importance des Sociétés, est adopté.

Le Président parle ensuite de la régionalisation et lit un projet de statuts nouveaux qui devront tenir compte de la division en deux parties de la région



normande ; de toute façon, ces statuts devront être étudiés par le Conseil d'Administration avant d'être soumis à l'approbation lors d'une assemblée générale en 1985, pour entrer en application le 1<sup>er</sup> janvier 1986.

M. André Bellis, Vice-Président Général, prit la parole à son tour pour rendre compte des résultats globaux des épreuves et examens et pour expliquer les nouvelles dispositions qui sont mises en application ou vont y être mises progressivement, en matière d'enseignement de la musique.

Il est ensuite procédé au vote pour la nomination des membres du Conseil d'Administration et pendant le dépouillement du scrutin, les responsables des différentes commissions prirent la parole tour à tour pour exposer ce qui s'est passé au sein de chacune d'elles en cours d'année.

Ont été entendus successivement :

M. R. Ouvrier, dans un rapport sur le service des récompenses.

M. E. Genvrin, dans un compte rendu sur le stage qui s'est tenu à Port-Bail, dans la Manche.

M. de Saint Jorre, dans un compte rendu sur le stage de Falaise pour les jeunes du Calvados.

M. F. Koch, qui fit un exposé détaillé sur le stage des jeunes musiciens d'harmonie et le stage de direction qui s'est tenu à Déauville et des commentaires sur les musiques d'harmonie, leurs tendances et leur avenir.

Mme G. Aucher fit un rapport sur les orchestres et écoles d'accordéons ; examens, festival, orgue, etc., et se fit le porte-parole de M. Cauvet pour parler de l'unique orchestre à plectres de Basse Normandie, lequel se situe à Gavray, dans la Manche.

M. J.-P. Mouton, responsable de la commission des Batteries-Fanfaires, n'ayant pu assister au Congrès, c'est M. B. Pringault, de Messei, qui parla du stage de Forges-les-Eaux et fit un appel pour organiser des stages analogues dans les autres départements, à l'occasion des vacances scolaires.

Enfin, M. A. Petit lut le rapport de M. R. Denis sur l'activité des sociétés chorales, en particulier sur le Festival de chant choral de Bernay et la participation des chorales dans le cadre du 40<sup>e</sup> anniversaire du débarquement.

Après les rapports des commissions, le résultat des élections fut proclamé et l'ordre du jour étant épuisé, les congressistes se retrouvèrent au vin d'honneur offert par la Ville, dans la même salle, sous la présidence de M. R. Boudet, Maire, Conseiller Général et Député Honoraire, qui prononça une allocution de bienvenue.

M. Pelletier, adjoint, à son tour, retraça le passé musical des Sociétés Aiglones et de certains musiciens, tel M. M. Angot, qui prit une part active à la vie musicale de la cité pendant plus de cinquante ans, ainsi qu'à la Fédération Musicale de Normandie, dont il fut un fervent serviteur aux côtés du Président F. Anne.

Le Président A. Petit leur répondit en exposant les grandes espérances qui résulteront du nouvel enseignement dispensé dans les écoles de musique de

notre pays, et en remerciant vivement la ville de l'Aigle pour l'accueil chaleureux qui est fait ce jour à la Fédération et aux délégués qui sont venus assister à ce congrès.

On se retrouva ensuite dans la grande salle de restaurant du Centre Aéré du Bois de la Pierre où un succulent et copieux déjeuner était servi aux quelques cent dix convives.

La journée devait se terminer dans la salle municipale où un public de plus de six cents personnes s'était massé pour écouter le concert de clôture.

La première partie était réservée aux prestations des Sociétés locales : la Chorale « Allegro », dirigée par Jean Carbonnel, les musiciens Aiglons (Sociétés Juniors), dirigée par Mme Jenny Fouche ; la Société Symphonique, dirigée par Raymond Lapie et l'Harmonie Municipale « Lyre Aiglone », dirigée par Jean Potier.

La deuxième partie était réservée à l'Harmonie « La Fraternelle » de Caen, dirigée par André Bellis et complétée par sa Batterie-Fanfane, dirigée par André Matte.

Toutes les interprétations de ce concert furent saluées par des applaudissements nourris et chaleureux, mais les points forts furent sans conteste « l'Ouverture du Roi d'Ys », d'Edouard Lalo, les « Variations sur un Air du Pays d'Oc », de Louis Cahuzac, « New Baroque », de Ted Huggens, pour l'exécution desquels les artistes de la « Fraternelle » reçurent une véritable ovation.

Une journée fort bien remplie se terminait alors assez tardivement et les congressistes se retirèrent chacun vers sa ville et sa société de musique, en attendant la prochaine réunion régionale.

Il reste à remercier la Ville de l'Aigle et les organisateurs aiglons pour la réussite totale de ce congrès.

## **CONDE-SUR-HUISNE**

### **L'Harmonie fête Sainte-Cécile**

L'Harmonie de Condé-sur-Huisne, chère au Président G. Caillon, fête, samedi 24 novembre 1984, Sainte-Cécile, devant un public de qualité où l'on remarquait la présence de M. Olivier, Sénateur ; M. Lecorre, Maire ; M. Loistrov, chef ; et ses musiciens donnaient le concert de Sainte-Cécile dans un répertoire varié de Ch. Gounod ou J. Strauss. Nous entendîmes du Moderne, de J. Cowe et le célèbre « In the mood », de G. Miller.

A l'entr'acte, MM. Frédéric Huard, Franck Huard et Jacky Normand reçoivent la médaille d'honneur de l'Harmonie pour 10 ans de présence à l'Harmonie.

Les musiciens offrirent une magnifique plaquette à l'honneur de Sainte-Cécile au Chef Loistrov pour les 7 années de dévouement.

Bonne Sainte-Cécile 1984.

## **RANDONNAI**

### **La fanfare fête la Sainte-Cécile**

Samedi 8 décembre, la Fanfare de Randonnai donnait son concert de Sainte-Cécile.

Dans le public, l'on remarquait la présence de M. Durand, Conseiller Général ; M. Sabatier, Maire et l'ensemble des maires voisins et conseillers municipaux.

En effet, ce concert revêtait une grande émotion : c'était le dernier concert sous la baguette de notre ami et chef Emile Villette.

Plus de 50 ans de Musique à l'ami Emile et 20 ans de Direction.

C'est en mai 1962 qu'il prit, d'urfe main de maître, la Direction de la Fanfare, toujours avec sourire et affection, il mena ses hommes à l'extase de la Musique.

Qui, mieux que ces quelques lignes de Marcel Proust pour l'identifier, mon cher Maître et Ami :

« La musique a été une des plus grandes passions de ma vie. Elle m'a apporté des joies et des certitudes ineffables. La preuve qu'il existe autre chose que le néant, auquel je me suis toujours heurté partout ailleurs. »

Merci Emile, de nous tous.

Patrick Durand prend la direction de notre fanfare et nous lui adressons nos vœux de réussite.

**Michel LOISTROV**  
S/Chef et Secrétaire

M. Ouvrier, Secrétaire de F.M.N. et ami de M. Villette, a remis à Sylvain Hillière la médaille de bronze de la F.M.N.

## **Haute-Normandie**

### **Seine-Maritime**

#### **DIEPPE**

#### **Concert de la Sainte-Cécile**

C'est avec un peu de retard sur la date officielle que l'Harmonie a donné son concert de Sainte-Cécile le 2 décembre 1984, dans la Salle du Centre Culturel Jean-Renoir à 16 heures, sous la direction de Claude Dantigny.

Alors que les musiciens se préparaient en coulisse, telle ne fut pas leur joie lorsqu'à l'ouverture du rideau, ils virent un public si nombreux, cinq cents personnes environ.

C'est donc avec chaud au cœur qu'ils commencèrent leur audition avec « Exodus » de Devogel, « leur indicatif ».

Puis ils interprétèrent la « Quatrième Marche » de F. Paer, qui fut jouée pour la première fois lors du Mariage de Napoléon et de Marie-Louise. Ce morceau a été arrangé par D. Dondeyne ; de Jean-Sébastien Bach, le très connu « O Jésus, que ma joie demeure » ; dans un genre très différent, mais tout aussi connu, le « Pays du Sourire » de Franz Lehár, qui nous rappela les différences de sentimentalité existant entre l'Orient et l'Occident. Cette fantaisie regroupait des passages de l'Opérette en trois actes, le soliste au trombone étant Luc Henry.

Et nous n'avons pas quitté l'Orient, puisque l'orchestre continua avec « Au jardin d'une pagode chinoise » de Ketelbey, thèmes favoris orientaux.

A l'entracte, les musiciens laissèrent la place à la chorale de l'Ecole de Musique de Forges-les-Eaux, qui interpréta différents chants classiques et contemporains,

*Cmf*

*Promenade  
à travers  
nos régions*

dirigée par Gervais Denaneville et accompagnée au piano par O. Wandesher, et l'harmonie partit à nouveau en Chine avec « China-March » de R. Allemens. Mais ensuite, il y eut un changement total de style avec « Pastorale » de Boucard, pour flûte solo et Harmonie. Mme Leboucher, qui est premier prix du Conservatoire de Caen et titulaire du pupitre de flûte-solo de l'orchestre d'harmonie de Caen, et que les fonctions de son mari retiennent à Dieppe, a interprété avec brio ce solo.

« Aventure Western » de J. Darling, nous emmena au Far West où la vie s'écoule calme et tranquille, puis le tam-tam des Indiens retentit ; la patrouille se forme aux accents de la musique ; elle part et s'éloigne, le calme revient, les femmes chantent, les vieux serveurs noirs répondent avec un negro spiritual, la patrouille revient ; alors, s'élève un chant d'allégresse qui finit en apothéose. Et voilà la fin du concert avec « New Baroque », suite de Ted Huggens qui se compose de trois parties : ouverture, air, gigue.

Pour remercier le public qui fut très généreux en applaudissements, l'harmonie joua « Mexican Trompets » qui n'était pas prévu au programme, espérant avoir fait passer aux auditeurs un agréable après-midi.

### **MONTVILLE**

#### **Tournée d'information sur les nouvelles méthodes d'enseignement de solfège**

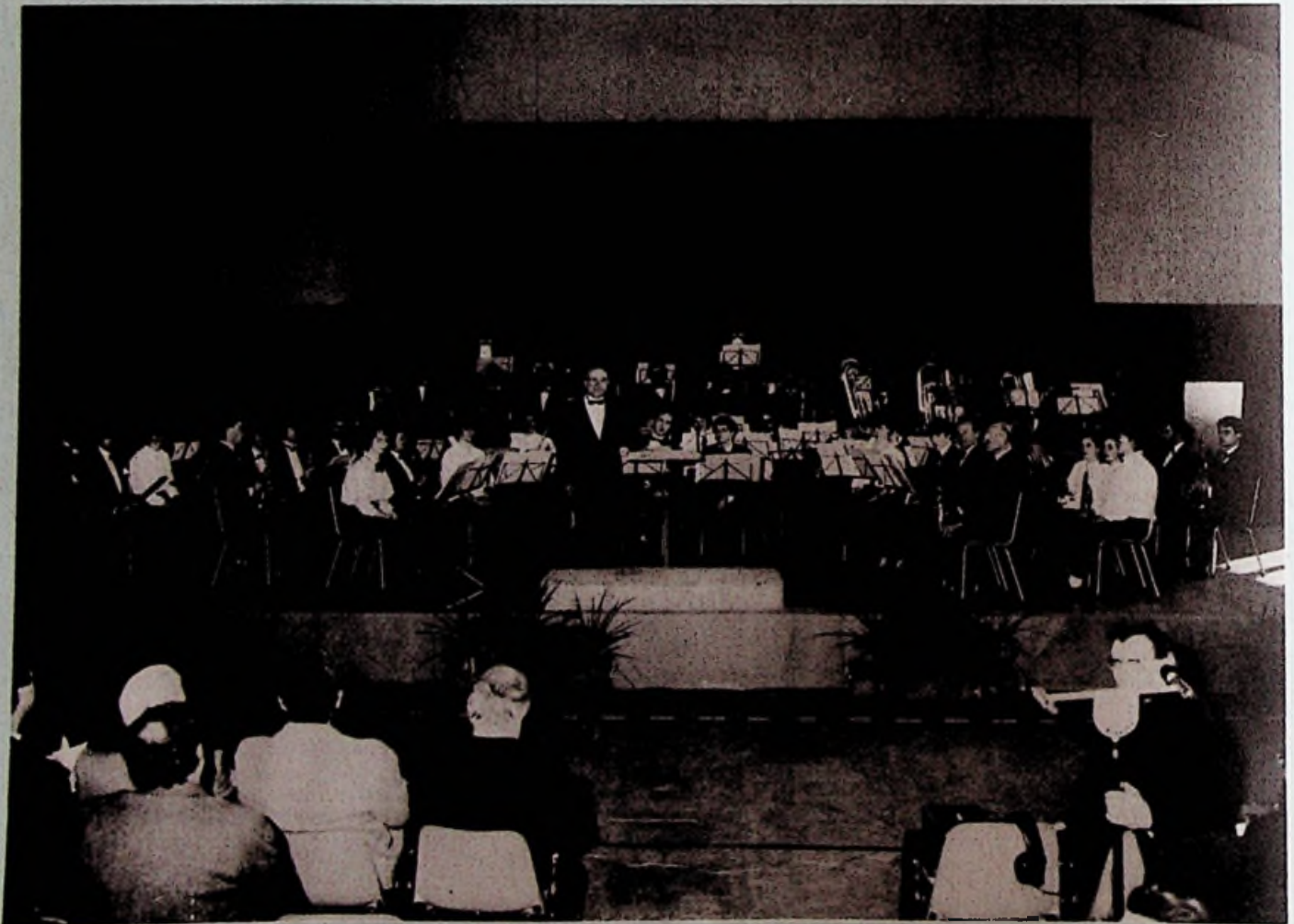
Le dimanche 17 février, l'Union Musicale de Montville organisait avec l'accord de l'Union Départementale de Seine-Maritime, une Journée d'information sur les nouvelles méthodes d'enseignement du solfège dans les Conservatoires, consacrée aux niveaux Débutants A et B.

L'Union musicale de Montville, association régie par la loi de 1901, accueillait donc ce jour-là, les Directeurs et Enseignants de diverses Sociétés et Ecoles de Musique.

Y étaient représentées les villes de Doudeville, par M. Paul Capron (représentant également l'U.D. d'Aumale, de Blangy-sur-Bresles, de Forges-les-Eaux, Dieppe, Fontaine-le-Bourg et Montville).

Nous remercions Mme Croix, professeur au Conservatoire de Caen, qui par son sens élevé de la pédagogie, sa maîtrise de la technique et de la connaissance, a apporté à tous les participants des données, des moyens sur la nouvelle orientation indispensable pour la formation de nos jeunes. Cette journée s'est déroulée dans une ambiance très chaleureuse, la matinée fut clôturée par un apéritif, à la suite duquel un repas fut servi sur place pour ceux qui venaient de loin ou le désiraient.

Enfin, après la séance de travail de l'après-midi, une conversation, où chacun put échanger ses impressions et évoquer ses problèmes, eut lieu autour du verre de l'amitié, qui clôtura cette enrichissante journée pour l'avenir de nos jeunes et de la Musique.





Sarthe

LA FERTE-BERNARD

57<sup>e</sup> assemblée générale de la Fédération Départementale des Sociétés de Musique de la Sarthe

La Fédération Départementale des Sociétés de Musique de la Sarthe a tenu sa 57<sup>e</sup> assemblée générale à La Ferté-Bernard. Malgré le mauvais temps, qui sévissait ce dimanche 17 février 1985, ce congrès fut une réussite totale.

Dans son propos d'ouverture, dès 9 h 30, le Président fédéral Daniel Hureau mit l'accent sur l'enseignement musical, un enseignement qui doit apporter toutes les garanties nécessaires au bon fonctionnement de la Musique. L'enseignement musical reste, sans nul doute, le problème n° 1 pour les responsables fédéraux et confédéraux. Notre Fédération, consciente des difficultés dues aux changements des méthodes d'enseignement musical, mettra tout en œuvre pour réussir, en organisant des stages d'informations et en programmant des séances de présentation d'instruments de musique dans les Ecoles, avec des professeurs qualifiés nantis de prix de Conservatoire.

L'après-midi était consacré entièrement à la musique. La salle du C.O.S.E.C. était pleine à craquer de spectateurs venus des quatre coins du Département pour écouter un concert que l'on pourrait qualifier de prestigieux.

La première partie de concert était assurée par l'Harmonie Fertoise dont le président, M. Guég, et le Directeur, M. Xavier Pelluard, ont donné l'occasion d'apprécier le talent des musiciens locaux à leur juste valeur. Que ce soit Legeay, professeur de percussion, ou bien encore Eva Pelluard, tous ont été remarquables, peut-être aussi parce que la direction est toujours bonne. Si le chef d'orchestre est bien vivant et présent, il est toujours possible d'aller plus loin. Le programme que proposait l'Harmonie Fertoise était caractérisé par son éclectisme : aux morceaux plutôt solennels, comme le praeludium n° 8 de Jean-Sébastien Bach, succédaient des morceaux plus vifs et entraînants. C'était « The happy cyclist » de Ted Huggens, ou bien encore « Can't take my eyes of you » particulièrement bien interprétés.

Quant à la deuxième partie de ce concert, elle nous donnait cette sensation d'être en contact avec la rigueur musicale.

Joël Besson, qui dirige avec maestria l'Orchestre d'Harmonie de la Fédération, exige des musiciens tout ce que peut leur demander un Chef d'Orchestre. Donnant pour chaque mouvement le parfait tempo, il insuffle l'énergie à tout l'ensemble. Il faut dire que les morceaux qu'il nous fit entendre étaient d'un haut niveau musical.

Il y avait au programme :

1. La Force du Destin, ouverture de Giuseppe Verdi.
2. Concerto de Carl Maria Von Weber. Clarinette Solo : Marie-Cécile Courcier, Médaille d'or du Conservatoire du Mans ;

Médaille d'or du Conservatoire de Rueil-Malmaison.

- a) Allegro.
- b) Adagio.
- c) Rondo.

3. Divertissement de Marcel Poot.

4. Boléro de Maurice Ravel.

5. 5<sup>e</sup> Symphonie du Nouveau Monde, de Antonin Dvorak. Hautbois Solo : Antoine Lazennec, Médaille d'or du Conservatoire du Mans, Médaille d'or du Conservatoire de Boulogne.

- a) Largo.
- b) Final.

6. Le Vol du Bourdon, de Rimsky-Korsakov.

Ces deux formations musicales, chacune dans un style différent, mais de qualité, remportèrent un vif succès.

Il est à signaler que l'Orchestre départemental d'Harmonie créé en 1983 par le Président Daniel Hureau est constitué uniquement de musiciens amateurs issus des différentes sociétés musicales fédérées et de quelques élèves de l'Ecole Nationale de Musique du Mans.

Notons, enfin, la présence à ce concert du Député-Maire de Marolles-lès-Braults, Conseiller Général et Président de la Commission départementale Culturelle, M. Pierre Gaschet qui est un brillant défenseur de nos Sociétés Musicales et Ecoles de Musique.

La soirée se termina par un vin d'honneur offert par la Municipalité Fertoise, au cours duquel le Maire adressa ses félicitations et remerciements à tous les musiciens.

Le Président Daniel Hureau concluait ainsi : « Merci à vous tous pour l'excellent concert que vous venez d'exécuter ; par votre travail, votre sérénité et votre talent, vous venez de donner à vos ensembles des titres de noblesse bien mérités. »

LE MANS

La vie du Clair Accord Manceau

« Le samedi soir 17 novembre 1984, Adultes, Jeunes et Parents des Jeunes fêtaient la Sainte-Cécile. Après présentation de notre répertoire, nous étalions les projets d'avenir : soigneuse préparation pour l'opération « portes ouvertes » au Complexe Renault, le 20 décembre 1984.

**Le journal qui est routé à la date prévue n'est pas toujours distribué à des dates régulières, dans les différentes régions, ceci n'est pas de notre fait et nous voudrions demander aux annonceurs qui offrent des emplois de ne pas décourager les demandeurs qui les interrogent après la date limite, faute d'avoir reçu leur journal normalement.**

**Nous les en remercions chaleureusement.**

Notre Ensemble a sept ans, un tableau explicatif avec photos à l'appui retrace sa progression et ses activités. Les Auditeurs de notre Concert l'apprécient.

Le 10 février marque les trente-quatre musiciens amateurs autour de leur Chef : M. Raymond Zeliker. C'est la création de notre premier disque, conçu au Palais des Congrès au Mans.

Projet : les retrouvailles avec les Musiciens de la Siègne à Gavray pour un Concert commun le 28 avril 1985.

Oui, la mandoline se porte bien au Mans.

« Les Cénomans en action. »

Poitou-Charentes

Charente

COGNAC

L'Harmonie municipale et le Branle-Bas de Cognac

Parmi ses associations, la Ville de Cognac compte l'Harmonie et le Branle-Bas Cognaçais.

La municipalité de Cognac nomma un Directeur au Conservatoire, M. Da Silva, et le chargea de restructurer ces sociétés.

La première préoccupation de ce dernier fut de mettre en œuvre un programme assez moderne, évitant dans la mesure du possible, des transcriptions du début du siècle qui ne sont malheureusement plus appropriées aux effectifs et à l'éventail des instruments de nos sociétés actuelles. A chaque concert, des œuvres de Jazz ont été présentées ; elles recueillirent un bon succès et firent l'unanimité auprès du public. Mais, contrairement aux apparences, il est très délicat d'interpréter ce genre de musique qui demande en plus de la rigueur rythmique et d'une parfaite maîtrise de l'instrument, un certain style.

Actuellement, l'Harmonie municipale de Cognac compte cinquante-cinq membres. Les élèves du Conservatoire le désirant, participent à la vie de la société et apportent chaque année un peu de sang nouveau. Ces derniers sont encadrés par leurs professeurs, tous premier prix de Conservatoire.

Il faut aussi souligner le dynamisme du Bureau et de son Président Michel Tison, qui crée une ambiance amicale, contribue à un travail régulier et fructueux, et a su responsabiliser notre jeunesse.

Depuis 1984, l'Harmonie municipale est dotée d'un nouvel uniforme.

Le Branle-Bas Cognaçais a fait preuve lui aussi d'initiative. En cette période où tout le monde se démotive, se désintéresse, la société continue de vivre : prenons pour preuves ses prestations, concerts, cérémonies, toujours fort bien réussis. Elle voit arriver chaque année de nouveaux éléments. A ce sujet, voilà deux années que la société a sa propre école de Batterie-Fanfare. Ces cours se déroulent dans sa salle de répétition. Pour le moment, la société compte vingt-cinq membres.

Cmf



Voilà en quelques mots un bref tour d'horizon de l'état de nos sociétés à Cognac. Mais si vous voulez mieux nous connaître, nous vous invitons à notre concert annuel de gala du 22 avril et nous aurons l'occasion de vous parler du grand concours national de Musique que le Comité des Fêtes de Cognac, allié pour la circonstance à ces deux sociétés musicales, organise le dimanche 22 juin 1986.

A bientôt.

### Charente-Maritime

#### SAINT-DENIS-D'OLERON

Une rue Marc Patoizeau  
Chef de Musique 1921-1979

Par un triste dimanche d'automne, les musiciens de la Philharmonique de Saint-Pierre et ceux de la Lyre Dyonisienne étalent rassemblés pour le baptême de cette rue.

Né le 23-11-1921 à Saint-Denis, son père était musicien, Marc Patoizeau, à 17 ans, entre sur les rangs de la société locale. La guerre survint et les musiciens adultes partirent faire leur devoir, l'activité musicale de la société s'en ressentit.

Pourtant, Marc Patoizeau ne resta pas inactif. Pour apporter une aide aux combattants, et bientôt nombreux prisonniers, il créa une troupe théâtrale, dont les

benefices furent versés à la Croix-Rouge. En 43, il part outre-Rhin au titre du S.T.O. A son retour en 1945, il reprend ses anciennes activités, et la direction de la société. Il entreprend la formation de jeunes musiciens, dont beaucoup sont encore à la Société.

Il comprend bien vite la nécessité de grouper les trois sociétés oléronnaises : l'Echo du Château, la Philar de Saint-Pierre et la Lyre de Saint-Denis. Cette union permit de rassembler quelque soixante-dix musiciens, et surtout d'aborder des programmes plus sérieux qui, lors ses exécutions, comblèrent les auditeurs.

Toute cette activité lui valut l'attribution en 1965 de la Médaille de la F.S.M.O., puis en 1971 celle de Bronze décernée par la C.M.F.

En décembre 1979 il s'est éteint dans sa maison natale. Ses musiciens, ses amis et de nombreuses personnes l'accompagnèrent à sa dernière demeure.

Lorsque M. Max Laverny, Maire Adjoint, représentant M. le Maire, excusé, découvrit la plaque commémorative, les musiciens interprétèrent : « La Marche Pontificale » de Gounod, et ensuite « La Marche des Ruines d'Athènes » de Beethoven. « La présence de la famille du défunt rendit cette cérémonie plus émouvante dans sa simplicité. »

L'U.D. 17, la F.M.P.C. et la C.M.F. appréciant à sa juste valeur cette initiative, remercient M. le Maire et les membres du Conseil Municipal d'en avoir pris la décision, ce qui perpétue la mémoire de Marc Patoizeau.

R. Labbé

### Vienne

#### CHATELLERAULT

Stage des Jeunes Musiciens  
de l'U.D. de la Vienne

L'Union Départementale des Sociétés Musicales et Chorales de la Vienne et le Groupement des Ecoles de Musique du Département, présidés par M. Pierre Nocquet, ont organisé leur stage annuel des Jeunes Musiciens les 23 et 24 février à Châtellerault. La Société Musicale « La

Châtelleraudaise » s'est chargée de l'organisation matérielle qui fut parfaite — qu'elle en soit félicitée et remerciée.

Ce stage s'était fixé un double but : d'une part, la formation des Jeunes Chefs de Musique du département, et d'autre part le perfectionnement des cent cinquante jeunes de moins de 20 ans venant des écoles de musique du département. Selon leurs capacités, ces jeunes ont formé deux ensembles : l'un d'un niveau élémentaire, l'autre d'un niveau supérieur. Ils ont travaillé des œuvres de Hautvast, Rossini, Offenbach, Tchuor, Fromin, Swearingen, Walter et Luypaerts, sous la direction technique de Philippe Dulat.

Philippe Dulat, jeune compositeur, titulaire de nombreux premiers prix du Conservatoire National de Paris : prix de composition, de direction, de violon, etc. (une de ses œuvres, son Concert pour violon et orchestre, vient d'être créée à la salle Gaveau). Il est actuellement professeur d'Harmonie et d'Analyse aux conservatoires de Douai et d'Issy-les-Moulineaux.

Grâce à son talent, à son dynamisme, à ses qualités pédagogiques, ce stage fut prolifique. Tous, Chefs de Musique et Instrumentistes, garderont de ces deux jours un excellent souvenir, ne serait-ce que par les connaissances qu'ils ont pu acquérir.

Une quarantaine de majorettes d'un excellent niveau ont évolué au cours du concert de clôture suivi par environ six cents auditeurs enthousiasmés.

Ces journées se sont déroulées sous la présidence de M. Robert Dhumeau, Président de la Fédération Musicale Poitou-Charentes et Administrateur de la Confédération Musicale de France, assisté des membres du bureau de l'Union Départementale dont M. De Cock Charles, Directeur de l'Harmonie de Civray et de son Ecole de Musique, qui vient de recevoir les Palmes académiques.

### Provence-Côte d'Azur

#### Alpes-de-Haute-Provence MANOSQUE

Hommage des Sociétés musicales  
et de la Ville à Félix Sappei qui quitte  
la présidence de la Fédération  
des Alpes-de-Haute-Provence

Le nom et l'empreinte de Félix Sappei resteront gravés dans l'histoire de la musique. Une « histoire », « son » histoire, qui s'assimile aussi à un immense dévouement pour ce retraité de l'Equipement E.D.F. qui, depuis deux décennies, préside aux destinées des Sociétés musicales, poste auquel vient de lui succéder Espérance Gatto. Comme son prédécesseur, ce dernier saura d'ailleurs mener haut et loin les couleurs de notre ville, débordant bien au-delà des limites locales.

Au terme des assises des Sociétés musicales des Alpes-de-Haute-Provence, dimanche à la M.J.C., ses collègues et amis ont couronné la carrière musicale de Félix Sappei. Hommage auquel s'est associé la





ville dont le Premier magistrat M. Cabanne a remis à M. Sappei la Médaille de Manosque.

#### Un pionnier

M. Félix Sappei, 79 ans, a donc présidé pendant 20 ans la Fédération des Sociétés musicales, tâche dans laquelle il s'est donné à fond. Alors qu'il était adjoint à la culture (sous la municipalité Aubert-Millot), il a contribué à la naissance du Conservatoire de notre cité, ainsi qu'à l'ouverture d'écoles de musique dans les villages environnants. Longtemps, il s'est occupé de l'organisation d'examens, présidant lui-même les jurys.

Depuis octobre dernier, c'est M. Gatto qui lui a succédé et, avant-hier, on fêtait ce départ, dans le cadre d'une chaleureuse manifestation à laquelle participaient autour du maire, les adjoints, des élus, ainsi que les amis et collègues du récipiendaire à qui nous adressons nos vives félicitations.

Des mains du président Gatto, M. Sappei se voyait remettre un magnifique trophée de la Fédération 04, cadeaux ainsi que la Médaille de la ville de Manosque par M. Cabanne.

### Bouches-du-Rhône MARSEILLE

#### Lei Tambourinaire de Santo-Estello

La Confédération Musicale de France a décerné la Médaille « Vétéran » avec Etoile à MM. Félix Faure, Vice-Président Administratif du groupe et Lazare Olive, Secrétaire Général ; la Médaille d'Argent à M. René Olive. La Médaille d'Argent de la Renaissance Française a été attribuée à M. Alain Riccardelli, Conseiller de la société ; la Médaille de la Fédération des Sociétés Musicales des Bouches-du-Rhône à M. Bernard Colin.

Toutes nos félicitations aux dévoués récipiendaires.

### Vaucluse

#### AVIGNON

#### Premier concours départemental de piano

Sous l'initiative de la Fédération, une première vient d'être réalisée avec l'organisation d'un concours de piano qui mettait en compétition des jeunes élèves des

écoles de musique de L'Isle-sur-Sorgue, Montfavet, Sorgues, Orange, Monteux.

Comme dans ces circonstances, chaque candidat devait interpréter 2 morceaux imposés, qui avaient été au préalable choisis par la Commission Musicale.

De niveaux « Débutant » et « Préparatoire », ils étaient nombreux à se présenter devant le jury qui était composé de Mme Tronconi, M. André tous deux Membres de la Commission Technique Départementale, et d'un invité, M. Arrue, Professeur de piano à l'Ecole de Musique de Carpentras.

Sous la bienveillance de leurs professeurs, tous les candidats avaient très soigneusement préparé leurs morceaux, mais suivant le jeu, il fallait des gagnants dont le classement était désigné suivant délibération du jury :

#### Catégorie Débutant :

- 1<sup>er</sup> prix : Patrice Pascal, de L'Isle-sur-Sorgue ;
- 2<sup>e</sup> prix : Julie Caparos de Saumane ;
- 3<sup>e</sup> prix : Isabelle Barelle, d'Orange.

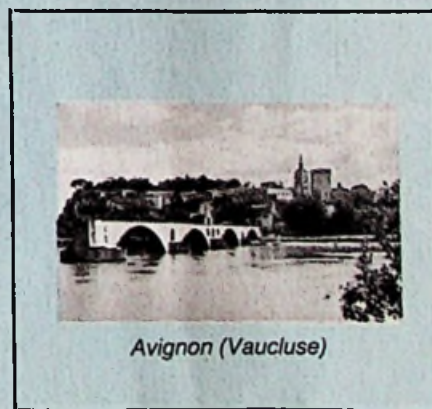
#### Catégorie Préparatoire :

- 1<sup>er</sup> prix : Cécile Leconte, de L'Isle-sur-Sorgue ;
- 2<sup>e</sup> prix : Sylvia Pascal, de l'Isle-sur-Sorgue ;
- 3<sup>e</sup> prix : Maud Joffre de Montfavet.

De nombreux prix avaient été offerts par le Conseil Général de Vaucluse, la Ville d'Avignon, la Caisse d'épargne, l'Atelier Musical et le Kiosque à Musique d'Avignon. A l'heure de la remise des récompenses, il appartenait au Président Départemental M. Trinquier de dire toute sa satisfaction de voir ainsi réunies, les écoles de musique, que ces genres d'épreuves ne pouvaient que stimuler les élèves et les encourager à persévérer.

Mme Roig, Adjoint au Maire d'Avignon accompagnée de M. Agu, Conseiller Municipal, devait remettre les coupes et les diplômes aux lauréats.

En conclusion à ce concours qui se déroulait à Montfavet dans l'Auditorium de l'Echo Musical, les Directeurs des Ecoles de Musique unanimes souhaitaient que de telles initiatives aient des lendemains, l'on murmure même un prochain concours pour les Clarinettes et les Trompettistes pour la rentrée prochaine.



Avignon (Vaucluse)



## Var

### SAINT-RAPHAEL

Pierre Tomei à l'honneur lors de la galette des Rois de « L'Estudiantina »

Au sein de « L'Estudiantina », groupe musical que dirige depuis de nombreuses années Pierre Tomei, règne une atmosphère d'amitié réelle, d'enthousiasme et de sincérité, qui lui ont valu toutes les sympathies.

Il faut rappeler que maintenant elle ne comporte plus de chanteurs mais uniquement ou presque des instruments à corde principalement des mandolines.

M. Léon Rose, président de la Fédération musicale du Var, a tenu, au cours du repas de « L'Estudiantina », chez Mireille, à l'occasion de la traditionnelle galette des Rois, à souligner ce merveilleux climat.

Il y faisait d'ailleurs allusion au cours des quelques mots prononcés. Car le président Rose avait une mission bien agréable à remplir, remettre à Pierre Tomei, deux récompenses.

La médaille d'honneur d'argent de la Fédération musicale du Var, pour l'animation de ce groupe, et son rayonnement régional ; « un honneur qui revient à tous, au

groupe tout entier » comme le précisait l'heureux récipiendaire.

Mais Pierre Tomei recevait aussi, pour les quinze années passées à la direction de « L'Estudiantina », la médaille de la Confédération musicale de France.

C'est avec un sourire heureux aux lèvres, et nanti de ces deux nouvelles médailles, que M. Pierre Tomei, entouré du président du comité d'animation culturelle, M. Georges Bernard, remerciait l'assemblée et présidait ce repas réunissant tous les musiciens et leurs amis, venus partager dans une chaleureuse ambiance les galettes des Rois.

On retrouvera « L'Estudiantina », en avril pour un concert en l'église des Templiers.

## Rhône-Alpes

### Ain

#### BOURG-EN-BRESSE

Compte de la journée technique du dimanche 19 février 1984

L'École de Musique de Bourg-en-Bresse a servi de cadre à une journée technique de tambour ouverte aux musiciens de la première à la cinquième année et au-delà pour toutes les sociétés du département quelle que soit leur appartenance fédérale.

Cette journée était organisée par l'Union départementale des Fédérations et Sociétés de Musique de l'Ain en collaboration avec le Comité technique Rhône-Alpes de la C.F.B.F. (Confédération française des batteries, fanfares), sous la responsabilité de M. Paterno, chef de la Renaissance de Bourg-en-Bresse. Une cinquantaine de musiciens ont participé à ce stage. L'animation technique était assurée par MM. Mourrier, Flamand, Chatelet (de Replonges), Batezat (de Neuville-sur-Saône),

Gauthier (de Saint-Didier-de-Formans), Vignon Père et Fils (de Tarare) et Mercier (de Trévoux). Tous sont des grands prix fédéraux de tambour.

Au terme de ces travaux, une démonstration a été offerte par ces spécialistes qui a été appréciée non seulement par les stagiaires mais par les chefs et présidents de sociétés qui étaient venus en observateurs.

## Week-end en Autriche

Voyage tant attendu par tous, bien que nous ne soyons pas tout à fait remis du week-end précédent, bien rempli par la réception de notre homologue allemand : la Fanfare de Bad-Kreuznach-Planig.

Nous sommes la seule société française invitée à participer aux festivités commémorant le 175<sup>e</sup> Anniversaire de la libération du Tyrol. Il eût fallu pour bien faire arriver en fin d'après-midi ce vendredi 6 pour l'ouverture du Festival, ce qui nous était absolument impossible, la plupart ne pouvant se libérer un jour plus tôt.

Départ donc vendredi, à 21 heures, voyage toute la nuit en traversant la Suisse avant d'arriver au but : le Tyrol. Trajet assez long puisqu'il est d'environ 750 kilomètres. Arrivée à Schwaz aux alentours de 8 heures pour le petit déjeuner pris sous un immense chapiteau, puis installation dans notre lieu d'hébergement qui est en l'occurrence une gymnase dans des conditions un peu précaires tout de même : matelas à même le sol avec une couverture, tous côte à côte, hommes et femmes, jeunes ou moins jeunes.

Entre 11 h 30 et 12 h 30 précises : déjeuner toujours sous chapiteau ; car à 13 heures, a lieu la mise en place pour le défilé de la jeunesse.

Après-midi de la jeunesse sous chapiteau : prestations des différents groupes de jeunes : danses folkloriques...

Entre 17 et 18 heures : mini-défilé puis concert sur une place où la Société recueille beaucoup d'applaudissements. Après ce concert direction Stans, village tout proche où nous prenons notre repas au restaurant. Ensuite concert dans ce même village au théâtre de verdure très agréable ; l'assistance n'est pas nombreuse mais très chaleureuse.

Retour à notre lieu d'hébergement : le gymnase où une infime partie se décide à aller se coucher. Mais la majorité préfère, malgré la fatigue et le sommeil, se rendre au chapiteau pour éventuellement danser. Mais nous nous contenterons de déguster bières et saucisses, car la piste de danse est inabordable. Retour plus ou moins bruyant au gymnase à une heure déjà bien avancée de la nuit.

Le dimanche la journée va être dure et il faut commencer de bon matin. Le petit déjeuner sous chapiteau doit être pris avant 8 heures. Chacun a pu remarquer avec étonnement le bon ordre et la rapidité du nettoyage du sol herbeux sous chapiteau après la soirée d'hier soir.

8 h 30 : C'est le grand rassemblement et la mise en place du gigantesque défilé qui va suivre. Le terme « gigantesque » n'est pas exagéré puisque 130 sociétés y participent soit environ 6.000 personnes ce qui paraît inimaginable tant que l'on ne l'a pas vu de ses propres yeux et qu'on n'y a pas participé.



On ne peut que féliciter la bonne organisation car bien que l'attente fût un peu longue (une centaine de sociétés partaient avant nous !), une fois le départ donné, le défilé restera régulier et fluide d'un bout à l'autre.

La longueur du circuit à emprunter était impressionnante également : 14 kilomètres environ. C'était certainement le plus long que nos musiciens aient connu. Mais ils ont été applaudis et encouragés tout du long. Ils n'ont jamais eu un succès tel. Quelle ne fut pas leur émotion au centre de la petite ville de Schwaz particulièrement, d'être acclamés aux cris de : « Vive la France, vivent les Français », et de recevoir des pluies de fleurs et même des bouquets entiers ! Chacun n'est pas près de l'oublier.

Il sera près de 15 heures lorsque nous serons de retour au chapiteau où un casse-croûte saucisse nous attend.

Ensuite petite promenade pour achats souvenirs à Pertisan. Puis nous prenons nos repas dans les hôtels qui nous hébergeront respectivement le soir.

La soirée se prolongera tard dans la nuit pour un bon nombre de sociétaires (il faut bien faire honneur au Schnaps !).

Lundi matin, le départ est prévu aux alentours de 7 heures car nous avons une bonne route devant nous. Puisque nous voyageons de jour, nous n'emprunterons pas le long tunnel du voyage-aller et pourrons admirer ce magnifique panorama de montagnes. La traversée de l'Autriche, puis de la Suisse est longue, aussi nous n'arriverons qu'après 15 heures pour prendre notre repas au restaurant de Meitenried où nous étions attendus pour le déjeuner. Après avoir prévenu de notre retard par téléphone, nous serons malgré tout gentiment accueillis.

Nous reprendrons notre route ensuite puis, après un arrêt à Bellegarde, vu la chaleur intense et la soif, nous arrivons à Bourg vers 20 h 30 bien fatigués, mais ravis de ce magnifique voyage dont nous ne pourrions nous lasser de parler, en espérant qu'une telle occasion de voyage se présentera une nouvelle fois à nous.

## VARIAT

### Festival de Musique Bresse-Revermont

L'heure tourne, l'orage menace, et plusieurs fanfares, encore, doivent monter sur le podium. Mais il faut pourtant que je prenne et vous m'en excuserez, quelques minutes à ce Festival. En effet, c'est un très grand honneur pour l'Espérance de Viriat de recevoir aujourd'hui, dans le cadre de cette Fête de la Musique, les sociétés voisines et amies de la Fédération, la batterie-fanfare de la Renaissance, et la Société « Die lustiger Schuppessen » de Planig, près Bad-Kreuznach, et c'est un très grand honneur pour nous de vous accueillir dans Viriat en fête, M. Chambaud, conseiller général, M. le Maire de Viriat, M. le Président de la Fédération départementale et de la Fédération Bresse-Revermont, MM. les Présidents, les Responsables et Délégués des Fédérations et Sociétés, Mesdames, Mesdemoiselles, messieurs, mais vous recevoir est aussi un grand honneur pour tous les gens de notre commune, et c'est bien pour cela que le Comité d'organisation regroupe à la tête des dirigeants de notre fanfare locale,

et des personnes (dont votre serviteur), « hors fanfare », si je puis dire, c'est pour que soit largement reflété, et traduit, ce profond souci d'associer à la préparation, au déroulement de cette Fête de la Musique, et à l'accueil de nos invités de ce jour et amis, l'ensemble des Viriatais, dont la participation, soit dit en passant, a comblé, et même largement dépassé, nos espérances.

Il y a d'ailleurs dans cette formule, qui tend par ailleurs à se généraliser dans la région, et qui réunit les connaisseurs et les profanes, la Société locale et toutes les bonnes volontés, un excellent moyen de faire largement connaître et apprécier la musique populaire, nos fanfares, nos cliques et leurs exécutants, leurs dirigeants, sans cesse à la tâche pour améliorer la qualité de leur savoir-faire artistique, et musical, et, ô noble idéal, former les jeunes qui, chaque année, doivent s'intégrer à leurs aînés et assurer l'indispensable relève.

Aujourd'hui, le village a voulu recevoir dignement, dans un cadre que nous avons pensé pouvoir être agréable et reposant, préparé par des dizaines de bénévoles de tous âges, que les conditions atmosphériques du printemps n'ont ni favorisés, ni rebutés.

Aujourd'hui, les douze secteurs de notre commune ont animé le défilé, après plusieurs semaines de travail, et vont recevoir chacun, ce soir, une des sociétés participantes.

Aujourd'hui, plus de 500 musiciens ont assuré un défilé impeccable, et donnent un concert de haute qualité.

De tout cela, il restera quelque chose, inévitablement, à la gloire de la musique populaire.

Et on comprend dès lors pourquoi les candidats au concours de solfège et d'instruments de notre Fédération Bresse-Revermont étaient moins de 200 en 1975, et sont plus de 400, en 1984. Chaque Festival apporte sa pierre à l'édifice, c'est évident, et je crois que le Festival 84 aura, lui aussi, rempli son rôle.

Les remerciements du Comité d'organisation iront à tous, musiciens et dirigeants, Fanfares d'honneur de la Renaissance et

de Planig, amis de la Musique, de la Musique populaire, amis de l'Espérance de Viriat, Public, nombreux, averti et attentif, Officiels aussi qui apportez votre soutien par votre présence, souvent aussi par vos appuis administratifs et budgétaires.

Cet après-midi, ai-je dit, le temps nous est compté. Je vais donc sans plus tarder laisser la place à la fanfare suivante, la Lyre Fraternelle de Polliat, en vous redisant une dernière fois : Merci, merci à tous et à chacun, bonne fin de Concert, et bonne soirée !

Et, parodiant (gentiment) une expression sportive fort moralisante et réconfortable, je conclurai :

Et maintenant, que la musique populaire gagne !

Je vous remercie.

Le Commissaire général  
du Festival :  
M. GERBIER,  
Maire adjoint.

## Région parisienne

### Essonne

#### ETRECHY

#### Assemblée générale de la Fédération musicale de l'Essonne

L'Assemblée Générale de la Fédération Départementale des Sociétés Musicales de l'Essonne s'est tenue à Etréchy le dimanche 20 janvier, en présence, et avec la collaboration de M. Sergent, Vice-Président du Conseil Général de l'Essonne, de M. Casagrande, Maire d'Etréchy, et de M. Lelièvre, Directeur de l'A.D.I.A.M. 91 montrant une fois de plus, s'il en était besoin, l'importance qu'ils accordent aux Sociétés Musicales d'amateurs de notre département.

Malgré le peu d'adhérents représentés, ce que déplora M. Louet, Président de la Fédération lors de son allocution, le quorum était atteint et la séance fut ouverte par un mot de bienvenue de M. Casagrande.

Les rapports d'activité de l'année écoulée furent adoptés à l'unanimité et l'attention se porta sur les prévisions de cette saison, les circonstances actuelles réclamant un resserrement étroit des liens entre Sociétés.

Mais le sommet fut atteint lorsque M. Sergent parla de l'éventualité d'une internationalisation du Festival de Musique d'Etréchy prévu les 8 et 9 juin prochains, et ce, dans le cadre de l'année Européenne de la Musique.

La séance fut close par la réélection des administrateurs sortants.

A la suite d'un rapide, mais excellent repas (emploi du temps oblige), les participants revenaient à la salle des fêtes pour le concert de la Fanfare d'Etréchy.

Il est peu de mots qui expriment la chaleur et la complicité qui existent entre musiciens. Il fallait assister à ce spectacle pour être enveloppé dans le charme de la présentation des morceaux par les jeunes élèves de la Fanfare devenus acteurs d'un jour, et se laisser entraîner à travers l'univers musical par la baguette amicale et sûre du talentueux Jean-Noël Lefebvre.



*Conf*



*Promenade  
à travers  
nos régions*

Un rêve qui mena un public chaleureux de Bagdad avec Boieldieu à Antibes avec Sydney Bechet en passant par Vienne où Johann Strauss souleva l'enthousiasme, après un détour par Harlem.

Un grand moment musical fut l'interprétation du difficile Concertino pour clarinette de Carl Maria Von Weber par Isabelle Guyoton qui fit ressortir parfaitement la richesse et la coloration de cette œuvre du début du XIX<sup>e</sup> siècle.

Faire ressentir à l'assistance l'amitié et la cohésion qui animent les Sociétés Musicales d'amateurs, voilà ce qu'à réussi chaque musicien d'Etréchy, de l'amusant petit cireur de Harlem au directeur, soutenu par une admirable organisation supervisée par M. Milley, Président de la Fanfare et menée tambour battant par l'omniprésente secrétaire Mme Pelissier.

S'il existait une rubrique « Ce que vous avez manqué », cette après-midi exceptionnelle figurerait en tête de colonne.

### **Hauts-de-Seine COLOMBES**

#### **Très beau concert de l'Harmonie Municipale**

Dans le grand salon de l'Hôtel de Ville, dimanche 27 janvier, à 15 heures, cet Orchestre donnait un magnifique concert.

Il débutait par une Marche « Galéjade » composée par le Président de l'Harmonie M. René Vallée, très applaudi.

Ensuite, une fantaisie pour clarinette Erwin de Meisteir, interprétée par

M. F. Poulard, avec accompagnement de l'Orchestre, dirigé avec talent par M. Bernard Bruyère, directeur Adjoint.

Que dire de cet artiste clarinettiste, magnifique sonorité, dextérité, délicatesse surprenante interprétation de M. F. Poulard, bravo et félicitations à cet artiste.

La première partie du programme était réservée à la Musique Classique, l'Ouverture d'Egmont de Beethoven, et ensuite, la Marche du Sacre du Prophète de Meyerbeer.

En deuxième partie, Musique Moderne Glenn Miller Story de Meinhold, Réflexions Of This de Huggens, et pour terminer une fantaisie sur Porgy and Bess de Gershwin.

Grande Assemblée parmi laquelle on notait la présence de Mme Le Savouroux, Maire Adjoint, déléguée au jumelage ; de Mme Arends, conseillère Municipale ; de M. Lecoindre, Président du Cercle Symphonique ; de M. Foussard, notre brave ami, ancien Directeur adjoint de l'Harmonie et du Conservatoire.

En résumé, très bon concert, bonne direction de M. Bernard Bruyère, et félicitations à tous les Musiciens de cet excellent Orchestre de l'Harmonie.

### **PARIS**

#### **Le Club musical des P.T.T.**

Pour le Club Musical P.T.T. de Paris, l'année 1985 sera placée toute entière sous le signe de son vingtième anniversaire.

C'est, en effet, en 1965 qu'une dizaine d'agents P.T.T. originaires de province et des départements d'outre-mer, réunis par hasard pour accompagner en musique le départ d'un collègue, eurent l'idée de créer une association qui leur permettrait de continuer de pratiquer un art dont ils avaient commencé d'apprécier les plaisirs avant d'arriver dans la capitale.

Ce n'est pas le lieu ici de faire l'histoire du Club ; disons seulement que, au fil des mois et des ans, la dizaine de musiciens est devenue quelques centaines — 750 actuellement — et que l'Ecole de Musique organisée de toute pièce accueille la majorité des adhérents qui n'ont qu'un souci : progresser dans le domaine qui leur est cher.

Un vingtième anniversaire, cela se marque par des manifestations exceptionnelles. Elles ne manqueront pas tout au long de l'année.

Il y a d'abord, prévu de longue date, le déplacement de l'Harmonie à Göttingen (R.F.A.) pour le week-end de Pentecôte, trois concerts prévus.

Egalement programmé, depuis longtemps, la visite de nos amis allemands (14 au 17 juin) qui donnera lieu également à trois concerts.

Non programmée cette fois, il y aura la participation du Club au spectacle Orfeo 2 organisé par la Biennale de Paris pour l'inauguration de la grande halle du Parc de La Villette.

Il y aura enfin une dizaine de petits concerts « spécialisés » organisés dans le studio Raspail, ancienne salle de cinéma rachetée par les Services Sociaux pour être mise à la disposition des sociétés de personnel P.T.T. Cette salle d'une contenance de deux cents places environ permettra à de nombreuses petites formations du Club (jazz - accordéon - folklore...) et aux professeurs de l'Ecole de Musique de se produire devant un public motivé.

\*\*

Mais revenons aux concerts faisant l'objet de cet article. Pour le Club, l'année 1985 a commencé par les deux concerts d'hiver traditionnels donnés en la salle des Congrès du Ministère P.T.T., 20, avenue de Ségur, à Paris, les 18 et 20 janvier.

Les responsables ont voulu que ces concerts soient quelque peu différents l'un de l'autre : si l'Harmonie a été présente le vendredi et le dimanche avec un programme identique, l'autre partie a été le vendredi consacrée à l'Ecole de Musique et le dimanche aux formations dites de Variétés.

\*\*

Les professeurs de l'Ecole, qui œuvrent dans l'ombre tout au long de l'année ont été mis volontairement à l'honneur avec quelques-uns de leurs élèves. Le vendredi soir, nous avons eu ainsi l'occasion d'applaudir : — Quatre élèves de l'Ecole de percussion dirigés par Patrick Pilossian dans une composition de ce dernier — Batterie à quatre.

Après ce début tapageur, c'est Francesca Perissinotto et son partenaire Louri-

**Conservez ce journal**

**IL FACILITERA VOS RECHERCHES**

**La Confédération Musicale de France fait un effort constant pour vous donner un très beau journal. Nous vous demandons de souscrire un abonnement, d'abonner vos amis. Vous bénéficierez ainsi des magnifiques articles que nous publions à votre intention.**

... qui nous ont invités à faire un  
... Brésil.

... ensuite deux numéros de  
... de grande musique.

... Napoléon nous enchança de sa  
... et harmonieuse par deux airs  
... de Cosi Fan Tutte de Mozart et de  
... Espagnole de Ravel.

... Pierre Carlier exécuta au piano  
... une rare maîtrise la Barcarolle de  
... Chopin.

... Pour terminer cette partie, Eric Thibault,  
... de quelques élèves, nous fit rêver  
... nous conviant au royaume de la musi-  
... que synthétique.

..

... Le dimanche 20 janvier ce furent quel-  
... formations Variétés du Club, parmi  
... les plus anciennes et les plus connues, qui  
... furent à leur tour mises en vedette.

... Tout d'abord là « formation Variétés »  
... proprement dite dirigée depuis de nom-  
... breuses années par François Gauthier,  
... bien connu des milieux musicaux de la ca-  
... pitale car Secrétaire Général de l'Union  
... des Fédérations Musicales de la Région  
... Ile-de-France.

... Ce fut ensuite la formation Accordéons  
... dirigée depuis l'origine par Maurice Poirier,  
... et à laquelle M. Bruno Tafani, professeur  
... de la classe Accordéon du Club avait ap-  
... porté son concours.

... Puis, celle des Gills, la plus ancienne du  
... Club composée en majorité de Réunion-  
... nais, qui nous offrirent un petit voyage  
... dans leur île (Direction Fred Mansard).

... Enfin, la toujours classique et toujours  
... appréciée formation de jazz animée par  
... deux pionniers de l'association restés  
... jeunes malgré les années écoulées : Mi-  
... chel Balleux et Robert Brigout, surent ter-  
... miner avec entrain et bonne humeur ce  
... concert dominical.

\*\*

... Quant à l'Harmonie, présente aux deux  
... concerts, elle exécuta sous la direction de  
... Marcel Naulais et de Raymond Mouchet  
... son premier Sous-Directeur (le second  
... étant François Gauthier), un programme  
... très éclectique composé de :

— l'Ouverture de Carmen de Georges  
... Bizet (il faut bien sacrifier à la mode puis-  
... que Carmen connaît actuellement un re-  
... gain d'actualité) ;

— la très classique Symphonie in C de  
... F.-J. Gossec ;

— l'Ouverture de Poète et Paysan, bien  
... connue des sociétés musicales ;

— le très gracieux Bal de Béatrice  
... d'Osca de Raynaldo Hahn ;

— les Heures Sénégalaises Rhapsodie  
... d'André Jean Avignon ;

— et pour terminer sur une note mo-  
... derne, On Brodway For Band Music de  
... M. Faust et Scheffer.

... Mais un anniversaire est toujours l'occa-  
... sion de revenir sur le passé.

... En regardant en arrière, le Club a voulu le  
... faire en évoquant ses disparus au travers  
... de la mémoire du plus connu d'entre eux,  
... Claude Pujos, qui fut régisseur du Club, de  
... 1972 à 1978.

... Pour diriger, hors programme, une  
... œuvre composée par Claude Pujos, Ségur  
... d'Arènes, qui fut jouée en son temps par la

formation Variétés et qui a été réécrite  
pour harmonie par Raymond Mouchet, les  
responsables du Club ont fait appel au  
Commandant Dautricourt.

Le Commandant Dautricourt, véritable  
père de l'Harmonie P.T.T. en 1966 et qui  
jouit, depuis 1980, d'une retraite bien méri-  
tée, a donc repris du service pour un soir  
et un après-midi, et ce fut certainement le  
moment le plus émouvant de ces concerts  
quand il nous fut donné d'entendre cette  
marche qui deviendra l'indicatif du Club.

Ajoutons que la présentation du concert  
fut assurée par Edouard Monstin, titulaire  
du Pupitre de Percussion à l'Harmonie et  
qui a su nous faire profiter de ses talents  
de conteur et de magicien.

Un Auditeur, membre du Club.

### Encore « une première » pour l'orchestre à Plectre S.N.C.F. (Paris).

1945-1985... quarante ans déjà que  
l'Orchestre à Plectre S.N.C.F. de Paris a  
vu le jour à l'initiative du regretté René  
Marteau.

Quarante ans au cours desquels il aura  
connu tous les honneurs, accession à la  
division d'honneur internationale et surtout  
le grand prix international du disque de  
l'académie Charles Cros.

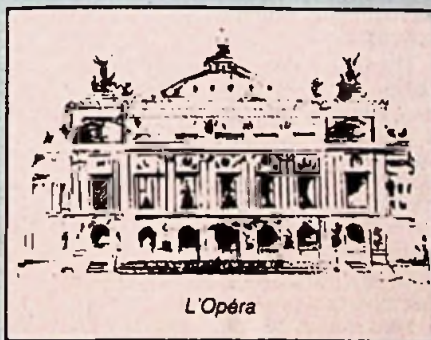
Malgré cela, c'est encore « une pre-  
mière » que son Directeur Artistique et ses  
musiciens ont vécu en ce dimanche 10 fé-  
vrier à Neuilly-Plaisance (93).

Cet après-midi là, les affiches annon-  
çaient « Une Grande Matinée de Musique  
Classique ».

Que l'O.A.P.S.N.C.F. ait été choisi pour  
en assurer la première partie... rien d'ex-  
traordinaire en cela, mais ce qui l'était par  
contre, c'est que la seconde partie était  
confiée à l'Orchestre de l'Ile-de-France, le  
célèbre O.D.I.F. pour les Initiés, ensemble  
de 60 musiciens professionnels, pour la  
plupart prix de conservatoire et qui plus  
est, placés sous la baguette de Roland  
Chagnon !

L'effet de surprise passé, il fallait se ren-  
dre à l'évidence : l'O.A.P.S.N.C.F. n'avait  
jamais eu, depuis sa création, un tel défi à  
relever, d'autant plus qu'une telle affiche  
provoquait certains remous dans le monde  
des musiciens professionnels et allait drai-  
ner vers la salle des fêtes les mélomanes  
les plus avertis de la région.

Et le jeudi précédent le concert, Jean-  
Marie Wilmaut d'inviter ses musiciens « à  
se serrer les coudes, à jouer 20 % au-  
dessus de leur valeur ». Que ne leur aua-  
t-il pas demandé Jean-Marie Wilmaut, à



ses musiciens ! mais demandant avec le  
sourire, il était certain d'être écouté.

Écouté, il le fut ! Je me garderai bien  
étant moi-même assez crispé derrière mon  
pupitre ce jour-là, de porter un jugement  
sur notre prestation. D'ailleurs, il y avait un  
auditeur beaucoup plus qualifié que moi  
pour donner ses impressions en la per-  
sonne de Roland Chagnon lui-même qui a  
accepté avec beaucoup de gentillesse de  
m'adresser ses appréciations. Je vous les  
livre sans y avoir changé, ne serait-ce  
qu'une virgule. - *D'abord, l'inévitable  
panne de micro ! Vous voyez d'ici la jeune  
présentatrice Véronique Kohl (aussi gra-  
cieuse qu'intimidée) attendre gentiment  
l'intervention du régisseur...*

*Ça marche ?...ça marche !... Et ça dé-  
marre.*

— *Le Moulin de la Forêt Noire (R. Eil-  
enberg) musique d'atmosphère plus que  
descriptive.*

— *Poète et Paysan (Suppe) où, pour  
une vingtaine de mesures particulièrement  
redoutables, chaque musicien souhaitait  
être un peu plus vieux de quelques minu-  
tes. Mais, quelle performance !*

— *Impéria (M. Maciocchi) dans lequel  
le compositeur, dans ce nouveau morceau  
de concours, n'a pas fait « de cadeaux »  
aux exécutants.*

— *Songe Fantastique (C. Guindani) où,  
personnellement j'ai trouvé quelques lon-  
gueurs et une inspiration limitée... mais les  
interprètes n'y étaient pour rien.*

— *Nadedja (M. Maciocchi) étourdiss-  
ante czarda qui a déchainé la salle au  
point de réclamer un Bis.*

*Dirigeant la seconde partie du concert  
avec le concours de l'Orchestre de l'Ile-de-  
France, je « n'en menais pas large » au  
cas où il y aurait eu un Ter, un Quarto,  
un...*

*Pas étonnant que le public (la salle était  
pleine) ait été enthousiasmé par la presta-  
tion de cette formation aussi impeccable  
dans sa présentation que dans l'exécution  
des œuvres — et tant pis si une ou deux  
« attaques » n'ont pas été irréprochables  
ou si un petit « décalage » a failli devenir  
dangereux (ces petites choses se produi-  
sent également dans les orchestres les  
plus prestigieux du monde).*

*J.-M. Wilmaut, à la tête de son orchestre  
avait du mal, face au public chaleureux, à  
retenir son émotion.*

*Quant à moi, émerveillé par ce que je  
venais d'entendre, j'étais aussi ému que  
lui et pourtant... et pourtant, 20 minutes  
plus tard, c'était à moi d'entrer en scène...*

« Roland CHAGNON »

Roland Chagnon me l'a affirmé par la  
suite : « j'écris ce que je pense » et sûr  
qu'il fut favorablement impressionné ; la  
meilleure preuve nous l'avons eue lors-  
qu'après l'interprétation de Poète et Pay-  
san, bondissant de son siège comme un  
diable jaillit de sa boîte, il se précipita vers  
J.-M. Wilmaut pour le féliciter très, très  
chaleureusement.

Bien d'autres rendez-vous sont inscrits  
au calendrier de l'orchestre : son 39<sup>e</sup>  
concert de gala le 24 mars, le 1<sup>er</sup> festival  
de musique de l'U.A.I.C.F. Ouest au Mans,  
les 4 et 5 mai, le concours national de  
musique de Limoges, les 25 et 26 mai,

*Emf*



Saint-Michel-sur-Orge, le 22 juin et en octobre, un enregistrement à FR3. Lille suivi, le lendemain, d'un concert à Valenciennes.

Si vous étiez tenté par la perspective de jouer dans un orchestre à Plectre dirigé par un chef d'orchestre professionnel, prix de conservatoire — le fait est assez rare pour être signalé — sachez que les répétitions ont lieu tous les jeudis soir : salle de l'Harmonie, Gare Saint-Lazare à Paris. (Pour tous renseignements, écrire à l'Orchestre à Plectre S.N.C.F., 19, rue d'Amsterdam, 75008 Paris.

A. HOINANT

## Val-d'Oise

### ARGENTEUIL

#### Estudiantina : Récital de Guitare

Le samedi 2 février 1985, les guitaristes de l'Estudiantina d'Argenteuil ont donné un récital de guitare au Parc Camélinat à Argenteuil, 21 heures.

Le programme, très varié, nous permet d'entendre :

- Bernard, Isabelle et Agnès Renvoise :
  - Sonate de Corelli ;
- Guy Le Roux et Lucien Vincentelli :
  - Montagne Sainte-Geneviève de Django Reinhardt ;
- Philippe Duthoit :
  - Barcarolle d'Emilio Pujol,
  - Venitiana d'Emilio Pujol,
  - 3 Chansons Populaires Mexicaines de Manuel Ponce ;
- Jacques Vangansbeke :
  - Prélude n° 3 de Villa Lobos,
  - Choros de Villa Lobos,
  - Prélude et Guarania d'Hector Ayala ;
- Alain Trotte :
  - Prélude n° 1 de Villa Lobos,
  - Prélude n° 2 de Villa Lobos,
  - Prélude n° 5 de Villa Lobos,
  - Hommage à Debussy de Manuel de Falla,
  - La Filla dei Marxant de M. Llobet,
  - Canço del Lladre de M. Llobet,
  - Danza Característica de Leo Brouwer,
  - Elogio de la Danze de Leo Brouwer.

Un très beau programme qui permet de goûter tout le charme de la guitare grâce à ces talentueux guitaristes. Un nombreux public apprécia la technique et la musicalité de ces artistes à travers ce programme difficile. Alain Trotte, après de nombreux rappels, interpréta : Le Prélude n° 3 de Villa Lobos.

### Concert de Musique Ancienne

Le samedi 2 mars 1985, à 21 heures, dans la Salle du Parc Camélinat à Argenteuil, Soirée de Musique Ancienne aux chandelles : Récital de Sonates pour Mandolines du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Ces sonates furent interprétées par : Didier Le Roux, Mandoline ; Eric Depret, Mandoline ; Jean-Paul Bazin, Mandole et Mandoline ; Guy Le Roux, Guitare.

Au programme :

- **Giacchino Cocchi** : Sinfonia à deux mandolines et basse, en Ré Majeur (allegro assai — largo — allegro) ;
- **Gabrielle Léone** : Duo numéro 1 pour deux mandolines, en Do Majeur (allegretto — larghetto — presto) ;
- **Emanuele Barbella** : Duo numéro VI pour deux mandolines, en Do Majeur (andante maestoso — andantino — giga presto assai) ;
- **Giuseppe Giuliani** : Duo pour deux mandolines, en Si bémol Majeur (largo) ;
- **François de Chancy** : Suite numéro 4 en Sol mineur pour mandole (recherche — allemande (sic) — courante — courante — courante — sarabande) ;
- **Gaetano Boni** : Sonate numéro XII pour mandoline et basse, en Do Majeur (allegro — sarabande — allegro) ;
- **Antoine Riggiari** : Variations sur la Fustemberg, pour mandoline ;
- **Pietro Denis** : Caprice numéro 6 pour mandoline et basse en Do Majeur ;
- **Gabriele Léone** : Sonate numéro III pour mandoline et basse, en Do Majeur (andante — allegretto — presto) ;
- **Prospero Caucciello** : Trio pour deux mandolines et basse, en Fa Majeur (allegro — andante — allegro).

Ces concerts — aux chandelles — de Musique Ancienne pour mandoline sont toujours suivis par un public de connaisseurs qui viennent découvrir ces œuvres originales ressurgies du XVIII<sup>e</sup> siècle et interprétées dans le style et la technique de l'époque.

Tout cela grâce au Quatuor de l'Estudiantina d'Argenteuil qui est animé par Didier Le Roux, le musicologue de la Mandoline.

### Concert de printemps

Le dimanche 17 mars 1985, l'Estudiantina d'Argenteuil a donné son Concert de Printemps dans la Salle des Fêtes, Jean-Vilar, dans le cadre du double anniversaire : 50 ans de la Municipalité d'Argenteuil et les 35 ans de l'Estudiantina d'Argenteuil.

Malgré ce deuxième tour d'élection cantonale, M. Robert Montdargent, Député-Maire, M. Robert Ouvrard, Premier Adjoint Conseiller Général, et de nombreux Conseillers Municipaux assistaient au concert.

Parmi le public, on pouvait noter la présence de M. Sylvain Dagosto, Compositeur, directeur de l'Ensemble Instrumental à Plectre du Conservatoire Municipal de Musique de Longjumeau, de M. Roger Baron, directeur de chorale depuis plus d'un demi-siècle, de M. Loustalet, Président du Symphonie-Accordéon-Club de Ruell-Malmaison.

Le programme — très varié — comprenait des œuvres originales pour orchestre à plectres et de grandes transcriptions

d'ouvertures célèbres, un concerto de 1800 dont le manuscrit est à la Bibliothèque Nationale de Vienne, des pièces — pour mandolines — originales du XVIII<sup>e</sup> siècle, de la musique contemporaine pour orchestre à plectres, japonaise, italienne et allemande. En résumé, un très beau programme éclectique :

- Myrthalia, ouverture de Mario Maciocchi
- Sérénade et Menuet de Takashi Kubota.
- Le Mariage Secret, ouverture de D. Cimarosa (arrangé Mario Monti).
- Concerto en Sol Majeur pour Mandoline Anonyme (1800) ; allegro moderato — Romance — Rondo, (ranscr. Mario Monti) ; Soliste Eric Depret, 1<sup>er</sup> Prix de Mandoline et d'Education Musicale du Conservatoire d'Argenteuil.
- Music For Play, d'un jeune compositeur italien : Claudio Mandonico, Entrata — Canzone — Ritmico, magistralement dirigé par Didier Le Roux, très bon concertiste et musicologue de la mandoline et qui est codirecteur de l'Estudiantina.
- Quatuor de l'Estudiantina :
  - Sinfonia à deux mandolines et basse de Gioacchino Cocchi, en Ré Majeur ;
    - Allegro assai — Largo — Allegro.
  - Trio pour deux mandolines et basse de Prospero Caucciello, en Fa Majeur.
    - Allegro — Andante — Allegro.
  - Mandolines : Didier Le Roux — Eric Depret ; Mandole : Jean-Paul Bazin ; Guitare : Guy Le Roux.
  - Conga de Siegfried Behrend.
  - Si j'étais Roi, ouverture d'Adolphe Adam, (arrangé, V. Arienzo).
  - La Danse des Heures de l'Opéra « La Joconde » d'A. Ponchielli, (arrangé V. Billi).

Un très beau concert de l'Estudiantina d'Argenteuil qui est classée en Division d'Honneur.

Mario Monti mène une campagne pour que le C.A. de Mandoline, ou du moins, le diplôme d'Etat de professeur de mandoline soit créé. Nous avons une promesse verbale du Directeur Général de la Musique.

Une action est en cours avec l'aide de professeurs de mandoline et de directeurs de Conservatoires agréés.

Le Ministre de la Culture envisage une mise en place de nouveaux C.A. (flûte à bec, accordéon, jazz, musique électro-acoustique, classe d'orchestre, classe d'ensemble choral). La Mandoline ne doit pas être oubliée !

## Yvelines

### MANTES-LA-VILLE

#### Assemblée générale du 20 janvier 1985

Après quelques paroles de bienvenue, il est procédé à la lecture du rapport moral qui sera adopté à l'unanimité.

Puis le Président Meissonnier nous donna quelques précisions supplémentaires, notamment au sujet des stages organisés par la Fédération :

1. Le stage de Poissy a comporté 30 heures de musique et a vu l'exécution de 13 œuvres différentes. En fin de stage, un concert fut donné à Ecquevilly sur invitation de l'Ecole de Musique. 35 stagiaires ont répondu présent à ce stage.

2. Il est prévu un nouveau stage vers la Toussaint 1985, mais celui-ci ne devrait



envisager que 45 places vu les défections de dernière minute l'an dernier.

D'autre part, ce stage sera ouvert à partir de P2 au lieu de E1.

3. Nous devons envisager en cours d'année un stage d'accordéon et un autre de plectres.

Pour ce qui est des examens fédéraux, il est prévu une commission d'études s'inspirant des textes.

Il est, à ce propos, recommandé impérativement de bien faire les trois premières années de formation musicale.

M. le Président nous fait savoir que tous les bordereaux d'examen doivent parvenir à la Fédération avant le 30 septembre, les autres ne pourront pas être pris en compte.

## ORCHESTRE DEPARTEMENTAL

Celui-ci donnera 5 concerts cette année : le 20 janvier à Mantes, le 10 février à Beynes, le 23 mars à Poissy, le 21 avril à Aubergenville, le 28 avril à Saint-Rémy-lès-Chevreuse.

En dehors du Président Meissonnier, un changement de chef est prévu à la direction de l'Orchestre selon les villes : M. Fillion à Mantes, M. Nuixa à Beynes, M. Logue à Poissy, M. Doucet à Saint-Rémy-lès-Chevreuse. Il est prévu une commission pour le choix des morceaux de cet orchestre pour l'année 85-86.

— Il est instamment demandé à toutes les sociétés adhérentes de régler leur cotisation avant le 28 février.

— M. Peyre nous fait part, à son grand regret, de la dissolution de l'Ecole de Musique de Villiers-le-Mahieu, pour des problèmes financiers qui semblent insolubles.

— M. Doucet exprime quelques critiques au sujet du journal qui a plusieurs fois changé de titre sans prévenir ses lecteurs.

D'autre part, la plupart des articles sont bien trop longs et pas intéressants, il est plus question de petits fours, apéritifs ou vins d'honneur que de musique.

Certains instruments, entre autres l'accordéon, semblent assez oubliés. D'autre part, certaines querelles affichées concernent peut-être quelques adultes, mais pas les enfants dont nous avons à nous occuper.

— M. Doucet fait aussi une proposition en ce qui concerne la formation de jeune chef, sans que ce soit une règle que ces derniers soient invités par différentes formations à s'entraîner à la direction.

— Mme Desvigne nous dit que les Ecoles de Musique peuvent faire partie des ayants-droit à la loi sur les T.U.C. Ce renseignement sera contrôlé.

— Mme Desvigne propose également des échanges de morceaux entre sociétés musicales.

— M. Meissonnier nous parle du Diplôme d'Aptitude pour animation des Sociétés Musicales. Ce dernier semble très difficile mais sérieux et très utile pour l'avenir.

— La parole est donnée à M. Bathomé pour lecture du rapport financier (en annexe) qui est adopté à l'unanimité.

Il est ensuite fixé le prix des cotisations pour 1986. Celui-ci sera porté à 160 F (adopté à l'unanimité).

Renouvellement du Conseil d'Administration : tous les membres sont réélus à l'exception de Mme Lemarrec, M. Ledoigt, démissionnaires qui sont remplacés par M. J.-P. Fillion de Mantes-la-Ville, Aucher, F. Bouafle, élus à l'unanimité.

Ce dernier est également désigné comme représentant à l'Assemblée Générale, Région Ile-de-France, en remplacement de M. Nuixa qui ne peut continuer à assumer cette charge et est démissionnaire.

Les prochaines Assemblées Générales sont prévues en 1986 à Poissy et en 1987 à Versailles.

Pour terminer, M. Doucet propose, ce qui est adopté, que les Directions des Sociétés Musicales demandent l'attribution d'une médaille à M. le Président Meissonnier, pour son service rendu à la cause de la Musique.

## MANTES-LA-JOLIE

### F.M.Y. : Une belle réussite

A l'occasion de l'Assemblée Générale de la F.M.Y. réunie à Mantes-la-Jolie et qui a vu la reconduction de la majorité des membres à l'exception de Mme Lemarrec, démissionnaire, remplacée par J.-L. Fillion, avait lieu un après-midi musical dans la Salle Jacques-Brel, qui fut des plus réussis.

Nous avons été honorés de la présence de M. le Député Schreiner, de M. le Sénateur Martin, du Conseiller Général, président du district, M. Boyer, de M. le Maire de Mantes-la-Ville, M. Godin accompagné de son adjoint à la Culture M. Bacon, et évidemment du Président de l'Harmonie de Mantes-la-Ville, M. Gueganou et de son chef, M. J.-L. Fillion ainsi que de nombreux conseillers municipaux.

La médaille du Centenaire de l'Harmonie de Mantes-la-Ville remise à son président fut accrochée par celui-ci sur le fanion de cette société sous les vivats du public. Puis, le président Meissonnier, après cette première décoration, a remis à M. le Maire la médaille d'honneur de la confédération.

Ces différentes manifestations ayant lieu au cours de l'entracte, il s'en est suivi quelques courtes interventions toutes consacrées à la musique et notamment le rappel du nom des différents chefs qui se sont succédés depuis un siècle à la tête de cette harmonie : MM. Champeau, Valancher, Girardin, Marchand, Mutel, Marigaux et Jean Ledoigt qui le fut pendant les 38 dernières années avant de céder la baguette à M. J.-P. Fillion. Malgré une alerte, heureusement fautive, à la bombe, le concert s'est déroulé dans l'enthousiasme d'un public de plus de 600 personnes où fut interprété les œuvres suivantes par l'Orchestre Départemental qui ouvrait le feu :

1. Music for the Royal Fireworks de Haendel.
2. Choral and Beguine d'Eric Osterling.
3. Essay for band de Brent Heisinger, sous la direction de M. Guy Meissonnier.

Le temps aux musiciens de se mettre en place, c'est l'Harmonie de Mantes-la-Ville, dirigée par J.-P. Fillion qui nous fit goûter successivement les charmes d'American Patrol, Stephen Foster's Songs, A travers la Hongrie de François Menichetti, Le bal de Béatrice d'Este et la Marche dans les ruines d'Athènes.

Après un entracte, au cours duquel en dehors des remises de médailles et allocutions, il y eut une inspection minutieuse des lieux (bombe ?), l'ensemble des Harmonies de Poissy, Aubergenville, Saint-Rémy-lès-Chevreuse et Mantes-la-Ville, en compagnie de l'Orchestre Départemental des Yvelines, nous interprète la Symphonie Funèbre et Triomphale d'Hector Berlioz, dirigée par M. Meissonnier.

L'ensemble de ces œuvres fut applaudi de manière triomphale par un public plus que séduit et auquel le président Meissonnier dut s'excuser de ne pouvoir bisser une telle œuvre.

Inutile de dire que l'accueil, tant au buffet campagnard de midi qu'à la réception du soir, fut parfait pour ne pas dire plus.

Merci à tous.

Le secrétaire.

*La Confédération Musicale de France est avant tout une association à mission culturelle.*

*Cette mission s'accomplit grâce à votre collaboration et à tous les efforts que vous faites au sein de vos fédérations.*

*Nous devons accentuer nos efforts afin d'être pris en considération au même titre que des associations moins importantes que nous dans le cadre des mouvements d'éducation musicale complémentaire de l'enseignement public.*

*En effet, c'est à l'école que doit se faire l'éveil de l'enseignement musical de l'enfant et nous voudrions bien figurer parmi les éducateurs concernés.*

# Manifestations

## FESTIVALS

3 et 4 mai 1985	Bouzonville, Harmonie municipale, 120 <sup>e</sup> anniversaire	Festival international de musique	M. J.-M. Georgin, 23, rue Mozart, 57310 Bouzonville
5 mai 1985	Saint-Julien-lès-Metz	Festival de Musique	M. R. Ferry, 5, rue François-Simon, 57070 Saint-Julien-lès-Metz
4 et 5 mai 1985	Pont-de-Beauvoisin (Savoie)	Festival de Chant Choral organisé par la Fédération Musicale de Savoie	M. Robert Combaz, La Vigne, 73520 La Broidre
5 mai 1985	Genay (Rhône)	Festival Concours Formation Juniors	M. Jean Carret, rue du Proulieu, 69730 Genay
6, 11 mai 1985	Haguenau (Bas-Rhin)	Festival de la Jeunesse	M. Marcel Fenninger, 4, rue des Ducs-d'Alsace, 67500 Haguenau
11 et 12 mai 1985	Creutzwald (Moselle)	Accordéon Club, Festival d'accordéons et Concours de Musique	M. Mick Marcel, 32, rue de la Croix, 57150 Creutzwald
11 et 12 mai 1985	Hombourg-Haut (Moselle), Sté Chorale 1865, 120 <sup>e</sup> anniversaire		M. Sylvain Teutsch, 26, rue de la Forêt, 57470 Hombourg-Haut
11 et 12 mai 1985	Renaison (Loire)	Festival du Comité de Roanne	M. Pierre Remontet, rue des Gruyères, 42370 Renaison
12 mai 1985	Metz Vallières, l'Union (Moselle)	Festival de Musique et Majorettes	M. Eugène David, 9, rue des Jardiniers, 57000 Metz-Sablon
12 mai 1985	Colmar (Haut-Rhin)	13 <sup>e</sup> Festival de Chant Choral de la Jeunesse	M. Joseph Muller, 93, rue du Vieux-Muhlbach, 68000 Colmar
16 mai 1985	Cerdon (Ain)	Festival de la région des bords de l'Ain — 12 sociétés	M. Pierre Vermay, Cerdon, 01450 Poncin
17, 18 et 19 mai 1985	Longjumeau (Essonne)	Festival International d'Orchestres à Plectre	M. Guy Meissonnier, 7, chemin de Presles, 78410 Flins-sur-Seine. Tél. : 095-40-75
19 au 26 mai 1985	Folschviller, Harmonie Saint-Barbe	Festival de Musique	M. Albert Eglolf, 9, rue des Jardins, 57730 Folschviller
26 mai 1985	Limoges (Haute-Vienne)	Festival National de Musique et de Chant	M. André Ricq, 6, avenue des Casseaux, 87000 Limoges. Tél. : (16-55) 33-53-78
1 <sup>er</sup> et 2 juin 1985	Manon « la Moselle » (Moselle)	Festival de Musique	Mme Gine Kiffer, 68, rue de la Grange, 57100 Manon
1 <sup>er</sup> et 2 juin 1985	Aubin (Aveyron)	Festival départemental de la F.D.S.M.A.	M. Raymond Robin, rue de la IV <sup>e</sup> -République, 12300 Decazeville
2 juin 1985	Lignières (Cher)	Festival Régional de Musique, sous le patronage de la F.M.R.C.	M. Lucien Ballaire, rue Roger-Pearron, 18160 Lignières. Tél. : (48) 60-00-94 ; ou Mairie de Lignières. Tél. : (48) 60-00-18
2 juin 1985	Charnay (Rhône)	Festival du Groupement Beaujolais Villefranche	M. Jean Lheritier, 69380 Charnay
2 juin 1985	Bourg-de-Thisy (Rhône)	Festival Départemental du Rhône et groupement Rheins-Tranbouze	M. Roger Prajoux, 6, rue Pasteur, 69240 Bourg-de-Thisy
2 juin 1985	Manziat (Ain)	Festival de la région du Val-de-Saône — 7 sociétés	M. Jean Vayer, « Les Charmilles », 01920 Manziat
2 juin 1985	Ruffec (Charente)	Festival de Musique et Majorettes	M. Louis, le Maine, n <sup>o</sup> 17, 16510 Verteuil-sur-Charente

# FESTIVALS

2 juin 1985	Rigny-Ussé (Centre)	Festival	M. Rolland Michel, l'Île-Saint-Martin, Rigny-Ussé, 37420 Avoine
9 juin 1985	Faye-la-Vineuse (Centre)	Festival, Centenaire	M. Laurin Henri, Faye-la-Vineuse, 37260 Monts
8 et 9 juin 1985	Metz-Devant-les-Ponts « la Renaissance » (Moselle)	Festival de Musique	M. J.-P. Artaud, 14, rue du 15 <sup>e</sup> -R.I., 57050 Metz-Devant-les-Ponts
8 et 9 juin 1985	Oullins (Rhône)	Festival du Groupement du sud Lyonnais	M. Bonhomme, 37, chemin Grand-Revoyet, 69600 Oullins
9 juin 1985	Beaujeu (Rhône)	Festival des 3 Cantons (Belleville, Beaujeu, Montsols)	M. Maurice Rotival, Chantemerle, 69430 Beaujeu
9 juin 1985	Cousanges-les-Forges (Meuse)	Festival de Musique organisé par l'Etoile	M. Stéphane Kos, rue Basse, 55170 Cousanges-les-Forges
9 juin 1985	Saint-Priest	Festival du groupement de Saint-Symphorien-d'Ozon	M. Marcel Chevalier, 19, boulevard Pasteur, 69800 Saint-Priest
9 juin 1985	Bruay-en-Artois (62)	Festival	Fédération des Sociétés Musicales du Nord, résidence « Le Beffroi », 24, rue Alexandre-Desrousseaux, 59000 Lille
9 juin 1985	Castets-des-Landes (Landes)	Festival de l'Union des Sociétés Musicales des Landes pour Batteries-Fanfars et Harmonies	M. Birebont, « Le Bosquet », 40260 Castets-des-Landes
9 juin 1985	Tergnier (Aisne)	Festival Départemental de Musique	M. Pichelin Daniel, secrétaire général, 02350 Liesse. Tél. : (16-23) 22-20-83
9 juin 1985	Rouillac (Charente)	Festival de Musique et Majorettes	M. Jacques Moreau, 5, rue de Mareuil, 16170 Rouillac
9 juin 1985	Neuves-Maisons, Batterie-Fanfare communale (Meurthe-et-Moselle)	Festival de Musique	M. Robert Goguet, 43, rue A-Briand, 54550 Pont-Saint-Vincent
9 juin 1985	Illange, Harmonie Municipale (Moselle)	Festival de Musique	M. Scherrer, 74, rue de Thionville, Illange, 57110 Yutz
9 juin 1985	Sommedieue, Lyre de la Dieue (Meuse)	Festival de Musique	M. Robert Bonne, 2, rue du Parc, Sommedieue, 55320 Dieue
9 et 10 juin 1985	Yutz, Harmonie Municipale (Moselle)	Festival de Musique	M. J.-M. Stuzmann, B.P. 130, 57110 Yutz
15 juin 1985	Strasbourg (Bas-Rhin)	7 <sup>e</sup> Festival de Chant Choral	M. Gérard Foltz, 3, rue du Falkenstein-Hoenheim, 67800 Bischheim
15 juin 1985	Saint-Denis-de-Lille (Gironde)	Festival des Groupements des Sociétés Musicales du Libournais pour les Sociétés d'Harmonie	M. Malville, 26, avenue de la Gare, 33870 Vayres. Tél. : (16-57) 74-83-28
16 juin 1985	Artannes-sur-Indre (Centre)	Festival, Cinquantenaire	M. Morisset Albert, 12, rue des Clos-Bruneau, Artannes-sur-Indre, 37260 Monts
16 juin 1985	Sergy (Ain)	Festival de la région du pays de Gex — 14 sociétés	M. Gérard Moine, Sergy-Haut, 01630 Saint-Genis-Pouilly
16 juin 1985	Saint-Denis-de-Lille (Gironde)	Festival des Groupements des Sociétés Musicales du Libournais pour les Sociétés de Batteries-Fanfars et Majorettes	M. Malville, 26, avenue de la Gare, 33870 Vayres. Tél. : (16-57) 74-83-28
21 et 22 juin 1985	Maclas (Loire)	Festival du Comité du Pilat	M. Roger Vallot, La Chaux-de-Brossaine, 42410 Roiset-Pelussin
22 et 23 juin 1985	Hettange-Grande, Lyre (Moselle)	Festival de Musique	M. Jean-Luc Racamaric, rue Patton, 57330 Hettange-Grande

# Manifestations *(suite)*

## FESTIVALS

23 juin 1985	Puttelange-aux-Lacs, Harmonie Municipale (Moselle)	Festival de Musique	M. Francis Vico, 5, résidence des Prés, 57510 Puttelange-aux-Lacs
23 juin 1985	Chalais (Charente)	Festival de Musique et Majorettes	M. Délage, Le Brandy, 16210 Chalais
28, 29, 30 juin 1985	Laragne (Hautes-Alpes)	Festival Départemental Harmonies et Batteries à l'occasion du Centenaire de la Musique Municipale	M. Auguste Truphème, place des Aires, 05300 Laragne
30 juin 1985	Farebersviller, Avant-Garde (Moselle)	Festival de Musique	M. Santiago Castanedo, 14, rue du Dragon, 57450 Farebersviller
30 juin 1985	Rochecorbon	Festival	Mme Bourget Agnès, rue du Commandant-Mathieu, Rochecorbon, 37210 Vouvray
30 juin 1985	Meilhan (Lot-et-Garonne)	Festival National de Musique (organisé par l'Union musicale de Meilhan) et VI <sup>e</sup> Festival de l'U.D.S.M. du Lot-et-Garonne	M. Maubourguet, Meilhan-sur-Garonne, 47200 Marmande
30 juin 1985	Saint-Amant-de-Bonnieure (Charente)	Festival de Musique et Majorettes	M. James Perry, Le Chatenet, Saint-Amant-de-Bonnieure, 16320 Mansle ou M. Bourrabier, La Mornière, Jauldes, 16560 Tourriers
30 juin 1985	Vichy (Allier)	Festival Européen réservé aux Orchestres d'Harmonie participant au Concours International du 29 juin 1985	C.M.F., 121, rue La-Fayette, 75010 Paris
30 Juin 1985	Vonnas (Ain)	Festival des Dombes — 9 sociétés	M. André Gallardon, route de Mézériat, 01540 Vonnas
7 juillet 1985	Béziers (Hérault)	Challenge National de Majorettes, groupes et individuelles	M. Jean Liguory, 19, rue B.-d'Aurillac, 34500 Béziers
7 juillet 1985	Monthodon	Festival	M. Raimbault René, Monthodon, 37110 Château-Renault
7 juillet 1985	Nouans-les-Fontaines (Centre)	Festival et Centenaire	M. Lanchais Gilles, rue Jehan-Fouquet, Nouans-les-Fontaines, 37460 Montrésor
7 juillet 1985	Randan, parc du Château (Puy-de-Dôme)	Festival (toutes formations)	M. Antoine Cheminat, Champeyroux, 63720 Ennezat. Tél. : (16-73) 63-80-64
7 juillet 1985	Saint-Etienne-du-Bois (Ain)	Festival de la région Bresse-Revermont — 13 sociétés	M. René Mallet, 01370 Saint-Etienne-du-Bois
7 juillet 1985	Theize (Rhône)	Festival des Trois-Vallées	M. Chapuis, Le Bourg, Theize, 69628 Le Bois-d'Oingt
21 juillet 85	Angles (Vendée)	Festival de Musique	Sté Philharmonique d'Angles, Mairie, 85750 Angles
23, 24 et 25 août 1985	Châtel-Guyon (Puy-de-Dôme)	Festival : Rassemblement des anciens de la Musique nationale des chantiers de la jeunesse (20 <sup>e</sup> anniversaire de l'Amicale)	M. Pierre Robert, 13, allée des Roses, 63310 Randan. Tél. : (70) 56-11-61 ou M. Armand Lyonne, 3, allée du Gamey, 63140 Châtel-Guyon. Tél. : (73) 86-12-14
8 septembre 1985	Limeray (Centre)	Festival	M. Dutertre Jacques, 20, rue d'Enfer, Limeray, 37400 Amboise
13, 14 et 15 septembre 1985	Longuyon (Meurthe-et-Moselle)	Batteries-Fanfars, Amicale Saint-Louis, Festival International de Musique	M. Patrice Lambert, service technique (en mairie), 54260 Longuyon

## FESTIVALS

22-29 septembre 1985	Porcellette, Harmonie Municipale (Moselle)	Festival de Musique	M. Gérard Bour, 101, rue de Bouchepom, 57890 Porcellette
27, 28 et 29 septembre 1985	Ottange, Harmonie Municipale (Moselle)	Festival International de Musique	M. René Aveline, 27, rue de la Liberté, 57710 Tressange
12 octobre	Juillan (Hautes-Pyrénées)	Festival départemental de Musique des Hautes-Pyrénées	M. François Vandenmosselaer, 9 bis, rue Marin-La Meslée, 65600 Semeac

## CONCOURS

24 avril 1985	Mulhouse (Haut-Rhin)	37 <sup>e</sup> Concours de Chant Choral scolaire du Haut-Rhin. Théâtre municipal, Mulhouse	M. Jean-Pierre Moser, résidence Orange, 36, rue Anna-Schoen, 68200 Mulhouse
5 mai 1985	Puttelange-aux-Lacs, Complexe sportif (Moselle)	Concours national de Musique et Chant réservé aux Chorales, Orchestres à Plectre, Orchestres d'Accordéons	M. Robert Hilbert, Directeur de l'E. d'Accordéons, 44, rue Wilson, 57510 Puttelange-aux-Lacs
11-12 mai 1985	Jonzac (Charente-Maritime)	Concours International de Musique d'Harmonie, Symphonique, Fanfares et Chorales.	M. Claude Revolte, Saint-Germain-de-Luzignan, 17500 Jonzac. Tél. : (16-46) 48-21-37
16 mai 1985	Longjumeau (Essonne)	Concours National d'Orchestres à Plectre	M. Guy Meissonier, 7, chemin de Presles, 78410 Flins-s/Seine
19 mai 1985	Saint-Georges-d'Espéranche (Isère)	Concours départemental des Batteries-Fanfares de la F.S.M. de la Dauphinoise, en union avec la Région Rhône-Alpes, pour les Sociétés de 1 <sup>re</sup> Division, Supérieure et d'Excellence	M. Mme Pierre Reymond, rue de Verdun, 38790 Saint-Georges-d'Espéranche
26 mai 1985	Vitry-le-François (Marne)	Concours National de Musique. Pour les formations suivantes : Orchestres Harmono-Symphoniques, Orchestres Symphoniques, Harmonies, Fanfares, Batteries-Fanfares	Les demandes d'inscription sont à adresser à M. Daniel Nolot, 237, Les Garoubiers-le-Désert, 51300 Vitry-le-François. Tél. : (26) 74-57-93
26 mai 1985	Limoges (Haute-Vienne)	Concours National de Musique et de Chant	M. André Ricq, 6, avenue des Casseaux, 87000 Limoges. Tél. : (55) 33-53-78
2 juin	Chassieu (Rhône)	Concours Régional Harmonie et Fanfare placé sous l'égide de la Confédération Musicale de France	M. Michel Trux, 10, rue Toulouse-Lautrec, 69680 Chassieu
8 et 9 juin 1985	Béziers (Hérault)	Concours National, Harmonies, Fanfares, Batteries-Fanfares, Chorales, Formations Juniors	Renseignements : Hôtel de Ville, secrétariat du Concours, 34500 Béziers. Tél. : (50) 76-90-10, poste 393
9 juin 1985	Bruay-en-Artois (62)	Concours	Fédération des Sociétés Musicales du Nord. Résidence du Beffroi, 24, rue Alexandre-Desrousseaux, 59800 Lille
9 juin 1985	Tergnier (Aisne)	Concours Régional de Musique	M. Pichelin Daniel, 02350 Liesse. Tél. : (16-23) 22-20-83
14 et 15 juin 1985	Mulhouse (Haut-Rhin)	24 <sup>e</sup> Concours International de Musique Instrumentale : piano, orgue moderne, accordéon	M. Raymond Vosburger, 79 a, rue Anna-Schoen, 68200 Mulhouse. Tél. : (89) 64-18-80
29 juin 1985	Vichy (Allier)	Concours International réservé à 5 ou 6 Orchestres d'Harmonie de haut niveau, de nations différentes (un par nation)	C.M.F., 121, rue La Fayette, 75010 Paris
31 mai et 1 <sup>er</sup> juin 1986	Mâcon (Saône-et-Loire)	Concours National de Musique ouvert aux Harmonies, Fanfares, Batteries-Fanfares, Orchestres Juniors, Orchestres à Plectres, Chorales. Toutes divisions	M. Georges Savey, 8, rue des Cols, Les Neufs-Clés, 71000 Mâcon
22 juin 1986	Cognac (Charente)	Concours National de Musique	M. Da Silva, Ecole de Musique, villa François, 16100 Cognac

## CONGRES

4 et 5 mai 1985	Toulon (Var)	55 <sup>e</sup> Congrès Fédéral de la Fédération Musicale du Var suivi d'un festival	Fédération Musicale du Var, rue du Lieutenant-Colonel-Bernard, Pont-du-Las, 83200 Toulon
16 mai 1985	Bourg-de-Péage (Drôme)	Congrès du Groupement des Fédérations Musicales de Rhône-Alpes	M. Daniel Vagnon, 61, avenue Saint-Simon, 73100 Aix-les-Bains
1 <sup>er</sup> et 2 juin 1985	Bourg-de-Thisy (Rhône)	Congrès	M. Roger Prajoux, 6, rue Pasteur, 69240 Bourg-de-Thisy
2 juin 1985	Manziat (Ain)	35 <sup>e</sup> Congrès de la Fédération Musicale de l'Ain	M. André Vial, 99, rue de la République, 05100 Ambérieu-en-Bugey
16 juin 1985	Lencloître (Vienne)	Congrès de l'Union Départementale Musicale de la Vienne	M. J.-M. Dazas, hôtel de ville, 86140 Lencloître
22 septembre 1985	Imphy (Nièvre)	XV <sup>e</sup> Congrès annuel de l'Union départementale des Sociétés Musicales de la Nièvre	M. Jean Julien, le Parc-de-Marzy, 57, rue de Marzy, bât. B, esc. 5, 58000 Nevers
28 septembre 1985	Autun (Saône-et-Loire)	X <sup>e</sup> Congrès annuel de la Fédération Régionale des Sociétés Musicales de Bourgogne	M. Jean Julien, le Parc-de-Marzy, 57, rue de Marzy, bât. B, esc. 5, 58000 Nevers
6 octobre 1985	Marcillac-Vallon (Aveyron)	Congrès de la Fédération Départementale des Sociétés Musicales de l'Aveyron	M. Raymond Robin, rue de la 4 <sup>e</sup> -République, 12300 Decazeville
6 octobre 1985	Saint-Maixent (Deux-Sèvres)	Congrès de la Fédération Musicale Poitou-Charentes	M. Bernard Huvey, rue de Châlon, 79400 Saint-Maixent-l'École
6 octobre 1985	La Rochelle (Savoie)	Assemblée Générale de la Fédération Musicale de Savoie	Mlle Colette Renaud, Présidente de l'Harmonie, rue Max-Franck, 73110 La Rochelle
12-13 octobre 1985	Sélestat (Bas-Rhin)	127 <sup>e</sup> Congrès des Chorales d'Alsace	M. Marcel Laugner, 2, avenue de la Liberté, 67600 Sélestat
20 octobre 1985	Thionville, Théâtre Municipal (Moselle)	63 <sup>e</sup> Congrès de la Fédération des Sociétés Musicales et Chorales de la Région Lorraine	M. Boitel, 151, avenue Poincaré, 57800 Freyming-Merlebach
3 novembre 1985	Aureilhan (Hautes-Pyrénées)	Congrès Départemental des Hautes-Pyrénées	François Vandemosselaer, 9 bis, rue Marin-La Meslée, 65600 Semeac

## STAGIS

15-27 juillet 1985	Savigny (Rhône)	Stage de monitorat et de direction	Fédération musicale du Rhône, 235, rue Vendôme, 69003 Lyon
1 <sup>er</sup> -5 juillet 1985	Wattignies (C.R.E.P.S.) (Nord)	Stage de Direction Harmonie et Chorale	Mme Colette Picard, Fédération du Nord-Pas-de-Calais, résidence du Beffroi, 24, rue Alexandre-Desrousseaux, 59800 Lille
1 <sup>er</sup> -12 juillet 1985	Deauville Calvados	Stage de Direction et d'Orchestre d'Harmonie	M. André Petit, 100 ter, bd Herbert-Fournet, 14100 Lisieux. Tél. : (31) 62-18-47
3, 4, 5, 6 juillet 1985	Château de la Devèze (Hérault)	Stage des Jeunes Musiciens de l'Hérault	M. A. Galy, 1, rue Pentecôte, 34500 Béziers
19 au 31 août 1985	Villers-Cotterets (Aisne)	Stage de perfectionnement et d'encadrement Batteries-Fanfars	M. Claude Menteaux, B.P. 29, 02600 Villers-Cotterets
21 août au 1 <sup>er</sup> septembre 1985	Arèches (Savoie)	Stage : travail de l'instrument formation musicale, chant choral orchestre, instrumentation, musique moderne, musique contemporaine, direction	M. Robert Combaz, La Vigne, 73320 La Bri-doire
22 août au 1 <sup>er</sup> septembre 1985	Arèches (Savoie)	Stage de pédagogie : nouvelle orientation de l'enseignement et de la formation musicale, avec support des jeunes musiciens du stage départemental	M. Robert Combaz, La Vigne, 73320 La Bri-doire
28, 29 septembre 1985	Sainte-Croix-aux-Mines (Haut-Rhin)	Stage de Chant et Direction Chorale	M. Joseph Muller, 93, rue du Vieux-Muhl-bach, 68000 Colmar



HENRI  
SELMER  
PARIS

Henri Selmer et Cie  
MANUFACTURE D'INSTRUMENT DE MUSIQUE  
Documentation sur demande: Henri Selmer et Cie  
18, rue de la Fontaine-au-Roi, 75011 PARIS  
Telephone: 357 09 74

(Vente chez nos depositaires)

# Les Editions Robert Martin

vous proposent pour le

## TRICENTENAIRE

de la naissance de Jean-Sébastien BACH

### MUSIQUE POUR HARMONIE-FANFARE

Aria et Bourrée  
Canon-Double  
Chant Religieux  
Choral et la Romanesca  
Cinq pièces faciles de la Française  
Fugue  
O Jésus que ma joie demeure  
Prélude en ut majeur  
Prélude et Fugue en mi-majeur  
Quatre chants religieux  
Sicilienne

### QUATUORS DE SAXOPHONES

Aria et Fugue  
Trois inventions à deux voix  
Célèbre Aria

### ENSEMBLE D'ANCHES

Trois inventions à deux voix

### QUINTETTES DE CUIVRES

Fugue en fa mineur  
O Jésus que ma joie demeure

### QUATUORS DE CUIVRES

(deux trompettes, deux trombones)

Cinq chœurs

(arrangement Barthalay)

### TROMPETTE ET PIANO

Célèbre Aria  
O Jésus que ma joie demeure

Jean-Sébastien BACH (1685-1750)

Pour toute commande atteignant 500 F,  
un buste de Jean-Sébastien Bach sera offert à votre société

**Et n'oubliez pas que :**

**de la petite flûte au soubassophone**

**les instruments de toutes marques se trouvent aux**



# EDITIONS ROBERT MARTIN

106, grande rue de la Coupée — 71009 MACON  
☎ (85) 34-46-81

**STOCKS IMPORTANTS — LIVRAISONS RAPIDES**

*Demandez nos catalogues, en précisant vos fonctions et les articles qui vous intéressent.*